

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
MRC de Montmagny

RAPPORT D'ÉTAPE

Décembre 2018



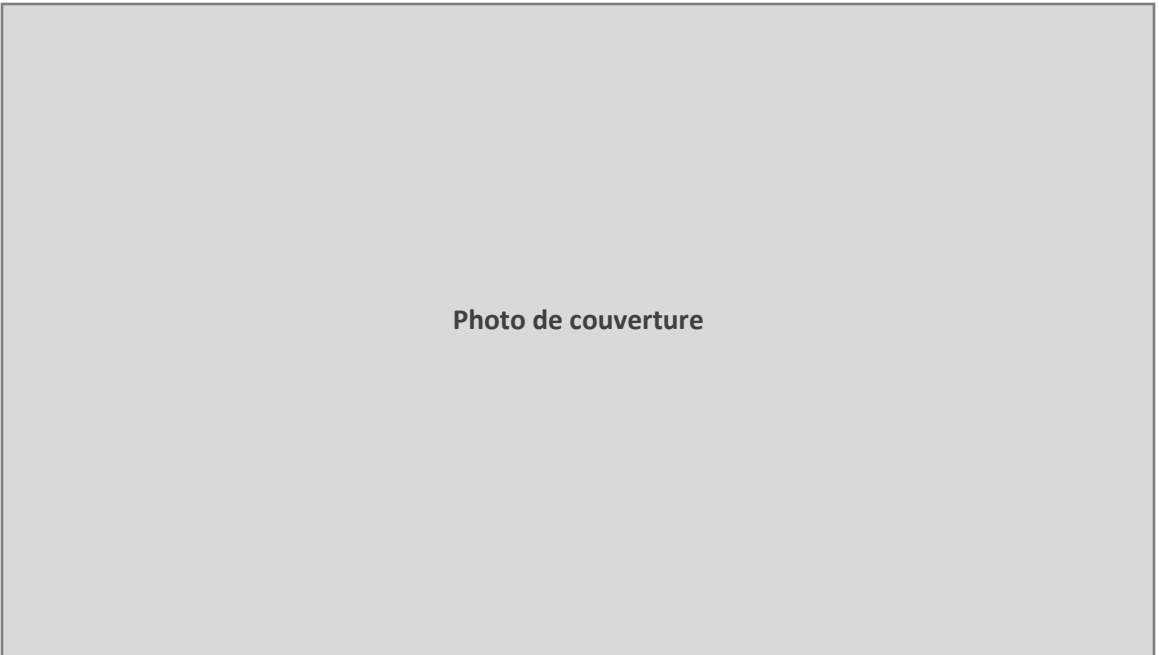


Photo de couverture

Photo 1. Paysage agricole, Montmagny
Crédit : J. Gendron, 2018

Équipe de réalisation

RECHERCHE ET REDACTION

Jessie Breton, stagiaire en aménagement du territoire, MRC de Montmagny

Joëlle Gendron, urbaniste aménagiste, MRC de Montmagny

COLLABORATION A LA REDACTION

Chantale Dubé, aménagiste, Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches

Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur à l'aménagement, MRC de Montmagny

Mariane Gingras, nutritionniste, Centre intégré de Santé et de Services sociaux de Chaudière-Appalaches

Samuel Comtois, agronome, Rang 3

NOTE AU LECTEUR

L'utilisation du genre masculin dans le présent document a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

© MRC de Montmagny, 2018

Le PDZA de la MRC de Montmagny est mis en œuvre grâce à l'aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2.

Table des matières

Équipe de réalisation	i
Table des matières	iii
Liste des acronymes et sigles	vii
Liste des cartes	viii
Liste des figures	viii
Liste des photos	viii
Liste des tableaux	ix
PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE.....	1
1. Caractérisation du territoire	1
1.1 Caractéristiques géophysiques.....	1
1.1.1 Localisation et accès.....	1
1.1.2 Géologie et grands ensembles physiographiques.....	4
1.1.3 Pédologie	7
1.1.4 Hydrographie.....	11
1.1.5 Climat.....	13
1.1.6 Milieu forestier	15
1.2 Territoires d'intérêt particulier.....	15
1.2.1 Sites d'intérêt écologique.....	15
1.2.2 Parc régional des Appalaches.....	18
1.2.3 Sites d'intérêt historique et culturel	19
1.2.4 Éléments d'intérêt paysager.....	19
2. Occupation du territoire	22
2.1 Historique de l'occupation du territoire.....	22
2.2 Portrait socioéconomique	23
2.2.1 Démographie	23
2.2.2 Structure des âges	26
2.2.3 Scolarité	26
2.2.4 Population active.....	27
2.2.5 Répartition des revenus	27
2.2.6 Rôle économique de l'agriculture	28

2.3 Utilisation du sol.....	30
2.3.1 Zone agricole provinciale.....	30
2.3.2 Affectation agricole	32
2.4 Terres en friche.....	36
2.5 Terres du domaine de l'État (terres publiques)	37
3. Activités agricoles	39
3.1 Portrait des exploitations agricoles.....	39
3.1.1 Productions animales	44
3.1.2 Productions végétales	48
3.1.3 Productions différenciées.....	52
3.2 Activités complémentaires	54
3.2.1 Agrotourisme.....	54
3.2.2 Arrêts gourmands.....	57
3.2.3 Événements touristiques et culturels.....	58
3.3 Dynamisme du milieu agricole	59
3.3.1 Producteurs agricoles	59
3.3.2 Main d'œuvre agricole	61
3.3.3 Relève agricole	61
4. Secteur agroalimentaire	66
4.1 Transformation alimentaire	66
4.1.1 Abattage et découpe de viande	66
4.1.2 Ateliers de transformation à la ferme	66
4.1.3 Ateliers de transformation de proximité.....	66
4.1.4 Boulangeries et pâtisseries.....	66
4.1.5 Cidrerie et microbrasserie	67
4.1.6 Confiserie.....	67
4.1.7 Fromagerie	67
4.1.8 Meunerie	68
4.1.9 Recherche et développement	68
4.2 Distribution et mise en marché.....	68
4.2.1 Commerces d'alimentation générale et grossistes	68
4.2.2 Commerces d'alimentation spécialisée.....	69
4.2.3 Services d'alimentation	69

4.2.4 Établissements d'enseignement.....	69
4.2.5 Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)	70
4.2.6 Circuits courts.....	72
4.3 La sécurité alimentaire	73
4.3.1 L'aide alimentaire sur le territoire de la MRC de Montmagny.....	74
4.4 Commerces et services spécialisés d'équipements agricoles et forestiers.....	79
5. Formations.....	81
5.1 Formations professionnelles et collégiales	81
5.1.1 Centre de formation professionnelle de l'Envolée.....	81
5.1.2 Centre d'études collégiales de Montmagny.....	81
5.1.3 Institut de technologie agroalimentaire.....	82
5.1.4 Centre de formation agricole de Saint-Anselme	82
5.1.5 Cégep de Lévis-Lauzon	83
5.1.6 Cégep Beauce-Appalaches	83
5.1.7 Centre de formation professionnelle Pozer	83
5.2 Formations universitaires.....	83
6. Soutien financier et accompagnement.....	85
6.1 Innovation et compétitivité.....	85
6.2 Démarrage ou développement d'une entreprise agricole.....	85
6.3 Protection et mise en valeur de l'environnement	86
6.4 Relève agricole	87
6.5 Autres programmes et services de soutien.....	87
7. Enjeux environnementaux.....	89
7.1 Dégradation des sols	89
7.2 Qualité des eaux.....	90
7.3 Qualité de l'air	92
7.4 Perte de biodiversité	92
7.5 Déchets agricoles.....	93
7.6 Impacts potentiels des changements climatiques dans la MRC de Montmagny.....	94
7.6.1 Impact des changements climatiques sur l'agriculture dans la région de Chaudière-Appalaches	94
7.6.2 Impact des changements climatiques sur l'agriculture dans la MRC de Montmagny .	94
8. Dispositions législatives et réglementaires.....	112

8.1 Règlement sur les exploitations agricoles (REA)	112
8.2 Cohabitation des usages agricoles et non-agricoles	112
8.3 Construction résidentielle en zone agricole.....	113
8.4 Protection et mise en valeur des forêts privées.....	113
8.5 Protection du milieu riverain.....	114
8.6 Bien-être animal	115
8.7 Productions agricoles	115
DIAGNOSTIC	116
9. Activités de concertation et de co-construction.....	116
9.1 Forum 1	116
9.2 Visite terrain	117
9.3 Ateliers sectoriels	119
9.4 Forum 2	123
9.5 Forum 3	124
10. Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire	124
11. Enjeux.....	127
VISION CONCERTÉE	129
BIBLIOGRAPHIE.....	131
ANNEXE.....	139
Liste des personnes présentes au forum 1.....	140
Liste des personnes présentes à la visite terrain	141
Liste des entreprises visitées.....	141
Liste des personnes présentes aux ateliers sectoriels	142
Liste des personnes présentes au forum 2.....	146

Liste des acronymes et sigles

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AJRQ	Association des Jeunes Ruraux du Québec
AMVAP	Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches
ASRA	Assurance stabilisation des revenus agricoles
BAPE	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
CARTV	Conseil des appellations réservées et des termes valorisants
CCAE	Club-conseils en agroenvironnement
CDC	Corporation de développement communautaire
CFP	Centre de formation professionnelle
CGFA	Coopérative de gestion forestière des Appalaches
CISA	Centre d'innovation sociale en agriculture
CISSS	Centre intégré de santé et de services sociaux
CLD	Centre local de développement / Comité local de développement
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRAAQ	Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec
CRÉA	Centre régional d'établissement en agriculture du Québec
CSCS	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
CUMA	Coopérative d'utilisation de la machinerie agricole
CUMO	Coopérative d'utilisation de la main-d'œuvre agricole
DEP	Diplôme d'études professionnelles
EAE	Exploitation agricole enregistrée
FADQ	La Financière agricole du Québec
FAO	<i>Food and Agriculture Organization of the United Nations</i> Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDT	Fonds de développement des territoires
FIRA	Fonds d'investissement pour la relève agricole
FRAQ	Fédération de la relève agricole du Québec
GES	Gaz à effet de serre
INSPQ	Institut national de santé publique du Québec
ITA	Institut de technologie agroalimentaire du Québec
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LARACA	La Relève agricole de la Chaudière-Appalaches
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
OBV	Organisme de bassin versant
PALÉE	Plan d'action local pour l'économie et l'emploi
PDE	Plan directeur de l'eau
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PFNL	Produits forestiers non ligneux
REA	Règlement sur les exploitations agricoles
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
TACA	Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches
TCA	Transport collectif et adapté de la MRC de Montmagny
UPA	Union des producteurs agricoles
VTT	Véhicule tout terrain

Liste des cartes

Carte 1. Municipalités de la MRC de Montmagny.....	2
Carte 2. Réseau routier de la MRC de Montmagny.....	3
Carte 3. Les trois secteurs géographiques de la MRC de Montmagny.....	5
Carte 4. Topographie du territoire de la MRC de Montmagny	6
Carte 5. Types de sol et drainage	9
Carte 6. Potentiels agricoles de la MRC de Montmagny.....	10
Carte 7. Réseau hydrographique de la MRC de Montmagny.....	12
Carte 8. Territoires d'intérêt écologique de la MRC de Montmagny.....	17
Carte 9. Limites seigneuriales des concessions de la MRC de Montmagny.....	22
Carte 10. Répartition de la population en 2016 et projections de la cible 15/30 (2030)	25
Carte 11. Dynamisme agricole de la MRC de Montmagny (zone agricole).....	34
Carte 12. Répartition des productions agricoles dans la MRC de Montmagny	41
Carte 13. Répartition des repas bénévoles dans les municipalités de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet (2018).....	75

Liste des figures

Figure 1. Forme juridique de recensement des entreprises agricoles.....	44
Figure 2. Mode d'établissement de la relève agricole dans la MRC de Montmagny.....	63
Figure 3. Âge de la relève agricole établie dans la MRC de Montmagny.....	64

Liste des photos

Photo 1. Paysage agricole, Montmagny.....	2
Photo 2. Élevage Holstein, Ferme ancestrale Landry.....	19
Photo 3. Champ d'orge dans la plaine du Saint-Laurent, Montmagny	35
Photo 4. Élevage de bovin au pâturage.....	35
Photo 5. Terre en friche, Saint-Paul-de-Montminy.....	35
Photo 6. Érablière, Sainte-Lucie-de-Beauregard.....	36
Photo 7. Îlot déstructuré, Berthier-sur-Mer.....	36
Photo 8. Participants à l'atelier de cartographie collective du forum 1.....	116
Photo 9. Participants à l'atelier <i>Persona</i> du forum 1	116
Photo 10. Tournée des entreprises agricoles de la MRC de Montmagny.....	118
Photo 11. Participants à l'atelier sur les productions conventionnelles.....	119
Photo 12. Participants au forum 2	123

Liste des tableaux

Tableau 1. Superficie des municipalités de la MRC de Montmagny	1
Tableau 2. Moyennes des températures et des précipitations annuelles dans la MRC de Montmagny (en comparaison avec la ville de Montréal)	14
Tableau 3. Sites d'intérêt écologique du territoire de la MRC de Montmagny	16
Tableau 4. Attraites du Parc régional des Appalaches	18
Tableau 5. Évolution démographique de la MRC de Montmagny (1996 – 2016)	24
Tableau 6. Préviation démographique de la CIBLE 15/30 (2030)	25
Tableau 7. Tableau comparatif de la répartition de la population selon le groupe d'âge (2006 - 2016).....	26
Tableau 8. Répartition du revenu brut annuel de la population (2015)	28
Tableau 9. Revenus totaux et nombre d'entreprises par type de production dans la MRC 2014	28
Tableau 10. Apport de l'agriculture à la richesse foncière (2017)	29
Tableau 11. Nombre de permis émis à des exploitations agricoles (EAE) et leurs investissements (2013-2017)	30
Tableau 12. Nombre de terrains en zone agricole par classe de superficie.....	31
Tableau 13. Évolution de la zone agricole provinciale (2007-2017)	32
Tableau 14. Taux d'occupation de la zone agricole provinciale pour la période 2007-2012.....	32
Tableau 15. Superficies des terres en friche par municipalité en 2014 (hectares).....	37
Tableau 16. Évolution du nombre d'entreprises agricoles par municipalité entre 2003 et 2014	39
Tableau 17. Évolution de la superficie moyenne occupée (ha) par les exploitations agricoles entre 2003 et 2014	40
Tableau 18. Évolution du nombre de fermes par tranche de revenus entre 2003 et 2014.....	43
Tableau 19. Mode de tenure des superficies exploitées en 2014.....	44
Tableau 20. Répartition du nombre de fermes par type de production animale dans la MRC (2014)	45
Tableau 21. Portrait et évolution de la production laitière dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014.....	46
Tableau 22. Portrait et évolution de la production avicole dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014.....	46
Tableau 23. Portrait et évolution de la production bovine dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014.....	46
Tableau 24. Portrait et évolution de la production porcine dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014.....	46
Tableau 25. Portrait et évolution de la production ovine dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014	47
Tableau 26. Portrait et évolution de la production de chevaux dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014.....	47
Tableau 27. Portrait et évolution de la production d'autres animaux dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014.....	47
Tableau 28. Superficies cultivées par municipalité selon le type de culture en 2014 (hectares) .	48
Tableau 29. Superficies cultivées selon le type de culture en 2011 (hectares)	49
Tableau 30. Superficies en production maraîchère fruitière par municipalité en 2014 (hectares)	50

Tableau 31. Superficies en production maraîchère de légumes par municipalité en 2014 (hectares).....	50
Tableau 32. Portrait et évolution de la production acéricole dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière-Appalaches entre 2003 et 2014	51
Tableau 33. Portrait et évolution de l’horticulture ornementale* dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière-Appalaches entre 2003 et 2014.....	52
Tableau 34. Types de productions certifiées biologiques dans la MRC de Montmagny	53
Tableau 35. Évolution du nombre de production biologique dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière-Appalaches entre 2007 et 2014	53
Tableau 36. Entreprises agrotouristiques dans la MRC de Montmagny (2018)	55
Tableau 37. Entreprises non-agricoles de la MRC qui mettent en valeur les produits du terroir	56
Tableau 38. Entreprises faisant partie du circuit des Arrêts gourmands dans la MRC de Montmagny (2018).....	57
Tableau 39. Événements touristiques et culturels ayant lieu dans la MRC de Montmagny (2018)	58
Tableau 40. Évolution de l’âge moyen des producteurs agricoles dans la MRC de Montmagny .	60
Tableau 41. Répartition de l’âge des producteurs dans la MRC de Montmagny (2011)	60
Tableau 42. Nombre de fermes prévoyant vendre d’ici 5 ans	60
Tableau 43. Répartition de la relève agricole selon la municipalité	61
Tableau 44. Nombre et proportion de fermes pour lesquelles une relève est prévue (2014)	62
Tableau 45. Répartition de la relève établie selon le plus haut diplôme obtenu (2011).....	63
Tableau 46. Répartition de la relève agricole établie selon le type de production	64
Tableau 47. Écoles de la MRC de Montmagny qui disposent d’un service alimentaire.....	70
Tableau 48. Entreprises agricoles de la MRC dont les produits sont en vente sur le marché virtuel L’Islet-sur-Terre (2018).....	72
Tableau 49. Nombre de services d’aide alimentaire disponibles par municipalité (2013)	74
Tableau 50. Popotes roulantes présentes dans la MRC de Montmagny (2018).....	76
Tableau 51. Groupes de cuisines collectives (2018).....	76
Tableau 52. Repas communautaires offerts dans la MRC de Montmagny (2018)	77
Tableau 53. Liste des commerces et services spécialisés d’équipements agricoles et forestiers	79
Tableau 54. Programmes offerts au Centre de formation professionnelle de l’Envolée liés à l’alimentation (2018)	81
Tableau 55. Programmes offerts au Centre d’études collégiales de Montmagny (2018)	82
Tableau 56. Programmes offerts à l’ITA liés à l’agriculture ou l’alimentation (2018).....	82
Tableau 57. Programmes offerts au CFA liés à l’agriculture (2018)	83
Tableau 58. Programmes offerts à l’Université Laval liés à l’agriculture ou l’alimentation (2018)	84
Tableau 59. Analyse des impacts potentiels des changements climatiques sur l’agriculture dans la MRC de Montmagny.....	95
Tableau 60. Analyse de la capacité d’adaptation des acteurs de la MRC de Montmagny et évaluation de l’accessibilité des ressources d’aide à l’adaptation aux changements climatiques	104
Tableau 61. Forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire agricole de la MRC de Montmagny	125

PORTRAIT DU TERRITOIRE AGRICOLE

1. Caractérisation du territoire

1.1 Caractéristiques géophysiques

1.1.1 Localisation et accès

La municipalité régionale de comté (MRC) de Montmagny est située au sein de la région administrative de la Chaudière-Appalaches. Elle est délimitée par le fleuve Saint-Laurent au nord et par la frontière américaine avec l'État du Maine au sud, alors qu'elle est bordée par la MRC de l'Islet à l'est et les MRC de Bellechasse et des Etchemins à l'ouest. Son territoire couvre une superficie totale de 2 059,29 km² et regroupe quatorze municipalités, dont le chef-lieu est la ville de Montmagny, située dans le nord de la MRC.

Tableau 1. Superficie des municipalités de la MRC de Montmagny

Municipalité	Superficie (km ²)
Archipel de l'Isle-aux-Grues	24,1
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	24,1
Montmagny-Nord	565,7
Berthier-sur-Mer	26,8
Cap-Saint-Ignace	205,8
Montmagny	145,0
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	96,5
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	91,6
Parc des Appalaches	1132,7
Lac-frontière	51,3
Notre-Dame-du-Rosaire	163,1
Sainte-Apolline-de-Patton	257,6
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	93,2
Sainte-Lucie-de-Beauregard	81,8
Saint-Fabien-de-Panet	188,8
Saint-Just-de-Bretenières	133,1
Saint-Paul-de-Montminy	163,8
MRC de Montmagny	1722,5

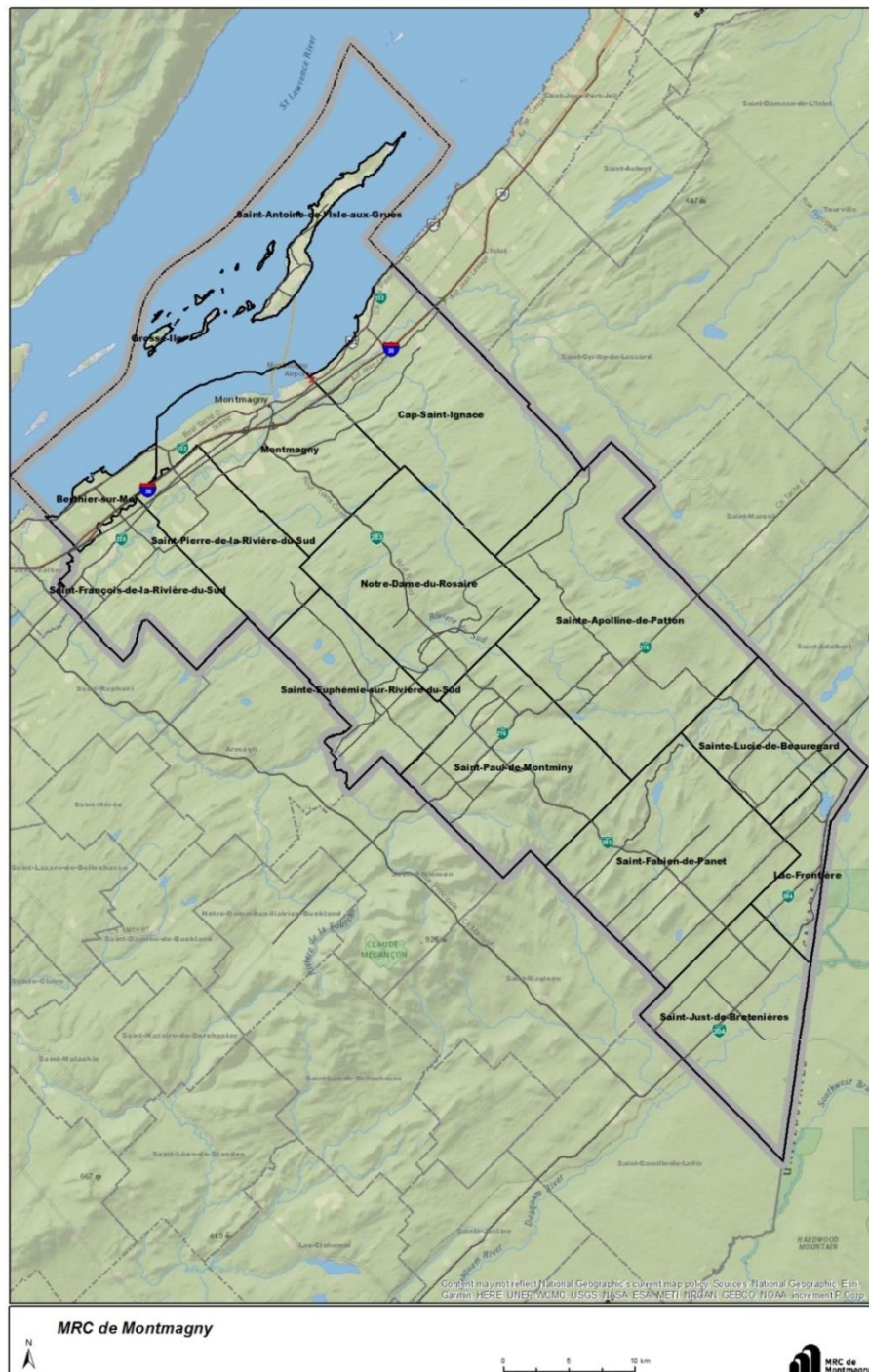
Source : Statistique Canada, Recensement 2016

La MRC de Montmagny se trouve à environ 45 minutes de la ville de Québec. Elle est accessible par différents axes routiers d'importance qui traversent son territoire. L'autoroute Jean-Lesage (A-20) traverse les municipalités au nord de la MRC dans un axe est-ouest. Se trouve également la route nationale 132 qui, parallèlement à l'autoroute 20, traverse la MRC en longeant le fleuve sur 30,3 km. Toujours dans l'axe est-ouest, la route 216 passe au centre de la MRC, alors que la route régionale 204 en fait de même en

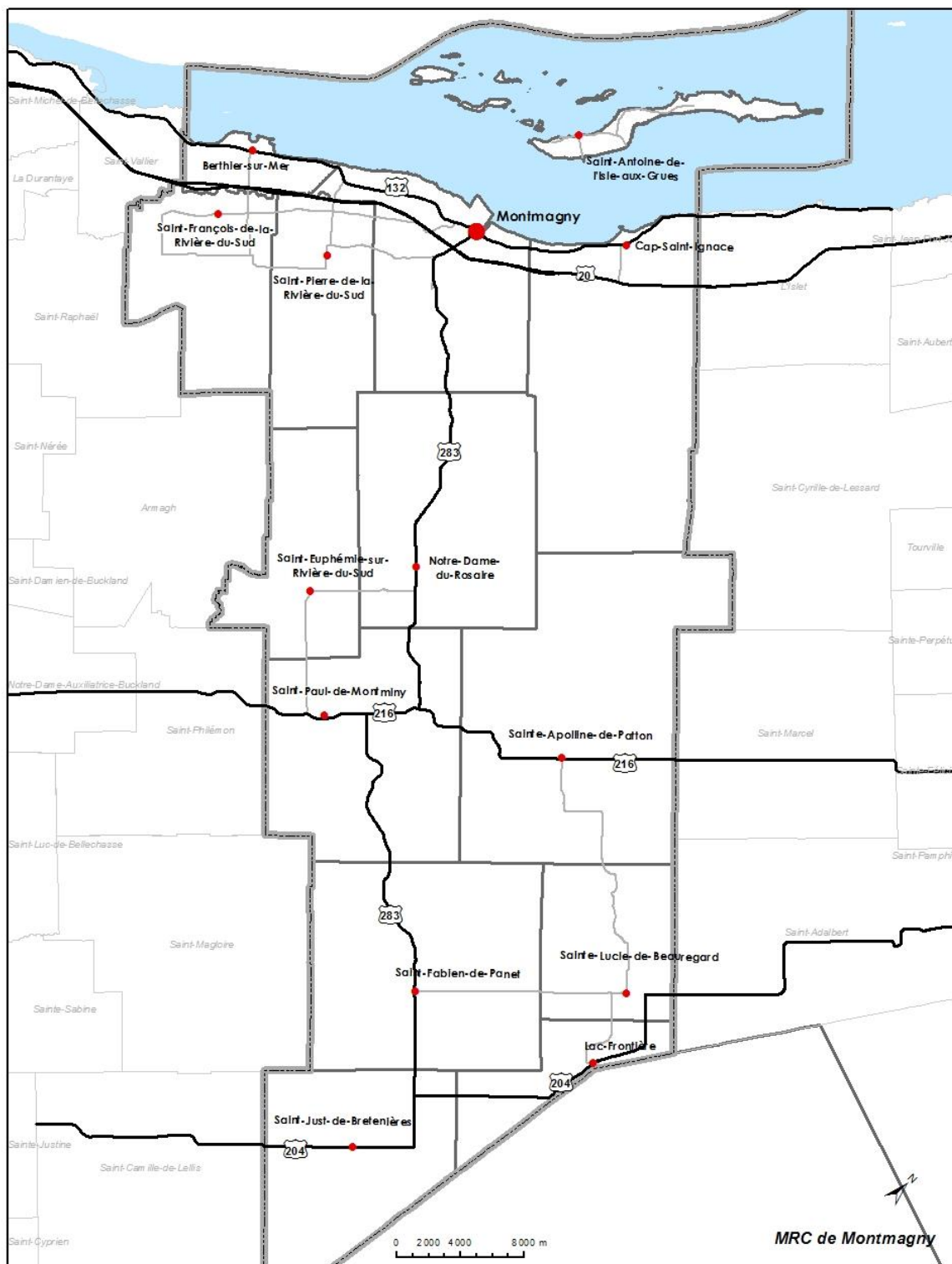
longeant la frontière américaine sur une longueur de 33 km. Finalement, la route régionale 283 parcourt le centre de la MRC sur 59,2 km dans un axe nord-sud, reliant ainsi tous ces axes routiers d'envergure.

La municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues est physiquement séparée du reste de la MRC par le fleuve Saint-Laurent. Elle est accessible grâce à un traversier entre avril et décembre et par avion toute l'année.

Carte 1. Municipalités de la MRC de Montmagny



Carte 2. Réseau routier de la MRC de Montmagny



1.1.2 Géologie et grands ensembles physiographiques

Géologie

Les Appalaches, qui dominent les paysages de la région, font partie d'une vaste province géologique constituée des vestiges d'une chaîne de montagnes ancienne, formée il y a environ 450 millions d'années, qui s'étend à l'est de l'Amérique du Nord. Elles sont composées de roches sédimentaires fortement faillées et plissées, dont les plis sont orientés sud-ouest/nord-est. Ces formations rocheuses ont fortement été érodées durant des millions d'années, notamment par les glaciers continentaux, pour laisser les montagnes au relief plus arrondi que l'on connaît aujourd'hui.

Puis, lors de la dernière période post-glacière, entamée il y a environ 13 000 ans, la fonte des glaciers a entraîné la création de la mer de Champlain. Celle-ci recouvrait les basses terres du Saint-Laurent. La présence d'un tel bassin d'eau salée a fait place à une importante période de sédimentation dans la région, où des argiles se sont déposées sur les terres submergées. Cette mer est ensuite disparue avec la remontée graduelle du bouclier canadien due à l'ajustement isostatique suite au retrait des glaciers.

Grands ensembles géographiques

Trois grands ensembles géographiques caractérisent le paysage de la MRC, soit les Appalaches, les Basse Terres du Saint-Laurent, ainsi que l'Estuaire du Saint-Laurent et ses îles. Ces particularités géomorphologiques du paysage permettent d'ailleurs de diviser le territoire en différents secteurs. Ainsi, Montmagny-Nord regroupe les cinq municipalités situées dans la plaine des basses terres du Saint-Laurent, entre le fleuve et les Appalaches, alors que le secteur du Parc des Appalaches est constitué des huit municipalités du sud de la MRC qui se trouvent sur le plateau appalachien. D'autre part, l'Archipel de l'Isle-aux-Grues est séparé du continent par le fleuve Saint-Laurent. Il est composé d'une seule municipalité regroupant un ensemble de 21 îles et îlots. À l'exception de la plus grande, l'Isle-aux-Grues, qui est habitée à l'année, les autres îles sont habitées durant la saison estivale seulement.

Les Appalaches

Le plateau appalachien compose l'essentiel du territoire de la MRC. Le paysage y est composé d'un piémont, de collines et de crêtes. La transition entre la plaine et le piémont est plutôt abrupte et les hauteurs sont plus élevées dans l'est de la MRC. La montée entre le littoral et le plateau appalachien est plutôt graduelle. La présence des monts Notre-Dame caractérise le paysage par un relief de coteaux vallonnés, constitué d'une série de terrasses rocheuses et de crêtes, dont certains sommets émergent. On y retrouve notamment la montagne de la Grande-Coulée, qui culmine à 853 mètres d'altitude, et le mont Sugar Loaf, qui s'élève à 650 mètres dans le Parc régional des Appalaches. La portion du territoire de la MRC qui se trouve sur le plateau appalachien est majoritairement recouverte par des forêts.

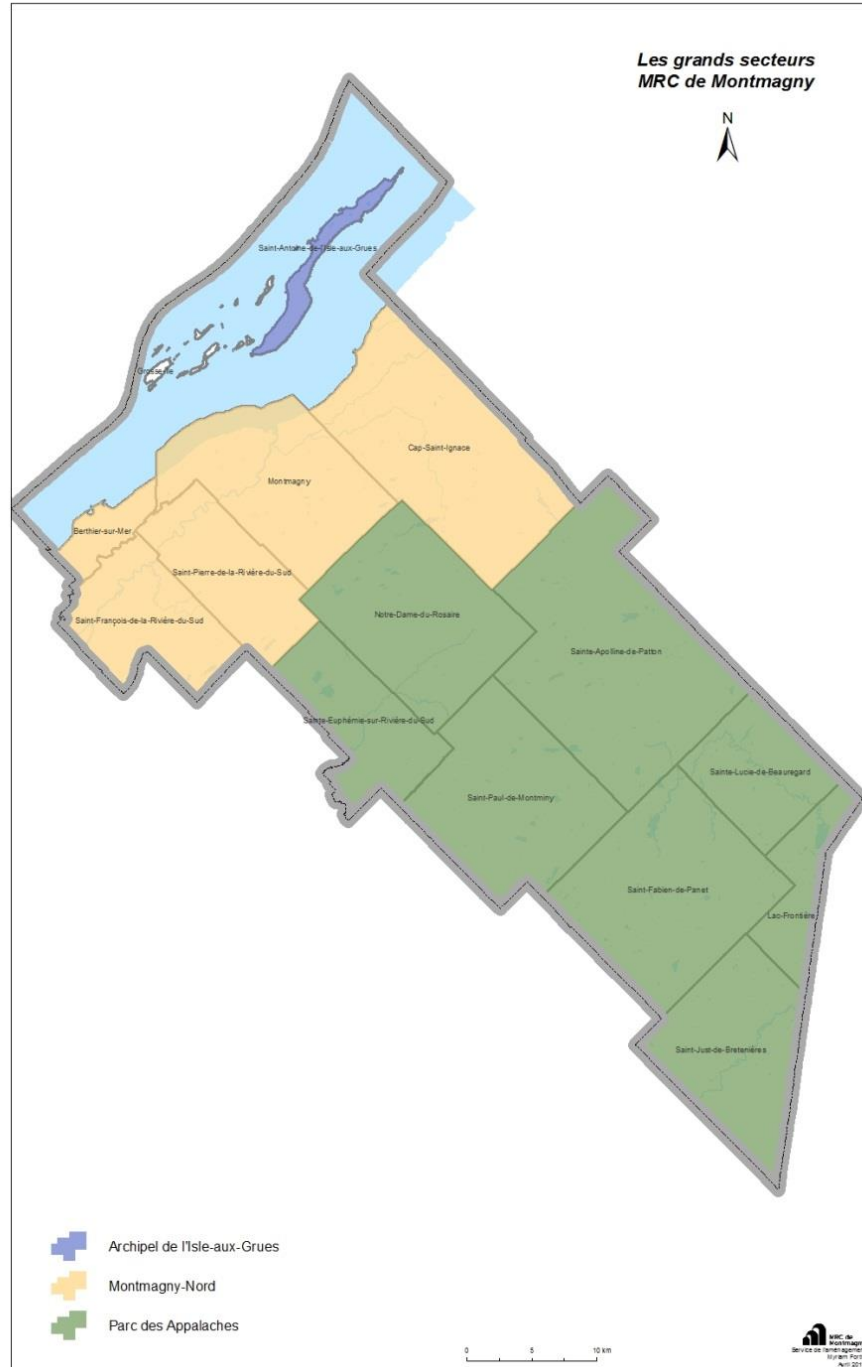
Les Basses Terres du Saint-Laurent

Les basses terres du Saint-Laurent s'étendent sur une bande de quelques kilomètres de large entre le fleuve Saint-Laurent et le plateau appalachien. Elles présentent un relief plutôt plat, dont l'altitude varie entre 3 et 150 mètres. Cet ensemble géographique est caractérisé par ses sols riches et ses falaises qui ceinturent les rivières et bordent la côte du Saint-Laurent. Ainsi, avec ses sols riches et son relief plutôt plat, les basses terres du Saint-Laurent se sont avérées propices au développement de l'agriculture.

L'Archipel de l'Isle-aux-Grues

Finalement, l'Archipel de l'Isle-aux-Grues, situé dans l'estuaire du Saint-Laurent, est constitué de 21 îles, dont seule la plus grande est habitée de façon permanente. Cet archipel forme une entité géographique distincte dans le paysage de la MRC, bien qu'elles fassent partie de la province géologique des basses terres du Saint-Laurent. Ces îles s'apparentent aux barres ou croupes rocheuses allongées dans l'axe sud-ouest/nord-est que comprennent les basses terres.

Carte 3. Les trois secteurs géographiques de la MRC de Montmagny



Carte 4. Topographie du territoire de la MRC de Montmagny



1.1.3 Pédologie

Les sols du plateau appalachien sont dominés par d'épais dépôts de till laissés par le passage des glaciers. Ces dépôts s'amincissent dans les zones de hautes collines, où on y retrouve généralement aussi des affleurements rocheux. Ces tills sont principalement des loams sableux, alors que les dépôts fluvio-glaciaires des Appalaches, laissés par les eaux de fonte des glaciers, sont généralement constitués de graviers ou de sables graveleux. Les vallées du plateau appalachien, quant à elles, comportent une concentration de dépôts fluvio-glaciaires.

La partie de la MRC se trouvant sur la plaine des basses terres du Saint-Laurent est caractérisée par la présence d'une plate-forme de roches sédimentaires créée par les dépôts glaciaires et les dépôts marins laissés par la mer de Champlain. On y retrouve alors des dépôts de sables de différentes textures et épaisseurs, ainsi que des argiles.

Types de sol

On retrouve quatre principaux types de sols sur le territoire de la MRC, soit :

- loams et loams sableux
- sables loameux
- argiles

À certains endroits sur le territoire, on retrouve également des loams limoneux ou sableux, des loams argileux, des loams limono-argileux, ainsi que des sols organiques. Le potentiel agricole de ces sols diffère en fonction de leurs caractéristiques physiques et chimiques.

Les sols loameux sont composés de particules de textures différentes. Ils comportent une fraction d'environ 40% de sable, 40% de limon et 20% d'argile. Les particules de plus de 2 mm ne représentent pas plus de 35% de la composition des sols loameux. Ainsi, les loams conservent l'humidité et constituent des sols fertiles et friables. Les loams limoneux, que l'on retrouve de façon ponctuelle sur le territoire de la MRC de Montmagny, sont des sols loameux dont la proportion de limon est un peu plus élevée, ce qui les rend glissants lorsque mouillés. D'autre part, les loams sableux, que l'on retrouve également sur le territoire, sont composés d'une part un peu plus grande de sable, ce qui en fait des sols plus friables.

Les sols sableux comprennent une proportion variant entre 70 et 100% de particules de 0,1 mm à 75 mm. Les sables loameux sont composés d'au plus 85 à 90% de sable, mais la texture de ce type de sol est caractérisée par une faible proportion de limon et d'argile en plus. En raison de leurs particules relativement grosses, les sols sableux retiennent mal l'eau et sont rapidement drainés. Ils sont également généralement pauvres en nutriments et présentent une acidité faible à moyenne.

Les argiles sont des sols à grains fins, de 0,002 mm et moins, composés d'au moins 25% d'argile, de limons, ainsi que d'une faible proportion de particules sableuses. Elles sont propices à l'agriculture en raison de leur forte capacité de rétention d'eau, de leur capacité à retenir les éléments nutritifs, ainsi que leur pH modérément acides. Ces sols sont toutefois généralement mal aérés et mal drainés en raison de leur densité.

Drainage

Les terres situées sur le plateau appalachien sont caractérisées par des sols majoritairement bien drainés. Le drainage des sols des basses terres du Saint-Laurent, d'un autre côté, varie fortement, dépendamment du type de sol retrouvé. Ainsi, on retrouve aussi bien des sols mal drainés que bien drainés, ou même imparfaitement ou très rapidement drainés. Cette forte variabilité du drainage est fonction des

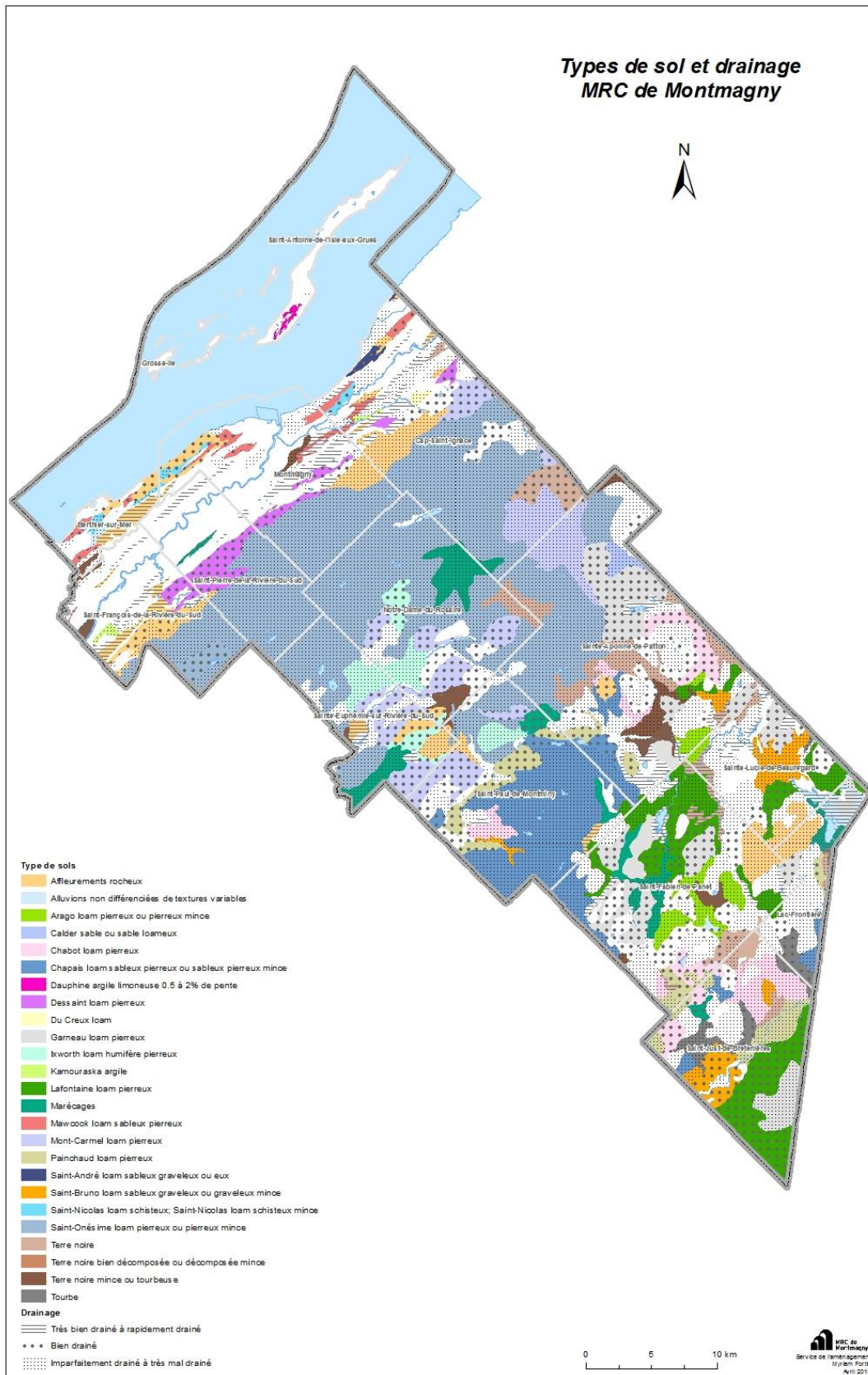
caractéristiques physiques et chimiques des différents types de sols rencontrés dans cette partie du territoire de la MRC.

Les sols sableux, que l'on retrouve à quelques endroits majoritairement localisés sur le plateau appalachien, se drainent facilement en raison de la texture de leurs particules. Les sols argileux, à l'inverse, ont une forte capacité à retenir l'eau et ont donc un drainage faible. Ceux-ci sont exclusivement situés dans les basses terres du Saint-Laurent. L'essentiel du territoire correspondant aux Appalaches est composé de loam et de loam sableux. Ce type de sol étant composé de particules à texture variable, son drainage est donc globalement bon.

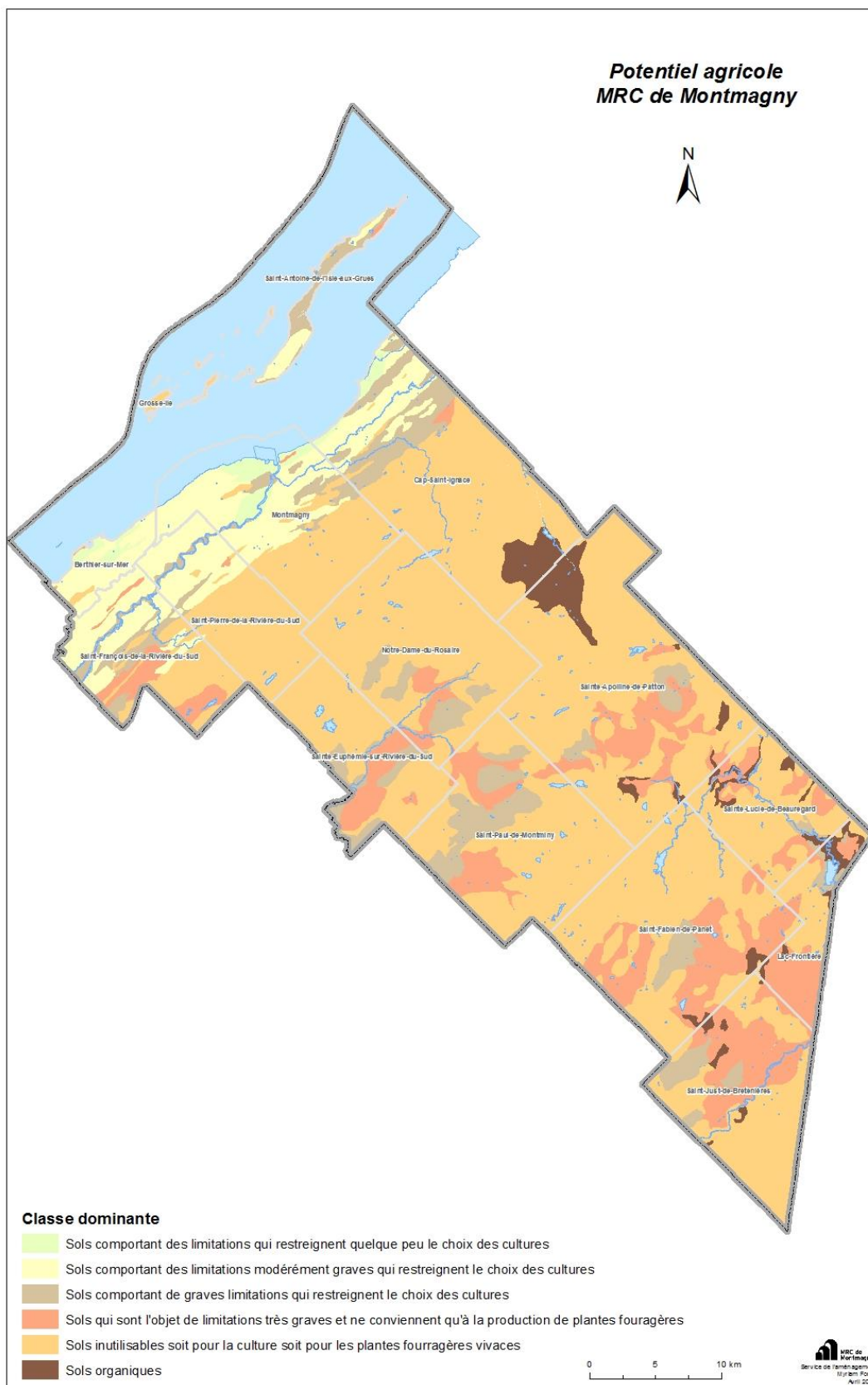
Potentiel agricole des sols

Le potentiel agricole des sols varie sur le territoire de la MRC. Celui-ci dépend fortement du type de sol et de sa productivité. Globalement, les terres situées sur la plaine des basses terres du Saint-Laurent présentent un potentiel agricole modéré à élevé, dépendamment du type de sol retrouvé, alors que les terres du plateau appalachien ont un potentiel généralement faible ou très faible. En effet, la majorité du territoire de la MRC situé sur le plateau appalachien est caractérisée par des sols de classe 7, dont le potentiel agricole est très faible en raison des sols pierreux. En contrepartie, les sols des basses terres du Saint-Laurent sont principalement composés d'argile, de loam sableux et de loam limoneux. Les sols du secteur Montmagny-Nord sont généralement classés 3 ou 4, c'est-à-dire que leur potentiel agricole est modéré. La principale limitation dans ce secteur est la surabondance d'eau. En général, le sol des basses terres du Saint-Laurent est propice à la culture céréalière (incluant le foin), alors que le sol du secteur du Parc des Appalaches est propice au foin et à l'acériculture.

Carte 5. Types de sol et drainage



Carte 6. Potentiels agricoles de la MRC de Montmagny



1.1.4 Hydrographie

Le profil hydrographique est principalement caractérisé par la présence du fleuve Saint-Laurent qui délimite son territoire au nord. Les milieux naturels des municipalités qui longent le fleuve sont ainsi influencés par la présence d'eau salée et la dynamique des marées.

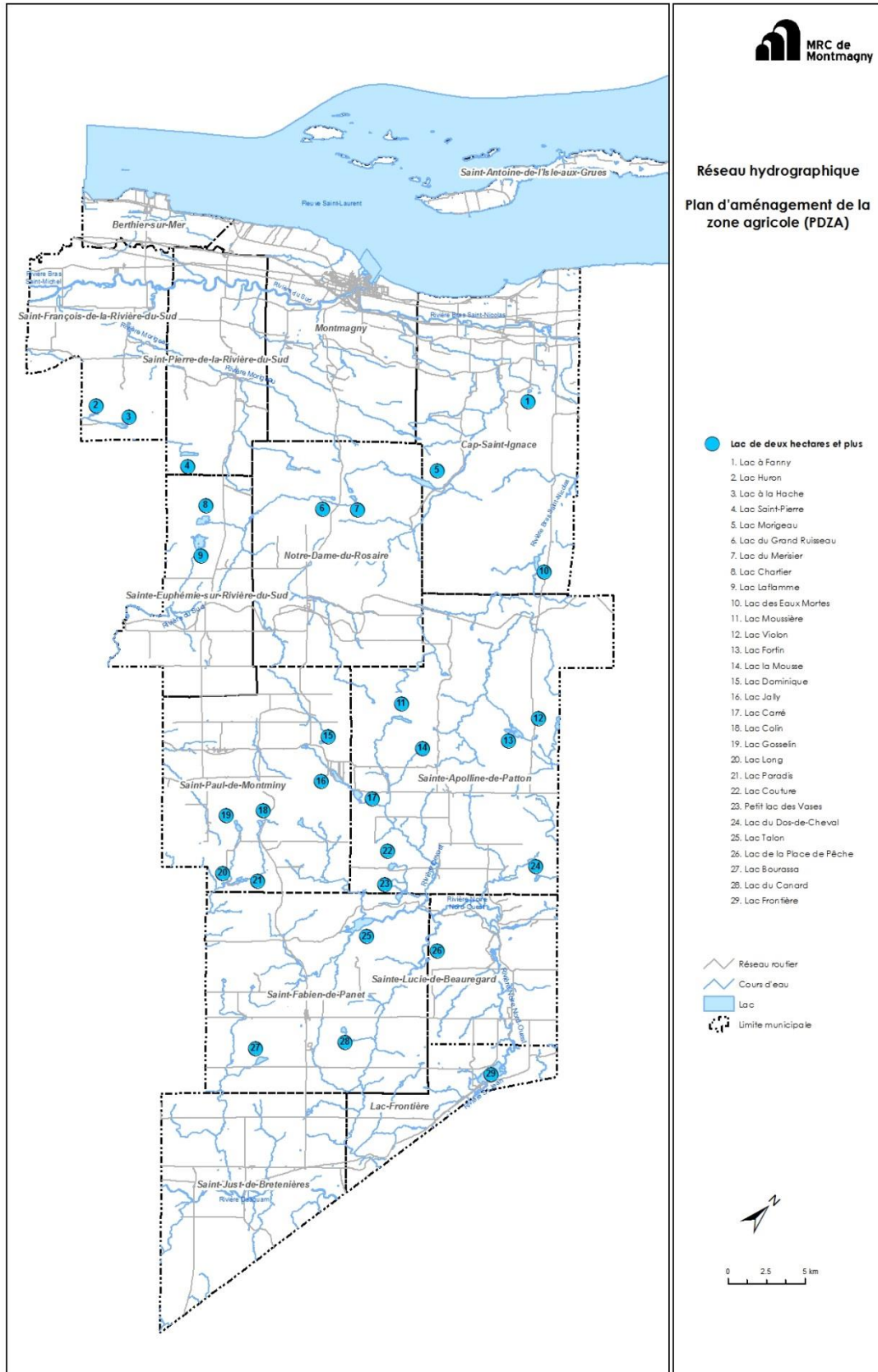
Réseau hydrographique

Le territoire de la MRC se divise en deux bassins versants primaires et comprend, en tout ou en partie, une dizaine de bassins versants secondaires, qui sont tributaires du fleuve Saint-Laurent ou de la rivière Saint-Jean dans l'État du Maine. Le bassin de la rivière du Sud couvre une superficie de 1921 km² et, bien qu'il soit principalement situé dans la MRC de Montmagny, il s'étend aussi sur le territoire des MRC de Bellechasse, des Etchemins et de L'Islet. La rivière du Sud prend sa source dans les monts Notre-Dame et s'écoule sur 50 km, vers les basses terres du Saint-Laurent, pour finalement se jeter dans le fleuve Saint-Laurent dans la ville de Montmagny. Ses principaux affluents sur le territoire de la MRC sont : les rivières Alick, du Pin, Noire, Morigeau et le Bras-Saint-Nicolas. Les forêts recouvrent 75% du bassin versant, alors que l'agriculture n'occupe que 18% de ce territoire.

Bien que le réseau hydrographique de la MRC soit important, il comprend peu de lacs. Plus précisément, ce sont 29 lacs qui ont une superficie supérieure à deux hectares. Les plus grands sont le lac Frontière et le lac Etchemin, avec tous deux une superficie de 1,06 km².

Ce sont 43 barrages qui sont répertoriés sur le territoire de la MRC. La plupart de ces ouvrages de retenue d'eau sont de propriété privée et sont maintenus à des fins récréatives. Seul un barrage a une vocation de production hydroélectrique. Ce dernier est aménagé à l'embouchure de la rivière du Sud.

Carte 7. Réseau hydrographique de la MRC de Montmagny



Milieux humides

Les milieux humides sont définis comme les sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Ils procurent de nombreux services écologiques à la population, dont la valeur monétaire estimée est parmi les plus élevées de tous les écosystèmes. Il peut s'agir de services d'approvisionnement par la nourriture qu'ils fournissent (poissons, fruits...) ou par les combustibles (tourbe et bois), de services de régulation (régulation du climat, régulation des inondations, filtration de l'eau...), de services socioculturels (attraits touristiques ou pédagogiques, religieux ou spirituels) ou de services de support (production primaire et constitution des sols).

La MRC de Montmagny présente une grande diversité de classes de milieux humides sur son territoire en raison, notamment, de la présence du fleuve Saint-Laurent. Certains milieux subissent alors l'action quotidienne des marées. On dénombre ainsi 417 milieux humides dans la MRC, qui totalisent une superficie de 3010 hectares, ce qui représente 5,1% du territoire de la MRC. On compte parmi ceux-ci de nombreux marais, des milieux humides en eau peu profonde, des prairies humides, des marécages, ainsi qu'une part moins importante de tourbières. Ces milieux humides se retrouvent majoritairement sur les basses terres du Saint-Laurent, dans les ensembles géographiques correspondant à Montmagny-Nord et l'Archipel de l'Isle-aux-Grues, principalement sur le littoral du fleuve Saint-Laurent.

La plus importante tourbière retrouvée sur le territoire de la MRC fait plus d'un kilomètre de diamètre et se situe dans la municipalité de Saint-Just-de-Bretenières. Un trottoir de bois a été aménagé afin de permettre au public d'y accéder et de pouvoir découvrir ce milieu de façon sécuritaire. Par ailleurs, les tourbières constituent des milieux propices à la culture de bleuets. L'entreprise Bleu & Bon s'est justement installée à Saint-Just-de-Bretenières en 2016 afin de se lancer dans la culture et la commercialisation de bleuets sauvages.

1.1.5 Climat

Températures

Le climat de la MRC est de type continental humide avec été tempéré. Il est influencé par la présence du fleuve Saint-Laurent au nord et des Appalaches au sud. La température moyenne s'élève jusqu'à 19,3°C au mois de juillet à Montmagny et atteint les -11,4°C en janvier, alors qu'elle varie entre 17,3°C et -13,7°C à Sainte-Lucie-de-Beauregard pour ces mêmes mois. Cette dernière municipalité est située à 363 mètres d'altitude dans le secteur du Parc des Appalaches, alors que la ville de Montmagny se trouve à proximité du fleuve Saint-Laurent à 15 mètres d'altitude. La température annuelle moyenne est d'ailleurs plus élevée à Montmagny avec 4,8°C, alors qu'elle ne s'élève qu'à 2,8°C à Sainte-Lucie-de-Beauregard. Cela témoigne de la différence de températures que connaissent généralement différents secteurs de la MRC. En comparaison avec la MRC, la température annuelle moyenne de la ville de Montréal est de 6,5°C, avec des moyennes de 21,2°C et -10,3°C respectivement pour les mois de juillet et janvier.

Tableau 2. Moyennes des températures et des précipitations annuelles dans la MRC de Montmagny (en comparaison avec la ville de Montréal)

Localisation de la station météorologique	Ville de Montmagny	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Ville de Montréal
Altitude (m)	15	363	13
Température moyenne en janvier (°C)	-11,4	-13,7	-10,3
Température moyenne en juillet (°C)	19,3	17,3	21,2
Température annuelle moyenne (°C)	4,8	2,8	6,5
Précipitations annuelles moyennes – pluie (mm)	906,6	853,6	825,8
Précipitations annuelles moyennes – neige (cm)	255,4	344,7	158,9

Source : MDDELCC, (2018). Normales Climatiques du Québec.

Précipitations

Les précipitations sont relativement abondantes sur le territoire de la MRC. En effet, la ville de Montmagny reçoit une moyenne annuelle de 906,6 mm de pluie, ainsi que 255,4 cm de neige. Alors que la municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard reçoit en moyenne 853,6 mm de pluie et 344,7 cm de neige. Cette comparaison démontre encore une fois les différences de climat entre Montmagny-Nord et le secteur du Parc des Appalaches, situé plus en altitude sur les collines appalachiennes. À des fins de comparaison, encore une fois, la ville de Montréal affiche des précipitations moyennes annuelles sous forme de pluie de 825,8 mm et 158,9 cm sous forme de neige.

Vents dominants

Les vents dominants dans la région soufflent du sud-ouest de juillet à mars, puis ils s'inversent d'avril à mai. Ils sont par ailleurs plus fort de décembre à avril que durant la saison estivale. La région présente un potentiel éolien particulièrement intéressant en termes d'exploitation au sommet des monts Notre-Dame avec des vents dont la vitesse varie entre 8,1 et 12,8 m/s.

Saison de croissance

Selon les données recueillies pour la période de 1979 à 2008, la saison de croissance dans la MRC de Montmagny s'étend en moyenne entre 175 et 182 jours sur le plateau appalachien, entre 183 et 190 sur la plaine des basses terres du Saint-Laurent et entre 191 et 199 jours à quelques endroits localisés en bordure du fleuve.

Le nombre de degrés-jours de croissance varient entre 2065 et 2814 sur le territoire, en fonction de l'altitude et la localisation géographique. De façon générale, les territoires situés plus en altitude présentent un nombre moyen de degrés-jours de croissance moins élevé que celle situées sur les basses terres du Saint-Laurent, dont l'altitude est près du niveau de la mer.

1.1.6 Milieu forestier

On retrouve deux domaines bioclimatiques dans la MRC de Montmagny, soit celui de l'érablière à tilleul et celui de l'érablière à bouleau jaune.

Le domaine de l'érablière à tilleul recouvre la plaine des basses terres du Saint-Laurent, dans le nord de la MRC. Les feuillus y sont dominants, la flore très diversifiée et les précipitations abondantes. La saison de croissance y est d'ailleurs relativement longue. Le tilleul d'Amérique, le frêne d'Amérique, l'ostryer de Virginie, de même que l'érable à sucre sont des espèces généralement retrouvées dans ce domaine forestier.

Le domaine de l'érablière à bouleau jaune, quant à lui, s'étend sur les collines et les coteaux du plateau appalachien. La flore y est un peu moins diversifiée que dans l'érablière à tilleul, mais on y retrouve de nombreuses espèces boréales très répandues au Québec, telles que le bouleau jaune et l'érable à sucre. Le chablis est la principale perturbation naturelle qui dynamise ce domaine forestier. Celui-ci consiste en un ou plusieurs arbres tombés au sol pour des raisons naturelles, telles que le vent, la foudre, la sénescence ou le mauvais enracinement.

Les milieux naturels que constituent les forêts, les milieux humides et les plans d'eau dominent le paysage. En effet, ils recouvrent au total 86% de la superficie de la MRC. En ce qui concerne le couvert forestier plus particulièrement, celui-ci recouvre 60% du territoire de Montmagny-Nord, 89% de celui du secteur du Parc des Appalaches et 36% de celui de l'Archipel de l'Isle-aux-Grues.

1.2 Territoires d'intérêt particulier

Certains sites du territoire de la MRC de Montmagny ont une valeur particulière sur le plan écologique, historique, culturel ou esthétique. Ces sites peuvent être naturels ou bâtis. La MRC reconnaît ces particularités de son territoire et en a dressé la cartographie. Ceux-ci doivent être perçus comme des éléments sur lesquels s'appuyer afin de donner un sens aux interventions futures sur le territoire.

1.2.1 Sites d'intérêt écologique

Les territoires d'intérêt écologique sont des milieux naturels sensibles en raison de leur valeur environnementale et des espèces fauniques et floristiques qui l'abritent. La MRC souhaite protéger et mettre en valeur les divers sites d'intérêt écologique qu'elle répertorie sur son territoire. Ainsi, les types de milieux retenus par la MRC comprennent :

- les héronnières
- les aires de concentration d'oiseaux aquatiques, de rivages et de sauvagines
- les aires de confinement du cerf de Virginie
- les lieux d'observation des espèces menacées ou vulnérables
- la réserve écologique Thomas-Sterry-Hunt
- le Parc régional des Appalaches
- les écosystèmes forestiers exceptionnels et les refuges biologiques
- les milieux humides et la ressource eau
- le milieu forestier

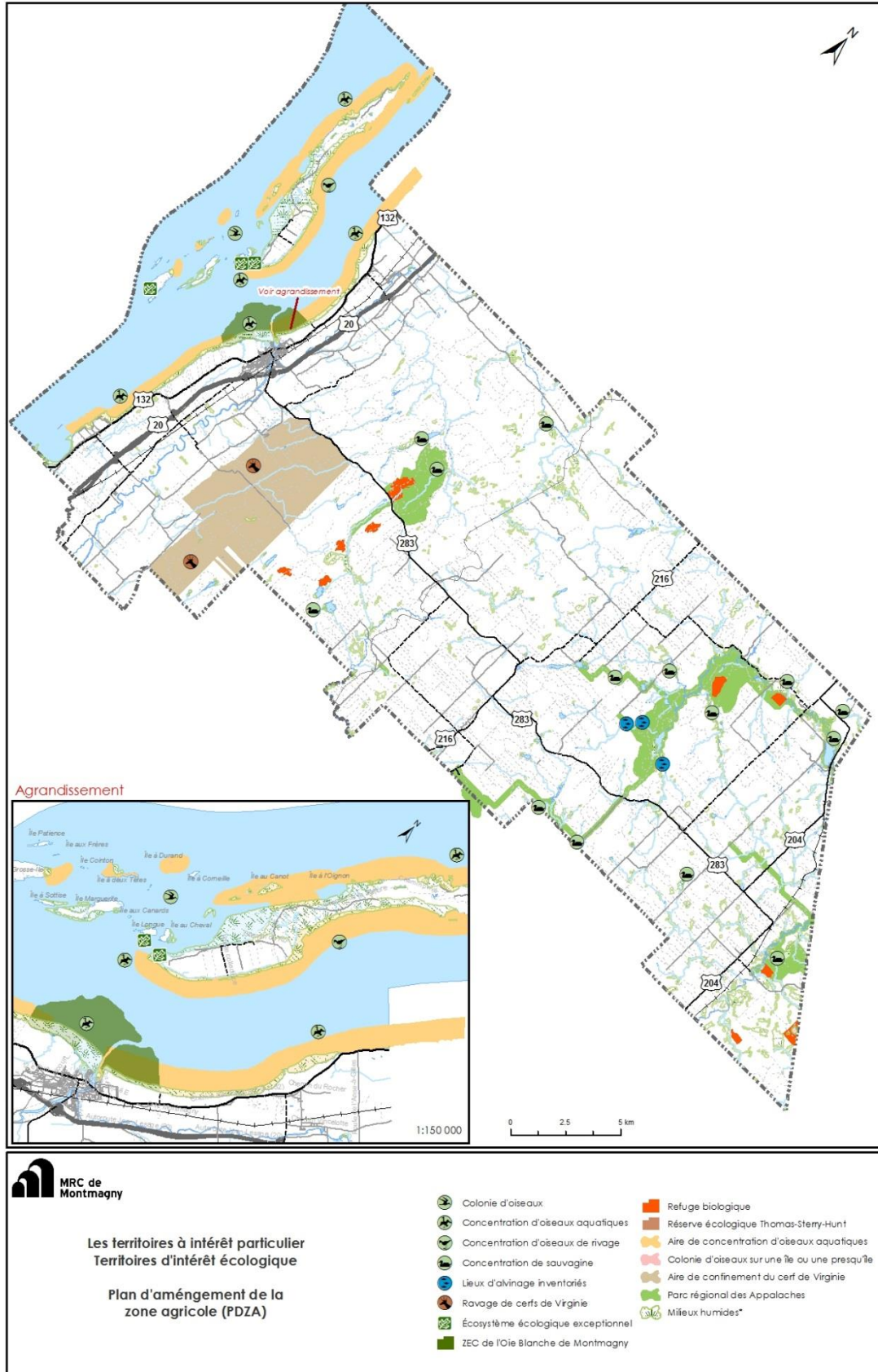
Le tableau suivant apporte quelques précisions pour chacun de ces sites d'intérêt écologique, alors que la carte « Territoire à intérêt particulier : Territoire d'intérêt écologique » présente leur emplacement sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Tableau 3. Sites d'intérêt écologique du territoire de la MRC de Montmagny

Sites d'intérêt écologique	Précisions
Héronnières	On retrouve 3 héronnières : une à Saint-Fabien et deux sur l'Isle-aux-Grues.
Aires de concentration d'oiseaux aquatiques, de rivages et de sauvagines	On retrouve 18 aires de concentration réparties sur le territoire, généralement fréquentées par des Oies des neiges, des Bernaches du Canada ou des canards.
Aires de confinement du cerf de Virginie	On en retrouve 2 dans le secteur Montmagny-Nord. Ces aires couvrent une superficie minimale de 250 hectares.
Lieux d'observation des espèces menacées ou vulnérables	On recense 10 espèces susceptibles d'être menacées et une vingtaine de plantes menacées ou vulnérables. Plusieurs d'entre-elles se réfugient dans les milieux humides ou à proximités de ceux-ci.
Réserve écologique Thomas-Sterry-Hunt	Elle protège les milieux humides représentatifs du système tourbeux appalachien, de part et d'autre de la frontière internationale, entre Saint-Just et l'État du Maine. Elle occupe une superficie de 56,1 hectares.
Parc régional des Appalaches	Lieu récréotouristique. Parc de type éclaté. Un projet de réserve de biodiversité a été déposé pour le parc.
Écosystèmes forestiers exceptionnels et refuges biologiques	On en retrouve 3 sur le territoire : à Grosse-Île, à l'Île Longue et à l'Île aux Grues.
Milieux humides et ressource eau	Ils jouent un rôle dans la protection de la qualité de l'eau et sont considérés comme des territoires d'intérêt culturel et esthétique également.
Milieu forestier	L'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches, dont fait partie la MRC de Montmagny, vise à orienter et à développer la mise en valeur des forêts privées sur son territoire.

Source : MRC de Montmagny - SAD, 2017

Carte 8. Territoires d'intérêt écologique de la MRC de Montmagny



1.2.2 Parc régional des Appalaches

Un parc régional est un territoire situé sur des terres publiques ou privées, dont la vocation principale est la récréation et dont la création relève d'une initiative régionale. La MRC de Montmagny compte un parc régional sur son territoire. Celui-ci a été créé en 1997 dans le but de favoriser l'offre récréative dans le territoire sud de la MRC de Montmagny, de protéger les milieux naturels et de favoriser le développement local. Le Parc régional des Appalaches est donc situé au sud de Montmagny dans le territoire appalachien de la MRC, jusqu'à la frontière internationale avec l'État du Maine. Il s'agit d'un parc de type éclaté, puisque son territoire est organisé en plusieurs secteurs discontinus, ce qui permet de valoriser différents attraits dispersés dans la région. Ainsi, les dix sites naturels du Parc se trouvent à cheval sur des terres publiques des municipalités de son territoire (Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Lac-Frontière, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Paul-de-Montminy, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire.)

Le Parc régional des Appalaches présente une offre touristique centrée sur les activités de plein air tout au long de l'année. On peut y pratiquer la randonnée sur les 140 km de sentiers proposés, le vélo sur les sentiers cyclables, de même que des activités nautiques sur ses différents plans d'eau. Le parc a enregistré près de 6500 visiteurs à ses deux bureaux d'accueil en 2016. Cela dit, comme le réseau de sentiers est éclaté et accessible gratuitement, toutes les visites ne peuvent pas être comptabilisées.

Le parc a également une mission de protection et de gestion des sites naturels retrouvés dans ses huit municipalités. En effet, le territoire du parc représente un environnement naturel exceptionnel et distinctif dans la MRC de Montmagny. Par ailleurs, un projet de réserve de biodiversité a été déposé pour le Parc régional des Appalaches afin de constituer une aire protégée qui favorisera le maintien de la biodiversité en milieu terrestre et la représentativité des régions naturelles du Québec. Une réserve de biodiversité aura pour conséquence principale d'entraîner une interdiction d'intervention industrielle dans le territoire forestier. Le territoire concerné par cette demande d'aire protégée couvre une superficie de 52,1 km².

Tableau 4. Attraits du Parc régional des Appalaches

Municipalité	Élément d'attrait
Saint-Just-de-Bretenières	Les tourbières
Lac-Frontière	Lac-Frontière et camping municipal
	Montagne du Lac Frontière
Saint-Fabien-de-Panet	Camping du Randonneur
	Lac Talon
	Rivière aux Orignaux
	Sentiers pédestres de Saint-Fabien
Sainte-Lucie-de-Beauregard	Plage la Langue de Chatte
	Mont Sugar Loaf
	Secteur Devost
	Rivière Noire Nord-Ouest
Sainte-Apolline-de-Patton	Lac Carré et Centre de Plein air
Saint-Paul-de-Montminy	Montagne Grande Coulée
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Cascades de la Loutré
Notre-Dame-du-Rosaire	Accueil Monk
	Jardin des Gélinottes

Source : MRC de Montmagny – SAD, 2017

Au-delà des sentiers et des sites naturels, le Parc régional des Appalaches est aussi un parc naturel habité. Créé par la concertation des huit municipalités du territoire sud de la MRC et de différents partenaires touristiques, le Parc régional des Appalaches est un levier et un outil de concertation pour le développement social et économique de ce territoire.

En effet, en plus d'attirer des touristes dans ses communautés grâce à sa renommée, certains promoteurs bénéficient de l'expertise du Parc. Le Parc offre de l'accompagnement personnalisé pour les nouveaux promoteurs (ex. le Bistreau d'érable). Il offre aussi un accompagnement aux organismes partenaires (ex. le Centre de Plein air de Sainte-Apolline). De plus, le milieu s'approprie le Parc, notamment dans les services aux citoyens. La Caisse Desjardins, par exemple, porte maintenant le nom de Caisse populaire Desjardins du Parc des Appalaches. Celle-ci soutient d'ailleurs les jeunes du milieu à travers le CJE. Le Parc est aussi un partenaire administratif de l'organisme des Loisirs inter-municipal du Parc des Appalaches.

1.2.3 Sites d'intérêt historique et culturel

La MRC de Montmagny a dressé l'inventaire des sites d'intérêt historique et culturel sur son territoire en partenariat avec les municipalités, du ministère de la Culture, et des Communications (MCC), ainsi que des organismes de protection et de mise en valeur du patrimoine. Cet inventaire comprend des bâtiments et des ensembles de bâtiments, ainsi que des plaques commémoratives et des objets mobiliers, dont la valeur historique, culturelle, architecturale ou archéologique est reconnue. La MRC compte ainsi de nombreux sites d'intérêt historique et culturel, répartis sur le territoire de toutes les municipalités locales. On y retrouve notamment des églises et presbytères, des cimetières, des moulins à vent, des monuments, de nombreuses maisons ancestrales, etc.

En ce qui concerne les sites d'intérêt historique et culturel qui ont un lien avec l'agriculture et le territoire agricole, on compte sur le territoire de MRC certains bâtiments patrimoniaux, tels que la Ferme ancestrale Landry, retrouvée à Cap-Saint-Ignace, qui est l'une des plus anciennes fermes de la MRC, ainsi que des rangs compris dans les parcours panoramiques.



Photo 2. Élevage Holstein, Ferme ancestrale Landry
(Cap-Saint-Ignace)
Crédit : J. Gendron, 2014

1.2.4 Éléments d'intérêt paysager

Comme la question des paysages constitue un enjeu de plus en plus présent, l'organisme Ruralys a réalisé une étude paysagère en partenariat avec la Conférence régionale des élu(e)s de la Chaudière-Appalaches, les 9 MRC de la région, la Ville de Lévis, ainsi que différents ministres, entre 2011 et 2013. Cette étude visait à caractériser les paysages régionaux et à évaluer la qualité de ceux visibles en bordure de certaines routes sur le territoire.

Globalement, le territoire de la MRC de Montmagny, à l'image de la région administrative de la Chaudière-Appalaches, présente des paysages marqués par le relief des Appalaches. La plaine des basses terres du Saint-Laurent monte graduellement pour faire place aux collines et aux vallées des Appalaches, puis, après la barrière créée par les crêtes des monts Notre-Dame, redescend pour former le plateau appalachien sud.

Le couvert forestier couvre la majorité du territoire de la MRC (60% dans Montmagny-Nord, 89% dans le secteur du Parc des Appalaches et 36% sur l'Archipel de l'Isle-aux-Grues.) Les forêts de l'érablière à tilleul

et de l'érablière à bouleau jaune dominant alors le paysage de la MRC. La forte proportion d'érablières sur le territoire contribue à la qualité des paysages automnaux. Les villages disséminés dans l'ensemble géographique du Parc des Appalaches, entre les basses terres du Saint-Laurent et la frontière internationale avec l'État du Maine, forment « une trame de paysages humanisés agroforestiers où la densité de population, en dehors des noyaux villageois, est plutôt faible. » Ces paysages humanisés sont par ailleurs bien préservés, n'ayant été que faiblement transformés par l'urbanisation, contrairement aux villages du littoral du Saint-Laurent.

L'étude de Ruralys concernait, entre autres, certains segments routiers compris sur le territoire de la MRC de Montmagny, soit la route des Navigateurs (132 et noyau villageois), la route 216 de Sainte-Apolline-de-Patton jusqu'à la MRC de Bellechasse, la route 283 de Saint-Paul-de-Montminy au lieu-dit Bernatchez, ainsi que la rue Principale de Saint-Fabien-de-Panet jusqu'à Sainte-Lucie-de-Beauregard. L'analyse et l'évaluation de ces échantillons a ainsi permis de classer les paysages selon quatre niveaux de qualité : exceptionnelle, forte, moyenne et moindre. L'identification des paysages nécessitant des interventions à des fins d'amélioration, ainsi que ceux devant être protégés était alors rendue possible.

Cette évaluation a permis d'effectuer certains constats quant à la qualité paysagère des tronçons analysés. En ce qui concerne ceux se trouvant sur le territoire de la MRC de Montmagny, l'étude permet de constater que le sud de la MRC présente une forte proportion de paysages classés comme étant de qualité forte ou exceptionnelle. En bref, on y retrouve en effet plusieurs percées visuelles d'intérêt, notamment dans les cœurs villageois de certaines municipalités (Sainte-Apolline-de-Patton, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Fabien-de-Panet), ainsi que des éléments de patrimoine bâti préservés. En contrepartie, dans le nord de la MRC, le long de la route des Navigateurs, l'étude a permis de constater la présence de paysages dont l'indice de qualité est faible ou moyen. Ceci est entre autres relatif à l'hétérogénéité et la déstructuration du cadre bâti, ainsi que l'entremêlement des usages et des différents styles architecturaux dans les centres urbains et les noyaux villageois de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace.

Puis, à partir des constats effectués à partir de l'analyse des paysages, l'étude a également permis d'émettre certaines recommandations pour les MRC comprises dans la région de la Chaudière-Appalaches. Ces recommandations comprennent notamment un volet concernant la thématique de l'agriculture. Ainsi, il est recommandé pour la MRC de Montmagny de dresser l'inventaire du patrimoine bâti agricole, de le protéger et le mettre en valeur, puis d'adopter une approche intégrée dans le but de consolider la pratique de l'agriculture et d'en faciliter la conciliation avec les autres usages. Il est également recommandé de protéger les panoramas offerts par les rangs agricoles par la réglementation des plantations dans certains secteurs clés, là où la qualité paysagère a été classifiée comme étant forte ou exceptionnelle, et d'instaurer un programme de gestion des friches.

Finalement, le territoire de la MRC de Montmagny recèle plusieurs éléments d'intérêt paysager répartis dans ses différentes zones géographiques. Ces différents éléments que sont le fleuve Saint-Laurent, les collines, les vallées et les crêtes appalachiennes, les îles du Saint-Laurent, les terres agricoles et forestières, ainsi que les éléments de patrimoine bâti conservés, contribuent à la diversité des paysages magnymontien et, ainsi, à l'identité de la région.

Faits saillants – Caractérisation du territoire

- ❖ La MRC est divisée en trois grands ensembles comportant chacun une réalité physique, économique et agricole qui leur est propre. On retrouve donc Montmagny-Nord, qui comprend les cinq municipalités du nord, le Parc des Appalaches composé des huit municipalités du sud, ainsi que l'Archipel-de-l'Isle-aux-Grues.
- ❖ Globalement, le potentiel agricole des sols de Montmagny-Nord varie de modéré à élevé, alors qu'il est plutôt faible dans le Parc des Appalaches.
- ❖ Les tourbières constituent des milieux propices à la culture du bleuet. On en retrouve certaines sur le plateau appalachien, dont la plus grande, située à Saint-Just-de-Bretenières, fait plus d'un kilomètre de diamètre.
- ❖ La saison de croissance est plus longue sur la plaine des basses terres du Saint-Laurent que sur le plateau appalachien en raison des différences climatiques entraînées par l'altitude.
- ❖ Le territoire est majoritairement occupé par le milieu forestier, qui recouvre 60% de la superficie de Montmagny-Nord, 89% du Parc des Appalaches et 36% de l'Archipel-de-l'Isle-aux-Grues.
- ❖ Le Parc régional des Appalaches présente une offre touristique centrée sur les activités de plein air, qui permet, tout en favorisant la protection des sites naturels, d'attirer une clientèle locale, régionale ou extrarégionale.
- ❖ Le Parc constitue un levier et un outil de concertation pour le développement social et économique du territoire, notamment grâce à l'accompagnement offert pour les nouveaux

2. Occupation du territoire

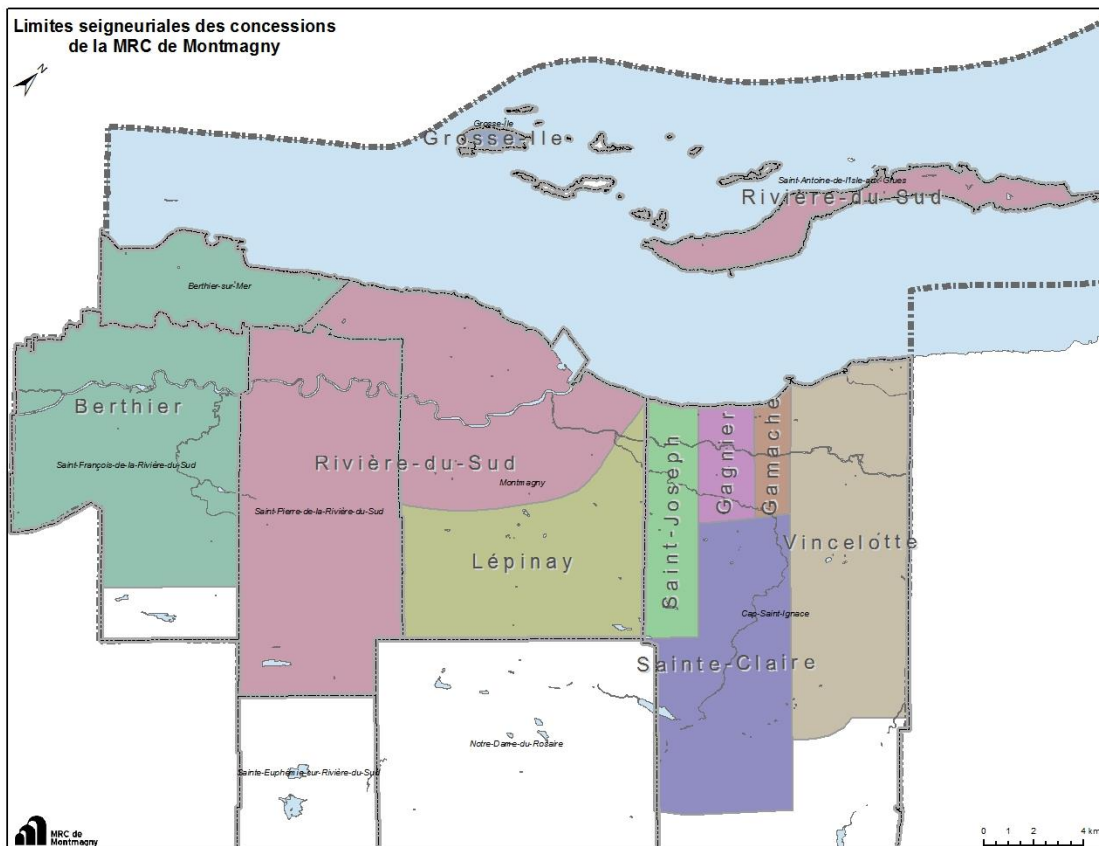
2.1 Historique de l'occupation du territoire

Avant que les Européens prennent possession du territoire et fondent la Nouvelle-France, les Amérindiens occupaient déjà les îles et le littoral de la rive sud-est du Saint-Laurent et profitaient des richesses naturelles qui abondaient.

Si l'explorateur français Jacques Cartier prend possession du territoire en 1534 pour fonder la Nouvelle-France, la colonisation de la vallée du Saint-Laurent débute seulement au début des années 1600 (XVII^e siècle). L'occupation du territoire s'organise alors selon le système seigneurial. Le territoire de la MRC de Montmagny comptera donc huit seigneuries : Berthier, Rivière-du-Sud, Lépinay, Saint-Joseph, Sainte-Claire, Gagnier, Gamache et Vincelotte.

C'est d'abord le long du fleuve et dans la plaine de la rivière du Sud que se sont installés les premiers habitants vers la fin du XVII^e siècle. Jusqu'à la Conquête en 1760, les terres des différentes seigneuries sont distribuées, défrichées et mises en valeur par une agriculture de subsistance. Après la Conquête anglaise de 1759, de nouvelles activités sont développées, reliées à la mer, la forêt et au commerce du bois.

Carte 9. Limites seigneuriales des concessions de la MRC de Montmagny



La seconde moitié du XIX^e siècle marque le début de la colonisation des Appalaches. Alors que la population de la plaine s'accroît et que les terres sont toutes occupées, la région fait face à un exode de sa population. Pour contrer ce phénomène, de nouveaux territoires sont ouverts à la colonisation vers le sud-est. Huit nouvelles paroisses sont ainsi érigées entre 1895 et 1925. Soutenue par une agriculture de subsistance, l'exploitation de la forêt, plus lucrative, devient rapidement l'activité principale du secteur sud.

L'arrivée du chemin de fer dans la deuxième moitié du XIX^e siècle contribue à la prospérité de la région et au déploiement de nouvelles industries tant en bordure du fleuve que dans le territoire sud. Cent ans plus tard, l'ouverture de l'autoroute 20 vient consacrer cette ère industrielle.

À mesure que de nouvelles voies de communication terrestres se déploient, l'organisation territoriale se modifie. La population, les entreprises et les services se concentrent principalement à Montmagny qui devient un pôle urbain régional.

À partir de la seconde moitié du XX^e siècle, les municipalités des Appalaches sont frappées par le déclin de l'industrie forestière. Cette dévitalisation industrielle, combinée à l'attrait des grands centres ont amené une partie de la population à quitter la région. La diversification de ces économies locales est maintenant mise à l'avant plan.

Au nord du territoire, dans la plaine du Saint-Laurent, outre certains changements dans les activités manufacturières, l'agriculture y est toujours florissante et occupe une place importante dans l'économie.

2.2 Portrait socioéconomique

2.2.1 Démographie

Répartition de la population et évolution démographique

Entre 1996 et 2016, la MRC de Montmagny a connu une baisse globale de sa population de -4,8% (1 096 personnes). Pour sa part, la région de la Chaudière-Appalaches a connu une variation inverse, soit une augmentation de 9,4%.

L'évolution démographique varie selon les municipalités. Si la plupart des municipalités de la MRC ont connu une baisse démographique, on constate que les municipalités situées au nord, donc en bordure de l'autoroute, bénéficie d'une certaine stabilité démographique. Seule Berthier-sur-Mer affiche une hausse marquée de sa population. À l'inverse, la Ville de Montmagny, malgré qu'elle soit le pôle urbain de la région, accuse un léger déclin démographique. Par ailleurs, on constate que la majorité des municipalités du Parc des Appalaches doivent composer avec une décroissance démographique, toutefois le phénomène est variable. L'Isle-aux-Grues, du fait qu'elle soit une île, est elle aussi marquée par l'enjeu de la dévitalisation.

De manière générale, on peut expliquer le déclin démographique de la région par le vieillissement de la population. En effet, les personnes âgées de 65 ans et plus représentent le quart de la population totale, contre à peine 18% chez les jeunes (moins de 20 ans). Les ménages en âge d'avoir des enfants sont aussi moins nombreux que leurs parents plus âgés. Enfin, l'exode des jeunes pour poursuivre des études post-secondaires constitue un autre facteur pouvant expliquer la baisse démographique sur le territoire, qui plus est, ceux-ci ne reviennent pas systématiquement s'y établir après leurs études.

Tableau 5. Évolution démographique de la MRC de Montmagny (1996 – 2016)

Municipalité	1996	2016	Δ 1996 - 2016	
			Effectifs	%
Plaine du littoral et les îles				
Berthier-sur-Mer	1 227	1 555	328	21,1
Cap-Saint-Ignace	3 078	3 089	11	0,4
Montmagny	11 885	11 255	-630	-5,6
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	176	144	-32	-22,2
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 609	1 623	14	0,9
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	889	907	18	2
Sous-total	18 864	18 573	-291	-1,6
Parc des Appalaches				
Lac-Frontière	174	184	10	5,4
Notre-Dame-du-Rosaire	394	392	-2	-0,5
Saint-Just-de-Bretenières	881	668	-213	-31,9
Saint-Fabien-de-Panet	1 061	954	-107	-11,2
Saint-Paul-de-Montminy	931	785	-146	-18,6
Sainte-Apolline-de-Patton	705	542	-163	-30,1
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	376	320	-56	-17,5
Sainte-Lucie-de-Beauregard	408	280	-128	-45,7
Sous-total	4 930	4 125	-805	-19,5
Total MRC de Montmagny	23 794	22 698	-1 096	-4,8
Chaudière-Appalaches	380 496	420 082	39 586	9,4

Source: Statistique Canada, 1996 et 2016

D'après les prévisions démographiques de l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ), la population de la MRC de Montmagny continuera à décroître au cours des 20 prochaines années (d'ici 2036) pour se chiffrer autour des 22 300 habitants (contre 22 700 habitants en 2016).

Afin de contrer cette tendance de dévitalisation, la MRC de Montmagny a adopté la CIBLE 15/30 dans le cadre de son PALÉE en 2014. L'objectif pour la MRC et toutes les municipalités consiste à atteindre 30 000 habitants sur l'ensemble du territoire de la MRC de Montmagny d'ici 15 ans (2030).

La CIBLE 15/30 se répartie de la façon suivante :

- 15 000 résidents dans la Ville de Montmagny
- 15 000 résidents pour les 13 autres municipalités de la MRC

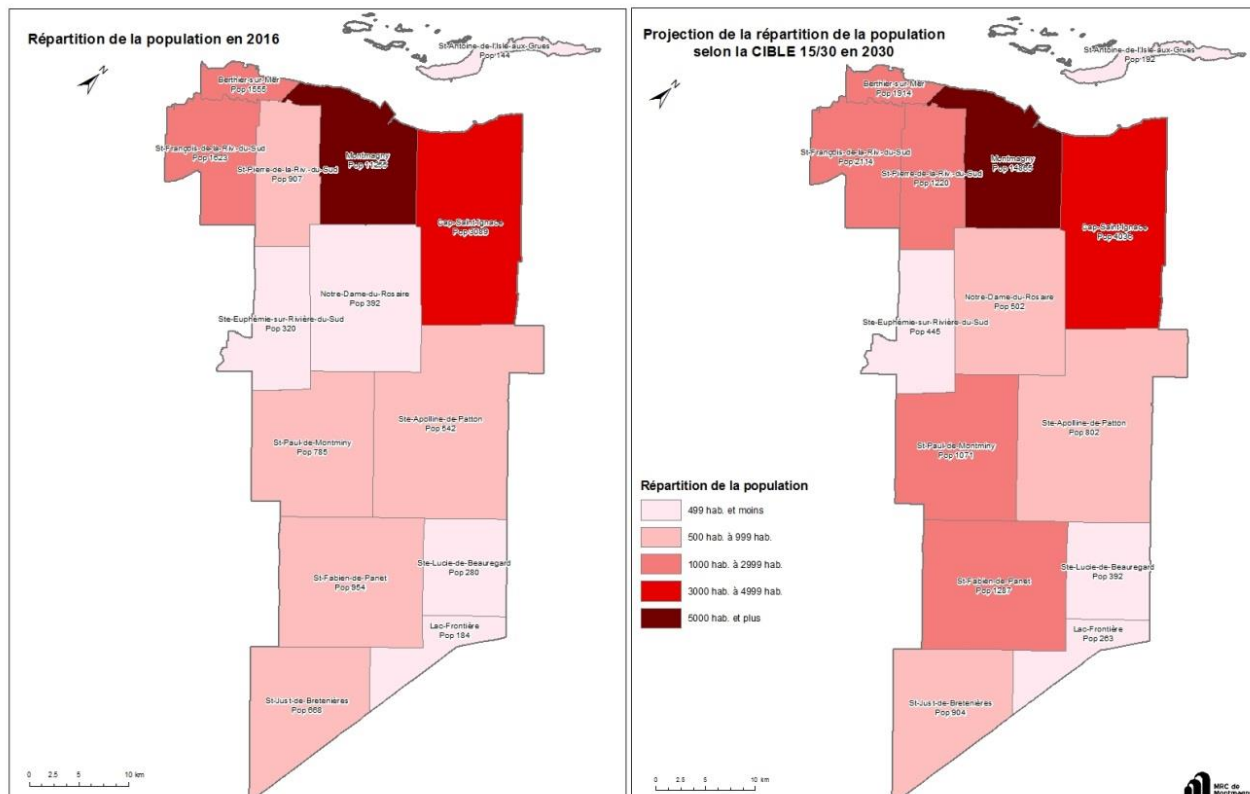
Malgré les perspectives démographiques négatives et l'objectif ambitieux de la CIBLE 15/30, il faut souligner la mobilisation des municipalités et des acteurs du milieu à tout mettre en œuvre pour renverser la tendance de la dévitalisation et atteindre les objectifs fixés.

Tableau 6. Prévission démographique de la CIBLE 15/30 (2030)

Municipalité			Δ 2016 - 2030	
	2016	2030	Effectifs	%
Plaine du littoral et les îles				
Berthier-sur-Mer	1 555	1 914	359	23,1
Cap-Saint-Ignace	3 089	4 036	947	30,7
Montmagny	11 255	14 865	3 610	32,1
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	144	192	48	33,3
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1 623	2 114	491	30,3
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	907	1 220	313	34,5
Sous-total	18 573	24 341	5 768	23,7
Parc des Appalaches				
Lac-Frontière	184	263	79	42,9
Notre-Dame-du-Rosaire	392	502	110	28,1
Saint-Just-de-Bretenières	668	904	236	35,3
Saint-Fabien-de-Panet	954	1 287	333	34,9
Saint-Paul-de-Montminy	785	1 071	286	36,4
Sainte-Apolline-de-Patton	542	802	260	48,0
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	320	445	125	39,1
Sainte-Lucie-de-Beaugard	280	392	112	40,0
Sous-total	4 125	5 666	1 541	27,2
Total MRC de Montmagny	22 698	30 007	7 309	24,4

Sources : Statistique Canada, 2016 et PALÉE de la MRC de Montmagny, 2014

Carte 10. Répartition de la population en 2016 et projections de la cible 15/30 (2030)



2.2.2 Structure des âges

En 2016, les jeunes (0 – 19 ans) représentaient environ 18% de la population. Le groupe des 20 à 64 ans constitue la majorité de la population pour environ 55%, suivi par le groupe des 65 ans et plus pour environ le quart de la population de la MRC de Montmagny. Cette proportion était sensiblement la même en 2006, à l'exception que le groupe des 65 ans et plus était moins nombreux (environ 18%). L'âge médian de la population en 2016 est de 51,2 ans, alors qu'il était de 45,2 ans en 2006.

Force est de constater que la MRC de Montmagny fait face à une tendance du vieillissement de sa population. Plus de 5 000 travailleurs prendront leur retraite d'ici les 5 à 10 prochaines années. Si les entreprises de la région peinent déjà à recruter des travailleurs, cet enjeu devrait prendre de l'ampleur dans les prochaines années. Un tel contexte prouve la pertinence de la CIBLE 15/30.

Tableau 7. Tableau comparatif de la répartition de la population selon le groupe d'âge (2006 - 2016)

Groupe d'âge	MRC de Montmagny		Chaudière-Appalaches	
	Nb d'hab.	%	Nb d'hab.	%
LES JEUNES				
0 – 4 ans (préscolaire)	945		23 340	
5 – 9 ans (scolaire : primaire)	1 020		24 950	
10 – 14 ans (scolaire : primaire et secondaire)	1 090		21 965	
15 – 19 ans (scolaire : secondaire, CEGEP)	1 090		21 425	
Total	4 145	18,3	91 680	21,8
LA POPULATION ACTIVE				
20 – 34 ans (fin des études, début de carrière)	3 065		68 085	
35 – 49 ans (cœur de la carrière)	3 735		77 035	
50 – 64 ans (pré-retraite)	5 860		98 800	
Total	12 660	55,8	243 920	58,1
LES RETRAITÉS				
65 ans et plus	5 875	25,9%	84 475	20,1
POPULATION TOTALE	22 680	100,0	420 075	100,0

Source : Statistique Canada. 2017.

2.2.3 Scolarité

Environ 59% de la population de la MRC de Montmagny est titulaire d'un certificat, d'un diplôme ou d'un grade, tandis qu'environ 25% de la population active n'est titulaire d'aucun diplôme. Environ 36% de la population est titulaire seulement d'un diplôme d'études secondaires (DES ou l'équivalent) ou d'un diplôme d'une école de métier. Environ 23% de la population est titulaire d'un diplôme d'études postsecondaires (cégep, université).

Parmi la population active diplômée, on remarque que plus d'hommes sont titulaires d'un diplôme d'études secondaires (DES ou l'équivalent) ou d'un diplôme d'une école de métier, soit environ 4 620 hommes (et 3 595 femmes). On constate également que les femmes sont davantage diplômées aux études postsecondaires que les hommes; environ 3 085 femmes et 2 035 hommes détiennent un diplôme d'études postsecondaires. Parmi, les différents niveaux d'études postsecondaires, les femmes sont plus nombreuses à obtenir un diplôme d'études collégiales (DEC), soit environ 1 775 femmes. Elles sont également plus nombreuses (environ 1 035) que les hommes (environ 770) à détenir un diplôme d'études universitaires.

Le niveau de scolarité général de la population peut s'expliquer du fait que la population est vieillissante et que les emplois de la région, majoritairement des emplois manufacturiers, requièrent un niveau de

scolarité peu élevé. Par contre, certains domaines d'emploi exigent un minimum de qualifications comme les domaines de la santé et de l'éducation, ce qui explique qu'environ 7 065 personnes ou 31% de la population détiennent un diplôme ou un certificat spécialisé d'une école professionnelle ou un DEC. Par ailleurs, on retrouve généralement davantage de femmes qui occupent un emploi dans les domaines de la santé et de l'éducation.

2.2.4 Population active

Le taux de chômage s'élevait à 5,6% dans la MRC de Montmagny en 2016, contre 7,3% en 2006. Le taux de chômage à l'échelle de la province, quand à lui, était de 7,1%, alors qu'il s'élevait à 7,3% en 2006. La MRC a donc connu une baisse plus importante de son taux de chômage que la tendance provinciale au cours de cette période.

2.2.5 Répartition des revenus

Le revenu annuel total comprend toute source de revenu (en espèce ou en nature). Le seuil de faible revenu est défini comme étant la limite sous laquelle une famille est susceptible de consacrer une proportion plus importante de son revenu aux besoins essentiels que sont l'alimentation, le logement et l'habillement qu'une famille moyenne (Statistique Canada, 2015). Il varie ainsi selon le lieu de résidence et, par conséquent le coût du panier de consommation, et du nombre d'individus dans le ménage. Au Québec, le seuil de faible revenu se situe autour de 25 000\$. Environ 50% de la population active dispose d'un faible revenu annuel et on observe que ce sont les femmes (29%) qui doivent davantage composer avec un faible revenu annuel.

Environ 46% de la population active dispose d'un revenu annuel moyen. Paradoxalement, seulement 2% de la population active dispose d'un revenu annuel de plus de 100 000\$ et 2% de la population active est sans revenu. Le niveau de revenu général de la population active est de 60 000\$ et moins par année et touche 87% de la population active, tandis que 11% bénéficie d'un revenu annuel général de 60 000\$ et plus.

Ce niveau de revenu général peut s'expliquer du fait que la majorité des emplois de la région sont issus des secteurs primaire et secondaire (ex. les domaines de la fabrication : environ 2 500 emplois, les domaines de l'agriculture et de la foresterie : environ 600 emplois). Le secteur des services offre des niveaux de salaire variables; les emplois en restauration sont généralement moins rémunérés que les emplois dans le domaine de la santé dû notamment au niveau de qualification requis pour occuper ces emplois (ex. la santé : 1 500 emplois, l'enseignement : 640 emplois, l'hébergement et la restauration : 660 emplois).

Tableau 8. Répartition du revenu brut annuel de la population (2015)

Revenu	Année financière 2015					
	Total	%	Homme	%	Femme	%
Population active sans revenu total	325	2%	140	1%	185	1%
FAIBLE REVENU						
Moins de 10 000\$	2 025		805		1 225	
10 000\$ à 19 999\$	4 215		1 710		2 505	
20 000\$ à 29 999\$	3 215		1 490		1 730	
<i>Sous-total</i>	9 455	50%	4 005	21%	5 460	29%
REVENU MOYEN						
30 000\$ à 39 999\$	3 010		1 640		1 370	
40 000\$ à 49 999\$	2 560		1 515		1 050	
50 000\$ à 59 999\$	1 450		865		585	
60 000\$ à 69 999\$	795		480		315	
70 000\$ à 79 999\$	545		335		205	
80 000\$ à 89 999\$	295		170		125	
90 000\$ à 99 999\$	165		100		65	
<i>Sous-total</i>	8 820	46%	5 105	27%	3 715	20%
REVENU ÉLEVÉ						
100 000\$ à 149 000\$	260		190		75	
150 000\$ et plus	120		85		30	
<i>Sous-total</i>	380	2%	275	1%	105	1%
<i>Sous-total population active ayant un revenu</i>	18 655	98%	9 385	49%	9 280	49%
<i>Population active totale MRC de Montmagny</i>	18 980		9 525		9 465	
<i>Population totale MRC de Montmagny</i>	22 698					

Source: Statistique Canada, 2016.

2.2.6 Rôle économique de l'agriculture

L'activité agricole est intimement liée à l'occupation dynamique du territoire. Elle est à l'origine de la colonisation de la Côte-du-Sud et, par conséquent, elle est à l'origine du développement de la majorité des municipalités de la MRC, principalement des municipalités de la plaine du littoral et des îles. Si les pratiques agricoles ont évolué depuis la colonisation, l'agriculture demeure encore aujourd'hui une activité économique importante puisqu'elle a généré, en 2014, des revenus totalisant près de 80 millions de dollars. En 2016, ce secteur d'activité fournissait environ 600 emplois. Ainsi, l'agriculture constitue la principale activité du secteur primaire de la MRC de Montmagny.

Tableau 9. Revenus totaux et nombre d'entreprises par type de production dans la MRC 2014

Production	Revenu annuel total ¹	Nombre d'entreprises ²
Production laitière	39 686 396	83
Production porcine	20 455 746	14
Acériculture	6 773 451	119
Céréales et protéagineux	6 688 471	133
Production bovine	2 089 499	27
Horticulture	1 614 892	29
Production avicole	1 234 796	7
Production ovine	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>
Autres productions	<i>n.a.</i>	<i>n.a.</i>
Total	78 543 251	412

¹ Les revenus indiqués dans ce tableau correspondent aux revenus agricoles totaux (principaux et

secondaires).

² Une même entreprise peut se retrouver dans plus d'une catégorie de production

Source : MAPAQ, 2014

La valeur foncière agricole totale de la MRC correspond à 12,5% de la valeur foncière totale. De plus, bien que la valeur foncière des terres agricoles du nord de la MRC soit plus élevée qu'au sud de celle-ci, la proportion de la valeur foncière agricole sur la valeur foncière totale est plus importante pour le secteur du Parc des Appalaches que pour la Plaine du littoral et les îles. Cela est dû au fait que la valeur foncière des propriétés est généralement moins élevées dans les huit municipalités du sud de la MRC.

Tableau 10. Apport de l'agriculture à la richesse foncière (2017)

Municipalité	Valeur foncière agricole (\$)	Total de la valeur foncière (\$)	Proportion de la valeur foncière agricole (%)
Plaine du littoral et les îles			
Berthier-sur-Mer	13 927 300\$	241 242 100\$	5,8
Cap-Saint-Ignace	41 043 900\$	280 600 200\$	14,6
Montmagny	42 131 400\$	925 018 100\$	4,6
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	9 489 600\$	34 981 100\$	27,1
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	68 815 300\$	171 246 700\$	40,2
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	33 080 600\$	97 156 800\$	34,0
<i>Sous-total</i>	<i>208 488 100\$</i>	<i>1 750 245 000\$</i>	<i>11,9</i>
Parc des Appalaches			
Lac-Frontière	2 049 500\$	20 372 300\$	10,1
Notre-Dame-du-Rosaire	6 267 500\$	41 909 100\$	15,0
Saint-Just-de-Bretenières	2 892 500\$	46 679 800\$	6,2
Saint-Fabien-de-Panet	9 407 400\$	65 999 800\$	14,3
Saint-Paul-de-Montminy	8 627 700\$	84 177 200\$	10,2
Sainte-Apolline-de-Patton	16 320 000\$	64 385 400\$	25,3
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	2 987 800\$	26 588 300\$	11,2
Sainte-Lucie-de-Beauregard	8 170 400\$	24 667 200\$	33,1
<i>Sous-total</i>	<i>56 722 800\$</i>	<i>374 779 100\$</i>	<i>15,1</i>
MRC de Montmagny	265 210 900\$	2 125 024 100\$	12,5

Source : MRC de Montmagny, Service de l'évaluation foncière, 2018.

Le nombre de permis émis à des exploitations agricoles (EAE) sur le territoire de la MRC à des fins d'agrandissement, d'ajout de bâtiment, de nouvelle construction et de rénovation ou d'amélioration de bâtiment au cours des cinq dernières années, soit au cours de la période 2013-2017, s'élève à 171. La proportion ayant été distribuée pour des entreprises situées dans le secteur de la Plaine du littoral et les îles est plus élevée (70%) que pour le Parc des Appalaches. Les permis émis concernent principalement l'ajout de nouveaux bâtiments ou de nouvelles constructions (39%) et la rénovation ou l'amélioration de bâtiments (40%). Les permis émis à des fins d'agrandissement correspondent, quant à eux, à 21% des EAE.

Les investissements totaux associés aux EAE sont estimés à 15 116 980\$ pour les cinq dernières années et 89% de ceux-ci sont associés aux travaux effectués dans le secteur de la Plaine du littoral et les îles. Cela dit, il faut noter que la valeur estimée des travaux dans les permis ne correspond pas à la valeur de l'évaluation foncière.

Tableau 11. Nombre de permis émis à des exploitations agricoles (EAE) et leurs investissements (2013-2017)

Municipalité	Type de permis émis			Total	Investissements totaux (\$)*
	Agrandissement	Ajout de bâtiment / Nouvelle construction	Rénovation / Amélioration de bâtiment		
Plaine du littoral et les îles					
Berthier-sur-Mer	1	2	1	4	104 880\$
Cap-Saint-Ignace	7	24	11	42	1 701 225\$
Montmagny	2	7	8	17	1 259 500\$
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	1	1	1	3	260 000\$
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	5	7	18	30	2 134 300\$
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	8	5	11	24	7 943 675\$
<i>Sous-total</i>	<i>24</i>	<i>46</i>	<i>50</i>	<i>120</i>	<i>13 403 580\$</i>
Parc des Appalaches					
Lac-Frontière	0	0	1	1	10 000\$
Notre-Dame-du-Rosaire	2	1	4	7	103 700\$
Saint-Just-de-Bretenières	0	2	3	5	24 800\$
Saint-Fabien-de-Panet	2	3	2	7	641 800\$
Saint-Paul-de-Montminy	2	5	3	10	419 600\$
Sainte-Apolline-de-Patton	2	3	2	7	97 500\$
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	2	1	0	3	82 000\$
Sainte-Lucie-de-Beauregard	2	6	3	11	334 000\$
<i>Sous-total</i>	<i>12</i>	<i>21</i>	<i>18</i>	<i>51</i>	<i>1 713 580\$</i>
MRC de Montmagny	36	67	68	171	15 116 980\$

*Estimation du coût des travaux par permis

Source : MRC de Montmagny, Service de l'évaluation foncière, 2018.

2.3 Utilisation du sol

2.3.1 Zone agricole provinciale

Le régime de protection du territoire agricole est institué par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. La zone agricole « a pour objet d'assurer la pérennité d'une base territoriale pour la pratique de l'agriculture et de favoriser, dans une perspective de développement durable, la protection et le développement des activités et des entreprises agricoles ». (Article 1.1 LPTAA)

La zone agricole provinciale couvre 47 923 ha (479,2 km²), soit 23% de la superficie totale du territoire de la MRC. Si près du quart du territoire de la MRC est réservé aux activités agricoles, les caractéristiques géophysiques du territoire influencent le type d'activités agricoles pratiquées et le dynamisme économique de l'agriculture.

2.3.1.1 Superficie des propriétés en zone agricole

Sur le territoire de la MRC de Montmagny, la majorité des terres agricoles ont une superficie inférieure à 60 ha. C'est la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui compte le plus grand nombre de terrains d'une superficie de 60 ha et plus, soit 22 terrains. Cette municipalité compte également le plus grand nombre d'entreprises agricoles (56).

Tableau 12. Nombre de terrains en zone agricole par classe de superficie

Municipalité	0 à < 5 ha	5 à < 20 ha	20 à < 60 ha	60 à < 100 ha	> 100 ha	Total
Montmagny-Nord						
Berthier-sur-Mer	17	24	18	6	2	67
Cap-Saint-Ignace	60	101	73	8	3	245
Montmagny	33	69	70	9	5	186
Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues	14	17	13	2	1	47
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	34	78	96	18	4	230
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	18	47	64	8	5	142
<i>Sous-total</i>	<i>176</i>	<i>336</i>	<i>334</i>	<i>51</i>	<i>20</i>	<i>917</i>
Parc des Appalaches						
Lac-Frontière	2	0	3	0	2	7
Notre-Dame-du-Rosaire	2	2	11	9	5	29
Saint-Just-de-Bretenières	0	0	14	3	1	18
Saint-Fabien-de-Panet	8	8	30	6	7	59
Saint-Paul-de-Montminy	4	7	19	11	3	44
Sainte-Apolline-de-Patton	3	4	41	15	11	74
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	0	8	5	1	15
Sainte-Lucie-de-Beauregard	11	4	19	7	2	43
<i>Sous-total</i>	<i>31</i>	<i>25</i>	<i>145</i>	<i>56</i>	<i>32</i>	<i>289</i>
MRC de Montmagny	207	361	479	107	52	1206

Source : MRC de Montmagny, Service de l'évaluation foncière, 2018.

Le phénomène de l'accaparement des terres observé au Québec ne semble donc pas encore être avéré dans la MRC de Montmagny. Mais cette tendance observée au Québec préoccupe les agriculteurs de la MRC.

2.3.1.2 Évolution de la zone agricole

La zone agricole provinciale peut être modifiée par les MRC et municipalités par une demande d'exclusion adressée à la CPTAQ. Cela dit, les demandes d'exclusion doivent faire l'objet d'une démonstration à l'effet les besoins autres qu'agricoles ne peuvent être établis à un autre endroit. De même, certaines entreprises qui exercent des activités agricoles en dehors de la zone agricole, peuvent faire une demande d'inclusion à la zone agricole. Ainsi, l'étendue de la zone agricole provinciale peut varier dans le temps.

Depuis 2007, l'étendue de la zone agricole dans la MRC de Montmagny a légèrement augmenté.

Tableau 13. Évolution de la zone agricole provinciale (2007-2017)

MRC et région administrative	Superficie de la zone agricole (ha)		Δ 2007-2017 (%)
	2007	2017	
Montmagny	46 931	47 923	2,11
L'Islet	85 206	85 638	0,51
Bellechasse	146 261	146 127	-0,09
Les Etchemins	96 549	96 503	-0,05
Chaudière-Appalaches	1 001 437	1 001 651	0,02

Source : CPTAQ, 2007 et 2017

Le taux d'occupation de la zone agricole permet de «déterminer l'espace utilisé par les exploitations agricoles et d'estimer l'ampleur des usages non agricoles présents en zone agricole» (MAPAQ, 2011). Dans la MRC de Montmagny, le taux d'occupation de la zone agricole est resté stable, à l'instar des MRC voisines.

Tableau 14. Taux d'occupation de la zone agricole provinciale pour la période 2007-2012

MRC et région administrative	Superficie occupée par les entreprises agricoles (ha)		% de la zone agricole occupée par les entreprises agricoles	
	2007	2012	2007	2012
Montmagny	35 192	36 143	75	75
L'Islet	46 938	47 217	55	55
Bellechasse	82 996	82 819	57	57
Les Etchemins	26 365	30 815	27	32
Chaudière-Appalaches	504 079	520 013	50	52

Source : CPTAQ, 2007 et 2012

2.3.2 Affectation agricole

L'affectation agricole couvre 23 % du territoire de la MRC, elle correspond essentiellement à la zone agricole provinciale. Elle regroupe les terres cultivées, des terres en friche ou sous-exploitées et des forêts dont certaines possèdent un potentiel acéricole dans les Appalaches.

L'affectation agricole correspond au décret de la zone agricole hormis, en de rares occasions, les secteurs où les potentiels récréatif, forestier ou faunique s'avèrent plus importants. Ces secteurs demeurent sous la protection de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (RLRQ, chapitre P-41.1) et ne compromettent pas les activités agricoles, mais reflètent une volonté de préservation de la vocation de ces sites.

Le paysage agricole de la MRC de Montmagny présente différents traits qui varient selon la localisation. Si les terres cultivées en bordure du fleuve sont souvent juxtaposées d'un boisé de ferme, celles situées dans le Parc des Appalaches sont moins fréquentes, la forêt occupant principalement la zone agricole. L'acériculture constitue effectivement l'activité agricole la plus répandue dans le secteur du Parc des Appalaches.

Conformément aux objectifs de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA), l'affectation agricole vise spécifiquement à :

- Protéger les activités agricoles existantes;
- Développer le potentiel agricole et maintenir la viabilité des milieux agricoles;
- Minimiser les conflits d'usages potentiels;

- Préserver les paysages agricoles;
- Redynamiser les milieux agricoles susceptibles d'être abandonnés.

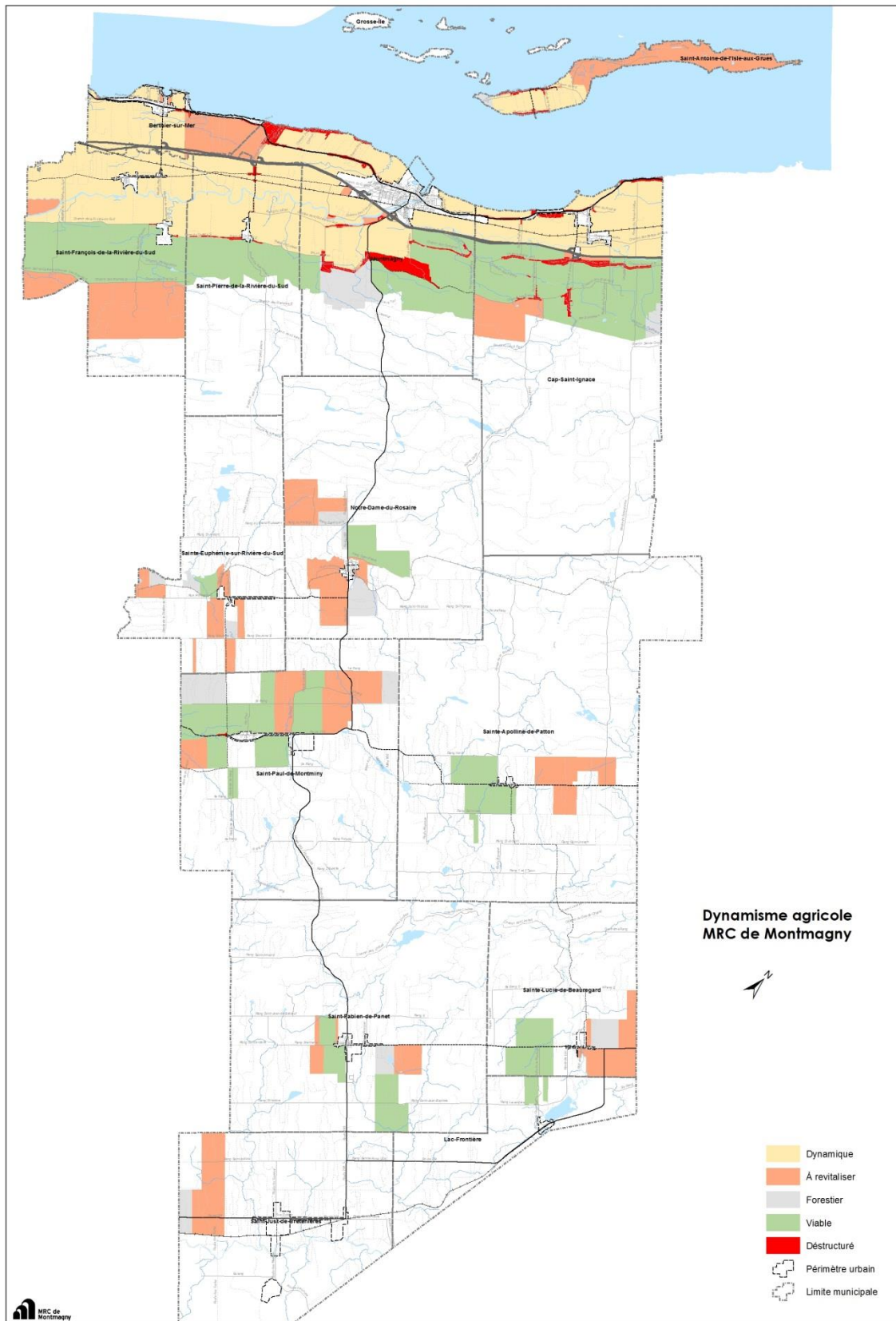
En outre de l'activité agricole elle-même, la zone agricole de la MRC de Montmagny comprend également plusieurs usages complémentaires à l'agriculture, et certains usages compatibles avec l'agriculture (par ex. l'usage résidentiel).

L'affectation agricole comprend des usages pouvant être permis dans la zone agricole, toutefois ceux-ci sont modulés en fonction du dynamisme agricole qui caractérise la zone agricole dans différents secteurs du territoire.

La MRC de Montmagny a dressé le portrait du dynamisme de son territoire agricole. Cette caractérisation s'inscrit dans une démarche de planification visant l'occupation dynamique de son territoire. Il s'agit d'établir une gestion des usages permettant de réunir les objectifs de protection des activités agricoles et de leur développement, de mise en valeur de ressources ainsi que de l'amélioration des conditions socioéconomiques des milieux dévitalisés.

Le portrait du dynamisme de la zone agricole est réparti selon des milieux ou des ensembles présentant des activités agricoles dynamiques, viables, à revitaliser, forestière ou déstructurées.

Carte 11. Dynamisme agricole de la MRC de Montmagny (zone agricole)



2.3.2.1 Les milieux agricoles dynamiques

Les ensembles « dynamiques » sont des milieux agricoles et agroforestiers où les activités agricoles prédominent nettement sur les autres activités. Ils regroupent des unités territoriales relativement vastes et homogènes dont la principale activité est l'agriculture. Les sols sont de bonne qualité et la majorité des exploitations agricoles s'y trouvant manifestent une vitalité économique.

Les ensembles qualifiés comme « dynamiques » sont réservés prioritairement à la protection et au développement des activités agricoles afin d'éviter tout éventuel conflit d'usage. Ces ensembles couvrent 154,9 kilomètres carrés soit 32,3 % du territoire de la zone agricole.

2.3.2.2 Les milieux agricoles viables

Les ensembles dits « viables » sont des milieux agricoles et agroforestiers qui regroupent des unités territoriales de grande superficie dont les sols comportent certaines limitations aux pratiques agricoles. La qualité des sols offre un potentiel agricole plutôt moyen. La prédominance et la vitalité économique des exploitations agricoles s'y trouvant ne sont pas toujours clairement identifiables.

Les ensembles qualifiés comme « viables » englobent autant les terres exploitées que celles représentant un potentiel agricole. Réservés à la protection des activités agricoles, certains usages jugés compatibles y sont autorisés. L'implantation d'une nouvelle résidence sera permise sur les terrains d'une superficie minimale de vingt hectares sous réserve de respecter une distance de 200 mètres d'un terrain cultivé (non boisé) et les distances séparatrices des établissements d'élevages voisins. Les ensembles « viables » couvrent 156,9 kilomètres carrés soit 32,7 % du territoire de la zone agricole.

2.3.2.3 Les milieux agricoles à revitaliser

Les ensembles « à revitaliser » sont des milieux agroforestiers qui regroupent des unités territoriales de superficies variables dont les sols comportent d'importantes limitations aux pratiques agricoles. Les activités agricoles présentes sont dispersées. On remarque aussi la présence de terres en friches et de pacages de faibles superficies ou d'activité portant davantage sur l'agroforesterie.

Ces territoires sont destinés à la revitalisation des activités agricoles et à la protection des paysages



Photo 3. Champ d'orge dans la plaine du Saint-Laurent, Montmagny
Crédit : J. Gendron, 2018



Photo 4. Élevage de bovin au pâturage Saint-Paul-de-Montminy
Crédit : J. Gendron, 2018



Photo 5. Terre en friche, Saint-Paul-de-Montminy
Crédit : J. Gendron, 2018

agricoles. À cette fin, les activités agricoles y seront privilégiées, mais une définition plus large doit être appliquée de manière à récupérer ces terres. Cette souplesse vise notamment l'implantation d'activités agroforestières et d'agrotourisme, ou encore l'agriculture à temps partiel. Les ensembles « à revitaliser » couvrent 117,7 kilomètres carrés soit 24,6 % du territoire de la zone agricole.

2.3.2.4 Les milieux agricoles forestiers

Les ensembles « forestiers » sont des secteurs inactifs sur le plan agricole et leurs potentiels faunique, forestier ou récréatif supplantent clairement leur potentiel agricole. Des usages agricoles peuvent s'y implanter, mais afin de permettre une occupation dynamique du territoire, les usages compatibles avec un milieu rural agroforestier seront autorisés et l'implantation d'une nouvelle résidence sera permise sur les terrains d'une superficie minimale de cinq hectares. Les ensembles « forestiers » couvrent 27,4 kilomètres carrés soit 5,7 % du territoire la zone agricole.



Photo 6. Érablière, Sainte-Lucie-de-Beauregard
Crédit : D. Racine, 2016

2.3.2.5 Les îlots déstructurés

Les îlots déstructurés quant à eux, sont des « entités ponctuelles de superficie restreinte, déstructurées par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur desquelles subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture ». Les îlots déstructurés permettent ainsi de planifier, dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole. Les usages compatibles avec le milieu rural y seront autorisés et l'implantation d'une nouvelle résidence sera permise sur les terrains répondant aux normes de lotissement. Il importe de souligner que la délimitation des îlots déstructurés est figée.



Photo 7. Îlot déstructuré, Berthier-sur-Mer
Crédit : J. Gendron, 2018

Les îlots déstructurés de la MRC de Montmagny ont été négociés avec la CPTAQ et acceptés par celle-ci en 2011. En 2016, afin d'entamer une vaste réflexion sur l'autorisation de nouvelles utilisations à des fins résidentielles en zone agricole, la CPTAQ a suspendu le traitement des demandes à portée collective (dont les îlots déstructurés font partie).

2.4 Terres en friche

Les friches constituent des terres agricoles abandonnées dont le potentiel est sous-exploité. Elles présentent des opportunités de revitalisation des activités agricoles. Ces milieux sont d'ailleurs propices à la croissance de certains végétaux.

Une étude préparée conjointement par le CLD de la MRC et Biopterre a d'ailleurs été publiée en 2009, afin d'évaluer l'état de la situation des friches sur le territoire de la MRC et leur potentiel. L'étude a répertorié 107 sites de friches, couvrant une superficie totale de 409 hectares, notamment propices à la culture de l'épinard, de petits fruits et de légumes variés. Cette étude constitue un outil privilégié pour élaborer une stratégie de mise en valeur des secteurs à revitaliser. Les usages compatibles avec un milieu rural

agroforestier sont autorisés à l'intérieur des ensembles « À revitaliser » et l'implantation d'une nouvelle résidence y sera permise sur les terrains d'une superficie minimale de dix hectares.

D'autre part, selon les données de l'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ de 2014, les terres en friche du territoire de la MRC couvrent une superficie totale de 439,2 hectares. Les friches occupent une superficie similaire dans les secteurs de Montmagny-Nord et du Parc des Appalaches. Toutefois, dans le sud de la MRC, elles sont principalement concentrées dans la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton. Cette variation de superficie totale dépend de la définition de friche retenue pour dresser l'inventaire.

Tableau 15. Superficies des terres en friche par municipalité en 2014 (hectares)

Municipalité	Terres en friche (ha)
Archipel-de-l'Isle-aux-Grues	
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	91,02
Total du secteur	91,02
Montmagny-Nord	
Berthier-sur-Mer	4,73
Cap-Saint-Ignace	88,27
Montmagny	29,86
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	49,1
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	0,65
Total du secteur	172,61
Parc des Appalaches	
Lac-Frontière	-
Notre-Dame-du-Rosaire	26,32
Sainte-Apolline-de-Patton	116,86
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-sud	-
Sainte-Lucie-de-Beauregard	24,3
Saint-Fabien-de-Panet	4,95
Saint-Just-de-Bretenières	3,24
Saint-Paul-de-Montminy	-
Total du secteur	175,67
MRC de Montmagny	439,2

Source : MAPAQ, 2014

2.5 Terres du domaine de l'État (terres publiques)

La forêt occupe environ 80 % de la superficie du territoire de la MRC et elle est localisée essentiellement dans le secteur du Parc des Appalaches. Si 75% du territoire forestier est de tenure privée, l'État possède le résiduel, soit environ 5% du territoire forestier de la MRC. Ces terres sont régies par la *Loi sur les terres du domaine de l'État* (L.R.Q. c. T-8.1) sous l'autorité du ministre l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et sont vouées à une exploitation multi-ressource. Les terres du domaine de l'État sont généralement appelées « terres publiques » dans le langage courant.

L'exploitation forestière génère la majorité des emplois dans le secteur du Parc des Appalaches. Le couvert forestier de tenure publique fait l'objet de contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier. Les industries de la région se sont regroupées afin de mettre en commun leur expertise et de gérer leur contrat d'approvisionnement et d'aménagement.

Si la principale vocation des terres du domaine de l'État est de servir l'exploitation forestière par la coupe de bois, on y retrouve aussi bon nombre d'érablières sous permis et une bleuetière ainsi que plus de 140 km de sentiers pédestres sous l'égide du Parc régional des Appalaches grâce à une entente entre le MERN et la MRC. Ce réseau de sentiers offre aux randonneurs tous les niveaux de difficulté (de facile à difficile) dans un environnement naturel et authentique. Ceux-ci comptent peu d'infrastructure outre les ponts et les refuges.

D'après le MERN, la MRC de Montmagny compte 8 forêts d'expérimentation sur son territoire, réparties dans les municipalités de Cap-Saint-Ignace, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud, Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Notre-Dame-du-Rosaire et Saint-Just-de-Bretenières. Une forêt d'expérimentation est exclusivement réservée à des fins de recherche et d'expérimentation dont les sujets d'étude portent notamment sur les plantations, la sylviculture, les études de régénération, les améliorations génétiques, les pratiques forestières, etc. Ces forêts ont une superficie d'au plus 500 ha (5 km²).¹

Faits saillants – Occupation du territoire

- ❖ La MRC connaît une décroissance démographique davantage marquée dans les municipalités du Parc des Appalaches. Celles de Montmagny-Nord sont plutôt stables, alors que Berthier-sur-Mer affiche une croissance marquée de sa population.
- ❖ La MRC connaît également un vieillissement de population qui devrait se poursuivre pour les prochaines années encore selon l'ISQ.
- ❖ La MRC s'est dotée de la Cible 15/30 qui vise à atteindre une population de 30 000 habitants d'ici 15 ans (2030), répartie également entre la ville de Montmagny et les 13 autres municipalités.
- ❖ La moitié de la population dispose d'un faible revenu (< 30 000\$), alors que seulement 2% dispose d'un revenu élevé (> 100 000\$).
- ❖ L'agriculture constitue la principale activité primaire sur le territoire.
- ❖ La zone agricole provinciale de la MRC est relativement stable depuis 10 ans (+2,11%) et sa superficie est actuellement de 47 923 hectares.
- ❖ La zone agricole provinciale du secteur du Parc des Appalaches est principalement occupée par la forêt.
- ❖ 107 friches, qui recouvrent une superficie totale de 409 hectares, ont été répertoriées sur le territoire en 2009. Ces milieux représentent un potentiel de revitalisation pour le milieu agricole.

3. Activités agricoles

3.1 Portrait des exploitations agricoles

À l’instar de la tendance observée à l’échelle du Québec, le nombre d’entreprises agricoles a diminué de 11,7% dans la MRC de Montmagny entre 2003 et 2014. Toutefois, la superficie moyenne occupée par les exploitations agricoles s’est accrue de 21,7% au cours de la même période. Les entreprises agricoles se consolident, mais le territoire et les activités agricoles ne sont pas en développement.

Nombre de fermes et superficies occupées

La majorité des entreprises agricoles sont situées dans le secteur de Montmagny-Nord, c’est-à-dire sur les sols fertiles des basses terres du Saint-Laurent. En effet, 66,7% des fermes y sont situées, alors que 31,2% se retrouvent sur le territoire des huit municipalités comprises dans le secteur Parc des Appalaches et 2,1% sur l’Isle-aux-Grues. Le nombre de ferme a connu une baisse dans les trois secteurs de la MRC. Cependant, cette tendance est moins marquée sur les basses terres du Saint-Laurent, où le nombre de fermes a diminué de 9,0% entre 2003 et 2014, alors que cette variation s’élève à -15,1% pour le secteur des Appalaches et -33,5% pour l’Isle-aux-Grues.

En ce qui a trait à la superficie moyenne occupée par les exploitations agricoles dans la MRC, celle-ci a connu une hausse un peu plus élevée dans le secteur des Appalaches cette fois avec une augmentation de 52,8%, alors qu’elle atteint les 48,8% dans Montmagny-Nord et seulement 9,8% sur l’Isle-aux-Grues. Ce dernier secteur est cependant contraint par la nature insulaire de son territoire. Globalement, une tendance à la hausse de la superficie moyenne des exploitations agricoles est remarquée pour la période de 2003 à 2014.

Tableau 16. Évolution du nombre d’entreprises agricoles par municipalité entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)
	Nb de fermes	% de la MRC	Nb de fermes	% de la MRC	Nb de fermes	% de la MRC	
Archipel de l’Isle-aux-Grues	9	2,8	8	2,6	6	2,1	-33,5
Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues	9	2,8	8	2,6	6	2,1	-33,5
Montmagny-Nord	211	64,7	205	67,2	192	66,7	-9,0
Berthier-sur-Mer	9	2,8	7	2,3	6	2,1	-33,3
Cap-Saint-Ignace	59	18,1	53	17,4	54	18,8	-8,5
Montmagny	47	14,4	48	15,7	43	14,9	-8,5
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	63	19,4	59	19,3	56	19,4	-11,1
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	33	10,1	38	12,5	33	11,5	0,0
Parc des Appalaches	106	32,5	92	30,2	90	31,2	-15,1
Lac-Frontière	6	1,8	2	0,7	1	0,3	-83,3
Notre-Dame-du-Rosaire	10	3,1	12	3,9	12	4,2	20,0
Sainte-Apolline-de-Patton	20	6,1	21	6,9	22	7,6	10,0
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	5	1,5	6	2,0	5	1,7	0,0
Sainte-Lucie-de-Beauregard	20	6,1	15	4,9	17	5,9	-15,0
Saint-Fabien-de-Panet	20	6,1	15	4,9	16	5,6	-20,0
Saint-Just-de-Bretenières	7	2,1	3	1,0	6	2,1	-14,3
Saint-Paul-de-Montminy	18	5,6	18	5,9	11	3,8	-38,9
MRC de Montmagny	326	100,0	305	100,0	288	100,0	-11,7

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

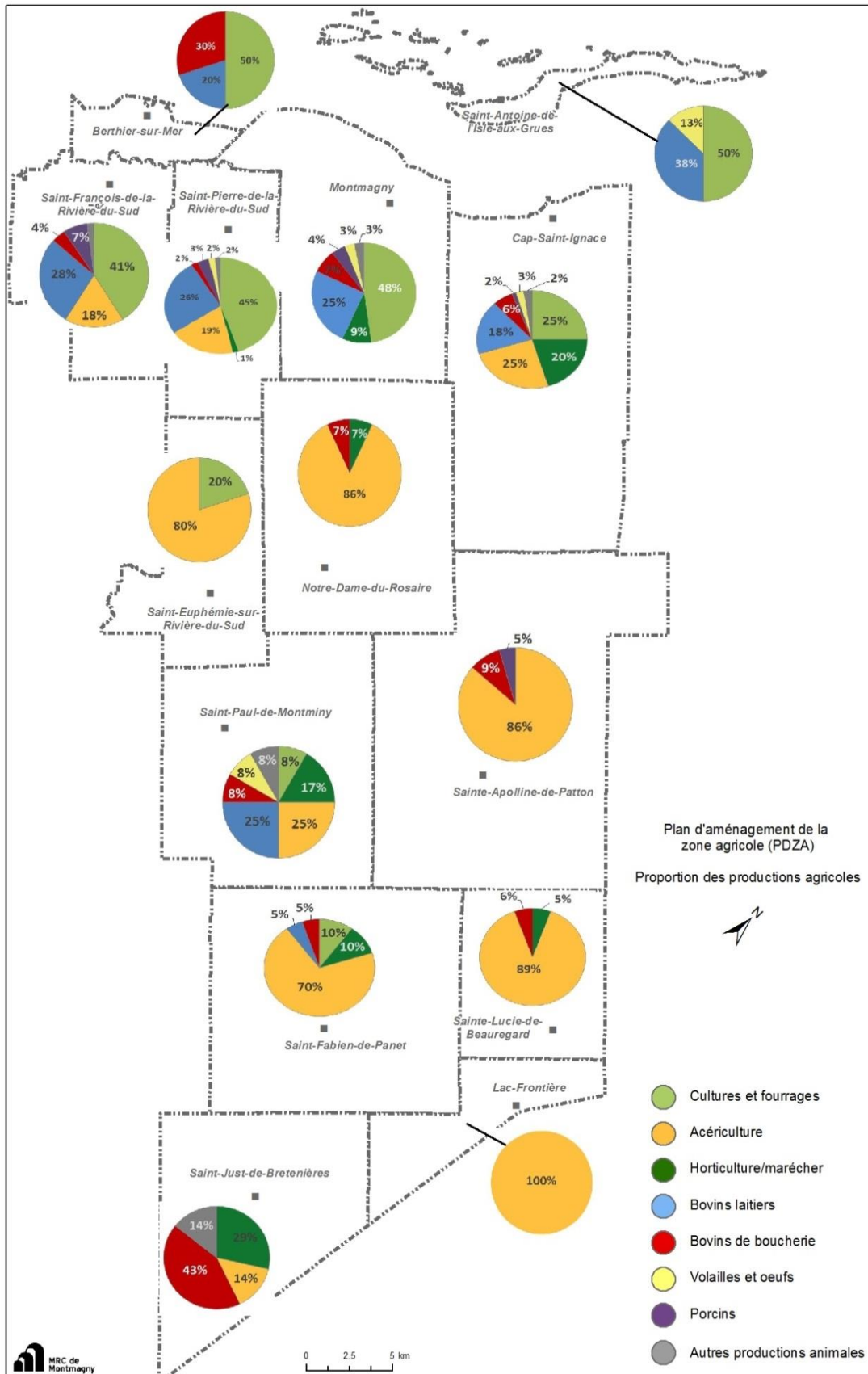
Tableau 17. Évolution de la superficie moyenne occupée (ha) par les exploitations agricoles entre 2003 et 2014

	2003	2010	2014	Δ 2003-2014 (%)
Archipel de l'Isle-aux-Grues				
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	235	197	258	9,8
Montmagny-Nord				
Berthier-sur-Mer	84	206	239	184,5
Cap-Saint-Ignace	78	90	87	11,5
Montmagny	85	83	98	15,3
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	99	102	109	10,1
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	97	107	126	29,9
Parc des Appalaches				
Lac-Frontière	106	242	394	271,7
Notre-Dame-du-Rosaire	142	150	148	4,2
Sainte-Apolline-de-Patton	154	223	214	39,0
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	116	95	133	14,7
Sainte-Lucie-de-Beauregard	110	114	108	-1,8
Saint-Fabien-de-Panet	145	170	178	22,8
Saint-Just-de-Bretenières	107	156	161	50,5
Saint-Paul-de-Montminy	108	109	171	58,3
MRC de Montmagny	106	118	129	21,7

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Si la superficie moyenne occupée par les entreprises agricoles en production laitière ou porcine varie peu, en revanche, la superficie moyenne occupée par les entreprises en production acéricole s'est beaucoup accrue depuis 2003. Cet accroissement de la superficie moyenne occupée par les entreprises acéricoles est lié à l'augmentation du nombre d'entailles sur le territoire. En effet, la MRC de Montmagny comptait plus de 1 600 000 entailles en 2014, une augmentation de 64% par rapport à 2003.

Carte 12. Répartition des productions agricoles dans la MRC de Montmagny



Revenus agricoles

En 2014, les revenus totaux enregistrés par les fermes de la MRC de Montmagny atteignaient 79 320 916\$. Ceux-ci ont connu une augmentation de 45,1% entre 2003 et 2014, ce qui s'apparente à la hausse enregistrée dans la région de la Chaudière-Appalaches pour la même période, soit 45,8%.

Ces revenus sont répartis selon le tableau suivant. La classe de revenus correspondant au plus grand nombre de fermes est 5000 à 50 000\$, avec 36,5% des fermes de la MRC. On remarque une certaine tendance dans la répartition des classes de revenus. En effet, entre 2003 et 2014, la proportion de fermes dont le revenu s'élevait entre 250 000 et 500 000\$, mais surtout à plus de 500 000\$ a augmenté. On note également une augmentation de 40,5% de fermes dont le revenu se situe entre 0 et 5000\$ au cours de cette période. Cette augmentation peut être associée au fait que, selon l'enquête menée par le MAPAQ auprès de la relève de Chaudière-Appalaches en 2011, 25,5% de la relève agricole de la MRC de Montmagny s'est établie par le démarrage d'une nouvelle entreprise. Ceci pourrait alors expliquer en partie la récente hausse de 25% du nombre d'entreprises à faible revenu dans la MRC. D'autant plus que les municipalités pour lesquelles le nombre d'entreprises au revenu inférieur à 5000\$ s'est élevé entre 2003 et 2014 font partie des municipalités au sein desquelles la relève agricole s'est établie. Il n'est toutefois pas possible de faire le lien direct entre ces deux données puisque nous n'avons pas de détails quant au mode d'établissement de la relève dans chaque municipalité. À l'inverse, la proportion s'est abaissée pour les classes de revenus se trouvant entre 5000 et 250 000\$. Ainsi, il est globalement observé que, bien que le nombre de fermes ait diminué dans la MRC de Montmagny entre 2003 et 2014, la superficie moyenne des terres s'est accrue, de même que le nombre de fermes à revenus élevés.

Le revenu moyen des fermes de la MRC de Montmagny était de 275 450\$ en 2014, ce qui est 21,9% moins élevé que le revenu moyen des fermes de la région de Chaudière-Appalaches, où celui-ci s'élevait à 352 693\$. Il est également 29,2% moins élevé que le revenu moyen des fermes québécoises lors du recensement de 2010. (*Revenus moyens des fermes du Québec de 2014 non disponible*). En comparant les chiffres de 2010 avec la répartition des classes de revenus pour la région de Chaudière-Appalaches et la province de Québec, on constate que les proportions de fermes comprises dans chaque tranche de revenus sont similaires.

Toutefois, en comparant avec les MRC de Bellechasse et de L'Islet, qui sont les MRC de Chaudière-Appalaches dont le territoire et les activités agricoles s'apparentent le plus à ceux de la MRC de Montmagny, on remarque que le revenu moyen des entreprises agricoles de la MRC de Montmagny se situe entre le revenu agricole moyen de ces deux MRC, qui est respectivement de 430 963\$ et 191 131\$ en 2010. Ces divergences peuvent être attribuées au fait que la MRC de Bellechasse compte davantage de productions porcines que les deux autres, qui sont généralement les productions générant les revenus les plus élevés, ce qui fait augmenter le revenu agricole moyen sur le territoire. À l'inverse, la MRC de L'Islet compte une plus grande proportion de productions acéricoles sur son territoire comparativement aux deux autres MRC. Cette production génère, de manière générale, un revenu moyen plus faible que les autres productions conventionnelles. Cela a pour conséquence de maintenir le revenu agricole moyen plus bas. Ainsi, la proportion qu'occupe chacun des types de productions agricoles sur le territoire influence le revenu agricole moyen dans la MRC, ce qui peut expliquer le fait que le revenu moyen des entreprises agricoles de la MRC de Montmagny soit inférieur à celui de la région de Chaudière-Appalaches ou des autres MRC.

Néanmoins, on remarque que la MRC de Montmagny comprend une proportion un peu plus grande de fermes dont le revenu se situe entre 50 000\$ et 150 000\$ que la région administrative et la province, alors qu'à l'inverse, la proportion de fermes ayant un revenu situé entre 150 000\$ et 250 000\$ y est légèrement plus basse. De plus, la superficie moyenne des exploitations agricoles de la MRC de Montmagny s'élevait à 129 hectares en 2014, alors qu'elle n'était que de 99 hectares dans la région de

Chaudière-Appalaches. Ainsi, les fermes de la MRC génèrent en moyenne moins de revenus par hectare que celles de la région.

Tableau 18. Évolution du nombre de fermes par tranche de revenus entre 2003 et 2014

Municipalité	0 à < 5000\$		5000 à < 50 000\$		50 000 à < 150 000\$		150 000 à < 250 000\$		250 000 à < 500 000\$		500 000\$ et +	
	2003	2014	2003	2014	2003	2014	2003	2014	2003	2014	2003	2014
Berthier-sur-Mer	-	-	5	3	3	1	-	-	1	1	-	1
Cap-Saint-Ignace	1	2	24	22	11	9	14	6	5	10	4	5
Lac-Frontière	2	-	3	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Montmagny	-	5	16	11	12	7	9	4	5	8	5	8
Notre-Dame-du-Rosaire	-	-	7	7	3	4	-	1	-	-	-	-
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	1	-	3	-	1	1	3	1	1	3	-	1
Saint-Apolline-de-Patton	-	-	12	12	8	6	-	2	-	-	-	2
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	-	4	4	1	1	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie-de-Beauregard	1	2	10	6	8	6	1	2	-	1	-	-
Saint-Fabien-de-Panet	2	3	13	6	3	4	1	2	1	1	-	-
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	-	1	14	16	5	5	16	2	18	10	10	22
Saint-Just-de-Bretenières	3	1	2	5	1	-	-	-	1	-	-	1
Saint-Paul-de-Montminy	2	1	11	3	4	3	-	1	-	2	1	1
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	-	1	10	9	5	6	6	3	11	8	1	6
MRC de Montmagny	12	15	134	105	66	53	50	24	43	44	21	47
Proportion de fermes (%)	3,7	5,2	41,1	36,5	20,2	18,4	15,3	8,3	13,2	15,3	6,4	16,3

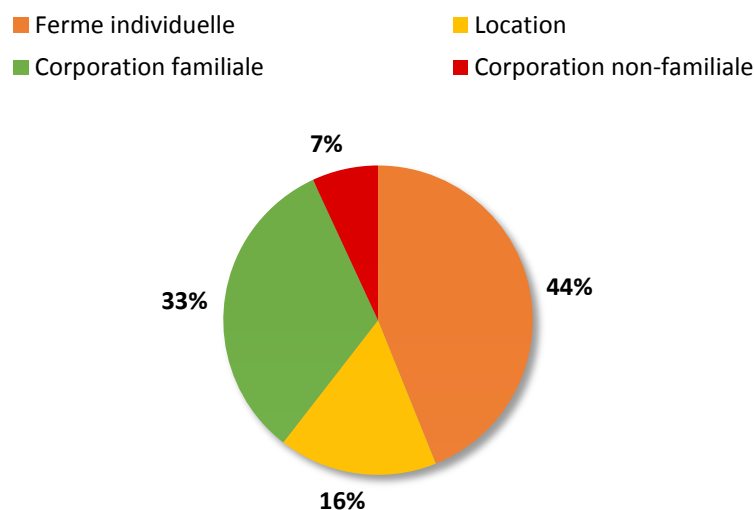
Source : MAPAQ, 2003-2014.

Ces revenus sont majoritairement générés par le secteur des productions animales (80,3%), qui regroupe 125 fermes dont l'élevage est la première source de revenus, ce qui correspond à 43,4% du nombre total de fermes de la MRC. La production végétale, qui constitue la principale activité de 54,9% des fermes de la MRC, génère quant à elle 19,0% des revenus agricoles totaux. Les 0,7% restant des revenus enregistrés proviennent des autres types de productions agricoles.

Forme juridique de recensement des fermes

L'analyse du mode d'occupation des exploitations agricoles de la MRC révèle que, en 2016, 43,9% des fermes de recensement étaient occupées par un propriétaire unique, 16,6% étaient louées avec ou sans accord écrit, alors que 32,6% étaient des corporations familiales et 6,9% des corporations non-familiales.

Figure 1. Forme juridique de recensement des entreprises agricoles



Source : Statistique Canada, 2016

Par ailleurs, la proportion des superficies exploitées détenues par des propriétaires occupants en 2014 était de 68%, alors que 32% de ces terres étaient louées. Le taux de location est ainsi légèrement plus élevé que pour la région de Chaudière-Appalaches, où celui-ci est de 27%.

Tableau 19. Mode de tenure des superficies exploitées en 2014

	MRC de Montmagny	Chaudière-Appalaches
Superficie occupée totale (ha)	37 273	528 948
Superficie possédée (ha)	24 495	387 117
Taux de superficies détenus par des propriétaires occupants (%)	68	73
Superficie louée	11 778	141 831
Taux de location (%)	32	27

Source : MAPAQ, 2014

3.1.1 Productions animales

On compte 125 fermes dans la MRC dont la première source de revenu est la production animale. Ces productions génèrent des revenus de 63 681 363\$, ce qui correspond à 80% des revenus agricoles totaux de la MRC. La production laitière est le type d'exploitation pratiquée par le plus grand nombre de producteurs, avec 83 fermes qui s'y dédient en 2014. Il s'agit également du secteur le plus lucratif avec 62% des revenus totaux générés par les productions animales dans la MRC. Les tableaux suivants présentent le portrait et l'évolution des différents types de productions animales retrouvées sur le territoire entre 2003 et 2014.

Globalement, on observe une diminution ou une stagnation du nombre d'exploitations dans tous les secteurs ; les secteurs les plus touchés étant la production bovine (-52%), la production ovine (-50%) et la

production porcine (-33%). Cette tendance s'apparente toutefois à celle observée dans la région de Chaudière-Appalaches, notamment.

Tableau 20. Répartition du nombre de fermes par type de production animale dans la MRC (2014)

Municipalité	Laitière		Avicole		Bovine		Porcine		Ovine		Autres	
	Nb fermes	% de la MRC	Nb fermes	% de la MRC	Nb fermes	% de la MRC	Nb fermes	% de la MRC	Nb fermes	% de la MRC	Nb fermes	% de la MRC
Archipel de l'Isle-aux-Grues												
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	3	3,6	1	14,3	-	-	-	-	-	-	-	-
Montmagny-Nord												
Berthier-sur-Mer	2	2,4	-	-	3	11,1	-	-	-	-	-	-
Cap-Saint-Ignace	15	18,1	2	28,5	5	18,5	1	7,1	2	100,0	-	-
Montmagny	17	20,5	2	28,6	5	18,5	3	21,3	-	-	2	28,5
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	27	32,5	-	-	4	14,8	7	50,0	-	-	2	28,6
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	15	18,1	1	14,3	1	3,7	2	14,2	-	-	1	14,3
Parc des Appalaches												
Lac-Frontière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Notre-Dame-du-Rosaire	-	-	-	-	1	3,7	-	-	-	-	-	-
Sainte-Apolline-de-Patton	-	-	-	-	2	7,5	1	7,4	-	-	-	-
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie-de-Beauregard	-	-	-	-	1	3,7	-	-	-	-	-	-
Saint-Fabien-de-Panet	1	1,2	-	-	1	3,7	-	-	-	-	-	-
Saint-Just-de-Bretenières	-	-	-	-	3	11,1	-	-	-	-	1	14,3
Saint-Paul-de-Montminy	3	3,6	1	14,3	1	3,7	-	-	-	-	1	14,3
MRC de Montmagny	83	100	7	100	27	100	14	100	2	100	7	100

Source : MAPAQ, 2014

Les fermes dont la première activité constitue la production animale sont principalement distribuées dans le secteur Montmagny-Nord, sur les basses terres du Saint-Laurent. On y retrouve 92% des fermes de la MRC dont la principale source de revenu provient de la production laitière, 71% des fermes avicoles, 66% des fermes bovines, 93% des fermes porcines, les deux seules fermes de production ovine de la MRC, ainsi que 71% des fermes exploitant d'autres types de production animale. Les municipalités comprises dans le Parc des Appalaches comprennent moins de fermes de production animale étant donné la nature plutôt forestière du secteur. On y retrouve somme toute 33% des fermes bovines et 29% des fermes d'autres types de production animale. En ce qui concerne l'archipel de l'Isle-aux-Grues, sa petite superficie et sa faible population font en sorte qu'on n'y retrouve que trois fermes de production laitière et une ferme avicole. Par ailleurs, les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, de Montmagny et de Cap-Saint-Ignace sont celles où se situent le plus de fermes exploitant principalement des productions animales avec respectivement 40, 29 et 25 fermes de ce type sur leur territoire.

Production laitière

Tableau 21. Portrait et évolution de la production laitière dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	117	1717	100	1441	83	1276	-29,1	-25,7
Nombre de têtes	10 724	143 076	10 333	134 514	8882	127 303	-17,2	-11,0
Revenus générés (K\$)	31 993	380 698	35 619	473 059	39 686	545 591	24,0	43,3

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Production avicole (volaille et œufs)

Tableau 22. Portrait et évolution de la production avicole dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	7	203	5	219	7	220	0,0	8,4
Nombre de têtes	88 795	5 716 206	222 159	5 975 543	54 976	6 848 354	-38,1	19,8
Revenus générés (K\$)	2151	176 445	885	173 031	1235	191 848	-42,6	8,7

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Production bovine (de boucherie, incluant les veaux lourds)

Tableau 23. Portrait et évolution de la production bovine dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	56	1218	40	1040	27	803	-51,8	-34,1
Nombre de têtes	2959	107 270	2241	101 996	1231	73 840	-58,4	-31,2
Revenus générés (K\$)	1960	114 257	2094	148 891	2089	175 502	6,6	53,6

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Production porcine

Tableau 24. Portrait et évolution de la production porcine dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	21	919	19	802	14	648	-33,3	-29,5
Nombre de têtes	36 815	1 419 896	46 549	1 547 819	49 952	1 559 119	35,7	9,8
Revenus générés (K\$)	10 821	460 622	15 187	614 245	20 456	677 044	89,0	47,0

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Production ovine

Tableau 25. Portrait et évolution de la production ovine dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	4	82	1	70	2	66	-50,0	-19,5
Nombre de têtes	876	18 709	670	20 889	825	17 187	-5,8	-8,1
Revenus générés (K\$)	174	2231	144	3861	77	3386	-55,7	51,8

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Production de chevaux

Tableau 26. Portrait et évolution de la production de chevaux dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	-	50	3	70	-	60	-	20,0
Nombre de têtes	56	2001	106	2608	100	2522	78,6	26,0
Revenus générés (K\$)	-	1018	33	1423	-	841	-	-17,4

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Aucune ferme de production chevaline n'a été déclarée lors de l'enregistrement des exploitations agricoles au MAPAQ en 2014 sur le territoire de la MRC de Montmagny. Toutefois, les données de ce recensement révèlent tout de même un certain nombre de chevaux présents sur le territoire de la MRC et que ce nombre a même connu une augmentation de 79% entre 2003 et 2014 pour atteindre 100 unités animales. Les terres en friche ou sous exploitées comprenant une résidence représentent des sites intéressants et propices à l'élevage de chevaux. Cependant, puisqu'il ne s'agit pas d'exploitations à des fins commerciales comprenant un grand nombre de chevaux, ces productions ne sont pas comptabilisées comme des exploitations agricoles de production chevaline. Ainsi, les 100 unités animales que compte la MRC sur son territoire sont majoritairement des chevaux de selle (75%), alors que les autres sont des chevaux de trait (11%), des poulains (8%) et des hongres (6%).

Autres productions animales

Tableau 27. Portrait et évolution de la production d'autres animaux dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière–Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	7	111	-	38	7	75	0,0	-32,4
Nombre de têtes	127	-	90	140 970	149	411 217	17,3	-
Revenus générés (K\$)	295	13 277	-	1438	138	5921	-53,2	-55,4

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Les autres productions animales comprennent l'élevage d'alpagas, de lamas, de cailles, de faisans, de pintades, de cerfs de Virginie, d'ânes, de wapitis et de lapins.

3.1.2 Productions végétales

Les productions agricoles occupaient une superficie totale de 24 304 hectares en 2014 et génèrent 15 080 798\$, ce qui correspond à 19% des revenus agricoles totaux de la MRC. Au total, la production végétale représente la première source de revenu pour 158 fermes. Selon Statistique Canada, les grandes cultures totalisaient ainsi 45,4% de la superficie agricole totale de la MRC de Montmagny en 2016.

Tableau 28. Superficies cultivées par municipalité selon le type de culture en 2014 (hectares)

Municipalité	Céréales	Fourrages	Pâturages	Légumes	Fruits	Acéricul- ture	Autres*	Total	% de la MRC
Archipel de l'Isle-aux-Grues									
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	282	538	185	-	-	11	-	1016	4,2
Montmagny-Nord									
Berthier-sur-Mer	428	631	47	-	-	4	-	1110	4,6
Cap-Saint-Ignace	1361	1301	108	1,3	41,9	832	4,6	3650	15,0
Montmagny	2136	1110	91	4,5	11,0	101	1,2	3455	14,2
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1327	2551	60	0	0,3	503	-	4442	18,3
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1451	1477	104	1,3	0,2	365	-	3398	14,0
Parc des Appalaches									
Lac-Frontière	-	-	-	-	2,2	279	-	281	1,2
Notre-Dame-du-Rosaire	2	40	65	-	-	746	-	853	3,5
Sainte-Apolline-de-Patton	6	180	87	-	-	1623	-	1896	7,8
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	82	-	-	-	143	17,5	242	1,0
Sainte-Lucie-de-Beauregard	-	55	27	-	6,6	1092	20,2	1201	4,9
Saint-Fabien-de-Panet	15	211	11	-	67,1	1152	-	1455	6,0
Saint-Just-de-Bretenières	-	58	3	-	47,7	10	10,5	129	0,5
Saint-Paul-de-Montminy	8	642	81	-	0,4	444	0,04	1175	4,8
MRC de Montmagny	7017	8875	869	7	177	7305	54	24 304	100,0

Source : MAPAQ, 2014.

*Inclut les cultures abritées et l'horticulture ornementale en champ et en conteneur

Les terres agricoles exploitées afin de cultiver des végétaux se trouvent principalement dans Montmagny-Nord, c'est-à-dire sur les sols fertiles des basses terres du Saint-Laurent. En effet, bien que ce secteur ne représente que 33% du territoire de la MRC, on y retrouve 66% de la superficie cultivée à des fins de production végétale. En contrepartie, le secteur Parc des Appalaches, qui représente 66% du territoire, ne comporte que 30% de la superficie des productions végétales. Ces données incluent les différents types de culture (céréales, fourrages, pâturage, légumes, fruits), mais également l'acériculture, les cultures abritées, ainsi que l'horticulture ornementale en champ et en conteneur.

Tableau 29. Superficies cultivées selon le type de culture en 2011 (hectares)

Municipalité	Avoine	Blé	Canola	Céréales mixtes	Foin	Maïs-grain	Orge	Sarrasin	Seigle	Soya	Total
Archipel de l'Isle-aux-Grues											
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	25,8	-	-	-	538,1	195,1	13,6	-	4,0	43,0	819,6
Total du secteur	25,8	-	-	-	538,1	195,1	13,6	-	4,0	43,0	819,6
Montmagny-Nord											
Berthier-sur-Mer	53,2	176,0	-	0,5	584,1	58,5	3,9	31,6	-	104,4	1012,2
Cap-Saint-Ignace	81,0	205,1	-	52,4	62,1	204,9	96,2	-	13,3	708,3	1423,3
Montmagny	204,3	524,5	-	18,7	120,8	429,5	87,4	-	56,3	815,4	2256,9
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	14,0	531,3	54,3	46,1	2233,4	226,7	14,0	20,0	4,8	652,1	3796,7
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	122,7	163,3	-	158,8	1310,9	154,3	132,0	-	-	719,1	2761,1
Total du secteur	475,2	1600,2	54,3	276,5	4311,3	1073,9	333,5	50,6	74,4	2999,3	11 250,2
Parc des Appalaches											
Lac-Frontière	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Notre-Dame-du-Rosaire	2,5	-	-	-	39,8	-	-	-	-	-	42,3
Sainte-Apolline-de-Patton	6,2	-	-	-	179,6	-	-	-	-	-	185,8
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	-	-	-	82,0	-	-	-	-	-	82,0
Sainte-Lucie-de-Beauregard	-	-	-	-	55,4	-	-	-	-	-	55,4
Saint-Fabien-de-Panet	4,9	-	-	-	210,6	-	10,5	-	-	-	226,0
Saint-Just-de-Bretenières	-	-	-	-	58,1	-	-	-	-	-	58,1
Saint-Paul-de-Montminy	7,7	-	-	-	641,6	-	-	-	-	-	649,3
Total du secteur	21,3	-	-	-	1267,1	-	10,5	-	-	-	1298,9
Total pour la MRC de Montmagny	522,3	1600,2	54,3	276,5	6116,5	1269,0	357,6	50,6	78,4	3042,3	13 368,7

Source : MAPAQ, 2014

***Lorsqu'il y a moins de 3 productions exploitant un certain type de culture dans une même municipalité, les données ne sont pas inscrites au tableau de la MAPAQ afin de maintenir la confidentialité. Les données totales peuvent donc différer quelque peu de la réalité sur le terrain.*

Le tableau démontre que les superficies cultivées pour la production de céréales, d'oléagineux, de légumineuses et d'autres grains se trouvent majoritairement dans le secteur de Montmagny-Nord. Dans les municipalités du Parc des Appalaches, le foin, l'avoine et l'orge constituent les seules cultures exploitées par plus de trois fermes.** En raison de sa nature forestière, il s'agit d'un territoire moins propice à l'agriculture que celui des basses terres du Saint-Laurent. En considérant l'ensemble du territoire de la MRC, on remarque que le foin est la première culture en importance, suivi par le soya et le maïs grain.

Production maraîchère

La production maraîchère dans la MRC de Montmagny se trouve principalement dans le secteur de Montmagny-Nord, toutefois les superficies cultivées à cette fins sur le territoire sont plus grandes dans le secteur du Parc des Appalaches. La production maraîchère se concentre dans les municipalités de Cap-Saint-Ignace, de Montmagny et de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud en ce qui concerne la production de légumes et dans les municipalités de Saint-Fabien-de-Panet et de Saint-Just-de-Bretenières pour la production fruitière, en raison de la présence de tourbières propices à la production de bleuets. Soulignons

l'absence de données pour la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud qui, pourtant, compte une importante entreprise de production maraîchère biologique soit Vallée des prairies.

Tableau 30. Superficies en production maraîchère fruitière par municipalité en 2014 (hectares)

Municipalité	Bleuet en corymbe ou géant	Bleuet nain	Fraise	Framboise	Vigne	Argousier	Pommier	Autres fruits	Total
Archipel de l'Isle-aux-Grues									
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du secteur	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Montmagny-Nord									
Berthier-sur-Mer	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cap-Saint-Ignace	1,4	-	6,19	2,3	-	-	31,12	1,59	42,6
Montmagny	2,05	0,2	3,41	0,5	1	-	3,5	3,84	14,5
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	-	-	-	-	0,33	-	-	-	0,33
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du secteur	3,45	0,2	9,6	2,8	1,33	-	34,62	5,43	57,43
Parc des Appalaches									
Lac-Frontière	-	2,2	-	-	-	-	-	-	2,2
Notre-Dame-du-Rosaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Apolline-de-Patton	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Lucie-de-Beauregard	-	-	-	-	-	6,62	-	-	6,62
Saint-Fabien-de-Panet	-	67,08	-	-	-	-	-	-	67,08
Saint-Just-de-Bretenières	-	47,7	-	-	-	-	-	-	47,7
Saint-Paul-de-Montminy	-	0,02	-	0,05	0,07	-	-	0,21	0,35
Total du secteur	-	117,0	-	0,05	0,07	6,62	-	0,21	123,95
Total pour la MRC de Montmagny	3,45	117,2	9,6	2,85	1,4	6,62	34,62	5,64	181,38

Source : MAPAQ, 2014

Tableau 31. Superficies en production maraîchère de légumes par municipalité en 2014 (hectares)

Municipalité	Céleri-rave	Betterave potagère	Brocoli	Carotte	Chou	Chou-fleur	Citrouille courge courgette	Concombre	Échalote française
Cap-Saint-Ignace	-	-	-	0,2	-	-	-	-	-
Montmagny	-	-	1,5	0,2	-	1,5	0,2	0,2	0,1
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	0,03	0,04	-	0,35	0,02	--	0,04	-	-
Total pour la MRC de Montmagny	0,03	0,04	1,5	0,75	0,2	1,5	0,24	0,2	0,1

Tableau 31. Superficies en production maraîchère de légumes par municipalité en 2014 (hectares) - SUITE

Municipalité	Épinard	Fines herbes	Laitue	Maïs sucré	Oignon sec	Pomme de terre	Radis	Tomate	Autres légumes
Cap-Saint-Ignace	-	-	-	-	-	-	-	0,2	0,85
Montmagny	0,1	-	0,1	-	-	0,34	0,1	0,1	0,1
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	-	0,01	-	0,38	0,08	0,24	0,06	-	-
Total pour la MRC de Montmagny	0,1	0,01	0,1	0,38	0,08	0,58	0,16	0,3	0,95

Source : MAPAQ, 2014

Production acéricole

La production acéricole est principalement concentrée dans les municipalités du secteur du Parc des Appalaches. Cette partie du territoire se trouve sur le plateau appalachien et dans les collines des Appalaches. En raison de sa topographie et de ses sols, ce secteur est donc plus propice à l'exploitation acéricole qu'à toute autre production agricole conventionnelle. Par ailleurs, le secteur se trouve dans le domaine de l'érablière à bouleau jaune et le couvert forestier recouvre 89% de la superficie du secteur. L'acériculture y est donc davantage pratiquée que dans le reste de la MRC.

L'augmentation des superficies dédiées à l'acériculture dans la MRC a connu une variation semblable à celle observée dans la région de Chaudière-Appalaches entre 2003 et 2014. Si le nombre d'exploitations est resté plutôt stable, le nombre d'entailles a toutefois grandement augmenté (64%) et les revenus générés ont connu une forte hausse durant cette période (86%).

Tableau 32. Portrait et évolution de la production acéricole dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière-Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	C-App.	MRC	C-App.	MRC	C-App.	MRC	C-App.
Nombre d'exploitations	120	2383	118	2562	119	2753	-0,8	15,5
Superficie cultivée (ha)	4890	56 955	6685	77 330	7305	84 707	49,4	48,7
Nb d'entailles exploitées	828 250	-	1 235 469	15 041 500	1 359 056	16 024 333	64,1	-
Nb potentiel d'entailles	1 016 100	-	1 487 050	17 464 998	1 602 696	18 515 281	57,7	-
Revenus générés (K\$)	3633	51 378	6900	101 069	6773	113 741	86,4	121,4

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Soulignons que l'augmentation de la taille des productions acéricoles contribue à intensifier la production de déchets. En effet, la vie utile d'une tubulure est estimée à environ dix à quinze ans, après quoi le producteur est contraint de la remplacer. Les tuyaux de plastique (de type PVC, polyéthylène ou autres) sont généralement jetés ou enfouis à même le sol et mettront plusieurs années à se dégrader. D'ailleurs, l'augmentation de la taille des productions acéricoles entraîne nécessairement une augmentation du nombre de tubulures utilisées. Cette problématique environnementale peut être atténuée par le recyclage des tubulures usagées. En effet, certaines entreprises se spécialisent maintenant dans la récupération des tubulures acéricoles afin de recycler le plastique et le redistribuer vers des fabricants de pièces de plastique. L'entreprise Environek de Sainte-Marie opère un centre de traitement aussi à Saint-Malachie où les acériculteurs de la MRC peuvent se départir de leurs tubulures désuètes de manière responsable.

Un premier projet de récupération a vu le jour en 2016 dans la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Les acériculteurs étaient alors invités à déposer leurs tubulures usagées au garage municipal et ce, gratuitement. Puis, à la fin de la saison estivale, la municipalité a assuré le transport du matériel recueilli vers l'entreprise Environek, à Saint-Malachie, qui recueille et transforme le plastique en granules.

Le projet a par la suite été reconduit en 2017 avec les municipalités de Saint-Lucie-de-Beauregard, Sainte-Apolline-de-Patton, Saint-Fabien-de-Panet et Lac-Frontière. Durant tout le mois d'octobre, les producteurs acéricoles ont pu aller porter leurs tubulures usagées dans un bac de récupération situé à Sainte-Lucie-de-Beauregard. La MRC se charge ensuite d'acheminer le plastique recueilli vers l'entreprise Environek. Les producteurs doivent toutefois s'assurer de retirer tout métal qui se trouve sur les tuyaux avant de les déposer dans le bac afin d'assurer que la récupération se fasse sans frais. En raison du grand volume de plastique ayant pu être ainsi détourné de l'enfouissement pour être valorisé, la MRC de Montmagny prévoit poursuivre ce projet et l'élargir afin de permettre l'accès à ce service pour les acériculteurs de tout le territoire.

Horticulture ornementale

L'horticulture ornementale en plein champ comprend les arbres de Noël et autres conifères. Quant à l'horticulture ornementale en conteneur, celle-ci comprend la culture des plantes vivaces et rosiers. Les revenus générés par l'horticulture ornementale ne représentent que 0,1% des revenus agricoles totaux de la MRC de Montmagny. D'après les données du MAPAQ, ce type de culture n'est pratiqué que par deux producteurs se trouvant dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace. Or ces données révèlent la présence d'importantes superficies cultivées en plein champ dans le secteur du Parc des Appalaches, plus précisément à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, Sainte-Lucie-de-Beauregard et Saint-Just-de-Bretenières. De manière générale, ces données révèlent tout de même une forte augmentation des superficies accordées à l'horticulture entre 2003 et 2014, soit 277%. Cependant, les données ne permettent pas d'évaluer la valeur de l'augmentation des revenus de cette production.

Tableau 33. Portrait et évolution de l'horticulture ornementale* dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière-Appalaches entre 2003 et 2014

	2003		2010		2014		Δ 2003-2014 (%)	
	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région	MRC	Région
Nombre d'exploitations	2	62	2	64	2	75	0,0	21,0
Superficie cultivée* (ha)	14,1	2508	87,1	2249	53,1	2570	276,6	2,5
Revenus générés (K\$)	54	14 269	55	15 517	4	22 213	-	55,7

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

*Inclut l'horticulture ornementale en champ et en conteneur

3.1.3 Productions différenciées

Production biologique

Selon la fiche d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ en 2014, la MRC de Montmagny compte 18 fermes certifiées biologiques sur son territoire, totalisant 26 productions biologiques. Ainsi, 5,3% des fermes de la MRC déclarent des produits biologiques destinés à la vente comparativement à 4,4% des fermes du Québec (Statistique Canada, 2016). Toutefois, on ne remarque pas de tendance vers l'augmentation du nombre de productions biologiques depuis 2007, mais plutôt un faible déclin. En effet, ce nombre s'élevait à 21 en 2007 et 23 en 2010, puis 18 en 2014. Ce déclin concorde cependant avec la diminution du nombre d'entreprises agricoles dans la MRC et dans la province en général.

Tableau 34. Types de productions certifiées biologiques dans la MRC de Montmagny

Municipalité	Production animale	Production végétale	Production acéricole	Total
Archipel de l'Isle-aux-Grues				
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	-	-	-	-
Montmagny-Nord				
Berthier-sur-Mer	-	1	-	1
Cap-Saint-Ignace	-	1	-	1
Montmagny	-	-	-	-
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1	4	1	6
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1	2	1	4
Parc des Appalaches				
Lac-Frontière	-	-	1	1
Notre-Dame-du-Rosaire	-	-	-	-
Sainte-Apolline-de-Patton	-	-	1	1
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	-	-	-
Sainte-Lucie-de-Beauregard	-	-	7	7
Saint-Fabien-de-Panet	-	-	2	2
Saint-Just-de-Bretenières	-	-	-	-
Saint-Paul-de-Montminy	-	2	1	3
MRC de Montmagny	2	10	14	26*

Source : CARTV, 2017.

*Certaines entreprises agricoles peuvent se trouver dans plus d'une catégorie de production biologique.

Tableau 35. Évolution du nombre de production biologique dans la MRC de Montmagny et la région administrative de la Chaudière-Appalaches entre 2007 et 2014

Municipalité	2007	2010	2014
Archipel de l'Isle-aux-Grues			
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	-	-	-
Montmagny-Nord			
Berthier-sur-Mer	-	-	1
Cap-Saint-Ignace	-	-	1
Montmagny	1	-	1
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	4	5	3
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	3	3	3
Parc des Appalaches			
Lac-Frontière	-	1	-
Notre-Dame-du-Rosaire	1	1	-
Sainte-Apolline-de-Patton	1	3	1
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	-	-	-
Sainte-Lucie-de-Beauregard	7	7	4
Saint-Fabien-de-Panet	3	2	3
Saint-Just-de-Bretenières	-	-	-
Saint-Paul-de-Montminy	1	1	1
MRC de Montmagny	21	23	18
Chaudière-Appalaches	201	256	n.d.

Source : MAPAQ, 2003-2010-2014.

Apiculture

L'apiculture est un type de production animale différenciée. On compte deux producteurs apicoles dans la MRC de Montmagny soit « Le Miel des Prairies » à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et « AMIELie et cie » à Montmagny. Établie en 2014, Le Miel des Prairies exploitait en 2017 un total de 76 ruches et cette production était vouée à s'accroître dans un futur proche selon son propriétaire.

Au Québec, les producteurs apicoles font face depuis quelques années à d'importants taux de mortalité dans les ruches. Les pesticides de la famille des néonicotinoïdes, utilisés pour le traitement des semences en grandes cultures contre les insectes ravageurs du sol, sont pointés du doigt comme principaux responsables de l'hécatombe chez les pollinisateurs. Responsable de la pollinisation nécessaire à la reproduction des plantes, l'évolution de la santé des insectes pollinisateurs comme les abeilles est très préoccupante.

Aquaculture

On compte deux producteurs piscicoles dans la MRC, l'un se trouvant dans la ville de Montmagny et l'autre dans la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy.

Produits forestiers non ligneux (PFNL)

L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit les PFNL comme « des biens d'origine biologique, autre que le bois, provenant des forêts, d'autres terrains boisés ou d'arbres hors forêt. » En d'autres mots, les PFNL sont des produits forestiers qui ne sont pas des produits du bois.

Les PFNL peuvent être classés en quatre (4) catégories :

- Les produits de l'alimentation : fruits sauvages, champignons, produits de l'érable
- Les produits ornementaux : arbres de Noël, couronnes de Noël
- Les produits pharmaceutiques et nutraceutiques : extraits de l'if du Canada, ginseng, gomme de sapin
- Les produits manufacturés et les matériaux : huiles essentielles, résines, alcools, etc.

D'après le MFFP, les PFNL représentent un potentiel commercial de plusieurs millions de dollars (environ 440 M\$ en 2003). En tête, les fruits sauvages, les produits de l'érable et les champignons sauvages représentent la plus grande valeur commerciale (respectivement de 140 M\$, 120 M\$ et 100 M\$, en 2003).

En 2008, le CLD de la MRC de Montmagny avait commandé une étude d'inventaire et de caractérisation des friches agricoles et une vitrine technologique. L'étude, menée par Biopterre, a permis d'évaluer le potentiel d'implantation de certaines plantes en érablière, soit du Ginseng d'Amérique, de l'Hydraste du Canada, de l'Asaret du Canada et de la Sanguinaire du Canada. D'après Biopterre, les municipalités de Sainte-Apolline-de-Patton (109 hectares), Notre-Dame-du-Rosaire (64 hectares) et Saint-Fabien-de-Panet (60 hectares) représentent le plus grand potentiel, en superficie, pour la culture du Ginseng. Quant à la culture de l'Hydraste, de l'Asaret et de la Sanguinaire, ce sont les municipalités de Cap-Saint-Ignace (34 hectares), Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud (35 hectares), Sainte-Apolline-de-Patton (28 hectares) et Sainte-Lucie-de-Beauregard (12 hectares) qui représentent le plus grand potentiel supplémentaire.

3.2 Activités complémentaires

3.2.1 Agrotourisme

La définition de l'agrotourisme diffère d'une organisation à l'autre. Ainsi, selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, il s'agit d' « une pratique de tourisme associée au plaisir du terroir ; un type d'écotourisme ». Alors que pour le MAPAQ et le Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec

(GCAQ), l'agrotourisme se définit comme « une activité touristique complémentaire à l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole, [qui] met en relation des producteurs (trices) agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant ainsi à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production à travers l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte... ». Cette définition inclut donc diverses formes d'activités : la vente de produits à la ferme, la restauration mettant en valeur les produits de l'exploitation agricole, les visites guidées, les dégustations de produits du terroir, l'hébergement, etc. Toutefois, les activités associées à l'agrotourisme varient selon la définition. La vente de produits à la ferme, par exemple, ne devrait être considérée comme une activité agrotouristique que si la clientèle qu'elle vise n'en est pas une de proximité, selon *Begon et Disez, 1995*.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole, nous considérons les activités qui visent une clientèle variée, touristique ou locale, et qui permettent de rapprocher le consommateur du producteur, en amenant ce premier directement sur les lieux de l'exploitation, et ce en mettant en valeur les produits du terroir. Cela inclut donc les activités d'autocueillette, de visite à la ferme guidée ou non, de dégustation, de vente de produits frais ou transformés directement sur le site de l'exploitation agricole, etc.

L'agrotourisme permet en effet de faire découvrir le territoire agricole et les producteurs aux touristes et aux résidents de la MRC et de celles voisines, mais également de faire un certain rapprochement entre le consommateur et le producteur. L'information transmise et l'accueil offert par les producteurs hôtes permet ainsi d'accroître le sentiment de confiance du consommateur envers les exploitants agricoles locaux et leurs produits. Selon une étude menée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour l'Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand au Québec, dont les résultats ont été publiés en avril 2018, la principale motivation qui pousse les gens à réaliser des activités d'agrotourisme est la découverte de nouveaux produits et, dans une moindre mesure, d'encourager le développement économique et la vitalité des régions.

On retrouve 23 entreprises agricoles offrant diverses activités agrotouristiques dans la MRC de Montmagny. La majorité d'entre-elles se situent dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace étant donné sa vaste superficie et sa facilité d'accès par l'autoroute 20 et la route 132. On y retrouve notamment de nombreux vergers. Ainsi, il est possible d'effectuer des visites à la ferme, guidées ou non, de faire de l'autocueillette de fruits ou de légumes, de déguster des produits du terroir et d'acheter divers produits locaux frais ou transformés sur le territoire de la MRC. Ces activités peuvent être saisonnières, ponctuelles ou avoir lieu tout au long de l'année.

Tableau 36. Entreprises agrotouristiques dans la MRC de Montmagny (2018)

Entreprise	Municipalité	Activité(s) agrotouristique(s)	Production(s) et activité(s)
Alpagas du Cap (CSI), Les	Cap-Saint-Ignace	Visite à la ferme, boutique	Élevage d'alpagas et de lamas, produits en laine d'alpagas
Bistreau d'érable, Le	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Cabane à sucre	Produits de l'érable
Bleuetière et verger Pierre Jeffrey	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, boutique	Bleuets, pommes, pommettes, prunes, cerises, citrouilles et courges
Boutique du charcutier	Montmagny	Dégustation, comptoir de vente	Vente de fromages fins, terrines, pâtés et produits cuisinés, service de traiteur
Champs d'argousiers, Les	Montmagny	Autocueillette, visites guidées, boutique	Baies d'argousiers
Cidrierie La Pomme du St-Laurent	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, visites guidées,	Cidres, jus de pomme brut, moût,

Entreprise	Municipalité	Activité(s) agrotouristique(s)	Production(s) et activité(s)
		dégustation, boutique	produits transformés
Domaine de la Seigneurie Vincelotte	Cap-Saint-Ignace	Cabane à sucre	Produits de l'érable, pourvoirie
Domaine La Charmante	Saint-Paul-de-Montminy	Visite à la ferme, boutique, ateliers	Production et vente de produits du terroir
Érablière Bernier	Cap-Saint-Ignace	Cabane à sucre	Produits de l'érable
Érablière Landry	Cap-Saint-Ignace	Cabane à sucre	Produits de l'érable
Ferme De Ladurantaye	Cap-Saint-Ignace	Visite à la ferme, comptoir de vente	Production et vente de bœuf Charolais, boucherie
Ferme d'élevage de l'Espinay	Montmagny	Visite à la ferme, comptoir de vente	Élevage et vente de viande de bœuf Galloway, de lapins de pâturage et de volailles
Ferme Kégo Cailles	Cap-Saint-Ignace	Visite à la ferme	Production de cailles royales
Fromagerie de l'Isle-aux-Grues, La	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Dégustation, comptoir de vente	Fromages
Ortie Culte, L'	Cap-Saint-Ignace	Dégustation, boutique	Transformation de plantes sauvages et fleurs comestibles, fleurs d'ail, légumes
Pomme de Cap-Saint-Ignace, La	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, circuit	Circuit de pomiculteurs
Pommerie des Couillard, La	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, kiosque	Pommes, produits transformés
Potagers Brie, Les	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, kiosque	Fraises, framboises, bleuets, jus
Verger et vignoble Bellevue	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, dégustation, vignobles	Cerises, poires, framboises d'automne, mûres, raisins de table, kiwis, melons, courges, citrouilles, tomates
Verger Guimond	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette	Pommes, pommets, poires, prunes, cerises, produits transformés
Vergers du Cap, Les	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, kiosque, visites guidées, dégustation	Légumes, fruits, herbes aromatiques et produits transformés biologiques
Vergers Gaudreau, Les	Cap-Saint-Ignace	Autocueillette, visites guidées, dégustation	Pommes, poires, prunes, cerises, citrouilles, jus de pommes

Source : Montmagny et les îles – Agrotourisme, 2018

Certaines entreprises de la MRC, bien qu'elles n'exploitent pas de productions agricoles quelconques, contribuent à la mise en valeur des produits locaux par leur mise en marché. C'est le cas des boulangeries et des pâtisseries qui, par la transformation des produits agricoles locaux, font découvrir le terroir à leurs clients. On compte sur le territoire aussi des épiceries du terroir qui mettent en marché des produits agricoles locaux frais ou transformés, ainsi qu'une poissonnerie.

Tableau 37. Entreprises non-agricoles de la MRC qui mettent en valeur les produits du terroir

Entreprise	Municipalité	Activité(s)
Boulangerie Boutin	Saint-Fabien-de-Panet	Boulangerie
Boulangerie C Blouin et Fils	Cap-Saint-Ignace	Boulangerie
Boulangerie Pâtisserie L'Épi D'or	Montmagny	Pâtisserie
Cercle de mycologie des Appalaches	Montmagny	Visites guidées, cueillette, dégustations
Hôtel Centre-Ville	Montmagny	Boutique, épicerie du terroir
Joyeux Pétrin, Le	Berthier-sur-Mer	Boulangerie

Entreprise	Municipalité	Activité(s)
Maisons du Grand Héron, Les	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Boutique et épicerie du terroir
Marché public de Montmagny	Montmagny	Marché de produits du terroir
Microbrasserie de la Côte-du-Sud	Montmagny	Microbrasserie
Poissonnerie Donald Lachance	Montmagny	Poissonnerie

Source : Montmagny et les îles – Agrotourisme, 2018

3.2.2 Arrêts gourmands

Les Arrêts gourmands de la Chaudière-Appalaches est une initiative de développement agroalimentaire de la Table agroalimentaire de Chaudière-Appalaches (TACA) prenant la forme d'un réseau qui regroupe divers producteurs, transformateurs alimentaires, restaurateurs et boutiques, où les produits de la région sont mis en valeur ou vendus. Il s'agit d'un parcours visant à faciliter la mise en marché directe des produits alimentaires régionaux en permettant aux consommateurs de découvrir divers produits et points de vente. L'étude de Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT), commandée par l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand (AATGQ) du Québec, révèle d'ailleurs que la présence d'une route ou d'un circuit gourmand constitue le principal critère influençant le choix d'une destination pour y pratiquer une activité gourmande chez les touristes. Toutefois, depuis la réorganisation de la TACA en 2014, le projet des Arrêts gourmands a été suspendu. Cependant, 4 MRC de Chaudière-Appalaches entendent reprendre le flambeau du projet si la TACA ne le reprend pas, soit les MRC de Montmagny, L'Islet, Bellechasse et Lotbinière.

On compte quinze Arrêts gourmands sur le territoire de la MRC. Ceux-ci sont principalement localisés dans les municipalités bordant le fleuve ou sur l'Isle-aux-Grues, étant donné la concentration d'entreprises agricoles dans le secteur des basses terres du Saint-Laurent, mais aussi en raison de la facilité d'accès par l'autoroute 20 et la route 132. Trois d'entre-elles se trouvent tout de même au sud de la MRC, dans le secteur du Parc des Appalaches.

Tableau 38. Entreprises faisant partie du circuit des Arrêts gourmands dans la MRC de Montmagny (2018)

Entreprise	Municipalité	Secteur d'activité
Bistreau d'érable, Le	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Producteur
Boucherie de la Ferme	Cap-Saint-Ignace	Producteur
Boulangerie Boutin, Coopérative de travailleurs	Saint-Fabien-de-Panet	Transformateur
Boulangerie Le Joyeux Pétrin	Berthier-sur-Mer	Transformateur
Boutique du charcutier	Montmagny	Boutique
Champignon des Appalaches	Sainte-Apolline-de-Patton	Producteur
Fromagerie de l'Isle-aux-Grues	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Transformateur
Jardins Malbi, Les	Montmagny	Producteur
Maisons du Grand Héron, Auberge-Restaurant, Les	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Restaurateur
Ortie Culte, L'	Cap-Saint-Ignace	Transformateur
Poissonnerie Donald Lachance	Montmagny	Transformateur
Pommeraiie des Couillard, La	Cap-Saint-Ignace	Producteur
Restaurant La Couvée de l'hôtel l'Oiselière	Montmagny	Restaurateur

Entreprise	Municipalité	Secteur d'activité
Restaurant-motel de La Plage	Berthier-sur-Mer	Restaurateur
Vergers du Cap, Les	Cap-Saint-Ignace	Producteur

Source : Les Arrêts gourmands de la Chaudière-Appalaches, 2018

3.2.3 Événements touristiques et culturels

Les nombreux événements touristiques et culturels qui ont lieu dans la MRC au courant de l'année constituent autant d'occasions de faire la promotion des produits locaux auprès des festivaliers. Le partenariat entre les organisateurs événementiels et les exploitants agricoles constitue en effet une opportunité de faire connaître les entreprises agricoles locales.

En 2017, on comptait 26 événements se déroulant dans la MRC au cours de l'année. Certains événements offrent d'ailleurs dans leur programmation des activités permettant de déguster ou d'acheter des produits du terroir. C'est notamment le cas de la Vente en Folie, la Fête de la Récolte, la Promenade gourmande, du Festival de l'oie blanche et du Marché de Noël du Marché public de Montmagny, où sont exposés, mis en valeur ou vendus, divers produits locaux. De plus, certains événements attirent de nombreux visiteurs provenant de l'extérieur de la MRC, contribuant à faire connaître le territoire hors de ses limites. Les événements touristiques et culturels constituent donc de bonnes opportunités de faire connaître les producteurs locaux et leurs produits.

Tableau 39. Événements touristiques et culturels ayant lieu dans la MRC de Montmagny (2018)

Événement	Municipalité	Période	Activités
Arénacross de Montmagny	Montmagny	Mai	Compétitions de motocross
Café-Bistro au Coin du monde	Montmagny	Juin-Septembre	Restauration, spectacles, chansonniers
Carrefour mondial de l'accordéon	Montmagny	Août-Septembre	Concerts, spectacles interactifs et de danse, expositions
Course aux couleurs du Sud	Notre-Dame-du-Rosaire	Septembre	Course à pied colorée
Chasse aux boules de Noël	Cap-Saint-Ignace	Décembre	Chasse aux boules de Noël dans la plantation de sapins des Vergers Gaudreau, activités pour les enfants, feu de joie
Défi natation de Berthier-sur-Mer	Berthier-sur-Mer	Juin	Compétition amicale de natation dans le Saint-Laurent
Été «show», Un	Montmagny	Juin-Août	Spectacles musicaux en plein air
Festival de l'oie blanche	Montmagny	Octobre	Spectacles, dégustations de mets à base d'oie, salon des artisans et produits du terroir, marché aux puces, activités culturelles et sportives
Festival Rétro	Cap-Saint-Ignace	Août	Exposition de voitures, spectacles musicaux, jeux
Festival sportif de Sainte-Lucie-de-Beauregard	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Juillet	Bingo, derby de démolition, tournoi de balle-molle, olympiades, humour, spectacles musicaux, méchoui, etc.
Festival sportif Thibault GM	Montmagny	Septembre	Randonnée cycliste, triathlon, duathlon
Fête de la St-Hubert	Cap-Saint-Ignace	Octobre	Messe solennelle, brunch, compétition de tir à l'arc et pigeon d'argile, initiation de tir, féerie des artisans (produits du terroir)

Événement	Municipalité	Période	Activités
Fête Nationale du Québec à Montmagny	Montmagny	Juin	Feux d'artifice, musique, animation
Fête de la Récolte	Montmagny	Août	Vente et exposition de produits locaux et régionaux
Fête Nationale du Québec de Berthier-sur-Mer	Berthier-sur-Mer	Juin	Spectacles, concours, activités diverses, animation
Fête des arts et des traditions	Berthier-sur-Mer	Septembre	Arts et traditions de Berthier-sur-Mer, en plein air au cœur du village
Fête du Canada	Montmagny	Juillet	Spectacles, animations, activités familiales
Hommage à la Sauvagine	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Août	Tir au pigeon d'argile, tire à l'arbalète, souper bénéfique, encan
Marché de Noël du Marché public de Montmagny	Montmagny	Décembre	Exposition et vente de produits du terroir, bijoux et créations artisanales
Mi-Carême	Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	Mars	Fête costumée, repas spéciaux, soirées animées
Pique-Niques en musique, Les	Montmagny	Juillet	Prestations musicales en plein air sur l'heure du lunch
Promenade gourmande	Montmagny	Septembre	Rencontre de producteurs, de transformateurs et de restaurateurs, dégustations
Raid des Appalaches	Sainte-Lucie-de-Beauregard	Juillet	Compétition sportive de course et de cyclisme
Tournoi national Opti Pee-Wee de Montmagny	Montmagny	Janvier	Parties de hockey des catégories A, B et CC
Vente en Folie	Montmagny	Juillet	Vente des commerçants et artisans régionaux

Source : Montmagny et les Îles, 2018

3.3 Dynamisme du milieu agricole

Le dynamisme du milieu agricole est fonction, en plus des caractéristiques territoriales, de certains facteurs sociaux et économiques. Ainsi, la situation et les intentions des producteurs, la main d'œuvre agricole et la présence de relève permettent d'interpréter la santé des activités agricoles dans la MRC.

3.3.1 Producteurs agricoles

À l'échelle provinciale, l'âge moyen des agriculteurs tend à augmenter continuellement avec les années. Ainsi, elle était de 45,2 ans en 1996 et s'élevait à 52,9 ans en 2016. Par ailleurs, les producteurs québécois se trouvent en plus forte proportion dans la tranche d'âge 55 ans et plus (47%), alors que seulement 10% sont âgés de moins de 35 ans. Cette tendance s'apparente à ce qui est observé dans la MRC de Montmagny. En effet, l'âge moyen des producteurs agricoles est passé de 45,6 ans en 1996 à 50,6 ans en 2011 (la donnée pour 2016 n'étant pas encore publiée). On remarque également qu'une plus forte proportion de producteurs agricoles est âgée entre 35 et 54 ans (51%). C'est donc une part importante de producteurs agricoles qui approche de la retraite. Ce constat démontre l'importance de valoriser la profession d'agriculteur et de trouver des solutions pour faciliter le maintien des activités agricoles sur le territoire.

Tableau 40. Évolution de l'âge moyen des producteurs agricoles dans la MRC de Montmagny

Année	1996	2001	2006	2011
Âge moyen des producteurs agricoles	45,6	46,4	49,0	50,6

Source : Statistique Canada, 1996 – 2001 – 2006 – 2011

Tableau 41. Répartition de l'âge des producteurs dans la MRC de Montmagny (2011)

Tranche d'âge	Moins de 35 ans	35 à 54 ans	55 ans et plus
Proportion des exploitants agricoles (%)	13,5	51,0	35,5

Source : Statistique Canada, 2011

Lorsqu'un propriétaire approche de la retraite ou souhaite cesser ses activités agricoles et qu'il n'a pas prévu de relève, il cherche généralement à vendre ses superficies agricoles à un nouveau producteur s'établissant ou à un producteur déjà établi qui souhaite consolider son entreprise agricole. Ainsi, en 2014, on retrouvait un total de 29 fermes dont le propriétaire prévoyait la vente au courant des 5 années suivantes, ce qui correspond à 10% des fermes de la MRC. Cette proportion s'élevait à 12% dans le précédent recensement de 2010, ce qui était similaire à la tendance alors observée à l'échelle provinciale, où 13% des producteurs prévoient une vente d'ici 5 ans.

Tableau 42. Nombre de fermes prévoyant vendre d'ici 5 ans

Municipalité	Nb actuel de fermes (2014)	Nb de fermes prévoyant vente d'ici 5 ans
Archipel de l'Isle-aux-Grues		
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	6	2
Montmagny-Nord		
Berthier-sur-Mer	6	2
Cap-Saint-Ignace	54	4
Montmagny	43	3
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	56	4
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	33	7
Parc des Appalaches		
Lac-Frontière	1	-
Notre-Dame-du-Rosaire	12	-
Saint-Apolline-de-Patton	22	1
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	5	1
Sainte-Lucie-de-Beauregard	17	-
Saint-Fabien-de-Panet	16	4
Saint-Just-de-Bretenières	6	-
Saint-Paul-de-Montminy	11	1
MRC de Montmagny	288	29

Source : MAPAQ, 2014

3.3.2 Main d'œuvre agricole

Ce sont 40% des fermes de la MRC de Montmagny qui comptent des employés salariés pour assurer les différentes tâches nécessaires à leur exploitation. Parmi celles-ci, 26% avait des employés considérés à temps plein sur une base annuelle en 2015, alors que 12% avait des employés annuels considérés comme étant à temps partiel. D'autre part, 21% des fermes de la MRC avaient des employés payés sur une base saisonnière ou temporaire en 2015, ce qui constitue une baisse de 10% par rapport à 2010.

Parmi les employés agricoles qui travaillaient pour une exploitation agricole de la MRC sur une base annuelle en 2011, 25% d'entre eux accumulaient moins de 20 heures de travail par semaine, tandis que 10% y travaillaient en moyenne entre 20 et 29 heures, 6% entre 30 et 40 heures par semaine et 16% pour qui le nombre d'heures variait davantage, soit entre 20 et 40 heures par semaine. Les 43% restant cumulaient en moyenne plus de 40 heures de travail par semaine sur une exploitation agricole. Cette proportion est légèrement inférieure à celle observée dans la Chaudière-Appalaches (46%) et dans la province (49%).

3.3.3 Relève agricole

La relève agricole réfère, selon le MAPAQ, aux entrepreneurs agricoles âgés de moins de 40 ans et possédant au moins 1% des parts d'une entreprise agricole. La proportion d'entreprises agricoles ayant prévu une relève s'élève à 22% à l'échelle de la province, toute production confondue.

Dans l'actuel contexte de vieillissement de la population et de perspectives démographiques négatives, la relève agricole fait face à d'importants enjeux. Le nombre de producteurs approchant de la retraite surpasse celui des jeunes producteurs, ce qui accentue la pression que connaissent la relève s'établissant et les producteurs déjà établis. En effet, ceux-ci subissent une pression de productivité pour pallier aux conséquences de la diminution du nombre de producteurs sur l'offre alimentaire.

Tableau 43. Répartition de la relève agricole selon la municipalité

Municipalité	Proportion de la relève qui s'y établit (%)
Archipel de l'Isle-aux-Grues	6,2
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	6,2
Montmagny-Nord	77,3
Berthier-sur-Mer	2,07
Cap-Saint-Ignace	19,5
Montmagny	19,4
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	21,4
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	14,9
Parc des Appalaches	16,5
Lac-Frontière	n.d*
Notre-Dame-du-Rosaire	n.d
Saint-Apolline-de-Patton	4,57
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	n.d
Sainte-Lucie-de-Beauregard	n.d
Saint-Fabien-de-Panet	2,29
Saint-Just-de-Bretenières	n.d
Saint-Paul-de-Montminy	9,67
MRC de Montmagny	100,0

Source : MAPAQ, 2011

**Données absentes pour la municipalité, ce qui ne signifie pas pour autant qu'il y a absence de relève.*

Selon le recensement de la relève agricole établie réalisé par le MAPAQ en 2011, une importante proportion de la relève s'établit dans le secteur nord de la MRC où se trouve déjà la majorité des entreprises agricoles. Toutefois, l'échantillonnage de cette étude est inconnu et les données sont manquantes pour certaines municipalités. Ainsi, il importe de se fier davantage aux tendances démontrées par cette étude qu'aux données précises.

On remarque que la relève prévoit s'établir davantage dans les municipalités situées sur les basses terres du Saint-Laurent, dans le secteur de Montmagny-Nord. Cela peut s'expliquer notamment par le plus grand nombre de fermes actuellement présentes dans ces municipalités, par l'accessibilité accrue de cette partie du territoire en comparaison avec le sud de la MRC et par la présence de sol dont le potentiel agricole est élevé.

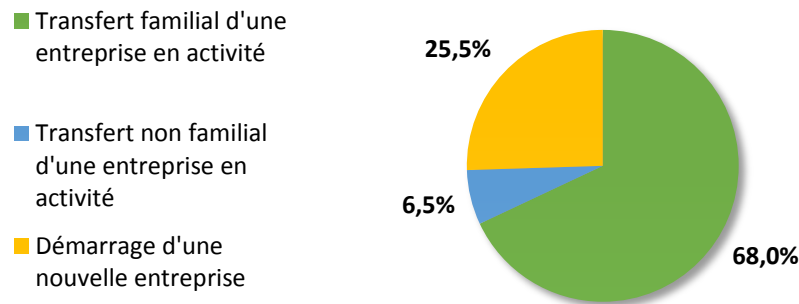
Tableau 44. Nombre et proportion de fermes pour lesquelles une relève est prévue (2014)

Municipalité	Nb de fermes pour lesquelles une relève est prévue	Proportion de fermes pour lesquelles une relève est prévue (%)
Archipel de l'Isle-aux-Grues		
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	-	0
Montmagny-Nord		
Berthier-sur-Mer	2	33
Cap-Saint-Ignace	4	7
Montmagny	1	2
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	3	5
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	5	15
Parc des Appalaches		
Lac-Frontière	-	0
Notre-Dame-du-Rosaire	-	0
Saint-Apolline-de-Patton	-	0
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	1	20
Sainte-Lucie-de-Beauregard	-	0
Saint-Fabien-de-Panet	4	25
Saint-Just-de-Bretenières	-	0
Saint-Paul-de-Montminy	1	9
MRC de Montmagny	21	7

Source : MAPAQ, 2014

La majorité (68%) de la relève agricole de la MRC de Montmagny s'est établie par un transfert familial d'une entreprise déjà en activité. On observe toute de même que 25,5% se sont établis par le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole sur le territoire. Cette proportion de nouvelle entreprise agricole peut donc expliquer en partie l'accroissement du nombre d'entreprises à faible revenu (0 à < 5000\$) dans la MRC entre 2003 et 2014, puisque les entreprises qui démarrent enregistrent bien souvent des revenus moindres. Toutefois, le graphique ci-dessous ne tient pas compte du démantèlement des entreprises agricoles, qui contribue à réduire la proportion des transferts vers la relève ou à des fins de démarrage d'entreprises.

Figure 2. Mode d'établissement de la relève agricole dans la MRC de Montmagny



Source : MAPAQ, 2011

Il faut noter que le démarrage est un mode d'établissement toujours en progression au Québec d'après le *Portrait de la relève agricole au Québec 2016* produit par le MAPAQ. Cette proportion s'élève à plus du tiers des jeunes de la relève qui choisissent de s'établir en agriculture par le démarrage d'une entreprise.

Par ailleurs, le MAPAQ observe qu'au Québec, les jeunes de la relève sont de plus en plus formés et spécialisés : 82% détenaient un diplôme d'études postsecondaires en 2016 comparativement à 74% en 2006. Dans la MRC de Montmagny, près du tiers (32,5%) de la relève agricole détient un Diplôme d'études collégiales (DEC) comme plus haut diplôme. Une proportion un peu plus élevée (38,5%) a obtenu un Diplôme d'études professionnelles (DEP), alors que les proportions ayant un Diplôme d'études secondaires (DES) ou aucun diplôme s'élèvent respectivement à 15,3% et 2,4%. Cette répartition de la diplomation chez la relève dans la MRC de Montmagny est similaire à celle observée à l'échelle provinciale. Ces chiffres démontrent que la scolarisation des agriculteurs est pratiquement généralisée.

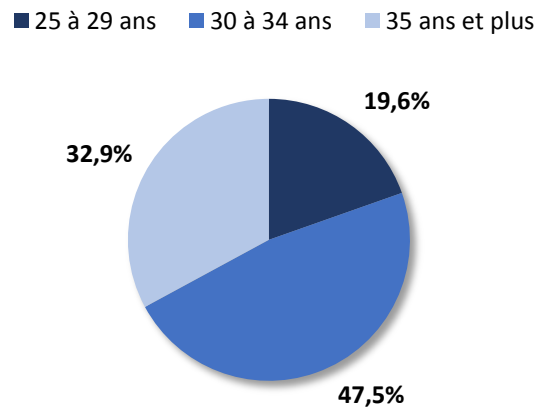
Tableau 45. Répartition de la relève établie selon le plus haut diplôme obtenu (2011)

Plus haut diplôme obtenu	AEC	DEC	DEP	DES	DEU	Aucun
Proportion de la relève (%)	7,1	32,5	38,5	15,3	4,1	2,4

Source : MAPAQ, 2011

Selon l'échantillon étudié par le MAPAQ, l'âge moyen de la relève agricole établie dans la MRC était de 32,8 ans en 2011, l'âge minimum et maximum étant respectivement de 25 et 39 ans. Toujours selon cette analyse, ce sont 47,5% des jeunes de la relève qui sont âgés entre 30 et 34 ans, alors que seulement 19,6% ont entre 25 et 29 ans.

Figure 3. Âge de la relève agricole établie dans la MRC de Montmagny



Source : MAPAQ, 2011

La majorité de la relève ayant fait l'objet de l'étude du MAPAQ a affirmé s'être établi dans la production laitière (60,6%). L'acériculture est le second type d'activité le plus prisé par celle-ci (12%).

Tableau 46. Répartition de la relève agricole établie selon le type de production

Type de production	Relève agricole (%)
Acériculture	12,0
Bovins de boucherie	4,9
Bovins laitiers et production laitière	60,6
Céréales et protéagineux pour le grain et le fourrage	2,5
Légumes frais et de transformation	7,9
Porcs	9,5
Autres productions (animales ou végétales)	2,6

Source : MAPAQ, 2011

La diminution du nombre de jeunes s'établissant en agriculture est liée à divers facteurs, notamment la croissance du coût des terres agricoles et des quotas. En effet, le prix moyen d'un hectare de terre agricole en Chaudière-Appalaches était d'environ 9 000 \$ en 2017. En 2008, il était légèrement inférieur à 6 000 \$ et en 2003, légèrement inférieur à 5 000 \$. De plus, le prix d'un quota de production laitière, par exemple, représente près de la moitié de la valeur marchande d'une ferme laitière moyenne. Démarrer une nouvelle entreprise agricole nécessite alors des investissements significatifs, ce qui peut constituer un frein à l'établissement de la relève agricole.

Faits saillants – Activités agricoles

- ❖ Les exploitations agricoles sont de moins en moins nombreuses, mais les superficies moyennes de plus en plus grandes.
- ❖ La majorité des exploitations agricoles se trouvent dans le secteur de Montmagny-Nord, sur les sols fertiles des basses terres du Saint-Laurent.
- ❖ La MRC a connu une hausse du nombre d'entreprises agricoles à faible revenu (< 5000\$) au cours de la période 2003-2014, augmentation qui peut être associée, entre autres, à la relève agricole s'étant établie par le démarrage d'une nouvelle entreprise au cours de cette période.
- ❖ Le revenu moyen des entreprises agricoles de la MRC est inférieur à celui enregistré dans Chaudière-Appalaches. Cela peut s'expliquer par le fait que la MRC de Montmagny compte une proportion moindre de productions porcines que la plupart des autres MRC de la région, productions qui génèrent habituellement les revenus les plus élevés.
- ❖ La majorité des entreprises agricoles sont occupées par un propriétaire unique et près du tiers sont des corporations familiales.
- ❖ Le taux de location des terres agricoles atteint près du tiers de la superficie totale.
- ❖ Les principales entreprises agricole d'exploitation animale œuvrent dans le domaine de la production laitière (66%), suivie par la production bovine (22%).
- ❖ Le secteur du Parc des Appalaches comprend la majorité des productions acéricoles.
- ❖ Le nombre d'entailles exploitées dans la MRC correspond à 85% du nombre potentiel d'entailles sur le territoire.
- ❖ Le nombre d'entreprises agricoles biologiques n'a pas connu d'augmentation au cours de la période 2007-2014.
- ❖ On compte 23 entreprises agricoles offrant des activités d'agrotourisme. Il s'agit principalement de vergers où l'on peut pratiquer l'autocueillette.
- ❖ Suite à la réorganisation de la TACA, le parcours des Arrêts gourmands de Chaudière-Appalaches a été suspendu, mais quatre MRC de la région, dont Montmagny, souhaite son maintien. La TACA a déposé une demande au FARR en 2018 pour pouvoir relancer le projet des Arrêts gourmands.
- ❖ Les nombreux événements touristiques et culturels ayant cours sur le territoire constituent des opportunités pour faire découvrir les produits locaux aux visiteurs.
- ❖ La majorité des producteurs agricoles sont âgés entre 35 et 54 ans et l'âge moyen de ceux-ci est en constante augmentation.
- ❖ En 2011, la majorité de la relève agricole s'est établie dans le secteur de la production laitière (61%), suivi par celui de la production acéricole (12%).
- ❖ Le quart de la relève agricole s'est établie par le démarrage d'une nouvelle entreprise en 2011, alors que la majorité s'est établie par le transfert d'une entreprise familiale en activité.

4. Secteur agroalimentaire

L'agriculture est le fer de lance de l'industrie agroalimentaire puisqu'elle fournit la matière première, soit les aliments de base. Cela dit, l'industrie agroalimentaire se déploie également par une multitude d'entreprises de transformation alimentaire et un réseau de distribution à plusieurs échelles.

4.1 Transformation alimentaire

La transformation alimentaire est l'ensemble des opérations qui consistent à fabriquer des produits alimentaires propres à la consommation à partir de la matière première agroalimentaire. La MRC de Montmagny compte plusieurs entreprises œuvrant en transformation alimentaire, chacune selon sa spécialité propre.

4.1.1 Abattage et découpe de viande

Outre les producteurs agricoles qui disposent d'installation d'abattage à la ferme, les majorité des producteurs font abattre leurs animaux à l'Abattoir Rolland Pouliot & Fils Inc. à Saint-Henri-de-Lévis, dans la MRC de Bellechasse, soit à plus de 50 kilomètres du territoire de la MRC de Montmagny. Il s'agit d'un abattoir transitoire qui offre de l'abattage à forfait.

On retrouve cinq (5) entreprises qui font des découpes de viande sur le territoire de la MRC, soit la Boucherie de la Ferme à Cap-Saint-Ignace, la Boucherie Morin à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, ainsi que la Boutique du Charcutier, la Boucherie Saint-Mathieu et la Poissonnerie Donald Lachance à Montmagny.

4.1.2 Ateliers de transformation à la ferme

On compte sur le territoire de la MRC de Montmagny, certaines entreprises qui œuvrent à la transformation de leurs produits à même leur ferme. C'est le cas notamment de l'entreprise Bleu et Bon, dont les producteurs effectuent eux-mêmes l'emballage des bleuets cueillis au courant de la journée, ou encore L'Ortie Culture, qui fabrique des produits naturels à base des plantes cultivées à même le site. Le Domaine La Charmante fabrique des conserves et des savons artisanaux, alors que la Boucherie de la Ferme se spécialise dans les charcuteries. La Pomme du Saint-Laurent constitue également un exemple de transformation à la ferme, puisque les producteurs confectionnent du cidre à partir des pommes qu'ils cultivent. Outre le sirop d'érable, les cabanes à sucre font généralement de la transformation à même leur entreprise afin de confectionner divers produits de l'érable.

4.1.3 Ateliers de transformation de proximité

D'autres entreprises agricoles misent plutôt sur la transformation de leurs produits au moyen d'ateliers de transformation de proximité. En faisant affaire avec des groupes scolaires dont la formation professionnelle est axée sur la transformation alimentaire, comme les formations en boucherie et en pâtisserie du Centre de formation professionnelle de l'Envolée, par exemple, ou auprès de cuisines collectives locales qui prépareront des repas à partir des aliments récupérés.

4.1.4 Boulangeries et pâtisseries

On compte quatre (4) boulangeries et pâtisseries dans la MRC. Le Joyeux Pétrin, situé à Berthier-sur-Mer, la Boulangerie C. Blouin et Fils inc. à Cap-Saint-Ignace, la Boulangerie Boutin à Saint-Fabien-de-Panet, ainsi que l'Épi d'Or. Ces entreprises produisent du pain et des pâtisseries qu'elles vendent sur place ou distribuent dans les commerces des villes et des villages environnants. La Boulangerie Boutin consiste en

une coopérative de travailleurs et étudie la possibilité d’obtenir le titre d’économusée. Le réseau Économusée a pour mission de mettre en valeur les entreprises à caractère artisanal, les artisans, leurs métiers et leurs savoir-faire afin d’offrir au public un produit culturel et touristique de qualité.²

4.1.5 Cidrierie et microbrasserie

Certaines entreprises de transformation se spécialisent dans la fermentation afin de produire des boissons alcoolisées ou non. Les pomiculteurs de la MRC sont actifs dans le développement de produits de 3^e transformation comme les cidres et les moûts de pommes. Ces produits sont obtenus par la fermentation des pommes. La Cidrierie La Pomme du Saint-Laurent, située dans la municipalité de Cap-Saint-Ignace, a été précurseur; elle est sans doute la plus connue de la région.

La microbrasserie de la Côte-du-Sud, quant à elle, propose différentes bières produites localement, ainsi que des mets confectionnés en partie avec des produits locaux pour les accompagner.

<https://www.lapommedustlaurent.ca/>

<http://microbrasseriecotedusud.com/>

4.1.6 Confiserie

L’entreprise Aliments Mont-Bec inc. est fondée en 1982 par Jean-Baptiste Boulet à Montmagny. Ses confiseries sous forme de comprimé sont distribuées partout au Québec (dans les pharmacies et supermarchés).

L’entreprise dispose d’une bâtisse de 34 000 pieds carrés où elle fabrique et emballe tous ses produits. L’usine et sa chaîne de production sont sans trace d’arachides et noix et également sans gluten.

<http://www.montbec.com/>

4.1.7 Fromagerie

La Fromagerie de l’Île-aux-Grues est une entreprise de transformation alimentaire qui se trouve à Saint-Antoine-de-l’Isle-aux-Grues. La mission de l’entreprise est de transformer l’ensemble du lait produit par les producteurs laitiers de l’île en confectionnant des fromages qui seront distribués dans de nombreux commerces d’alimentation et restaurants du Québec et même hors de la province. La qualité des produits a contribué à faire rayonner la région à travers la province et à faire connaître le territoire de l’Isle-aux-Grues. Le cheddar, le Mi-Carême, le Riopelle et le Tomme de Grosse-Île ont déjà remporté de nombreux prix prestigieux.

En mai 2018, la Société coopérative agricole de l’Île-aux-Grues fusionne ses actifs avec la coopérative de Saint-Guillaume (MRC de Drummond). Puis, en septembre 2018, la Fromagerie lançait six (6) nouveaux fromages fins qu’elle ajoute à sa gamme déjà renommée, pour un total de douze (12) fromages. La Bête-à-Séguin, le Bécart de l’Isle, le Curé Quartier de l’Isle, le Cheval noir de l’Isle, le Haut-Marais de l’Isle et le Houblonneux de l’Isle sont le résultat de près de deux (2) ans de travail. La Fromagerie de l’Île-aux-Grues se mérite déjà plusieurs honneurs aux différentes compétitions fromagères automnales 2018. Au World Cheese Awards 2018-19 en Norvège, sept (7) fromages sont primés, au Royal Agricultural Winter Fair 2018 à Toronto, trois (3) fromages sont récompensés et au British Empire Cheese Show 2018 en Ontario, deux (2) fromages ont été sélectionnés.

<http://www.fromagesileauxgrues.com/>

² <http://qc.economusee.com/fr/a-propos/qui-nous-sommes> consulté le 23 juillet 2018.

4.1.8 Meunerie

L'entreprise Aliments Trigone effectue la transformation des grains de culture biologique et se spécialise dans la transformation du chanvre, du sarrasin noir et vert, de l'ail frais, du quinoa, de l'amarante, des pois chiches, ainsi que du riz brun. En plus de prioriser l'achat de grains cultivés localement, l'entreprise s'est donné comme mission d'appuyer le développement de la production de grains biologiques chez les producteurs de la région. Une fois transformés, leurs produits sont distribués auprès de grossistes, de distributeurs, de transformateurs, de boulangeries et de détaillants d'aliments naturels.

Outre cette meunerie spécialisée dans les grains issus de culture biologique, on retrouve La Coop Unicoop Meunerie de Saint-Anselme, située dans la MRC de Bellechasse, à environ 60 km de la ville de Montmagny. La meunerie avicole régionale de L'Islet (Vico Le Groupe) constitue également une option pour les producteurs de la MRC de Montmagny étant donné sa proximité. En 2007, Vico Le Groupe de L'Islet, suite à l'incendie de leur meunerie, s'est joint en partenariat aux Aliments Porvico Québec pour l'alimentation de leurs différents élevages.

La meunerie artisanale de Saint-Roch-des-Aulnaies est établie à même le site patrimonial de la Seigneurie des Aulnaies dans la MRC de L'Islet. Le moulin banal produit 11 types de farines biologiques et certifiées Ecocert, en 40 formats différents, ce qui représente une production annuelle de 100 tonnes. Les farines sont distribuées dans les entreprises et commerces des régions du Bas-St-Laurent et de Chaudière-Appalaches, ainsi qu'à Montréal et Québec.

4.1.9 Recherche et développement

Le Centre de développement bioalimentaire du Québec (CDBQ), situé à La Pocatière, accompagne les entreprises de l'industrie agricole québécoise dans le développement de produits de niche ou du terroir, l'exploration des aliments fonctionnels, l'expérimentation de nouvelles cultures et le démarrage d'entreprises en transformation alimentaire. Pour offrir ces services, le CDBQ dispose d'une équipe, des installations et des équipements spécialisés.

<http://www.cdbq.net/>

4.2 Distribution et mise en marché

La distribution et la mise en marché des produits alimentaires s'organisent en quatre (4) secteurs, soit le commerce de détail (qui comprend entre autre les grandes chaînes et supermarchés), la restauration commerciale (comprenant les restaurants à service complet, les traiteurs, cantines, etc.), le marché institutionnel (c'est-à-dire, en bonne partie, les services alimentaires des réseaux de la santé et de l'éducation), ainsi que les autres circuits comme les marchés publics, la vente à la ferme, etc.

Pour les producteurs de la MRC, les divers commerces et services d'alimentation retrouvés sur le territoire constituent autant d'opportunités de mettre en valeur leurs produits. Toutefois, la place qui leur est accordée sur les tablettes ou dans la composition des menus n'est pas toujours favorisée ou même garantie.

4.2.1 Commerces d'alimentation générale et grossistes

On retrouve deux supermarchés sur le territoire de la MRC de Montmagny, soit une coopérative sous la bannière IGA et un Maxi, qui sont tous deux situés à Montmagny et qui font partie des principales chaînes de distribution alimentaire retrouvées au Québec. En ce qui concerne les autres municipalités, la majorité ont accès à une petite épicerie ou un dépanneur sur leur territoire à l'exception des municipalités de Lac-Frontière et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud. Soulignons également que les municipalités de Notre-Dame-du-Rosaire, Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues et Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud ont un

commerces d'alimentation qui relève de la communauté, soit par un comité de développement ou par une coopérative.

L'entreprise Jacques Lemieux (grossiste) inc. est un courtier en alimentation spécialisé dans les produits non-périssables tels que des produits non réfrigérés et congelés. L'entreprise compte une équipe de représentants et une équipe de livreurs qui desservent un vaste territoire : sur la rive nord, de Trois-Rivières à Havre-St-Pierre en passant par le Saguenay-Lac-St-Jean; sur la rive sud, de Lac Mégantic à Gaspé, incluant le nord du Nouveau-Brunswick.

4.2.2 Commerces d'alimentation spécialisée

On retrouve quelques commerces d'alimentation spécialisés dans la MRC de Montmagny. La ville de Montmagny compte plusieurs de ces commerces, comme une poissonnerie, une boucherie, une boulangerie, une épicerie fine, deux bars laitiers ou encore, un établissement de la Société des alcools du Québec (SAQ). D'autres municipalités disposent aussi de commerces spécialisés comme Berthier-sur-Mer (boulangerie artisanale) et Cap-Saint-Ignace (boucherie). Ces commerces viennent combler des besoins plus précis que les commerces d'alimentation générale en offrant des produits frais ou transformés dont les épiceries et supermarchés, s'ils en offrent, ne présentent qu'une faible diversité de choix.

Cela dit, il faut noter que plusieurs épiceries et dépanneurs sont aussi des agences SAQ et bénéficient du droit de vendre des produits de la SAQ dans leur magasin. C'est le cas des commerces dans les municipalités de Saint-Antoine-de-L'Isle-aux-Grues, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières, Saint-Paul-de-Montminy et Sainte-Apolline-de-Patton.

4.2.3 Services d'alimentation

Divers services d'alimentation sont répartis sur le territoire de la MRC. Il s'agit principalement d'établissements, dont la vocation première n'est pas dans tous les cas d'offrir un service d'alimentation, mais qui offrent tout de même des repas déjà préparés à leur clientèle. Ce peut donc être un bistro, un café, une cafétéria, un casse-croûte, un *Food truck*, un gîte ou une auberge incluant un restaurant, un hôtel ou un motel avec service de restauration, un restaurant ou un commerce de restauration rapide, un traiteur, ou même une cabane à sucre servant des repas.

4.2.4 Établissements d'enseignement

Les établissements d'enseignement de la MRC mettent également à la disposition de leurs étudiants et de leur personnel des services d'alimentation. Pour le territoire de la MRC de Montmagny, ce sont les deux écoles secondaires, les cinq écoles primaires parmi les douze retrouvées sur le territoire, ainsi que le CFP de l'Envolée qui entrent dans cette catégorie. Pour les deux écoles secondaires, c'est un service de cafétéria qui est mis à la disposition des étudiants et du personnel. Le service est assuré par le même concessionnaire pour les deux écoles. Pour les écoles primaires de Saint-Fabien-de-Panet, Sainte-Apolline-de-Patton et Saint-Paul-de-Montminy, le service alimentaire est assuré par le Club des petits déjeuners dans le but de réduire l'insécurité alimentaire chez les enfants en leur offrant un déjeuner nutritif avant les classes. L'école secondaire de Saint-Paul reçoit également le service du Club des petits déjeuners et met à la disposition des étudiants un repas le matin. L'école primaire de Cap-Saint-Ignace, quant à elle, voit son service alimentaire géré par Bonichoix, alors que c'est le Marché du Roi qui gère celui de l'école primaire de Berthier-sur-Mer.

Tableau 47. Écoles de la MRC de Montmagny qui disposent d'un service alimentaire

École	Municipalité	Gestionnaire du service alimentaire
École Chanoine-Ferland	Saint-Fabien-de-panet	Club des petits déjeuners
École de la Colline	Saint-Paul-de-Montminy	Club des petits déjeuners
École de Sainte-Apolline	Sainte-Apolline-de-Patton	Club des petits déjeuners
École Monseigneur-Sirois	Cap-Saint-Ignace	Bonichoix
École Notre-Dame-de-L'Assomption	Berthier-sur-Mer	Le Marché du Roi
École secondaire de Saint-Paul	Saint-Paul-de-Montminy	Club des petits déjeuners / Groupe Compass Ltée
École secondaire Louis-Jacques-Casault	Montmagny	Groupe Compass Ltée

Source : CISSS, 2018

Par ailleurs, le CFP de l'Envolée dispose d'un restaurant-école, La Marmite D'Or, ouvert au public, grâce auquel les étudiants peuvent mettre en application leurs apprentissages dans un contexte similaire à la réalité. Les clients peuvent donc obtenir un repas à prix modique pour dîner ou pour souper et ce, en moyenne deux jours par semaine, selon le calendrier scolaire. Il est également possible de se procurer des mets et des coupes de viande préparés par les étudiants des programmes de cuisine et de boucherie au service de comptoir de l'école durant certaines périodes prédéterminées.

Afin d'entreprendre le virage santé énoncé dans la Politique-cadre du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de 2007 et selon les orientations établies par celle-ci, la Commission scolaire de la Côte-du-Sud a adopté, l'année suivante, une politique relative au développement de saines habitudes alimentaires et d'un mode de vie physiquement actif dans ses différents établissements. Celle-ci vise notamment à favoriser l'accès aux élèves et au personnel à des services alimentaires de bonne valeur nutritive et à diverses activités physiques, ainsi qu'à favoriser l'adoption de saines habitudes alimentaires. Plus concrètement, la politique comprend des orientations visant à offrir une alimentation variée qui privilégie les aliments de bonne valeur nutritive et à éliminer les aliments à faible valeur nutritive de l'offre alimentaire. Pour ce faire, les services d'alimentation des établissements scolaires doivent prioriser les actions qui, par exemple, favorisent des repas composés d'aliments provenant des quatre groupes alimentaires et qui offrent une variété de fruits et de légumes, de même qu'éliminer les boissons gazeuses sucrées. La politique de la commission scolaire ne comprend toutefois pas de disposition relative à l'achat d'aliments locaux.

Toujours selon la Politique-cadre du ministère, la Table régionale de concertation sur les saines habitudes de vie en Chaudière-Appalaches a mis sur pied un programme visant à offrir une formation aux gestionnaires, aux manipulateurs d'aliments et cuisiniers des établissements scolaires de la région. Cette formation avait pour but de transmettre les connaissances nécessaires à l'élaboration de mets pour la santé, qui soient tout de même attrayants pour les jeunes. Cependant, malgré la portée régionale du projet, aucune école de la MRC de Montmagny n'a pris part à cette formation.

4.2.5 Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS)

L'offre alimentaire du CISSS de Chaudière-Appalaches est gérée à l'interne et est actuellement en processus d'homogénéisation régionale en vue de simplifier l'approvisionnement et la confection des menus. Dans la MRC de Montmagny, on compte un hôpital à Montmagny et trois centres d'hébergement, un à Montmagny, un à Cap-Saint-Ignace et un à Saint-Fabien-de-Panet. Bien que la production des mets soit faite sur place, à même les centres, la production de certains aliments, comme les purées et les sauces,

est centralisée à Lac-Etchemin afin d'assurer une constance et une uniformité de la production. De plus, les centres de santé et d'hébergement de Chaudière-Appalaches sont attachés au Groupe d'achat de l'Est du Québec pour leur approvisionnement alimentaire. Les prix sont donc négociés par celui-ci afin de réduire les coûts d'achat. Le mandat d'approvisionnement alimentaire est confié à différents fournisseurs suite à un appel d'offre public. Par conséquent, les centres n'ont que peu de contrôle sur leur offre alimentaire respective.

Une politique alimentaire énonce différentes orientations que souhaite prendre le CISSS de Chaudière-Appalaches en ce qui a trait à son offre alimentaire. L'une de ces orientations vise à mettre en place des mesures et des méthodes favorisant le développement durable. Concrètement, le plan d'action pour l'implantation de la politique alimentaire de 2017-2018 prévoit une diminution de la production de matières résiduelles, notamment en minimisant l'utilisation de vaisselle jetable, ainsi qu'une minimisation des impacts environnementaux du cycle de vie d'un produit, en favorisant l'achat de produits saisonniers provenant de la région par exemple. Ces objectifs démontrent bien l'intérêt de l'organisation à entreprendre un virage plus durable dans la planification de l'offre alimentaire.

L'organisation a par ailleurs pu être certifiée « Aliments du Québec », grâce à la proportion de produits québécois ou préparés au Québec composant les menus offerts. En ce qui concerne les centres de Montmagny-L'Islet, cette proportion s'élevait à 46% pour l'année 2015-2016 et jusqu'à 55% en incluant le bœuf. Cette proportion est un peu plus élevée que pour les établissements de santé et de services sociaux de la région de Chaudière-Appalaches globalement, où elle s'élève à 36%, ou 41% en incluant la viande, pour l'année 2016-2017.

L'approvisionnement en petits fruits se fait auprès d'un producteur agricole de Bellechasse qui s'est regroupé avec d'autres producteurs afin de fournir des bleuets, des fraises, des framboises et, prochainement, de la rhubarbe. Les fruits utilisés par les centres de santé et d'hébergement de Chaudière-Appalaches sont alors produits, emballés puis congelés localement (dans Bellechasse) et ce, depuis 2014. Cela représente une opportunité intéressante pour la MRC de Montmagny, puisque certains producteurs fruitiers pourraient s'ajouter à ce groupe de producteurs de Bellechasse afin de répondre à la demande en petits fruits des centres de santé et d'hébergement de la région.

Depuis la fusion des centres de santé et de service sociaux de Chaudière-Appalaches en 2015, certains changements sont toutefois survenus dans l'approvisionnement alimentaire des établissements. En effet, la viande provenait auparavant du Centre de formation professionnel l'Envolée, où des cours de boucherie sont donnés. Le CISSS a toutefois dû changer de fournisseur de viande en raison du plus grand nombre de centres à desservir suite à la fusion. La Boulangerie du Cap-Saint-Ignace est aussi fournisseur alimentaire pour les établissements de santé des MRC de Montmagny, de l'Islet, mais, tout comme le CFP l'Envolée, son contrat prendra fin prochainement. Par ailleurs, étant donné la gestion devenue régionale des centres de santé et de services sociaux, l'achat local ne passe pas nécessairement par les produits magnymontiens, mais peut se faire auprès de producteurs d'autres MRC de Chaudière-Appalaches.

Malgré cette transition vers de plus gros fournisseurs alimentaires, on remarque un intérêt à incorporer davantage de produits locaux dans les menus. En effet, en plus de la certification « Aliments du Québec » et de l'approvisionnement en petits fruits auprès de producteurs de la région, l'achat d'aliments frais se fait en partie aux kiosques et aux marchés locaux durant la saison estivale. Ce sont aussi quelques fois les producteurs eux-mêmes qui se déplacent vers l'hôpital pour fournir le service alimentaire en produits frais. Cet intérêt à favoriser les producteurs locaux constitue une opportunité intéressante sur laquelle s'appuyer pour favoriser la mise en valeur des produits du terroir. Ce sont environ 400 000 repas qui ont été servis dans les divers établissements du CISSS dans la MRC de Montmagny durant l'année 2017-2018. Parmi ceux-ci, ce sont près de 200 repas qui sont préparés quotidiennement à l'hôpital de Montmagny pour les patients et les employés.

En outre, il semblerait également y avoir un intérêt pour implanter une gestion responsable des résidus organiques produits quotidiennement à chaque repas du CISSS. Cette préoccupation pourrait faire l'objet d'une action visant à réduire la quantité de déchets organiques qui est acheminée aux centres d'enfouissement dans le plan d'action du PDZA, par exemple.

4.2.6 Circuits courts

Les circuits courts consistent en un mode de distribution alimentaire qui implique au maximum un intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Ce mode de distribution généralement associé à l'achat local peut prendre différentes formes : les kiosques à la ferme, la distribution de paniers, les marchés publics, la vente en épicerie ou dans d'autres établissements tels que des hôtels, ainsi que la vente en ligne sur un marché virtuel ou par les entreprises elles-mêmes.

Dans la MRC de Montmagny, on retrouve différents points de vente en circuit court. Le marché public de Montmagny, de même que son marché de Noël et celui de Sainte-Apolline-de-Patton, constituent des sites publics où le consommateur peut, dans bien des cas, entrer directement en contact avec le producteur agricole pour l'achat de fruits et de légumes frais. Ce contact contribue à faire naître un sentiment de confiance de l'acheteur envers celui qui fait croître les aliments qu'il consomme, favorisant une fidélisation du consommateur. Le marché public de Montmagny est ouvert de juin à octobre. Il est également pertinent de noter que la présence d'un marché public ou d'un marché de Noël constitue, selon l'étude publiée en 2018 par RCGT, un des critères ayant le plus d'influence sur le choix d'une destination pour y pratiquer des activités gourmandes chez les touristes.

Le **marché virtuel solidaire** de L'Islet-sur-Terre est chapeauté par l'organisme Terra Terre Solutions écologiques et propose une diversité de produits provenant d'entreprises agricoles des MRC de Montmagny et de L'Islet. Il compte 601 adhérents et 26 producteurs qui offrent 601 produits différents. Plus particulièrement, ce marché virtuel compte dix (10) fermes de la MRC de Montmagny. Les clients peuvent commander en ligne les produits qu'ils souhaitent acheter, puis viennent les récupérer le quatrième vendredi de chaque mois à l'un des points de chute prévus sur le territoire, soit à la boutique Grandeur Nature à Montmagny (1 fois par mois), au Domaine La Charmante à Saint-Paul-de-Montminy (1 fois par mois) et au Bistreau d'érable à Sainte-Lucie-de-Beauregard (2 fois par mois). Il s'agit donc d'un marché spontané qui a lieu généralement une fois par mois pendant une ou deux heures dans une ambiance chaleureuse et conviviale, où les clients peuvent être amenés à rencontrer directement les producteurs.

Tableau 48. Entreprises agricoles de la MRC dont les produits sont en vente sur le marché virtuel L'Islet-sur-Terre (2018)

Ferme	Municipalité
Boutique Alpaguas du Cap	Cap-Saint-Ignace
Domaine La Charmante	Saint-Paul-de-Montminy
Ferme d'élevage de l'Espinay	Montmagny
Grandeur Nature	Montmagny
Le Bistreau d'érable	Sainte-Lucie-de-Beauregard
L'Ortie Culture	Cap-Saint-Ignace
Les Serres du Canton	Montmagny
Les Vergers du Cap	Cap-Saint-Ignace
Ferme le goglu	Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud

Source : L'Islet-sur-Terre, 2018

La vente au kiosque à la ferme et la distribution de panier, lorsqu'effectués par le producteur ou un de ses employés, favorise cette même relation de confiance entre le consommateur et le producteur agricole. La distribution de **paniers**, puisqu'elle nécessite bien souvent un abonnement saisonnier, permet également au producteur d'avoir une demande constante assurée pour ces produits. On retrouve dans la MRC, certaines entreprises agricoles qui offrent ce service de paniers, biologiques ou non. La Vallée des Prairies, par exemple, offre de s'abonner à différents formats de paniers biologiques hebdomadaires durant l'été. Certaines fermes de L'Islet et de Bellechasse ont également des points de chute pour leurs paniers dans des municipalités de la MRC de Montmagny.

La Coopérative La Mauve, située à Saint-Vallier, regroupe des producteurs agricoles pour qui le développement durable est au cœur de leurs préoccupations. Quatre d'entre eux se trouvent dans la MRC de Montmagny, soit Aliments Trigone et la Vallée des Prairies à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, la Ferme d'élevage de l'Espinay à Montmagny et la Ferme le Goglu à Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud. Ces entreprises agricoles misent sur le commerce équitable, le soutien à la relève et la sensibilisation et l'éducation populaire afin de développer une agriculture durable basée sur leurs valeurs communes. La coopérative prépare des paniers biologiques à partir des produits provenant des différents producteurs membres, qui sont distribués aux clients une fois par semaine dans les nombreux points de chute déterminés ou même directement à domicile.

4.3 La sécurité alimentaire

L'accessibilité physique et économique à des sources d'approvisionnement en quantité suffisante de nourriture saine et nutritive permettant de satisfaire les besoins énergétiques et les préférences alimentaires afin de mener une vie saine et active contribue à assurer la sécurité alimentaire sur un territoire (FAO, 1996).

La plupart des municipalités de la MRC de Montmagny sont desservies par un commerce d'alimentation. Seule la ville de Montmagny dispose de 2 supermarchés, les autres municipalités bénéficient du service d'une épicerie ou d'un dépanneur.

Le portrait de l'offre alimentaire réalisé dans la MRC de Montmagny a mis en lumière le travail que fournissent quotidiennement les commerçants et la volonté et les efforts déployés par ceux-ci pour répondre aux besoins de leur clientèle. La majorité de ces commerces d'alimentation présents sur le territoire de la MRC offrent les 13 aliments traceurs (pomme, orange, banane, pomme de terre, tomate, carotte, bœuf haché mi-maigre, œuf, lait, yaourt, fromage, pain de blé entier et spaghetti), identifiés comme la base minimale d'une alimentation nutritive et saine. D'après les résultats de cette étude, la fraîcheur des aliments périssables est intéressante pour l'ensemble des commerces du territoire, de même, le coût de ceux-ci est comparable. Contrairement aux idées préconçues, la distance ne s'est pas montrée garante d'un meilleur rapport qualité-prix pour les aliments traceurs.

Néanmoins, il faut noter que l'étude ne permet pas de comparer l'éventail des aliments offerts dans chaque commerce.

Toutefois, il faut dire que le portrait de l'offre alimentaire dans la MRC de Montmagny a soulevé certaines inquiétudes. En effet, les municipalités de Lac-Frontière et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud ne bénéficient pas de la présence d'un commerce d'alimentation sur leur territoire. Cela dit, mentionnons que ces municipalités sont à moins de 16 km d'un commerce d'alimentation, situé dans une municipalité voisine. Il faut noter également que la majorité des commerces offre un service de livraison local (gratuit ou à très faible coût), et parfois extra-municipal selon la demande.

Ce portrait a également permis de mettre en lumière que la relève de nos commerçants semble rare alors que les marchés demandent de plus en plus d'améliorations locatives. Par ailleurs, l'offre d'aliments sains et nutritifs plus restreinte dans certaines municipalités complique l'approvisionnement pour les citoyens de ces secteurs.

4.3.1 L'aide alimentaire sur le territoire de la MRC de Montmagny

La Corporation de développement communautaire ICI Montmagny-L'Islet regroupe divers organismes œuvrant à favoriser la sécurité alimentaire chez les résidents du territoire, par la mise sur en place d'initiatives collectives visant à dépanner les personnes en situation d'insécurité alimentaire. Ces initiatives peuvent prendre diverses formes, telles que des popotes roulantes, des cuisines collectives, des paniers alimentaires, des repas communautaires, des bons d'achat, des ateliers culinaires, des jardins communautaires, des plateaux de travail en cuisine, ainsi que les Clubs des petits déjeuners.

Une caractérisation de l'offre et l'accessibilité alimentaire en milieu rural a été réalisée en 2014 dans le cadre du programme Solidarité et inclusion sociale Chaudière-Appalaches (SISCA), ce qui a mené à la cartographie des déserts alimentaires de quatre MRC de la région, dont la MRC de Montmagny ne faisait pas partie. Toutefois, la CDC ICI Montmagny-L'Islet a réalisé une enquête sur la sécurité alimentaire dans la MRC en 2013 afin de caractériser l'aide alimentaire sur le territoire et d'identifier les priorités d'action en matière de sécurité alimentaire.

L'enquête a permis de dénombrer les services disponibles au niveau de l'aide alimentaire sur le territoire que constituent, précisément, les banques de dépannage alimentaire, les popotes roulantes, les paniers de Noël, les repas communautaires, les ateliers de cuisine pour les jeunes, les plateaux de travail en cuisine et le Club des petits déjeuners. Ainsi, ce sont 8 services qui étaient offerts dans la ville de Montmagny en 2013, alors que ce nombre s'élevait à 1 ou 2 pour les municipalités de Berthier-sur-Mer, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Notre-Dame-du-Rosaire. Ces dernières connaissent en effet des trous de services.

Tableau 49. Nombre de services d'aide alimentaire disponibles par municipalité (2013)

Municipalité	Nombre de services d'aide alimentaire
Archipel-de-l'Isle-aux-Grues	
Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues	N/D
Montmagny-Nord	
Berthier-sur-Mer	1-2
Cap-Saint-Ignace	4
Montmagny	8
Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud	1-2
Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud	1-2
Parc des Appalaches	
Lac-Frontière	5
Notre-Dame-du-Rosaire	1-2
Sainte-Apolline-de-Patton	6-7
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	4
Sainte-Lucie-de-Beaugard	5
Saint-Fabien-de-Panet	4
Saint-Just-de-Bretenières	3
Saint-Paul-de-Montminy	5
MRC de Montmagny	48-53

Source : CDC ICI Montmagny-L'Islet, 2013

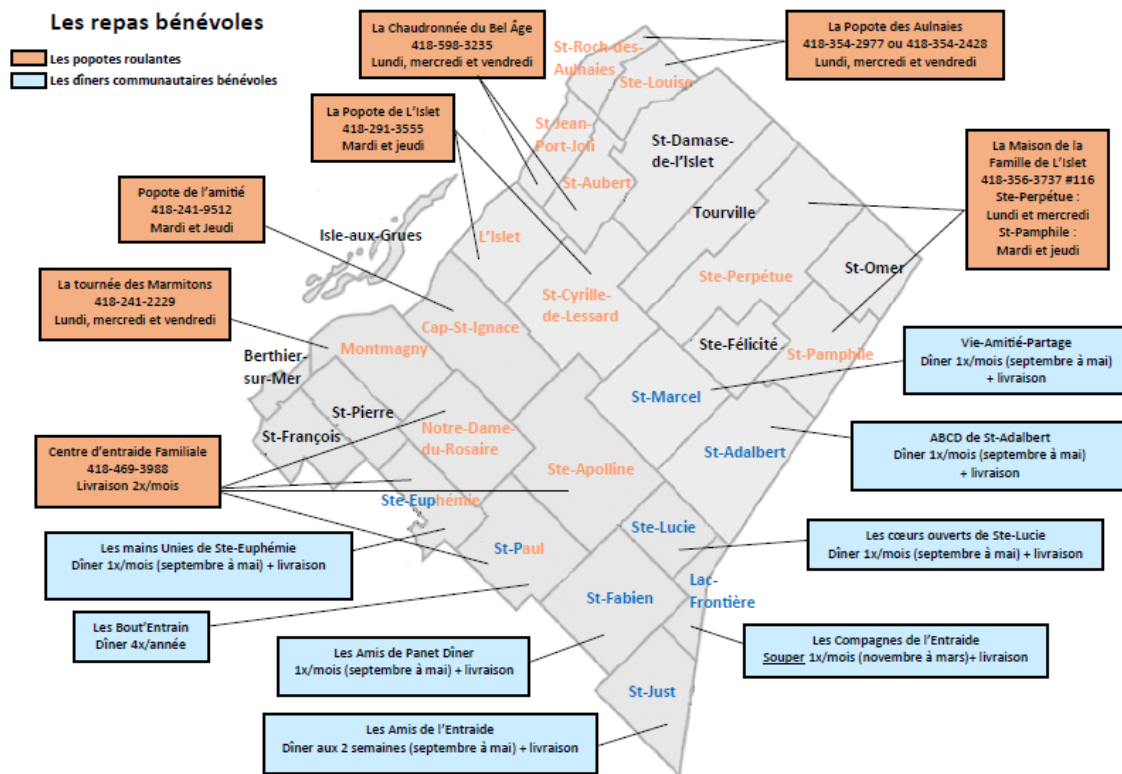
Les popotes roulantes

Ce sont environ 195 personnes qui profitent chaque mois des services des popotes roulantes dans la MRC de Montmagny. Il s'agit d'un service accessible pour les personnes âgées ainsi que les personnes en perte d'autonomie ou en réhabilitation d'une maladie ou d'un accouchement.

Dans le secteur du Parc des Appalaches, le Centre d'Entraide Familiale, situé à Sainte-Apolline-de-Patton, est un organisme communautaire à but non lucratif qui offre, entre autres, des services de popote roulante. Il dessert également les municipalités de Saint-Paul-de-Montminy, de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud et de Notre-Dame-du-Rosaire. La municipalité de Lac-Frontière dispose aussi d'un organisme, Les Compagnes de l'entraide, qui prend en charge le service de popote roulante. Mentionnons cependant que les municipalités de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-Just-de-Bretenières et Notre-Dame-du-Rosaire ne sont pas desservies par les services d'une popote roulante.

Dans Montmagny-Nord, on compte le Centre d'Entraide Communautaire Montmagny-L'Islet (CECB) et la Tournée des Marmitons dans la ville de Montmagny, ainsi que la Popote de l'amitié à Cap-Saint-Ignace. Les municipalités de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et Berthier-sur-Mer ne sont toutefois pas desservies par les services de popotes roulantes.

Carte 13. Répartition des repas bénévoles dans les municipalités de la MRC de Montmagny et de la MRC de L'Islet (2018)



Source : CISSS, 2018

Tableau 50. Popotes roulantes présentes dans la MRC de Montmagny (2018)

Organisme	Municipalité	Fréquence
Centre d'Entraide Familiale	Notre-Dame-du-Rosaire	Livraison 2 fois par mois
	Sainte-Apolline-de-Patton	
	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	
	Saint-Paul-de-Montminy	
Les Compagnes de l'entraide	Lac-Frontière	Livraison 1 fois par mois
La Tournée des Marmitons	Montmagny	Lundi, mercredi et vendredi
Popote de l'amitié	Cap-Saint-Ignace	Mardi et jeudi

Source : CECB 2018

Les cuisines collectives

Les cuisines collectives visent à favoriser l'autonomie alimentaire et l'accès à des aliments sains à faible coût, tout en contribuant à briser l'isolement social. Selon le Centre d'Entraide Familiale, situé à Sainte-Apolline-de-Patton, et le Centre Communautaire Normandie, localisé à Montmagny, ce sont 100 personnes par mois qui profitent des services de cuisines collectives dans la MRC de Montmagny. L'organisme Le Trait d'Union, situé aussi à Montmagny, offre également des services de cuisines collectives, mais de façon non régulière. Les municipalités de Cap-Saint-Ignace, Saint-Fabien-de-Panet, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud et Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud bénéficient aussi d'un groupe de cuisine collective. Cependant, on compte peu d'organismes offrant des cuisines collectives sur une base régulière sur le territoire. Selon le rapport de l'enquête menée par la CDC en 2013, on retrouve des cuisines qui ne servent presque plus dans la plupart des municipalités de la MRC, ce qui représente un potentiel pour mettre sur pied de nouveaux groupes de cuisines collectives.

Tableau 51. Groupes de cuisines collectives (2018)

Organisme	Municipalité
Soupe au bouton	Cap-Saint-Ignace
	Montmagny (2 cuisines)
	Saint-Fabien-de-Panet
	Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud (2 cuisines)
Centre Normandie	Montmagny (3-4 cuisines)
Centre entraide familiale	Sainte-Lucie-de-Beauregard

Source : CECB 2018

Sous une forme quelque peu différente, se tiennent des **dîners communautaires bénévoles** dans certaines municipalités du Parc des Appalaches. Il s'agit de groupes de bénévoles qui préparent un repas à partir de dons alimentaires qui sera distribués à des personnes dans les besoins selon une fréquence allant de quelques fois par année, pour certains groupes, une fois toutes les deux semaines dans le cas des Amis de l'Entraide à Saint-Just-de-Bretenières. Ces repas permettent un accès à une nourriture saine et nutritive à peu de frais pour les personnes en situation précaires.

Tableau 52. Repas communautaires offerts dans la MRC de Montmagny (2018)

Municipalité	Organisme / Groupe	Fréquence	Livraison
Lac-Frontière	Les Compagnes de l'Entraide	Souper 1 fois / mois (novembre à mars)	Oui
Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud	Les mains Unies de Ste-Euphémie	Dîner 1 fois / mois (septembre à mai)	Oui
Sainte-Lucie-de-Beaugard	Les Cœurs ouverts de Ste-Lucie	Dîner 1 fois / mois (septembre à mai)	Oui
Saint-Fabien-de-Panet	Les Amis de Panet Dîner	1 fois / mois (septembre à mai)	Oui
Saint-Just-de-Bretenières	Les Amis de l'Entraide	Dîner aux 2 semaines (septembre à mai)	Non
Saint-Paul-de-Montminy	Les Bout'Entrain	Dîner 4 fois / année	Non

Source : CECB, 2018

Banques de dépannage alimentaire

Selon les 40 organismes interrogés dans le cadre de l'enquête de la CDC en 2013, ce sont environ 2 200 dépannages d'ordre alimentaire qui s'effectuent dans la MRC de Montmagny chaque année et qui viennent en aide à près de 250 personnes par mois. Chaque personne peut avoir recours au dépannage alimentaire une fois par mois. Ainsi, on retrouve deux organismes qui offrent du dépannage alimentaire et des bons d'achat à Montmagny, soit la Saint-Vincent-de-Paul et la Maison de secours La Frontière. Cette dernière offre également du dépannage dans les autres municipalités de Montmagny-Nord. Un autre organisme offre du dépannage ponctuel à Cap-Saint-Ignace. Dans le secteur du Parc des Appalaches, on retrouve un organisme offrant du dépannage alimentaire à Sainte-Apolline-de-Patton et un à Saint-Fabien-de-Panet. Pour les gens qui ne possèdent pas de voiture, il peut s'avérer compliqué de se déplacer vers les points de service des organismes offrant du dépannage alimentaire, surtout dans les petites municipalités, où ceux-ci sont plus rares.

Jardins communautaires ou collectifs

Les jardins communautaires ou collectifs permettent de favoriser l'autonomie alimentaire grâce aux aliments frais et diversifiés auxquels ils donnent accès aux personnes qui les entretiennent. L'organisme Cultive ta ville définit le jardin collectif et le jardin communautaire :

Un **jardin collectif** « est composé d'une parcelle unique jardinée conjointement par un groupe de membres [qui] choisissent ensemble les espèces à cultiver. Ils se partagent le travail horticole et les récoltes. Le plus souvent, un animateur est présent pour dispenser de la formation et offrir du soutien au niveau du travail horticole et de la prise de décision collective. »

Un **jardin communautaire** « est une parcelle de culture divisée en petits jardinets. Chacun des jardinets est cultivé de manière autonome par un individu ou une famille. »

Par ailleurs, les jardins communautaires favorisent les interactions sociales et intergénérationnelles entre les membres étant donné la proximité des espaces de jardinage, ce qui contribue à briser l'exclusion sociale. On retrouve des jardins communautaires à Montmagny, en bordure de la Route Verte et de la Promenade des sœurs, où les membres louent une parcelle qu'ils entretiennent afin d'y cultiver des végétaux. Ce sont 78 terrains de 22 pieds par 33 pieds qui y sont loués au coût de 20\$ par année, ce tarif inclut le labourage et le compostage de la parcelle.

On retrouve des jardins collectifs sur bacs surélevés à Saint-Just-de-Bretenières, près de l'école, destinés aux élèves et aux personnes âgées, afin de réduire les contraintes physiques associées au jardinage au sol. Cap-Saint-Ignace dispose également d'un potager-école mis sur pied par le club Optimiste de la municipalité derrière le CPE Les Câlines d'Amour. Le potager-école vise à faire croître l'intérêt des jeunes envers le jardinage en leur fournissant un emplacement, incluant compost et labourage, au coût de 25\$. Également, les élèves de l'École Beaubien à Montmagny cultivent, depuis 2013, un Jardin de la biodiversité.

Depuis l'été 2018, les citoyens de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud bénéficient d'un nouveau jardin communautaire intergénérationnel offrant 10 parcelles en pleine terre et 4 bacs surélevés.

Paniers alimentaires

Certains organismes faisant du dépannage alimentaire ou du dépannage ponctuel confectionnent des paniers à partir de dons d'aliments provenant de marchés d'alimentation ou d'entreprises agroalimentaires et grâce au financement venant de la Guignolée des médias lors de la période précédant les Fêtes. Ainsi, ce sont 340 paniers de Noël qui sont distribués chaque année dans la MRC de Montmagny. Lors du reste de l'année, il est possible d'avoir recours au dépannage alimentaire une fois par mois auprès des organismes du territoire. Ces organismes sont financés, pour la plupart, grâce à une subvention provenant de Centre intégré de Santé et de Services Sociaux. Les organismes n'ayant pas accès à une telle subvention reçoivent des dons de la Caisse populaire, d'entreprises du territoire, de Centraide ou de la commission scolaire de la Côte-du-Sud.

Le Centre d'entraide familiale de la MRC de Montmagny dessert les municipalités du Parc des Appalaches, alors que la Maison de secours La Frontière couvre les municipalités du Nord de la MRC.

Club des petits déjeuners

Le Club des petits déjeuners a pour mission de favoriser la sécurité alimentaire chez les enfants, à travers tout le Canada, en leur fournissant un accès à des aliments nutritifs et ce, dans un environnement sain, où l'estime de soi est favorisée. Le Club s'associe alors avec des organisations régionales afin d'adapter son offre au milieu et à ses besoins particuliers. Ainsi, afin de permettre à ses élèves d'accéder à des déjeuners nutritifs, une école primaire, et dans quelques cas secondaire, doit se trouver dans un milieu défavorisé, selon l'indice de seuil de faible revenu ou l'indice de milieu socio-économique, et démontrer que ce sont au moins entre 10% à 20% des parents qui indiquent une volonté à inscrire leur enfant au Club des petits déjeuners de l'école. Puis, l'école ou la commission scolaire doit déposer une demande auprès du Club qui analysera la situation de l'école. Par ailleurs, l'inscription d'un élève nécessite une contribution financière symbolique de la part des parents, qui représente 45\$ par année pour un élève du primaire et 75\$ par année pour un élève du secondaire.

Sur le territoire de la MRC de Montmagny, les écoles primaires de Saint-Fabien-de-Panet, de Sainte-Apolline-de-Patton et de Saint-Paul-de-Montminy, ainsi que l'école secondaire de Saint-Paul, reçoivent ce service. Cette initiative permet de diminuer l'insécurité alimentaire chez les jeunes et, par conséquent, de favoriser leur réussite scolaire et de réduire les risques de développer certains problèmes de santé. Ces écoles doivent donc offrir le service de petits déjeuners cinq jours par semaine, dans un lieu accessible à tous, sans égard envers tous les élèves inscrits et en s'adaptant aux besoins des enfants ayant une allergie ou une intolérance alimentaire.

L'organisation du Club des petits déjeuners est centralisée, c'est-à-dire que l'approvisionnement alimentaire se fait auprès de partenaires privés par le siège social situé à Boucherville, de même que l'entreposage des denrées et l'élaboration des menus. Par la suite, les denrées sont distribuées aux écoles participantes toutes les deux semaines, où la personne responsable du Club de chaque école et l'équipe de bénévoles réceptionnent, préparent, puis distribuent les repas. Toutefois, certaines écoles peuvent plutôt

se voir octroyées un montant en argent pour acheter des denrées localement. Dans la MRC de Montmagny, seule l'école primaire de Sainte-Apolline-de-Patton fonctionne selon cette méthode en raison de son très petit service de petits déjeuners. Elle se doit tout de même de respecter un menu préétabli. Le Club des petits déjeuners fournit le financement, le matériel de cuisine, la formation, les outils, ainsi que les dons en nourriture aux écoles participantes. Ainsi, le protocole du Club des petits déjeuners ne favorise pas l'achat de produits locaux, bien que la municipalité de Saint-Apolline-de-Patton, en raison de sa situation particulière, dispose d'une certaine marge de manœuvre à cet effet.

4.4 Commerces et services spécialisés d'équipements agricoles et forestiers

Se trouvent également dans la MRC de Montmagny, certains commerces et services spécialisés qui visent à répondre à des besoins précis et diversifiés chez les producteurs agricoles du territoire, allant de la vente d'équipement agricole à la réparation de machinerie, notamment. On retrouve également plusieurs entreprises qui œuvrent dans le domaine de l'exploitation forestière.

Tableau 53. Liste des commerces et services spécialisés d'équipements agricoles et forestiers

Entreprises	Domaine	Municipalité
Bossé et frères	Machinerie JCB et CLAAS Vente et service d'entretien http://bosse-frere.com/accueilhome.html	Montmagny
Coopérative de gestion forestière des Appalaches (CGFA)	Gestion et exploitation forestière Équipements (boutique)	Sainte-Apolline-de-Patton
CUMA L'Oie blanche	Coopérative d'utilisation du matériel agricole	Secteur Montmagny-Nord
Équipements Serge Noël	Équipements agricoles	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Équipements de Ferme Bonneau	Service de location d'équipements agricoles	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Encans Boulet	Service d'encans	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Garage Minville	concessionnaire Kubota http://www.garageminville.ca/	Montmagny
La Coop Rivière-du-Sud	Coopérative agricole Équipements agricoles	Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Lavoie Équipement Agricole Inc.	Vendeur indépendant de moissonneuses-batteuses	Cap-Saint-Ignace (auparavant à L'Islet)
Les équipements laitiers Bilodeau et Fils inc.	Fournisseur d'équipement agricole laitier	Montmagny
Unicoop	Coopérative agricole et équipements https://www.unicoop.qc.ca/	Montmagny

Source : MRC de Montmagny, 2018

Faits saillants – Secteur agroalimentaire

- ❖ On retrouve diverses initiatives collectives visant à favoriser la sécurité alimentaire sur le territoire de la MRC. Toutefois, toutes les municipalités n'ont pas accès à des services de popote roulante, cuisine collective, repas communautaire, banque de dépannage alimentaire, etc.
- ❖ Le offre alimentaire dans les commerces d'alimentation du territoire est relativement bonne, mais la situation est préoccupante pour les commerces du secteur du Parc des Appalaches qui ont besoin d'importantes améliorations locatives et qui n'ont pas de relève.
- ❖ On décèle une volonté de l'équipe de planification alimentaire du CISSS-CA à augmenter la proportion de produits locaux dans les menus et à composter les matières putrescibles dans les établissements de santé et de services sociaux de la MRC de Montmagny.
- ❖ L'approvisionnement en petits fruits du CISSS se fait auprès d'un groupe de producteurs de Bellechasse auquel pourrait s'ajouter des producteurs magnymontiens.
- ❖ Les trois écoles primaires ainsi que l'école secondaire qui offrent le service du club des petits déjeuners n'ont pas la possibilité d'intégrer des produits locaux à leurs menus étant donné la centralisation de la planification et l'approvisionnement alimentaire au siège social à Boucherville.
- ❖ On compte quelques modes de distribution en circuit court, soit le marché public, le marché virtuel et les paniers.
- ❖ On compte plusieurs entreprises de transformation spécialisée.

5. Formations

5.1 Formations professionnelles et collégiales

Bien que la MRC de Montmagny ne compte qu'un seul établissement d'enseignement post-secondaire sur son territoire, elle se trouve au centre d'un triangle desservi par trois (3) établissements d'enseignement agricole : l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) à La Pocatière, le Centre de formation agricole de Saint-Anselme et le Cégep de Lévis-Lauzon.

En outre, on retrouve plusieurs autres établissements d'enseignement agricole dans un rayon d'une heure de route de la MRC, qui offrent des formations spécialisées, professionnelles, collégiales ou universitaires directement ou indirectement liées à l'agriculture et l'alimentation.

5.1.1 Centre de formation professionnelle de l'Envolée

À Montmagny, le Centre de formation professionnelle de l'Envolée offre divers programmes de formation de niveau D.E.P. ou A.S.P., dont certains sont liés au domaine de l'alimentation. Ces formations mènent alors à l'acquisition de connaissances et au développement de compétences permettant, entre autres, d'œuvrer dans le domaine de la transformation alimentaire ou de la mise en valeur de produits du terroir.

Tableau 54. Programmes offerts au Centre de formation professionnelle de l'Envolée liés à l'alimentation (2018)

Programme	Niveau de diplomation
Boucherie de détail	Diplôme d'études professionnelles
Lancement d'une entreprise	Attestation de spécialisation professionnelle
Pâtisserie de restauration contemporaine	Attestation de spécialisation professionnelle
Service de restauration	Diplôme d'études professionnelles

Source : Centre de formation professionnelle de l'Envolée, 2018

5.1.2 Centre d'études collégiales de Montmagny

On retrouve également le Centre d'études collégiales de Montmagny, situé dans la ville de Montmagny, qui constitue une composante du Cégep de La Pocatière. Certains programmes d'études préuniversitaires sont offerts en classe à Montmagny, alors que des programmes techniques sont offerts en ligne, en partenariat avec les autres Cégeps de l'Est (La Pocatière, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matane, Gaspésie-Les îles). Ces derniers, dont la formation sur les techniques d'aquaculture, permettent donc de suivre la formation technique à distance, alors que la formation générale et complémentaire est suivie en présence au campus du Cégep situé le plus près de l'étudiant. Bien que ces programmes ne soient pas liés aux domaines de l'agriculture ou de l'alimentation, les formations préuniversitaires permettent d'acquérir la formation nécessaire pour entamer un programme d'études universitaires dans des domaines variés.

Tableau 55. Programmes offerts au Centre d'études collégiales de Montmagny (2018)

Programme	Niveau de diplomation
Arts, lettres et communication – Option langues	Diplôme d'études collégiales
Formation générale	Diplôme d'études collégiales
Sciences humaines – Avec mathématiques	Diplôme d'études collégiales
Sciences de la nature	Diplôme d'études collégiales
Techniques d'aquaculture	Diplôme d'études collégiales

Source : Centre d'études collégiales de Montmagny, 2018

5.1.3 Institut de technologie agroalimentaire

Bien qu'il ne se trouve pas sur le territoire de la MRC de Montmagny, l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA) de La Pocatière, localisé dans la MRC de Kamouraska est à environ 68 km (45 minutes) de la ville de Montmagny. L'ITA est une institution d'enseignement prisée en agriculture. Des formations relatives à l'exploitation de productions agricoles animales et végétales, ainsi qu'à la transformation alimentaire y sont offertes. Il est donc possible d'y obtenir une attestation d'études collégiales ou un diplôme d'études collégiales dans les domaines de l'agriculture ou de l'alimentation.

Tableau 56. Programmes offerts à l'ITA liés à l'agriculture ou l'alimentation (2018)

Programme	Niveau de diplomation
Entreprendre en transformation alimentaire	Attestation d'études collégiales
Fabrication de produits laitiers	Attestation d'études collégiales
Gestion et technologie d'entreprise agricole – Production animale biologique	Diplôme d'études collégiales
Production animale	Diplôme d'études collégiales
Stratégies d'intervention en comportement des équidés	Attestation d'études collégiales
Technologie des procédés et de la qualité des aliments	Diplôme d'études collégiales
Technologie de la production horticole et de l'environnement	Diplôme d'études collégiales
Technologie des procédés et de la qualité des aliments	Diplôme d'études collégiales
Technologie des productions animales	Diplôme d'études collégiales

Source : ITA de La Pocatière, 2018

5.1.4 Centre de formation agricole de Saint-Anselme

Le Centre de formation agricole (CFA) de Saint-Anselme se trouve dans la MRC de Bellechasse, à environ 65 km (50 minutes) de la ville de Montmagny, et à environ 60 km de Saint-Paul-de-Montminy (50 minutes). L'établissement offre des formations professionnelles axées sur l'exploitation de productions animales ou acéricoles. Il est possible de suivre les formations sur les productions animales en ligne, ce qui permet à l'étudiant de mieux gérer son temps et de limiter ses déplacements. Par ailleurs, les programmes en production animale offerts par le CFA peuvent être personnalisés. Ainsi, il est possible de débiter ces programmes tout au long de l'année et, si l'étudiant progresse rapidement, de diplômer plus rapidement qu'avec le temps prévu pour la formation.

Tableau 57. Programmes offerts au CFA liés à l'agriculture (2018)

Programme	Niveau de diplomation
Mécanique agricole	Diplôme d'études professionnelles
Production acéricole	Diplôme d'études professionnelles
Production animale – Bovine	Diplôme d'études professionnelles
Production animale – Laitière	Diplôme d'études professionnelles
Production animale – Ovine	Diplôme d'études professionnelles
Production animale – Porcine	Diplôme d'études professionnelles

Source : CFA de Saint-Anselme, 2018

5.1.5 Cégep de Lévis-Lauzon

Situé à Lévis, à environ 50 km de la ville de Montmagny (35 minutes), le Cégep de Lévis-Lauzon offre divers programmes préuniversitaires permettant d'accéder à l'université, ainsi que des programmes de formation technique, dont l'un portant sur la gestion et les technologies d'entreprise agricole. Cette formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir des compétences en gestion, planification et organisation des tâches au sein d'une entreprise agricole et mène à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (D.E.C.).

5.1.6 Cégep Beauce-Appalaches

Le Cégep Beauce-Appalaches se trouve à Saint-Georges, dans la MRC de Beauce-Sartigan, à 85 km de Saint-Fabien-de-Panet, soit à environ 1h00 de route. Tout comme le Centre d'études collégiales de Montmagny, on y offre des programmes préuniversitaires dont la formation plus générale permettra d'accéder à une diversité de formations universitaires. Par ailleurs, le Cégep Beauce-Appalaches possède un Centre d'études collégiales à Sainte-Marie, où les étudiants peuvent suivre certains programmes sans avoir à se rendre à Saint-Georges. La ville de Sainte-Marie, quant à elle, est située à près de 75 km de Saint-Paul-de-Montminy, soit à environ 1h00 de route. Le programme de formation aux adultes en Gestion d'entreprises agricoles permet de suivre des cours à distance de soir afin de mener à l'obtention d'une Attestation d'études collégiales (A.E.C.). Ce programme peut faire l'objet d'une reconnaissance des acquis.

5.1.7 Centre de formation professionnelle Pozer

Localisé à Saint-Georges, le Centre de formation professionnelle Pozer offre, entre autres, une formation professionnelle en lancement d'entreprise qui mène à l'obtention d'une attestation de spécialisation professionnelle (A.S.P.). Cet établissement se trouve à environ 100 km de Saint-Paul-de-Montminy, soit à 1h20 de route.

5.2 Formations universitaires

On ne retrouve aucun établissement universitaire sur le territoire de la MRC de Montmagny. Toutefois, deux campus universitaires sont accessibles à moins d'une heure de route de la ville de Montmagny, soit celui de l'Université Laval, à Québec à environ 75 km (50 minutes) de Montmagny, et celui de l'Université du Québec à Rimouski, localisé à Lévis à environ 55 km (35 minutes) de Montmagny.

L'UQAR offre cependant des programmes qui sont davantage relatifs à l'administration à son campus de Lévis. L'Université Laval, quant à elle, compte une Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation et une Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique. Ainsi, de nombreux programmes de formation abordent l'agriculture, l'alimentation et le territoire forestier sous diverses facettes et permettent d'accéder à différents niveaux de diplomation.

Tableau 58. Programmes offerts à l'Université Laval liés à l'agriculture ou l'alimentation (2018)

Programme	Niveau de diplomation
Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation	
Agriculture biologique (microprogramme)	Attestation d'études de 1 ^{er} cycle
Agriculture, alimentation et société	Diplôme d'études supérieures spécialisées
Agroéconomie	Baccalauréat / Maîtrise / Doctorat
Agroéconomie – Distribution alimentaire (microprogramme)	Attestation d'études de 1 ^{er} cycle
Agronomie	Baccalauréat
Génie agroalimentaire	Maîtrise
Génie agroenvironnemental	Baccalauréat
Génie alimentaire	Baccalauréat
Horticulture et gestion d'espaces verts	Certificat
Productions animales	Certificat
Sciences animales	Maîtrise / Doctorat
Sécurité des aliments (microprogramme)	Attestation d'études de 1 ^{er} cycle
Sols et environnement	Maîtrise / Doctorat
Sciences et technologies des aliments	Certificat / Baccalauréat / Maîtrise / Doctorat
Technologies alimentaires et nouveaux aliments (microprogramme)	Attestation d'études de 1 ^{er} cycle
Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique	
Agroforesterie	Maîtrise
Aménagement et environnement forestier	Baccalauréat
Génie du bois	Baccalauréat
Opérations forestières	Baccalauréat
Sciences du bois	Maîtrise / Doctorat
Sciences forestières	Maîtrise / Doctorat

Source : Université Laval, 2018

De plus, il est possible de suivre une formation entièrement à distance grâce aux programmes de l'Université TÉLUQ. Parmi les programmes offerts, le certificat en sciences de l'environnement, la majeure en sciences de l'environnement, ainsi que le programme court en gestion des ressources fauniques comportent des cours pertinents en ce qui a trait à l'aménagement du territoire forestier. L'avantage qu'offre cette université réside dans le fait que tous les cours et les travaux sont réalisés à distance. Dans le cas où des examens doivent avoir lieu, ceux-ci peuvent être faits sous-surveillance à proximité du lieu de résidence de l'étudiant. Cette particularité permet à l'étudiant de mieux gérer son temps et de pouvoir concilier plus facilement études et travail.

Faits saillants – Formations

- ❖ Sept établissements d'enseignement professionnel ou collégial se trouvent à moins de 100 km de la MRC et offrent des programmes liés à l'alimentation et/ou l'agriculture, dont l'ITA de La Pocatière et le CFA de Saint-Anselme, qui sont spécialisés dans ces domaines.
- ❖ L'Université Laval, située à 75 km de la ville de Montmagny, compte une faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, ainsi qu'une faculté de foresterie, de géographie et de géomatique.
- ❖ Il y a possibilité de suivre des cours ou des formations complètes à distance auprès des établissements d'enseignement professionnel, collégial et universitaire (ex. TÉLUQ).

6. Soutien financier et accompagnement

Les producteurs et la relève agricoles peuvent bénéficier de divers programmes de soutien technique et financier offerts par des organismes publics, parapublics et privés dépendamment de la nature de leurs activités agricoles et de leurs projets. Parmi ces programmes, de nombreux visent le développement des entreprises agricoles afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés ou visent à soutenir le financement nécessaire au démarrage ou à l'expansion d'une exploitation agricole.

6.1 Innovation et compétitivité

Programme Levier : Il s'agit d'un outil de développement de l'industrie de la transformation alimentaire dispensé par le MAPAQ, qui vise à accroître sa compétitivité et à accélérer son développement dans un contexte de mondialisation des marchés par le financement d'activités de gestion et de planification, de mise en œuvre d'une démarche de développement durable, de planification de la relève entrepreneuriale, d'implantation d'un système de contrôle de la qualité, de projet structurant pour un secteur en particulier, de mise sur pied d'activités de formation sectorielle ou régionale, de sensibilisation à l'importance de la relève entrepreneuriale, notamment.

Programme Innov'Action agroalimentaire : Il a pour but d'accroître la compétitivité des entreprises des secteurs agricole et de la transformation agroalimentaire par la recherche et l'innovation en favorisant l'équilibre des dimensions environnementale, sociale et économique du développement. Ce programme du MAPAQ offre des possibilités de financement pour les activités de recherche appliquée, d'innovation en production agricole, d'innovation de produits et de procédés en transformation alimentaire et de réseautage et concertation.

Programme de services-conseils : Il s'agit d'un programme du MAPAQ visant à favoriser la compétitivité et la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires en permettant à un plus grand nombre d'entre elles de recevoir un plus large éventail de services destinés à appuyer leurs gestionnaires dans la conduite de leurs affaires. Le soutien est fait par l'entremise des réseaux Agriconseils. Il est également possible d'obtenir un aide financière pour dresser un diagnostic de la situation de l'entreprise agricole, pour la formulation de recommandations ciblées à intégrer à un plan d'action et pour l'accompagnement et le suivi.

Appui à la diversification et au développement régional : Ce programme de la Financière agricole du Québec vise à favoriser le développement régional et l'occupation dynamique du territoire. Il soutient les entreprises dans la diversification de leurs productions et de leurs activités, l'amélioration foncière, le développement d'une activité serricole, le développement des productions ou l'amélioration de la productivité.

6.2 Démarrage ou développement d'une entreprise agricole

Appui au développement des entreprises agricoles du Québec : Il s'agit d'un appui financier de la part de la Financière agricole du Québec pour les entreprises agricoles et agroalimentaires, afin de favoriser leur développement. Les projets concernés doivent viser à augmenter le volume ou le rendement de la production ou à se conformer aux normes de bien-être animal, de production biologique, démarrage d'entreprise, et doivent concerner la construction, la rénovation ou l'amélioration d'un bâtiment et des

équipements requis et la réalisation de travaux d'amélioration foncière (drainage ou remise en culture de friches).

Fonds Local d'Investissement (FLI) : Ce programme du CLD de Montmagny permet aux producteurs de bénéficier de prêts ou de garantie de prêt. Il fait également des investissements dans des entreprises situées sur le territoire ou désirant s'y implanter.

Micro-crédit Chaudière-Appalaches : Il permet à des entrepreneurs de la région de Chaudière-Appalaches de bénéficier d'un accompagnement ou de prêts monétaires pour la mise en place de leur projet entrepreneurial.

Centre régional d'établissement en agriculture de Chaudière-Appalaches (CRÉA) : Le centre a été mis sur pied par le MAPAQ et l'UPA. Il a pour mission d'accompagner et de conseiller les entrepreneurs agricoles dans leur processus de démarrage ou de transfert d'entreprise, ainsi que dans toute autre étape stratégique relative au développement et à la pérennité de leur entreprise. Le CRÉA met également à la disposition des producteurs agricoles, une boîte à outils sur son site web afin de leur transmettre de l'information et des conseils quant à la gestion de leur entreprise.

L'ARTERRE : Il s'agit d'un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires. Il privilégie l'établissement de la relève par la reprise de fermes, l'acquisition ou la location d'actifs, ainsi que la mise en place de partenariats dans le but d'assurer la pérennité des entreprises et du patrimoine agricole du Québec. La MRC de Montmagny a récemment adhéré à l'ARTERRE, à l'instar des autres MRC de Chaudière-Appalaches. Le projet de mise en œuvre de l'ARTERRE dans le région de la Chaudière-Appalaches est rendu possible grâce au financement du *Fonds d'appui au rayonnement des régions* (FARR) et ce pour une période de trois ans (2018 à 2021). Ainsi, quatre agents de maillage vont desservir le territoire de Chaudière-Appalaches.

Groupe conseil agricole de Montmagny (GCA) - Opticonseil : Il s'agit d'un regroupement d'entreprises agricoles administré par des producteurs agricoles qui, collectivement, se pourvoient d'un réseau d'experts qualifiés afin de bénéficier de services-conseils en gestion. Le Centre multi-conseils agricoles permet aux producteurs de bénéficier de services de planification, afin de mieux planifier l'avenir de leur entreprise en termes d'investissements à réaliser, de transfert vers la relève ou de mise en place d'un nouveau projet. Il permet d'implanter de meilleures pratiques d'affaires pour assurer un contrôle optimal de la gestion et ainsi améliorer la prise de décision et l'optimisation des performances du mode d'exploitation et de gestion actuellement adopté par l'agriculteur.

6.3 Protection et mise en valeur de l'environnement

Prime-Vert : Ce programme du MAPAQ a pour but d'aider les exploitations agricoles à relever les défis relatifs à la protection de l'environnement par le biais d'approches individuelles et collectives. Il vise à appuyer les exploitations qui sont engagées dans une démarche de gestion intégrée, basée sur un plan d'accompagnement agroenvironnemental, ainsi qu'à soutenir les producteurs afin qu'ils adoptent des modes de production respectueux de l'environnement. De plus, il favorise les initiatives collectives destinées à résoudre des problèmes associés à la protection de l'environnement.

Programme de financement forestier : Administré par la Financière agricole du Québec, le programme offre un accompagnement personnalisé par un conseiller en financement, des rabais sur des taux d'intérêt du prêt, une analyse financière du projet, ainsi qu'un plan d'affaires. Il offre également un appui financier pour l'acquisition de lots boisés. Sont admissibles, les projets d'aménagement de boisé privé d'un minimum de 60 hectares dont le propriétaire détient les plans d'aménagements. Avec l'obtention d'un rapport d'un

ingénieur forestier, un producteur forestier reconnu peut se voir attribuer un remboursement d'une partie des taxes foncières du lot sous forme de crédit d'impôt.

Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées (PAMVFP) : Initialement offert par le MFFP, le programme est administré par l'Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches. Il s'agit d'une aide financière et technique offerte aux producteurs forestiers pour la réalisation d'activités d'aménagement forestier dans les forêts privées qui ont pour but de protéger et de mettre en valeur toute superficie à vocation forestière enregistrée.

6.4 Relève agricole

Appui financier à la relève agricole : Programme de la Financière agricole du Québec, il a pour but de financer l'établissement de la relève sur une ferme ou pour en démarrer une nouvelle.

Fonds d'investissement pour la relève agricole (FIRA) : Il a pour mission de supporter, par des investissements sous forme de capital patient, la relève dans son accès à l'agriculture, dans leur projet de démarrage, d'expansion ou de transfert d'entreprise agricole. Créé grâce au partenariat entre le gouvernement du Québec (Financière agricole), le Fond de solidarité FTQ et le Capital régional et coopératif Desjardins (prêt de mise de fonds pour acquérir équipements, bâtiments, terres, quotas, exploitation agricole complète), il offre aux jeunes agriculteurs du Québec, la possibilité de faire l'acquisition de la terre de leur choix pour leur louer, ce qui leur permet de conserver leurs liquidités. Il offre également des prêts pour compléter leur mise de fonds.

6.5 Autres programmes et services de soutien

Programme Proximité : Ce programme du MAPAQ vise à inciter les producteurs et les transformateurs artisans du secteur bioalimentaire à tirer profit des occasions d'affaires que présente la mise en marché de proximité. Elle cherche ainsi à favoriser la mise sur pied d'activités de commercialisation plus directe entre les entreprises et les consommateurs, comme les circuits courts par exemple. Les producteurs peuvent bénéficier d'une aide financière pour des projets collectifs ou individuels qui concernent la consolidation ou le développement de modes de mise en marché de proximité, une meilleure connaissance des besoins des consommateurs dans une perspective de mise en marché de proximité, ou la sensibilisation et l'éducation des consommateurs à l'égard des différents aspects du système alimentaire de proximité.

Programme Salubrité, biosécurité, traçabilité et santé et bien-être des animaux : Ce programme du MAPAQ a pour but de favoriser l'implantation de systèmes de salubrité alimentaire, de biosécurité, de traçabilité et de santé et bien-être des animaux. Il soutient également les entreprises appelées à satisfaire aux exigences des marchés québécois et internationaux. Les activités pouvant être financées par celui-ci doivent être liées à la sensibilisation, au recours à des services-conseils, à l'acquisition d'équipement et l'amélioration d'installations ou au développement de matériel de sensibilisation.

Soutien au financement en matière de bien-être animal et d'efficacité énergétique : Ce programme de la Financière agricole du Québec vise à améliorer la rentabilité des entreprises agricoles par un soutien dans le financement de leurs investissements de modernisation des installations de production en vue d'améliorer leur situation quant à la conformité aux normes de bien-être animal et à l'efficacité énergétique.

Société coopérative agricole de la Rivière-du-Sud : Le siège social de la coopérative agricole est basé à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud. Elle procure à ses membres des biens et des services pour différents secteurs d'activité, soit meunerie, végétal, animal, quincaillerie, matériaux de construction, grains, semence, engrais, etc. Elle offre également un service de livraison.

Table Agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) : La TACA est un OSBL dédié au développement de la filière bioalimentaire dans la région de Chaudière-Appalaches. Elle est à la fois un espace de débat régional sur le devenir de la filière pour Chaudière-Appalaches et un centre collectif de service professionnels pour les entreprises. Elle offre de l'accompagnement pour la transformation, la commercialisation et la mise en marché des produits agricoles, ainsi que de la formation et des opportunités de réseautage pour les membres. Toutefois, suite à l'abolition des CRÉ en 2014, ses activités ont cessé avant de reprendre graduellement depuis 2017.

Biopierre : Il s'agit d'un centre collégial de transfert technologique et de développement des bioproduits situé à La Pocatière, qui offre des services de recherche en agronomie et horticulture, environnement, mycotechnologies et PFNL, services de laboratoire, services-conseils, développement de produits et recherche d'appui financier pour des projets.

Faits saillants – Soutien financier et accompagnement

- ❖ De nombreux programmes visent le développement des entreprises agricoles afin d'accroître leur compétitivité sur les marchés ou à soutenir le financement nécessaire au démarrage ou à l'expansion d'une entreprise agricole par le biais de soutien financier ou d'accompagnement personnalisé.

7. Enjeux environnementaux

L'agriculture est une activité anthropique qui modifie le milieu et exerce une certaine pression sur l'environnement. En effet, les pratiques agricoles, les fertilisants et les matières résiduelles issues des activités agricoles ont un impact sur la qualité des sols, des eaux souterraines et de surface, de l'air, ainsi que sur la biodiversité du territoire. En fonction de ces préoccupations, certaines mesures ont été mises en place par le gouvernement québécois afin de réduire l'impact des activités agricoles sur l'environnement.

7.1 Dégradation des sols

Causes de la dégradation

La rentabilité d'une production agricole est fonction de la qualité du sol sur lequel elle se trouve. Le sol est en effet responsable de différentes fonctions, soit la régulation de l'atmosphère, le cycle de l'eau et son épuration, la dégradation des polluants, le stockage du carbone et favorise une meilleure adaptation des végétaux aux changements climatiques. Ces fonctions contribuent ainsi à la qualité du sol et à sa fertilité. Toutefois, la qualité du sol est affectée par les pratiques agricoles qui entraînent certains phénomènes de dégradation. Les principales causes de la dégradation des sols par l'agriculture découlent du passage de la machinerie, de l'utilisation d'engrais chimique et de pesticides et de la culture intensive du sol.

L'impact de l'agriculture sur les sols se manifeste sous diverses formes. On compte notamment la compaction du sol, qui contribue à accroître sa densité ; la détérioration de la structure du sol ; l'érosion engendrée par l'action du vent ou de l'eau à la surface du sol ; l'acidification et la contamination du sol par l'apport en engrais chimique ; ainsi que la diminution du taux de matière organique. Ainsi, lorsqu'un sol voit ses propriétés physiques, chimiques ou biologiques altérées, il peine à remplir ses différentes fonctions de régulation, d'épuration et de stockage. L'agriculture peut donc entraîner une diminution de la qualité et de la productivité du sol, ce qui peut se traduire par des pertes économiques importantes.

Situation sur le territoire de la MRC de Montmagny

En ce qui a trait à la dégradation des sols sur le territoire de la MRC de Montmagny, celle-ci est plus importante dans le secteur de Montmagny-Nord, sur les basses terres du Saint-Laurent, là où l'agriculture est pratiquée le plus intensément. Par ailleurs, la capacité de drainage des sols argileux retrouvés dans ce secteur étant moindre, cela favorise le lessivage et, par conséquent, la diffusion de la pollution générée par l'agriculture.

Réduction de l'impact de l'agriculture sur les sols

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, « la santé du sol représente sa capacité à soutenir la croissance des cultures sans se dégrader ou nuire autrement à l'environnement. » De plus, un sol en santé aurait une meilleure capacité de résilience face aux aléas climatiques et aux ravageurs. Ainsi, afin d'améliorer la santé des sols et de les rendre moins vulnérables aux sources de dégradation, certaines pratiques peuvent être mises en place. Pour ce faire, le MAPAQ recommande d'abord d'établir un diagnostic de l'état des sols, avec l'aide d'un spécialiste au besoin, de façon à bien identifier les problèmes et déterminer les solutions appropriées selon le type de sol et le type de culture exploitée.

L'adaptation des méthodes de travail constitue un premier moyen de réduire l'impact de l'agriculture sur le sol. Ainsi, réduire le travail du sol peut permettre de limiter l'érosion, d'accroître la biodiversité et, par le fait même, de diminuer certains coûts d'opération, comme l'utilisation de carburant par exemple. La

compaction du sol, quant à elle, peut être réduite par la diminution de la pression des pneus de la machinerie utilisée.

Le fait d'exercer des rotations équilibrées des cultures sur le sol en intégrant des cultures de couverture, de cultures pérennes ou des cultures faisant office de protection hivernale des sols, constitue également une pratique agricole permettant de réduire l'impact sur le sol, au niveau de sa composition structurale et chimique. En effet, une production agricole exploitée en monoculture serait beaucoup plus sensible à l'érosion hydrique qu'une terre faisant l'objet d'une rotation des cultures. D'autres techniques peuvent également permettre de réduire les impacts de certaines cultures sur le sol, comme les semis-direct, le travail réduit et la culture sur billons permanents ou des engrais verts.

Afin d'encourager l'adoption de pratiques moins dommageables pour les sols chez les producteurs agricoles, certains programmes permettent d'aider à la mise en place de projets du genre dans la province. En effet, découlant du programme *Cultiver l'avenir 2*, issu d'une initiative fédérale-provinciale-territoriale, le MAPAQ a prévu les programmes Services-Conseils et Prime-Vert. Ceux-ci fournissent un appui aux producteurs en les accompagnant dans la mise en place de projets visant à relever les défis liés à la protection de l'environnement. De plus, le Centre multi-conseils agricoles permet également aux producteurs d'obtenir un soutien dans la planification de l'avenir de leur entreprise dans le cadre, par exemple, d'une transition des pratiques culturales vers des façons de faire moins dommageables pour les sols.

7.2 Qualité des eaux

Causes de la dégradation

Les activités agricoles impactent la qualité des eaux par le biais de différentes sources, telles que les sédiments, les éléments nutritifs provenant des engrais chimiques, les pesticides ou d'autres intrants agricoles. Ces sources introduisent alors des polluants physiques, chimiques et biologiques dans les plans d'eau ou l'eau souterraine. Ces sources de pollution agricole sont transportées dans l'eau par le vent ou par ruissellement et contribuent ainsi à altérer la qualité des eaux de surface et souterraines.

Les polluants physiques sont les particules en suspension dans l'eau qui finissent par sédimenter au fond du plan d'eau. Ces sédiments proviennent principalement de l'érosion des sols par le vent ou l'eau. Ces particules contribuent à augmenter la température des cours d'eau en absorbant la chaleur émise par le rayonnement solaire, ce qui peut nuire à certaines espèces aquatiques, étant donné qu'une eau plus chaude aura une capacité moindre à dissoudre l'oxygène. De plus, ces sédiments bloquent le rayonnement solaire et l'empêchent d'atteindre les strates plus profondes du cours d'eau, où certaines espèces vivent. Par ailleurs, l'aménagement des cours d'eau à des fins agricoles peut avoir pour conséquence d'intensifier l'apport en sédiments et la vitesse de sédimentation dans le cours d'eau par la modification du couvert végétal en bordure de celui-ci.

Les polluants chimiques, quant à eux, proviennent des engrais chimiques et des pesticides. Les principaux pesticides retrouvés dans les eaux en milieu agricole font parties des groupes chimiques des triazines, des aryloxyacides, des organophosphorés, des organochlorés et des carbamates. L'érosion des sols contribue grandement à l'introduction de ces éléments dans les eaux. De plus, la compaction des sols contribue fortement à limiter l'infiltration de l'eau dans le sol et, par conséquent, à diffuser les polluants d'origine agricole dans l'environnement.

Par ailleurs, l'épandage de fumier sur les terres agricoles peut constituer une source de contamination bactériologique de l'eau. En effet, le fumier peut être porteur de bactéries qui, lors d'épisode de pluie, seront lessivées et portées par le ruissellement de surface vers les cours d'eau.

Le ruissellement de l'eau de pluie vers les cours d'eau entraîne un apport important en phosphore provenant des engrais chimiques et des fumiers. Cet élément constituant le principal stimulant dans la croissance du phytoplancton, communément nommé algues bleues, son apport contribue donc à l'eutrophisation des lacs et des rivières en milieu agricole. Ce phénomène peut engendrer un déficit en oxygène et ainsi provoquer la mort d'autres espèces présentes dans le plan d'eau.

Ainsi, en plus d'avoir des conséquences sur la qualité de vie de la collectivité, la diminution de la qualité des eaux peut entraîner des pertes économiques pour le producteur agricole, mais pour d'autres secteurs également comme celui du traitement des eaux ou de l'industrie récréotouristique.

Situation sur le territoire de la MRC de Montmagny

Sur le territoire de la MRC, à l'exception des municipalités de Sainte-Lucie-de-Beauregard, Sainte-Apolline-de-Patton et Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues, toutes possèdent un réseau d'aqueduc, alimentant ainsi près de 70% de la population. On compte deux prises d'eau potable de surface dans la MRC, l'une sur la rivière des Perdrix, à Cap-Saint-Ignace, et l'autre sur la rivière Morigeau, à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

Sur le bassin versant de la rivière du Sud, principal bassin versant du territoire de la MRC, les activités agricoles sont surtout concentrées dans la partie inférieure. Selon le Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008, l'eau à l'embouchure de la rivière du Sud, dont 18% du bassin est occupé par des cultures, a démontré une amélioration au cours de cette période quant à sa concentration de matières en suspension et de phosphore. À la lumière des différentes analyses de l'eau prélevée à l'embouchure de la rivière du Sud, le MDDEP a qualifié la qualité de l'eau de la rivière du Sud comme étant satisfaisante en 2010.

Réduction de l'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux

Certaines techniques peuvent être utilisées afin de réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité des eaux. D'abord, la mise en place de haies brise-vent consiste en la plantation d'arbres et d'arbustes face aux vents dominants de façon à en réduire la vitesse. Ceci permet de protéger les cultures contre l'érosion provoquée par le vent, de réduire la dérive des pesticides vers les zones sensibles, de diminuer la diffusion de poussières dans l'air, tout en fournissant des habitats pour certaines espèces fauniques et en permettant le stockage d'une certaine quantité de carbone atmosphérique dans les végétaux plantés.

Les bandes riveraines, quant à elles, sont des bandes végétales constituées d'arbres, d'arbustes et d'herbacées laissées de part et d'autre des cours d'eau. Elles permettent de limiter l'introduction de polluants d'origine agricole dans le cours d'eau. En effet, les racines des végétaux maintiennent le sol des rives en place et filtrent les polluants, alors que leurs tiges réduisent la vitesse d'écoulement de l'eau, ce qui contribue à réduire l'érosion des rives et la sédimentation dans le cours d'eau. Par ailleurs, l'ombrage produit par les arbres et arbustes permet de réguler la température de l'eau et de la maintenir davantage fraîche. Enfin, la présence de bandes riveraines fournit des habitats fauniques, contribuant ainsi au maintien de la biodiversité.

Les producteurs agricoles peuvent également mettre en place des ouvrages de conservation des sols agricoles afin de réduire l'impact de leurs activités sur la qualité de l'eau. Ces ouvrages peuvent consister en : des voies d'eau, canaux aménagés et recouverts de végétation afin de permettre l'évacuation des eaux de ruissellement de façon sécuritaire ; des risbermes, buttes de terre couvertes de végétaux aménagées sur le haut d'un talus permettant de concentrer les eaux de ruissellement ; des bassins de stockage d'eau et de sédimentation, permettant de capter les particules des sols érodés.

Finalement, la gestion de l'eau par bassins versants permet une approche intégrée et une meilleure harmonisation des mesures de protection et utilisation de la ressource sur le territoire. Les organismes de bassins versants œuvrent à l'identification des contraintes à l'approvisionnement en eau de qualité et en

quantité suffisante, ainsi qu'à la concertation de l'ensemble des acteurs du territoire ayant un intérêt dans la gestion de l'eau.

Tout comme pour promouvoir l'adoption de pratiques visant à réduire l'impact sur les sols, le MAPAQ met à la disposition des producteurs des programmes visant à réduire l'impact global de l'agriculture sur la qualité des eaux. Ainsi, les mêmes programmes d'accompagnement sont accessibles aux producteurs agricoles souhaitant mettre en place des pratiques qui polluent moins les eaux, soit le Programme services-conseil et le Programme Prime-Vert.

7.3 Qualité de l'air

Causes de la dégradation

L'agriculture contribue à la pollution de l'air par l'émission de particules fines, de composés azotés et de pesticides, ainsi que par l'émission de gaz à effet de serre. Ces derniers proviennent principalement de la machinerie utilisée, mais également de la digestion des ruminants. Les particules émises peuvent alors être diffusées telles quelles dans l'environnement ou interagir avec d'autres composés déjà présents dans l'atmosphère pour former de nouveaux composés chimiques.

Les particules fines, en raison de leur très petite taille, peuvent être maintenues en suspension dans l'air durant une longue période et peuvent pénétrer dans le système respiratoire pour s'y déposer. Elles peuvent ainsi avoir des effets à court terme, comme de la toux ou de l'irritation des bronches. Toutefois, les conséquences peuvent être plus importantes chez les groupes sensibles ou lors d'une exposition prolongée aux particules fines. Certains peuvent développer de l'asthme, une diminution des fonctions pulmonaires ou d'autres maladies respiratoires chroniques. En 2015, les activités agricoles étaient responsables de l'émission d'environ 20% des particules fines à l'échelle du Canada (Environnement et Changement Climatique Canada, 2017).

Réduction de l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'air

L'aménagement de haies brise-vent sur les terres agricoles permet de réduire la diffusion des polluants dans l'atmosphère en réduisant la vitesse du vent et en captant une certaine quantité de particules en suspension dans l'air. D'autre part, la diminution des quantités de pesticides utilisés permet de réduire directement la pollution de l'air.

7.4 Perte de biodiversité

Cause de la dégradation

La biodiversité consiste en la présence d'une variété d'organismes vivants et de milieux sur un territoire. Un milieu ayant une forte biodiversité, sous les plans génétiques, spécifiques et écosystémiques, sera plus résilient face à des perturbations puisque certaines espèces remplissent des fonctions similaires. Ainsi, si l'un d'entre-elles disparaît du milieu, une autre pourra se charger de remplir sa fonction et donc de maintenir un certain équilibre dans l'écosystème.

Toutefois, l'agriculture nécessite une conversion des écosystèmes afin d'en contrôler le cycle biologique. Le processus implique donc des modifications de la biodiversité, qui se traduisent généralement par une diminution de celle-ci. La conversion de grands espaces en champs engendre en effet une fragmentation ou une destruction d'habitats fauniques, ce qui nuit à la survie des espèces qui y vivent. Les monocultures fournissent d'ailleurs une très faible diversité de milieux, ce qui ne peut convenir à une grande diversité d'espèces.

De plus, le dérangement causé par le passage de la machinerie, ainsi que la pollution générée par les activités agricoles sont des facteurs pouvant empêcher l'établissement de certaines espèces plus sensibles dans le milieu. La plantation d'espèces végétales peut cependant amener des espèces exotiques à vivre sur le territoire, ce qui contribue à modifier les cycles écosystémiques.

Réduction de l'impact de l'agriculture sur la biodiversité

Certains aménagements peuvent être mis en place afin de réduire l'impact des activités agricoles sur la biodiversité. Les bandes riveraines et les haies brise-vent, telles qu'abordées précédemment, fournissent des habitats pour certaines espèces grâce aux arbres, arbustes et herbacées qui y poussent. Il est également possible de laisser intacts des îlots boisés à même les terres agricoles. Ces parcelles d'habitats n'étant que de petites tailles peuvent servir d'habitats pour des espèces de petites tailles également, qui ne nécessitent pas de grands territoires pour se nourrir et se reproduire.

Afin de répondre aux besoins d'espèces de plus grandes tailles, des corridors fauniques peuvent être créés par la liaison de plusieurs milieux naturels par des bandes boisées. Les bandes riveraines et les haies brise-vent peuvent donc entrer dans la composition d'un corridor à plus grande échelle, qui relie des boisés situés à proximité de l'exploitation agricole.

7.5 Déchets agricoles

Cause de la production de déchets agricoles

Les activités agricoles entraînent la production de déchets de plastique qui ont un très faible taux de récupération. On compte notamment les pellicules plastiques utilisées pour l'emballage des balles de foin ou des produits, pour les serres, ainsi que les tubulures acéricoles désuètes. Ces matières plastiques résiduelles sont bien souvent enfouies sur la ferme ou brûlées. De plus, les productions agricoles génèrent quantité de biomasse sous forme de fumier ou de résidus de grains qui présentent un certain potentiel de valorisation.

Réduction ou récupération des déchets agricoles

Un projet pilote est actuellement en cours dans la MRC de Montmagny, tel qu'abordé précédemment dans le portrait, afin d'évaluer l'intérêt des acériculteurs à contribuer à la récupération des tubulures désuètes et afin de déterminer de quelle façon procéder pour rendre la mesure efficace. Cette mesure de récupération permet de revaloriser le plastique composant les tubulures agricoles afin de fabriquer de nouveaux produits.

En ce qui concerne les déchets de plastique d'origine agricole, il n'y a toujours pas de mesure de récupération de plastique agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny. Les plastiques agricoles noirs, verts et blancs, les sacs de moulée, les films d'enrubannage, les bâches silos et fosses, les sacs de tourbe blancs et noirs et les Ag Bag. peuvent en effet être récupérés puis mis en valeur. La MRC des Laurentides, par exemple, a récemment mis sur pied un projet-pilote à la demande des producteurs agricoles locaux afin d'entamer un processus de valorisation des déchets de plastiques issus de leurs activités. Un projet similaire a été initié dans la MRC de Bellechasse en 2018. La MRC de Montmagny suit la démarche avec intérêt et veillera à mettre sur pied son propre système de récupération des plastiques agricoles à l'issue de ce projet-pilote.

La biomasse provenant des productions agricoles peut être valorisée par la production de biogaz par méthanisation. Ainsi, le biogaz produit peut être utilisé en électricité, en chaleur, ou en gaz naturel carburant pouvant servir de substituts aux énergies fossiles. Les résidus provenant des céréales, comme les résidus de soya et grains de maïs notamment, ont un potentiel méthanogène encore plus élevé que les déjections animales. La production de biogaz par méthanisation constitue donc une mesure de valorisation

des déchets agricoles efficaces. En vertu du programme Prime-Vert et si elle répond à de nombreux critères, une entreprise agricole peut se voir accorder une aide-financière significative pour l'installation d'équipements visant à produire du biogaz.

7.6 Impacts potentiels des changements climatiques dans la MRC de Montmagny

7.6.1 Impact des changements climatiques sur l'agriculture dans la région de Chaudière-Appalaches

L'UPA s'est associée à Ouranos (2017-2020) pour mettre sur pied le projet Agriclimat et des groupes de travail régionaux afin de sensibiliser les producteurs et les intervenants du milieu agricole aux conséquences des changements climatiques à l'horizon 2050. Le projet a aussi pour but d'anticiper ces impacts pour permettre aux agriculteurs et intervenants de s'adapter de manière durable à ces changements climatiques en fonction des particularités des différentes régions du Québec. Pour Chaudière-Appalaches, les tendances médianes à l'horizon 2050 sont les suivantes : « augmentation de la température moyenne annuelle de 2,8 °C et une augmentation des précipitations totales de 75 mm, portant à 1 203 mm la moyenne des précipitations totales annuelles ». En d'autres mots, le climat de la région de la Chaudière-Appalaches pourrait ressembler à celui de l'Outaouais ou de la Montérégie d'ici 2050.

La Coop Carbone a également produit un outil d'analyse du territoire et des activités agricoles dans un contexte de changements climatiques. Cet outil a été réalisé en partenariat avec Acclimatise et la MRC de Nicolet-Yamaska, ainsi qu'avec la participation d'Ouranos.

7.6.2 Impact des changements climatiques sur l'agriculture dans la MRC de Montmagny

La MRC de Montmagny, le syndicat de l'UPA de la MRC de Montmagny, l'OBV de la Côte-du-Sud, le MAPAQ et Opticonseil ont réalisé un exercice d'analyse des impacts potentiels des changements climatiques sur les activités agricoles du territoire avec l'outil d'analyse de la Coop Carbone. Cet outil a permis d'identifier les menaces et les opportunités que les changements climatiques pourraient engendrer pour le territoire de la MRC et les activités agricoles et agroalimentaires qui s'y déroulent. De même, l'outil a permis d'identifier les forces et les faiblesses de la MRC et des acteurs du milieu agricoles pour s'adapter à ceux-ci.

L'analyse des impacts potentiels des changements climatiques sur l'agriculture dans la MRC de Montmagny est donc présentée sous forme de tableau, en conservant les énoncés d'analyse de l'outil de la Coop Carbone, ainsi que l'analyse de la capacité d'adaptation des acteurs de la MRC de Montmagny et l'évaluation de l'accessibilité des ressources d'aide à l'adaptation aux changements climatiques.

Cette analyse a été réalisée avec l'outil de la Coop Carbone et porte sur 6 thèmes, soit la ressource eau – quantité et qualité, les productions végétales, l'acériculture, les productions animales, l'agrotourisme ainsi que d'autres effets potentiels qui ne sont pas pris en compte dans les thèmes précédents.

Tableau 59. Analyse des impacts potentiels des changements climatiques sur l'agriculture dans la MRC de Montmagny

Effets potentiels des changements climatiques d'ici 2050 (énoncés de la Coop Carbone)	Intensité anticipée	Commentaires
LA RESSOURCE EAU – QUANTITÉ ET QUALITÉ		
Disponibilité de l'eau possiblement réduite en raison de l'augmentation de la sévérité et de la longueur des étiages	Menace importante	<p>Nombre d'animaux par troupeau en augmentation, capacité d'approvisionnement en eau limitée pour les entreprises laitières (ex. puits) ; installation de douches pour les vaches dans les nouvelles étables (canicule), donc augmentation potentielle des besoins en eau.</p> <p>Consommation domestique limitée durant la période estivale dans plusieurs municipalités en raison du bas niveau des prises d'eau de surface (ex. Cap-Saint-Ignace, Montmagny, Saint-Pierre, Saint-François).</p>
Augmentation possible des risques de contamination de l'eau de surface en raison de crues plus intenses, de pluies orageuses plus fréquentes et plus intenses ou encore d'épisodes de redoux hivernaux accompagnés de pluie, qui pourraient accroître le ruissellement de surface et l'érosion des sols	Menace modérée	<p>Effet faible au niveau de la contamination (chimie de l'eau), effet peut être important au niveau de l'érosion; bandes riveraines pas adéquates (potentiel d'actions) et pratiques agricoles (moins de sol à nu).</p> <p>État actuel des bandes riveraines (non-respectée) qui engendre beaucoup d'érosion. Zones susceptibles d'être érodées considérant le type de sol argileux des basses-terres du Saint-Laurent : Montmagny-Nord qui est aussi le secteur le plus agricole du territoire de la MRC. Dans un secteur précis de la rivière du Sud, l'érosion peut mener à une augmentation du risque de glissement de terrain.</p>
LES PRODUCTIONS VÉGÉTALES		
Augmentation probable du potentiel de rendement de certaines cultures avec des saisons de croissance plus longues et plus chaudes :	Opportunité importante	Augmentation des degré-jour dans le secteur des Appalaches, mais risque de gel hâtif; Augmentation potentiel des rendements par le choix des cultivars et augmentation potentiel des superficies cultivées (ex. secteur des Appalaches)
- Maïs-grain		Production de céréales et oléagineux (2017) : revenus totaux pour la MRC de

<ul style="list-style-type: none"> - Soya - Certaines cultures pérennes fourragères, en particulier la luzerne - Certaines cultures maraîchères - Certains arbres fruitiers, notamment le pommier 		<p>Montmagny: 6 688 471\$ ce qui représente 9% des revenus agricoles de la MRC. C'est la 4^e production en importance sur le territoire (après le lait, le porc et l'acériculture). La production horticole, qui inclut les cultures maraîchères, représente un revenu de 1 614 892\$ (2017), soit 2% des revenus agricoles de la MRC</p>
<p>Possibilité d'introduction de nouvelles variétés ou de nouvelles cultures dans des régions où le climat existant ne le permet pas actuellement, en raison de saisons de croissance plus longues et plus chaudes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maïs-grain et soya - Certaines cultures maraîchères - Certains arbres fruitiers, notamment le pommier 	<p>Opportunité importante</p> <p>Augmentation des degré-jour dans le secteur des Appalaches, mais risque de gel hâtif; Augmentation potentiel des rendements par le choix des cultivars et augmentation potentiel des superficies cultivées (ex. secteur des Appalaches)</p> <p>Montmagny-Nord: UTM actuel: 2247-2506; UTM futur: 2336-2590; Degré-jour actuel: 2440-2626; futur: 2606-2792; saison de croissance actuelle: 183-199 jours, futur: idem / Secteur des Appalaches: UTM actuel: 1987-2246; UTM futur: 2081-2335; Degré-jour actuel: 2252-2439; futur: 2418-2605; saison de croissance actuelle: 175-190 jours; futur: idem</p>	
<p>Amélioration possible de la position concurrentielle du Québec par rapport à certaines régions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maïs-grain (par rapport à l'Illinois et l'Iowa) - Cultures fourragères (par rapport à l'Ontario) - Pommes (par rapport à l'Ontario et la Colombie-Britannique) 	<p>Opportunité nulle</p> <p>L'amélioration de la position concurrentielle de la MRC est conditionnelle à la superficie cultivée et au volume de rendement. La superficie cultivée est faible comparativement à ces régions et le volume des rendements répond aux besoins locaux et régionaux. Production de céréales et oléagineux (2017) : revenus totaux pour la MRC : 6 688 471\$ ce qui représente 9% des revenus agricoles de la MRC. C'est la 4^e production en importance sur le territoire (après le lait, le porc et l'acériculture). La production horticole, qui inclut les cultures maraîchères, représente un revenu de 1 614 892\$ (2017), soit seulement 2% des revenus agricoles de la MRC. Culture du maïs-grain: Superficie limitée des basses-terres du St-Laurent. Donc, il y a peu d'opportunité potentielle d'exportation hors Chaudière-Appalaches, voire hors Québec, en raison du faible volume.</p> <p>Cela dit, les cultures fourragères peuvent avoir un bon potentiel, notamment en raison de la disponibilité de terres en friche dans le secteur des Appalaches; Idem pour les pommes, mais ce potentiel n'est pas assez important pour concurrencer l'Ontario et la Colombie-Britannique</p>	

<p><i>Augmentation possible de l'érosion des sols ou diminution de la qualité de la structure des sols</i></p>	<p>Menace importante</p>	<p><i>Changements possibles dans les pratiques culturales et adoptions de nouvelles cultures pour couvert végétal (ex. cultures d'automne et d'hiver); adoption de pratiques écologiques</i></p> <p><i>Intérêt à protéger le sol pour éviter l'érosion et augmentation potentielle de la pratique durable ou écologique.</i></p>
<p>Possibilité de plafonnement des rendements du maïs-grain et du soya, voire de déclin, au-delà de 3 500 UTM, en raison d'augmentation des risques de stress thermiques et hydriques</p>	<p>Menace nulle</p>	<p>Les UTM anticipés pour notre MRC sont inférieurs à 3 500 UTM, donc aucune menace.</p> <p>Montmagny-Nord: UTM actuel: 2247-2506; UTM futur: 2336-2590; Degré-jour actuel: 2440-2626; futur: 2606-2792; saison de croissance actuelle: 183-199 jours, futur: idem / Secteur des Appalaches: UTM actuel: 1987-2246; UTM futur: 2081-2335; Degré-jour actuel: 2252-2439; futur: 2418-2605; saison de croissance actuelle: 175-190 jours; futur: idem</p>
<p>Pertes de rendement possibles sur les cultures de l'orge et du blé en raison de la hausse des températures</p>	<p>Menace importante</p>	<p>Les producteurs commencent déjà à s'adapter (changement des cultures de céréales pour les céréales d'automne). Amorce de changement chez certains producteurs.</p> <p>Mty-Nord: Nb de jours T > 30°C actuel: 2 à 5 jours; futur: 4-5 jours / Appalaches: Nb de jours T > 30°C actuel: 0-3 jours; futur: 0-3 jours.</p>
<p>Pertes de rendement possibles en raison d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (inondations, pluies intenses, sécheresse, grêle, etc.)</p>	<p>Menace importante</p>	<p>La sécheresse, le gel hâtif ou les redoux hivernaux et les pluies intenses sont susceptibles de causer des pertes de rendement. Il est important pour les agriculteurs de prendre une assurance en conséquence. Quelques études récentes existent sur les fruits et légumes (Bibis et al. 2018; Lee et al. 2018) notamment sur le rendement total, la morphologie et la durée de maturation.</p> <p>Les sols argileux secs sont très vulnérables à l'érosion lors de pluies intenses : secteur Montmagny-Nord (basses-terres du Saint-Laurent et zones inondables). Notre territoire a expérimenté quelques événements climatiques extrêmes qui ont pu causer des pertes de rendement (inondations, pluies intenses ou sécheresse), mais ceux-ci n'ont généralement pas compromis la</p>

		<p>survie des entreprises agricoles et de leurs productions.</p> <p>Érosion par la fonte rapide des neiges.</p> <p>Cette menace demeure plus théorique qu'empirique en raison de la difficulté pour les méta-modèles actuels de prévoir les phénomènes météo à long terme (12 à 24 heures maximum pour la grêle, les pluies abondantes les vents violents et quelques semaines pour les sécheresses).</p>
Disponibilité de l'eau pour l'irrigation possiblement réduite en raison d'une hausse des besoins en eau de certaines cultures et d'étiages plus sévères et plus longs	Menace modérée	<p>En général, il y a peu de cultures irriguées dans notre MRC. Cela dit, on remarque de nouvelles pratiques d'irrigations dans certaines productions (ex. bleuet, maraîcher).</p> <p>On n'observe pas une grande compétition pour la ressource eau en production végétale; la quantité et la qualité de l'eau répondent aux besoins actuels.</p> <p>Toutefois, on prévoit des étiages plus longs en été d'ici 2050.</p>
Risque d'établissement de nouveaux ennemis des cultures, augmentation de la pression des ennemis des cultures déjà présentes, et diminution possible de l'efficacité des traitements phytosanitaires, en raison de nouvelles conditions climatiques plus favorables à certains ennemis des cultures	Menace importante	<p>Déjà on observe une augmentation du traitement des cultures (bleuets, fraises, soya).</p> <p>Même les herbicides ne sont pas efficaces en période de sécheresse. Certains produits ont besoin d'eau pour être actif.</p>
Augmentation des risques de mortalité hivernale des cultures fourragères pérennes en raison de températures plus élevées à l'automne, de redoux hivernaux accompagnés d'épisodes de pluie et d'une diminution de la couverture de neige	Menace modérée	<p>Pas de changement observé depuis 15 ans pour les productions d'arbres fruitiers et les cultures fourragères. Pratiques culturales déjà adaptées, ex. luzerne</p> <p>Potentiel de problème pour les cultures fourragères</p>
Diminution possible de la qualité nutritive des cultures fourragères en raison de l'augmentation des températures	Menace nulle	<p>Cet effet potentiel n'a pas fait l'objet de vérifications. Cela dit, on remarque que les cultures fourragères sont plus diversifiées (les mélanges sont déjà modifiés).</p>

L'ACÉRICULTURE

<p>Amélioration possible de la position concurrentielle du Québec par rapport au nord-est des États-Unis pour la production acéricole</p>	<p>Opportunité modérée</p>	<p>L'acériculture génère un revenu total annuel de 6 773 451\$ (2017), soit 9% des revenus agricoles de la MRC. C'est la principale activité agricole du secteur des Appalaches. La production acéricole représente un bon volume de production dans la MRC. Les activités de transformation acéricoles sont peu développées, mais représentent un fort potentiel.</p> <p>États-Unis développe le marché acéricole, entreprises d'installation d'équipements et de vente de sirop. Potentiel de production aux États-Unis (nb d'entailles) et équipements plus efficaces.</p>
<p>Possibilité d'une plus grande proportion d'années de faible production, en raison de saisons écourtées</p>	<p>Menace modérée</p>	<p>Menace très théorique.</p> <p>On anticipe une grande variation de la production d'une saison à l'autre. On anticipe une opportunité pour de meilleures productions en raison notamment de meilleurs équipements d'entaille qui diminuent les effets négatifs potentiels des changements climatiques.</p> <p>On anticipe que la saison des sucres sera devancée de 2 à 3 semaines, mais on ne peut prédire si la quantité produite sera la même.</p> <p>Les principaux intéressés, les producteurs eux-mêmes, ne sont pas tellement préoccupés par ce phénomène.</p>
<p>Possibilité de sécheresses plus fréquentes et plus intenses qui pourront affecter la santé des érables</p>	<p>Menace modérée</p>	<p>On anticipe que les têtes des érables pourraient avoir tendance à sécher. Phénomène microclimatique.</p>

LES PRODUCTIONS ANIMALES

<p><u>Diminution</u> possible du coût et <u>augmentation</u> possible de la disponibilité des aliments en raison des effets des changements climatiques sur les rendements et la qualité des céréales fourragères et des plantes fourragères pérennes (ex. introduction d'une variété plus productive)</p>	<p>Opportunité modérée</p>	<p>Opportunité pour le secteur des Appalaches: bonne récolte de foin en 2018. Les entreprises agricoles dans Montmagny-Nord assurées de faire 3 coupes avant le 1^{er} septembre. Dans tous les cas, les rendements dépendent du choix des plantes fourragères et des cultivars. Début d'adaptation dans le choix des plantes.</p>
--	-----------------------------------	--

<p><u>Augmentation</u> possible du coût et <u>diminution</u> possible de la disponibilité des aliments en raison des effets des changements climatiques sur les rendements et la qualité des céréales fourragères et des plantes fourragères pérennes (ex. diminution des rendements)</p>	<p>Menace importante</p>	<p>Effet de rareté: diminution du rendement et augmentation des coûts; l'impact de la menace serait plus important que l'impact de l'opportunité...</p> <p>Les productions laitière et porcine sont les 2 plus importantes de la MRC; Revenus annuels totaux (2017) Laitier: 39 686 396\$ ou 51%; Porc: 20 455 746\$ ou 26%, Bovin: 2 089 499 ou 3%; Volaille: 1 234 796\$ ou 2% des revenus agricoles totaux de la MRC. Les rendements et le coût des fourrages et des céréales auront un impact direct sur ces productions animales.</p>
<p>Possibles répercussions sur la santé et la production des animaux d'élevage en raison d'un potentiel manque d'eau causé par les changements climatiques</p>	<p>Menace importante</p>	<p>Les productions animales laitière, bovine et porcine sont très importantes dans la MRC (en nombre d'entreprises et en revenus totaux). Généralement, en période de sécheresse, les producteurs règlent le problème de manque d'eau en creusant un nouveau puit. Soulignons que le porc et le poulet sont très sensible à la qualité de l'eau; alors que la production laitière est très sensible à la quantité d'eau disponible pour les vaches en production.</p> <p>La concentration des cheptels (qui grossissent) vs leur besoin en eau (concentration des puits) représente un risque pour la pérennité de ces productions car leur approvisionnement pourrait être réduit, l'eau étant une ressource non-renouvelable.</p>
<p>Élevages possiblement affectés par des modifications de la qualité de l'eau</p>	<p>Menace modérée</p>	<p>Très bonne qualité de l'eau souterraine. La qualité de l'eau des puits est soumise à des normes strictes et vérifiée. Toutefois, il y a une possibilité que la qualité de l'eau souterraine évolue en se détériorant...</p> <p>En période de sécheresse, on anticipe que la nappe phréatique baisse et l'eau souterraine soit de moins bonne qualité.</p>
<p>Perturbations possibles de la productivité, de la reproduction, de la santé et du bien-être des animaux en raison d'une augmentation de la durée, de la fréquence et de l'intensité des canicules. Celles-ci pourraient également affecter la qualité compositionnelle du lait (diminution des</p>	<p>Menace modérée</p>	<p>La production laitière est très importante dans la MRC. Le bovin peut s'adapter à la chaleur en s'abreuvant plus. Par contre, l'adaptation à la chaleur plus difficile pour la volaille.</p> <p>Les bâtiments d'élevage sont généralement peu adaptés ou peu adéquats</p>

teneurs en protéines et en gras, augmentation de la teneur en cellules somatiques) et, dans des cas extrêmes, provoquer la mort de certains animaux		pour faire face aux canicules. On parle de plus en plus de système de douches dans les étables, donc augmentation des besoins en eau.
Modification possible de la consommation énergétique dans les bâtiments d'élevage en raison d'une hausse des températures et d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des canicules (ex. diminution de la consommation énergétique en hiver et hausse en été)	Menace modérée	Le bovin peut s'adapter à la chaleur en s'abreuvant plus. Par contre, l'adaptation à la chaleur plus difficile pour la volaille. Les bâtiments d'élevage sont généralement peu adaptés ou peu adéquats pour faire face aux canicules. On n'anticipe pas d'augmentation significative de la consommation énergétique, sauf si on se tourne vers un système de climatisation qui serait alors très coûteux. Cette avenue reste peu probable. Mais, plus de ventilation.
L'AGROTOURISME		
Prolongement possible des activités agrotouristiques estivales et ajout possible de nouvelles activités en raison de saisons de croissance plus longues et plus chaudes	Opportunité nulle	L'agrotourisme est en émergence dans notre MRC, c'est un domaine à développer et ce, indépendamment des changements climatiques.
Perturbations possibles des activités agrotouristiques en raison d'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (inondations, pluies intenses, sécheresse, grêle, etc.)	Menace faible	L'agrotourisme est en émergence dans notre MRC, c'est un domaine à développer et ce, indépendamment des changements climatiques.
Image de certaines destinations touristiques et demande des touristes pour ces destinations possiblement affectées par les répercussions des changements climatiques sur l'environnement et, à terme, sur les paysages touristiques	Menace nulle	L'Isle-aux-Grues, la route de la Pomme de Cap-Saint-Ignace et le Parc des Appalaches sont nos destinations agrotouristiques actuelles. Toutefois, leur poids touristique n'égale pas celui de Charlevoix ou de l'Estrie. Au mieux, les changements climatiques représentent une opportunité pour le développement de l'agrotourisme dans notre MRC.
<i>Émergence de nouvelles destinations agrotouristiques pour la MRC de Montmagny</i>	Opportunité modérée	<i>L'Isle-aux-Grues, la route de la Pomme de Cap-Saint-Ignace et le Parc des Appalaches sont nos destinations agrotouristiques actuelles. Toutefois, leur poids touristique n'égale pas celui de Charlevoix ou de l'Estrie. Au mieux, les changements climatiques représentent une opportunité pour le développement de l'agrotourisme dans notre MRC. Proximité des grands centres urbains (Lévis-</i>

LES AUTRES EFFETS POTENTIELS		
Augmentation possible de la productivité primaire des forêts, grâce à l'augmentation des températures et l'allongement de la saison de croissance	Opportunité importante	Augmentation du taux de la croissance du bois de coupe
Risque potentiellement accru pour les forêts privées, en raison notamment d'une diminution du contenu en eau des sols, d'une augmentation probable des événements extrêmes et de modification dans la distribution des insectes	Menace importante	Plus grande présence d'insectes ravageurs, agrile du frêne. Aménagement durable des forêts pour contrer les impacts potentiels des changements climatiques.
Disponibilité et coût de certains intrants pour des entreprises de transformation possiblement affectés par les changements climatiques	Menace faible	Peu d'entreprise de transformation, présence d'entreprises artisanales Ex. coût de l'orge brassicole pour les microbrasseries Variable selon les secteurs.
Impacts possibles sur les communautés, pouvant affecter la disponibilité et la productivité de la main-d'œuvre agricole en raison de phénomènes climatiques extrêmes (ex. infrastructures de transport endommagées, événements occasionnant des blessures, vagues de chaleur, etc.)	Menace modérée	Infrastructure routière, ex. 2011 Infrastructure routière endommagée représente d'importants problèmes. Main-d'œuvre: Notre MRC fait déjà face à une situation de rareté de la main-d'œuvre pour tous ces secteurs économiques pour des raisons démographiques. Cette situation n'est donc pas conditionnelle aux changements climatiques...
Infrastructures de transport possiblement affectées par des pluies extrêmes (pouvant causer des inondations, du ravinement, ou des glissements de terrain d'envergure), par l'érosion côtière ou par la submersion due aux changements climatiques (rehaussement du niveau moyen de la mer, réduction de la période annuelle d'englacement hivernal, événements extrêmes, etc.)	Menace importante	Isle-aux-Grues (bateau, avion) Cap-St-Ignace et Montmagny : érosion côtière (secteur du camping Pointes-aux-Oies, piste d'atterrissage, l'Anse à Gilles)

En résumé, les principaux impacts des changements climatiques pour l'agriculture dans la MRC de Montmagny sont les changements dans les saisons de culture qui ont tendance à s'allonger et les conditions de croissance qui sont généralement plus chaudes. En effet, on s'attend à un allongement d'environ 14 à 40 jours de périodes sans gel et à un allongement d'environ 13 à 37 jours de la saison de croissance. Déjà, on observe un recul de plusieurs jours de l'arrivée du premier gel à l'automne. D'ici quelques années, il est raisonnable de croire que les agriculteurs de Saint-Paul-de-Montminy pourront cultiver du maïs.

Cela dit, on anticipe également que les changements climatiques entraîneront davantage d'évènements climatiques extrêmes comme des événements de pluies extrêmes ainsi que des canicules. Par exemple, on anticipe de 5 à 23 jours de canicule, c'est-à-dire une augmentation du nombre et de la durée des périodes de grande chaleur où la température moyenne par jour est égale ou supérieure à 30°C et ce pendant plusieurs jours consécutifs. Une période de canicule peut provoquer de la sécheresse et entraîner des incendies de forêt.

Les événements de pluies extrêmes pourraient également causer des dommages aux cultures et aux infrastructures agricoles et municipales. De même, l'augmentation possible de précipitation sous forme de pluie en période hivernale pourrait contribuer à une plus grande pénétration du gel dans le sol, ce qui peut endommager les racines de certaines plantes. Les épisodes de dégel durant l'hiver pourraient également être plus fréquents affectant ainsi la résistance de certaines espèces végétales au froid.

Finalement, on peut s'attendre à une augmentation des besoins en eau et en énergie pour contrer les effets des changements climatiques pour les entreprises en productions animales.

En résumé, les principales menaces potentielles (modérée ou importantes) pour la MRC de Montmagny sont les suivantes :

- Disponibilité de l'eau (quantité et qualité de la ressource) : accès limité ou compétition pour la ressource; besoin en irrigation vs perte de rendement; élevages possiblement affecté par la modification de la qualité de l'eau; production laitière possiblement affectée par la diminution de quantité d'eau disponible.
- Risque de contamination de l'eau de surface : pluies et crues plus intense, ruissellement et érosion des sols
- Diminution de la qualité de la structure des sols (érosion, gel-dégel)
- Disponibilité des aliments : Perte de rendement de certaines cultures en raison de nouveaux ennemis des cultures, de la hausse des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (inondations, pluies intenses, sécheresse, grêles, etc.)
- Infrastructures de transport possiblement affectées par les événements climatiques extrêmes
- Augmentation possible de la consommation énergétique (ex. plus de ventilation dans les bâtiments)

Tableau 60. Analyse de la capacité d'adaptation des acteurs de la MRC de Montmagny et évaluation de l'accessibilité des ressources d'aide à l'adaptation aux changements climatiques

Les ressources suivantes peuvent aider la MRC et ses acteurs à s'adapter aux changements climatiques (énoncés de la Coop Carbone)	Accès aux ressources	Commentaires
INFORMATION, SENSIBILISATION ET CONNAISSANCE DES PARTIES PRENANTES SUR LES QUESTIONS LIÉES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES		
Information relative aux changements climatiques et à leurs impacts potentiels sur le territoire et les activités agricoles de la MRC	Accès partiel	<p>Il existe beaucoup d'information sur les changements climatiques (OURANOS), mais peu de modélisation à petite échelle (à l'échelle des MRC). Il existe de nombreux rapports d'experts et de rapports vulgarisés, mais on observe un problème de transfert des connaissances. Si les rapports sont disponibles et accessibles (vulgarisés) pour les décideurs, on observe un manque de capacité en temps et en compétences de ces acteurs (décideurs, professionnels, etc.) à les consulter.</p> <p>La masse de données est immense, mais par où commencer? Comment l'appliquer? Problèmes de transfert des connaissances.</p>
Producteurs agricoles sensibilisés et possédant un bon degré d'information par rapport aux changements climatiques, leurs impacts potentiels et les possibles options d'adaptation aux changements climatiques	Accès insuffisant	<p>C'est l'objectif du projet Agriculimat.</p> <p>Information et ressources professionnelles disponibles en soutien aux agriculteurs.</p> <p>L'expérience des producteurs n'est pas documentée. Elle est événementielle et racontée occasionnellement lors de rencontres. Discours : tout et son contraire.</p> <p>La sensibilisation des producteurs ne percole pas systématiquement dans leur pratique culturelle et d'élevage. Difficulté à se projeter à l'horizon 2050. Les producteurs sont habitués à faire face annuellement aux aléas climatiques.</p>
Techniciens et responsables de la zone agricole à la MRC	Accès	Les intervenants ne sont pas formés spécifiquement aux changements

sensibilisés et possédant un bon niveau de connaissance par rapport aux changements climatiques	insuffisant	<p>climatiques. À la MRC, une technicienne en environnement pour l'analyse des cas (cours d'eau : obstruction, ponceaux, etc.). L'équipe de la MRC est limitée et débordée.</p> <p>Ex. application de la norme sur les bandes riveraine : ok lors de l'émission de permis, mais pas de vérification systématique sur le terrain. Pas de sanction sur le non-respect des bandes riveraines ni d'actions de valorisation ou de reconnaissance pour ceux qui respectent les bandes riveraines.</p>
Formations pour les professionnels autour de la question des changements climatiques ou la gestion des risques liés à l'évolution du climat	Accès partiel	<p>Sans être des experts, les professionnels des OBV sont sensibilisés et profitent de formation sur les changements climatiques depuis quelques années. Ils ont à intégrer le concept des changements climatiques dans les plans directeurs de l'eau.</p> <p>Les professionnels de la MRC ne sont pas des experts des changements climatiques, mais ils sont sensibilisés à les intégrer dans les documents de planification régionale : PDZA, SADR, PGMR</p> <p>Défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Passer de la planification à l'application par des projets - Aborder les changements climatiques à travers des sujets habituels
Actions d'information ou sensibilisation des agriculteurs de la MRC autour des effets des changements climatiques et des possibles options d'adaptation.	Accès partiel	<p>Groupe de travail régional de l'UPA, dans le cadre du projet Agriculimat.</p> <p>L'OBV de la Côte-du-Sud, l'OBV du Fleuve Saint-Jean, les Clubs conseil et le Conseil du Saint-Laurent ont les compétences pour informer et sensibiliser les agriculteurs aux effets des changements climatiques.</p> <p>L'information et la sensibilisation va passer par des projets et des actions concertées, avec du financement.</p>
ACTEURS ET GOUVERNANCE		
Départements de la MRC travaillant sur les changements climatiques ou la gestion de risques liés à l'évolution du	Accès insuffisant	<p>Premiers pas à la MRC à propos des changements climatiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au comité d'érosion côtière du Conseil du Saint-Laurent

climat

(CSL).

- projet de symbiose industrielle
- PGMR : promotion du compostage domestique et projet-pilote sur la récupération des tubulures d'érablière
- PDZA
- Projet de PRMHH (OBV et aménagistes de C-A), à venir

Groupe externe à la MRC, mais localisé sur le territoire de la MRC, œuvrant sur la question des changements climatiques ou la gestion des risques liés à l'évolution du climat (ex. comité de travail)

Accès partiel

L'Élan collectif est né dans le sillage du film « Demain ». Des citoyens se sont réunis afin de mettre sur pied un mouvement visant à combler un besoin dans les régions de Montmagny et L'Islet. L'Élan collectif est un OBNL dont la mission est de favoriser l'émergence d'une conscience durable et de prendre part activement au développement de la communauté dans les secteurs de l'alimentation et l'agriculture, les énergies vertes et l'environnement, l'économie locale, l'éducation et la famille, la santé, les arts et la culture.

<https://www.elancollectif.ca/>

Terra Terre Solutions Écologiques est un OBNL créé en 2008 par des citoyens de la MRC de L'Islet. S'inspirant du slogan « Penser global, agir local », Terra Terre Solutions Écologiques a mis sur pied différentes initiatives dont le marché virtuel L'Islet-sur-Terre qui dessert les MRC de L'Islet et Montmagny. L'organisme offre également des services à caractère écologique comme des ateliers-conférences sur le compostage, la boîte à lunch 0 déchet ou le développement durable dans la communauté.

<https://www.terra-terre.ca/>

OBV de la Côte-du-Sud et **OBV du fleuve St-Jean** sont responsables de mettre en œuvre la gestion intégrée et concertée de l'eau par bassin versant. Ils doivent notamment favoriser la concertation des intervenants régionaux concernés par les enjeux de l'eau. Ils ont également pour mission d'élaborer et de mettre à jour un plan directeur de l'eau et d'en promouvoir la mise en

	<p>œuvre.</p> <p>Conseil du Saint-Laurent (CSL), comité ZIP a pour mission de favoriser les échanges et le renforcement de la capacité d'action et du savoir-faire des acteurs de l'eau régionaux pour une gestion intégrée optimale de la rive sud de l'estuaire moyen du Saint-Laurent.</p> <p>https://tcrsudestuairemoyen.org/</p> <p>CRÉCA est un organisme sans but lucratif issu du milieu qui travaille activement à l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement dans la région de Chaudière-Appalaches.</p> <p>http://www.creca.qc.ca/fr</p> <p>UPA / Agriculmat</p> <p>TREMCA (soutien potentiel pour la mise en œuvre de projet)</p>
<p>Groupe externe à la MRC et localisé à l'extérieur du territoire de la MRC, œuvrant sur la question des changements climatiques ou la gestion des risques liés à l'évolution du climat (ex. institutions ou organisations)</p>	<p>Accès partiel</p> <p>OURANOS, IRDA, UQAC, UQAR, UQAM, U.Laval, UdeS, etc.</p> <p>MELCC, MAPAQ, MFFP, MTQ, MAMH, MSP</p> <p>Sur la question de l'érosion côtière : avec l'UQAR, Ouranos et le Conseil du Saint-Laurent</p> <p>Sur la question de la gestion de l'eau : OBV du fleuve St-Jean (voir précédent)</p> <p>Concernant l'agriculture : le groupe de travail UPA / Ouranos pour le projet Agriculmat.</p> <p>GIEC</p>
<p>Existence d'un capital social (tissu social) permettant de faire face aux menaces et de saisir les opportunités associées aux changements climatiques, tout en assurant la protection des groupes les plus vulnérables</p>	<p>Accès partiel</p> <p>Syndicat local de l'UPA, L'Élan collectif, Terra Terre Solutions écologiques, CDC et groupes communautaires. Ces organisations bénéficient d'un réseau et d'une force d'entraide dans les collectivités.</p>

		<p>OBV</p> <p>Municipalités (service incendie et sécurité civile), Croix Rouge, MSP</p> <p>Les actions sont bien concertées lors de situation d'urgence, mais peu concertée dans la prévention et l'adaptation aux changements climatiques.</p>
OUTILS, PLANS ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET GESTION DE RISQUES		
Cartographie du risque dans la MRC (ex. inondations) tenant compte des changements climatiques	Accès insuffisant	<p>La MRC dispose d'une cartographie des zones inondables sur son territoire avec les cotes de récurrence 0-20 ans et 20-100 ans, déterminée au pinceau large. Toutefois, les zones d'embâcles récurrentes sur le territoire ne sont pas cartographiées.</p> <p>Cartographie des zones potentielles de glissements de terrain.</p> <p>Méthodes statistiques traditionnelles encore appliquées.</p>
Savoir-faire de la MRC en matière d'adaptation aux changements climatiques ou de gestion de risque liés à l'évolution du climat développé à travers des actions ou projets passés	Accès insuffisant	<p>Amorce : la MRC commence à intégrer la question des changements climatiques dans certains projets ou plan d'action. Ex. PGMR, PDZA, projet de symbiose industrielle</p>
Plans, guides et procédures en matière de changements climatiques et de gestion de risques liés à l'évolution du climat (ex. inondations, canicules, érosion, etc.)	Accès partiel	<p>Les OBV visent à utiliser les outils existants pour développer les connaissances afin d'améliorer la gestion des risques liés aux changements climatiques dans leur PDE.</p> <p>Il existe une pratique de surveillance des cours d'eau au printemps et du niveau des prises d'eau potable de surface en été pour les réseaux d'aqueduc concernés. Un plan d'intervention et des mesures d'urgence dans les municipalités existe en cas d'inondation, de tempête de neige, de bas niveau des réserves d'eau potable. Les avis publics sont diffusés sur les sites web des municipalités et sur les réseaux sociaux (Facebook).</p>
Outils, pratiques et technologies permettant de faire face	Accès partiel	<p>Système d'alerte pour les étiages dans la rivière du Sud.</p>

<p>aux changements climatiques et leurs impacts (ex. systèmes d'alerte précoce pour inondation ou étiage, etc.)</p>		<p>Il existe une pratique de surveillance des cours d'eau au printemps et du niveau des prises d'eau potable de surface en été pour les réseaux d'aqueduc concernés. Un plan d'intervention et des mesures d'urgence dans les municipalités existe en cas d'inondation, de tempête de neige, de bas niveau des réserves d'eau potable. Les avis publics sont diffusés sur les sites web des municipalités et sur les réseaux sociaux (Facebook).</p> <p>Équipement en cas d'inondation : Saint-Just-de-Bretenières et Montmagny</p> <p>Équipe de premiers répondants : Sainte-Lucie-de-Beaugard et Montmagny</p> <p>Caserne incendie et service partagés couvrant tout le territoire de la MRC.</p>
<p>Capacité d'utilisation des nouvelles technologies et pratiques permettant d'augmenter la résilience de la MRC aux changements climatiques (faible résistance au changement et haute capacité d'apprentissage)</p>	<p>Accès partiel</p>	<p>Peu de connaissance à ce jour.</p> <p>Les professionnels de la MRC, de l'OBV Côte-du-Sud, de l'OBV du Fleuve Saint-Jean, du Conseil du Saint-Laurent peuvent exploiter des outils géomatiques pour modéliser les tendances.</p> <p>Projet Résilience côtière avec l'UQAR.</p> <p>Difficile d'évaluer la résilience des acteurs au changement pour l'instant.</p>
<p>PRIORITÉS D'INVESTISSEMENTS (DÉPENSES PUBLIQUES)</p>		
<p>Budgets publics dédiés à l'environnement et aux changements climatiques</p>	<p>Accès partiel</p>	<p>Financement pour l'environnement qui indirectement vise la diminution des GES, comme la gestion des matières résiduelles et le projet de symbiose industrielle.</p> <p>Programmes de financement nationaux devant être complétés par du financement régional qui est absent.</p> <p>Difficulté d'obtenir du financement via les programmes nationaux, car les critères sont très précis et difficiles à rencontrer.</p>
<p>Budgets publics dédiés à la gestion des risques liés à</p>	<p>Accès</p>	<p>Programmes de financement nationaux devant être complétés par du</p>

l'évolution du climat

insuffisant

financement régional qui est absent.

Difficulté d'obtenir du financement via les programmes nationaux, car les critères sont très précis et difficiles à rencontrer.

En résumé, il existe une foule d'information scientifique ou vulgarisée disponible pour les acteurs de la MRC. On constate que quelques actions concrètes visant à s'adapter aux changements climatiques émergents par la volonté de certains acteurs, surtout des initiatives citoyennes. Les organismes comme les OBV et MRC commencent également à mettre en place certaines mesures, mais disposent de peu de source de financement pour ce faire. En général, les programmes de financement nationaux exigent des critères précis difficiles à rencontrer.

Faits saillants – Enjeux environnementaux

- ❖ La dégradation des sols est plus importante dans de Montmagny-Nord en raison de la plus forte intensité des activités agricoles dans ce secteur, mais aussi des sols argileux qui, de par leur faible capacité de drainage, favorisent le lessivage et donc la diffusion de la pollution dans l'environnement.
- ❖ L'eau à l'embouchure de la rivière du Sud est de qualité satisfaisante puisque sa concentration de phosphore est inférieure au seuil d'eutrophisation. Ainsi, le bassin versant n'est pas considéré comme étant dégradé et le territoire de la MRC n'est pas soumis à l'impossibilité d'augmenter ses superficies agricoles par le REA. La MRC peut donc remettre ses friches de plus de 30 ans en culture, contrairement à la plupart des MRC de Chaudière-Appalaches.
- ❖ Un projet pilote de récupération des tubulures d'érablière est en cours depuis 2016 dans la MRC afin de réduire la quantité de déchets de plastique produits par l'acériculture. Les producteurs se montrent jusqu'à présent intéressés par la démarche et collaborent.
- ❖ Un projet pilote de collecte et de recyclage de plastique agricole a été mis en place en 2018 dans la MRC de Bellechasse. La MRC de Montmagny suit la démarche avec intérêt et veillera à mettre sur pied son propre système de récupération de plastique agricole à l'issue de ce projet pilote.

8. Dispositions législatives et réglementaires

8.1 Règlement sur les exploitations agricoles (REA)

Le *Règlement sur les exploitations agricoles* (REA) (RLRQ c Q-2, r.26) découle de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE). Adopté en 2002, il a pour objet d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement en ce qui a trait à l'eau et le sol, contre la pollution d'origine agricole. Il vise également l'épandage de fumier et l'utilisation des pesticides.

Le REA permet donc, entre autres, d'encadrer l'augmentation des superficies cultivées en fonction de la quantité de phosphore total présent dans l'eau à l'embouchure des bassins versants afin de limiter la contamination de l'eau sur le territoire. Ainsi, lorsqu'un bassin versant affiche une concentration médiane supérieure à 0,030 mg/L de phosphore dans l'eau, il est considéré comme étant dégradé puisqu'il excède le critère d'eutrophisation.

Le principal bassin versant compris sur le territoire de la MRC de Montmagny est celui de la Rivière du Sud. Comme l'eau prélevée à l'embouchure de la rivière ne présente pas une concentration de phosphore supérieure au critère d'eutrophisation, le bassin n'est pas considéré comme étant dégradé et le territoire de la MRC n'est pas soumis à impossibilité d'augmenter les superficies en culture, contrairement à la plupart des MRC en Chaudière-Appalaches. Ainsi, le fait de ne pas être contraint par le REA laisse entre autres l'opportunité de remettre en culture les friches agricoles retrouvées sur le territoire, même si celles-ci n'ont pas été cultivées pour une période supérieure à 30 ans.

8.2 Cohabitation des usages agricoles et non-agricoles

Le *RCI sur l'implantation et les activités des productions animales en zone agricole*³ de la MRC de Montmagny a été adopté le 14 mai 2002. Celui-ci vise à déterminer certaines mesures qui favoriseront une meilleure cohabitation en zone agricole et en zone non-agricole limitrophe dans la MRC, tout en respectant les orientations gouvernementales à l'égard de l'aménagement visant la protection du territoire et des activités agricoles. Le règlement édicte les normes quant aux distances séparatrices à prévoir pour les installations d'élevage.

Puisque la MRC de Montmagny souhaite limiter les contraintes au développement des activités agricoles sur son territoire et qu'elle a notamment pour objectif d'orienter le développement de nouvelles productions porcines vers les secteurs de la zone agricole les plus propices pour ce type d'élevage, elle s'est dotée d'un règlement de contrôle intérimaire visant à harmoniser les différents usages sur le territoire. Ainsi, le dernier *RCI pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny*⁴ a été adopté le 10 juillet 2007 par le conseil des maires pour remplacer le précédent règlement entré en vigueur en 2005. Ce règlement vise à favoriser une meilleure cohabitation en zone agricole et en zone non-agricole limitrophe sur le territoire de la MRC, tout en assurant le respect des orientations gouvernementales concernant la protection du territoire et des activités agricoles. Le RCI de 2005 instaurait un droit d'expansion aux entreprises agricoles.

³ MRC de Montmagny (2002). Règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-16 sur l'implantation et les activités des productions animales en zone agricole.

⁴ MRC de Montmagny (2007). Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny numéro 2007-58 pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire de la MRC de Montmagny modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2005-32.

Ce règlement prévoit notamment l'interdiction d'implanter de nouvelles unités d'élevage porcin sur fumier liquide dans les zones de grand impact. Les zones de grand impact des productions animales, qui occupent environ 20% de la zone agricole permanente de la MRC, ont été définies par l'évaluation de la direction des vents durant la saison estivale et en fonction du relief du territoire, de l'intensité des vents, du couvert forestier et de la localisation des zones agricoles par rapport au périmètre urbain. Cette mesure vise à limiter l'impact négatif des productions porcines sur fumier liquide sur la qualité de vie au sein du village. Le règlement édicte donc des normes relatives aux distances séparatrices pour les installations permettant d'élevages à forte charge d'odeur, ainsi que des normes d'épandage, tel qu'il est formulé dans les attentes des orientations gouvernementales de 2005 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles. L'application des distances séparatrices relève des municipalités locales.

Le document complémentaire au deuxième projet de Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC comprend les normes des RCI en vigueur, dont celles relatives aux marges de recul et latérales et aux distances séparatrices minimales pour l'implantation ou l'agrandissement des installations d'élevages avec le périmètre urbain, le lieu d'entreposage des fumiers et les bâtiments non-agricoles. Ainsi, les bâtiments de production animale doivent être implantés à un minimum de 50 mètres de tout chemin public et à plus de 10 mètres de la ligne séparatrice avec les terrains voisins. De plus, selon le RCI sur l'implantation et les activités de productions animales en zone agricole, les nouveaux bâtiments de production porcine doivent être situés à une distance minimale 900 mètres de tout immeuble protégé et du périmètre d'urbanisation ou à une distance supérieure, dépendamment du nombre d'unités animales.

8.3 Construction résidentielle en zone agricole

Le RCI régissant la construction de résidences dans la zone agricole permanente⁵ a été adopté le 16 mai 2011 par le conseil des maires de la MRC de Montmagny. Il édicte les dispositions relatives à la construction résidentielle en zone agricole dynamique et aux îlots déstructurés sur le territoire de la MRC afin d'assurer une insertion harmonieuse et en conformité avec les orientations gouvernementales.

Tel qu'indiqué dans le document complémentaire au schéma d'aménagement et de développement révisé, aucun permis de construction résidentielle ne peut être délivré pour la zone agricole dynamique de la MRC de Montmagny, sauf pour donner suite à un avis de conformité ou à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole.

À noter que le contenu des règlements de contrôle intérimaires adoptés lors de l'exercice de révision du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Montmagny devra être intégré à la réglementation en vigueur des municipalités du territoire.

8.4 Protection et mise en valeur des forêts privées

Le nouveau RCI relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées⁶ de la MRC de Montmagny est entré en vigueur le 31 mai 2017. Puisque le territoire de la MRC de Montmagny est à 75% sous couvert forestier et que la forêt présente une valeur environnementale et économique, il est important de prévoir des mesures qui favoriseront une meilleure gestion de l'ensemble des ressources forestières sur le territoire, tout en assurant le maintien des avantages socioéconomiques découlant des forêts privées et en respectant les besoins des propriétaires forestiers.

⁵ MRC de Montmagny (2011). Règlement de contrôle intérimaire numéro 2011-72 régissant la construction de résidences dans la zone agricole permanente remplaçant le règlement numéro 2011-69.

⁶ MRC de Montmagny (2017). Règlement de contrôle intérimaire numéro 2017-88 relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.

Plus spécifiquement, le RCI comprend des normes relatives aux travaux de déboisement et de récolte forestière, aux coupes et déboisement, aux chemins publics et forestiers, aux bâtiments protégés, aux zones à forte pente, aux sites présentant un intérêt régional esthétique ou écologique, aux lacs, aux rives, littoraux et zones sensibles, au sommet des montagnes, aux érablières, aux prises d'eau potable et aux corridors fauniques. Ces mesures particulières visent ainsi la préservation et la pérennité des ressources comprises dans les forêts privées. Elles répondent par le fait même aux orientations gouvernementales en matière de protection et d'aménagement du milieu forestier, qui suggèrent notamment l'adoption de dispositions normatives pour faciliter l'intégration des différentes activités et utilisations du milieu forestier privé tout en protégeant l'environnement.

Par ailleurs, une demande de certificat d'autorisation doit être présentée à l'inspecteur régional, chargé de veiller à l'application du règlement, pour effectuer un déboisement à des fins d'utilisation agricole. Dans le cas d'une superficie supérieure à 1 ha mais ne pouvant excéder 10 ha, la demande de certificat d'autorisation doit être accompagnée d'une justification agronomique et l'entreprise agricole doit s'engager à mettre en culture la superficie déboisée dans les 2 ans.

8.5 Protection du milieu riverain

Le gouvernement du Québec a instauré la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* en 1987, qui fût révisée pour la dernière fois en 2005. Les orientations gouvernementales de 2005 relatives à la protection du territoire et des activités agricoles demandent d'ailleurs aux MRC dans un règlement de contrôle intérimaire afin d'assurer la protection des milieux riverains.

Ainsi, la MRC de Montmagny s'est dotée d'un *Règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*, qui est entré en vigueur le 25 juillet 2005. Comme le prévoit la politique, ce règlement vise à maintenir et améliorer la qualité des plans d'eau par une protection minimale adéquate des rives, du littoral et des plaines inondables ; à prévenir la dégradation et l'érosion du milieu riverains en favorisant la conservation de leur caractère naturel ; à assurer la conservation, la qualité et la diversité biologique du milieu par la limitation des interventions visant à accroître l'accessibilité et la mise en valeur des rives, du littoral et des plaines inondables ; à assurer l'écoulement naturel des eaux et la sécurité des personnes et des biens, ainsi que de protéger la faune et la flore ; à promouvoir la restauration des milieux dégradés en privilégiant l'usage des techniques les plus naturelles possibles. Ce règlement a par la suite été remplacé en 2007 par le *RCI relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*⁷.

Ainsi, en vertu de ce règlement, les constructions, les ouvrages et les travaux réalisés dans les rives et sur le littoral ne sont pas autorisés si leur réalisation n'est pas compatible avec les mesures de protection préconisées pour les plaines inondables. Par ailleurs, les constructions, les ouvrages et les travaux dont la réalisation n'est pas compatible avec les mesures de protection applicables pour les rives et le littoral ne sont pas autorisés dans les zones inondables de récurrence 0-20 ans et sont limités dans les zones inondables de récurrence 20-100 ans.

Enfin, une bande riveraine de 3 mètres doit être laissée à l'état naturel dans les champs en culture ; celle-ci ne peut donc être labourée.

⁷ MRC de Montmagny (2007). Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny numéro 2007-60 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables modifiant le RCI 2007-56.

8.6 Bien-être animal

En 2015, le MAPAQ a modifié les dispositions du Code civil du Québec afin d'attribuer un nouveau statut juridique aux animaux domestiques et d'élevage qui étaient auparavant considérés, d'un point de vue législatif, comme étant des biens meubles. Par ailleurs, depuis cette même année, le bien-être animal est encadré par la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* au Québec qui tient compte du fait qu'un animal est un être doué de sensibilité et ayant des impératifs biologiques et que l'espèce humaine a une responsabilité individuelle et collective à l'égard du bien-être et de la sécurité des animaux. Cette loi établit les règles permettant d'assurer la protection des animaux tout au long de leur vie. Ainsi, le propriétaire de l'animal est responsable du bien-être et de la sécurité de celui-ci et doit s'assurer qu'il reçoit les soins propres à ses impératifs biologiques et qu'il ne soit pas en détresse.

Les conditions et les soins de bases devant être offerts aux animaux afin d'assurer leur bien-être et leur sécurité tout au long de leur vie sont précisés par la *Loi sur la protection sanitaire des animaux*, de laquelle découlent de nombreux règlements tels que le *Règlement sur l'administration de certains médicaments* et le *Règlement sur la vente aux enchères d'animaux vivants*.

8.7 Productions agricoles

La mise en marché des produits agricoles et alimentaires au Québec est organisée par la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche* qui a été adoptée en 1990. Plus précisément, elle encadre la classification, la transformation, l'étiquetage, l'entreposage, l'offre de vente, l'expédition pour fin de vente, le transport, le parcage, la vente, l'achat, la publicité et le financement des opérations relatives à la mise en marché d'un produit. La mise en marché est favorisée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, qui ordonne, notamment, le développement de relations harmonieuses entre les intervenants.

De cette loi découle une réglementation détaillée selon les divers types de production, dont les règlements édictant les quotas. Ainsi, le *Règlement sur les quotas des producteurs de lait*, le *Règlement sur les quotas des producteurs d'œufs de consommation du Québec* et le *Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*, notamment, précisent les dispositions relatives aux quotas de production.

Finalement, afin d'assurer la protection sanitaire des végétaux cultivés à des fins commerciales au Québec, la *Loi sur la protection sanitaire des cultures* a été adoptée en 2008. Cette loi précise certaines dispositions afin d'éviter la propagation d'espèces envahissantes ou d'organismes nuisibles aux cultures commerciales. Il est ainsi obligatoire de déclarer une situation où la présence d'une espèce exotique envahissante ou d'une espèce nuisible serait constatée ou fortement soupçonnée.

Faits saillants – Dispositions législatives et réglementaires

- ❖ La cohabitation des activités agricoles et non agricoles sur le territoire, ainsi que la construction de résidences dans la zone agricole permanente sont encadrées par des règlements de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny.
- ❖ En ce qui concerne le milieu naturel, la protection et la mise en valeur des forêts privées et des milieux humides et hydriques est également encadrée par des règlements de la MRC.
- ❖ Le bien-être et la sécurité des animaux sont assurés par des lois provinciales.

DIAGNOSTIC

9. Activités de concertation et de co-construction

9.1 Forum 1

Le 10 mai 2018, la MRC de Montmagny tenait un premier forum de consultation, sur invitation, avec des agriculteurs, des élus municipaux et des représentants d'organismes de la région. Lors de ce premier forum, 50 participants étaient présents (liste en annexe). Regroupés en sept (7) tables de travail, les participants étaient sollicités sur les trois (3) ateliers suivants : la cartographie collective, les *persona* et la une de demain.

1. Cartographie collective

Les participants ont identifié des zones, endroits ou éléments particuliers du territoire qui ont une valeur significative pour la région.

L'analyse globale de l'atelier 1 montre que les parties prenantes du secteur agricole de la MRC de Montmagny ont une vision commune des succès qui y sont associés sur l'ensemble du territoire. Naturellement, de par son unicité, l'Isle-aux-Grues, et plus particulièrement sa fromagerie, ressort comme un élément majeur de succès identifié à la fois individuellement par les participants ainsi que comme succès régional pouvant passer à l'échelle de la MRC. Les piliers de l'agriculture de la MRC identifiés sont l'acériculture, la production animale, plus particulièrement la production laitière, ainsi que la pomiculture. Bien que l'on parle ici de productions dites traditionnelles, on sent un grand besoin de diversification de l'agriculture locale pour que celle-ci puisse faire face aux défis à venir et permette sa pérennisation sur le territoire. C'est pourquoi on note un fort accent mis sur l'agriculture biologique, les petits fruits émergents et le développement de l'agrotourisme.

2. *Persona*

Cet atelier visait à faire ressortir les enjeux ainsi que les forces et les faiblesses du territoire agricole de la MRC de Montmagny. Pour ce faire, des *persona* ont été utilisées. Ces *persona* sont des archétypes des producteurs agricoles que l'on peut retrouver sur le territoire de la MRC. L'objectif était d'inciter les participants à se mettre à la place des publics cibles (*persona*), de les décrire précisément dans leur quotidien, d'identifier leurs souffrances (contraintes), leurs désirs (aspirations) ainsi que les ressources mobilisables ou manquantes sur le



Photo 8. Participants à l'atelier de cartographie collective du forum 1
Crédit : J. Gendron, 2018



Photo 9. Participants à l'atelier *Persona* du forum 1
Crédit : J. Gendron, 2018

territoire de la MRC de Montmagny pour répondre à ces désirs et soulager ces douleurs.

Les forces et faiblesses soulevées par les participants lors de cet atelier ont été reprises dans l'analyse au point 9.2 du présent rapport.

3. La Une de demain

Cet atelier incitait les participants se projeter dans un avenir idéal où le territoire de la MRC de Montmagny ferait la une des journaux en 2028. L'exercice consistait à imaginer pourquoi le territoire de la MRC de Montmagny serait à la une et à identifier les éléments qui avaient permis de générer ce succès ou cette reconnaissance.

L'objectif était de faire ressortir les aspirations à long terme des participants, les souhaits qu'ils ont pour la région, les moyens qui permettraient de les atteindre ainsi que les publics visés par ces ambitions. Cet exercice visait donc à élaborer les bases d'une vision collective de l'agriculture dans la MRC de Montmagny.

On peut synthétiser et mettre en forme les aspirations des parties prenantes de cet atelier de la façon suivante :

Montmagny Terre d'accueil Diversification + Valorisation + Revitalisation

On sent que les parties prenantes voient un grand potentiel agricole pour la MRC de Montmagny. Par contre, bien qu'il y ait plusieurs succès régionaux, on sent que ces potentiels ne peuvent être dûment exploités dans la situation actuelle, principalement à cause de la dévitalisation (diminution de la population, terre en friche) et du manque d'intérêt envers l'agriculture régionale.

Pour inverser cette tendance et permettre la pérennisation et la croissance du secteur agricole de la MRC, les parties prenantes envisagent une diversification de l'agriculture qui passe par de nouveaux modèles d'affaires, les cultures émergentes et l'agriculture biologique. Cette diversification devrait s'accompagner d'une plus grande valorisation de l'agriculture locale, appuyée par des citoyens engagés, mobilisés et conscients, qui se traduirait par plus de produits locaux dans le panier d'épicerie de leurs concitoyens, l'agrotourisme et la transformation locale. Le résultat à long terme de la somme de ces actions devrait se traduire une occupation dynamique du territoire, c'est-à-dire par l'augmentation de la population et du nombre d'entreprises agricoles et agroalimentaires dans la MRC.

En considérant les aspirations des parties prenantes, nous considérons la MRC de Montmagny comme une terre d'accueil, faisant référence à la fois au potentiel de ses sols sous utilisés et du fait qu'elle doit accueillir de la relève, des néo-ruraux, des travailleurs immigrants, des nouveaux modèles d'affaires, des projets innovants pour se développer et prospérer. Les mots clés de cette terre d'accueil qui résument le mieux, à notre avis, les aspirations de la collectivité sont : diversification, valorisation et revitalisation.

Les éléments de vision soulevés par les participants lors de cet atelier sont traités au point 10 du présent rapport.

9.2 Visite terrain

Le 29 août 2018, les membres du comité directeurs et des élus municipaux, soit 25 participants (liste en annexe), ont eu l'occasion de faire une visite de huit (8) entreprises agricoles du territoire.

- Ferme Berthier-sur-Mer (Guillaume St-Pierre)
- Les Élevages Bonneau (Marcel Bonneau et Martine Fréchette)
- La Vallée des prairies (Francine Pomerleau)
- Ferme Gérard Raby (Geneviève Raby)

- Domaine La Charmante (Geneviève Bourgeois)
- Bistreau d'érable (Noémie Régnier et Jérôme Sauvageau)
- Boucherie de la Ferme (Christian de Ladurantaye)
- Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent (Jean-François Ritt)



Photo 10. Tournée des entreprises agricoles de la MRC de Montmagny
 Guillaume St-Pierre (Ferme Berthier-sur-Mer), Geneviève Raby (Ferme Gérard Raby), Noémie Régnier et Jérôme Sauvageau
 (Bistreau d'érable)
 Crédit : M.-C. Montminy, 2018

Dans l'ensemble, les visites à la ferme ont permis d'en apprendre sur la réalité des différents types de production et de connaître la philosophie de chaque entreprise (méthodes privilégiées). Nous avons appris que certaines entreprises sont détentrices de la certification biologiques, mais que d'autres affirment pratiquer l'agriculture dans le même esprit sans détenir la certification. Par exemple, les Élevages Bonneau se sont imposés des normes plus sévères que les normes biologiques pour leur élevage de porcs. L'entreprise en tire plusieurs avantages notamment le très faible taux de problèmes de santé et de mortalité parmi le cheptel, ainsi qu'une qualité supérieure de la viande.

Certaines entreprises agricoles ont également fait le choix de développer des produits transformés issus de leur production et d'assumer la mise en marché. C'est le cas de toutes les entreprises visitées, à l'exception de la Ferme Berthier-sur-Mer qui n'effectue aucune transformation du lait qu'elle produit, la mise en marché de celui-ci étant assurée par la Fédération. Quant à la Ferme Gérard Raby, elle n'effectue aucune transformation, mais elle s'occupe de la mise en marché de ses bovins destinés à l'élevage de par le contrôle de leurs qualités génétiques.

Les visites ont exposé la grande passion des agriculteurs pour leur entreprise et leur métier. Tous ont aussi parlé de leurs préoccupations et de leurs défis. Les principaux défis communs touchent les investissements nécessaires, en argent et en temps, à la progression de leur entreprise. L'accès à la main d'œuvre est aussi une préoccupation importante. À la Vallée des prairies, nous avons constaté une grande préoccupation pour une pratique de l'agriculture plus respectueuse de l'environnement et des sols. Si l'entreprise cultive selon les principes et les normes biologiques depuis plus de 30 ans, elle cherche encore à améliorer ses méthodes pour réduire son empreinte écologique sans compromettre sa rentabilité. Ce défi apparaît être immense et complexe pour les propriétaires.

Le Bistreau d'érable a accepté de recevoir le groupe lors de cette tournée et d'ouvrir son restaurant. Extrait du menu régulier, le repas servi était composé exclusivement de produits régionaux. La tournée s'est conclue à La Cidrerie du Saint-Laurent où nous avons rencontré le nouveau propriétaire qui nous a offert une dégustation de 4 produits incontournables de la cidrerie.

9.3 Ateliers sectoriels

Nous avons tenu huit (8) ateliers sectoriels en septembre et en octobre 2018, selon sept (7) thématiques :

- Acériculture et foresterie
- Formation et soutien technique
- Isle-aux-Grues
- Nouveaux modèles d'affaires
- Productions conventionnelles x 2
- Relève agricole
- Sécurité alimentaire

Les ateliers sectoriels consistaient en de petits groupes de travail (entre 5 et 10 participants environ) dont le but était de discuter des enjeux pour l'agriculture à travers le thème abordé. Les ateliers ont également permis de dresser une première liste d'idées de solutions ou d'actions en lien avec les enjeux soulevés. La liste des participants est reproduite en annexe.



Photo 11. Participants à l'atelier sur les productions conventionnelles

Crédit : J. Gendron, 2018

L'acériculture et la foresterie

La foresterie est à l'origine de l'ouverture des villages au sud de la MRC. L'acériculture et la foresterie permettent l'occupation du territoire et génèrent la plupart des emplois dans le secteur du Parc des Appalaches. Actuellement, les entreprises acéricoles et forestières font face à un manque de main d'œuvre. Beaucoup d'entreprises acéricoles doivent de plus en plus faire effectuer leurs travaux à forfait. Quand il y a une mauvaise saison dans le sirop, il y a une perte de contrats ce qui déstabilise le secteur sur le plan de la main d'œuvre, car celle-ci va travailler ailleurs. En plus, comme le travail est saisonnier, il est encore plus difficile de garder la main d'œuvre (plusieurs sont tentés de combiner le chômage et le travail au noir).

Dans le secteur forestier, le prix du bois de coupe est très faible à cause d'une situation de monopole chez les acheteurs et du prix de base fixé à l'international. Pour les produits forestiers, il n'y a pas de deuxième transformation locale (ex. le sapin et l'épinette, moins forts pour le bois d'ingénierie, sont bon pour la fabrication de revêtement extérieur). On note également une faible production de sapin de Noël dans la région.

Cela dit, la Coopérative de gestion forestière des Appalaches (CGFA) tente de se positionner dans une filière de biomasse forestière. La matière première est disponible en quantité intéressante pour développer ce marché. Toutefois, le défi réside dans la conversion des systèmes de chauffage des institutions publiques au chauffage à la biomasse. Ce marché est à développer pour un vrai envol de cette filière.

Le développement de la filière des produits forestiers non ligneux (PFNL) est restreint en raison du manque de main d'œuvre saisonnière et de la difficulté à développer le marché. L'échec du projet « Finesse boisée » dans la MRC de L'Islet mine les potentiels de ce secteur et l'intérêt des producteurs forestiers et acéricoles.

Outre les problèmes de main d'œuvre, certains projets en milieu forestier et en acériculture font aussi face à des contraintes règlementaires provenant du MELCC.

Ces constats sur l'acériculture et la foresterie dans la MRC de Montmagny font ressortir un enjeu portant sur l'importance de la création d'une valeur ajoutée stable pour les producteurs acéricoles et forestiers.

La formation et le soutien technique

La formation agricole et le soutien technique sont essentiels pour développer le plein potentiel de l'agriculture dans la MRC ainsi que de permettre l'occupation du territoire. Il y a un besoin d'innover dans les modèles de formation afin de répondre aux nouveaux besoins. Il existe déjà plusieurs modèles de formation mais ils sont parfois méconnus. Bien que sur le terrain, les producteurs cherchent à se former de plus en plus, on rapporte peu d'inscription pour des cours dans la MRC. L'offre de cours, plus abondante dans les centres de formation, les gens ont donc pris l'habitude de se déplacer à l'extérieur pour être certain de pouvoir suivre la formation convoitée.

Par ailleurs, on constate aussi une multiplication des besoins avec l'arrivée des néo-ruraux et des nouveaux modèles d'affaires agricoles. Les gens veulent davantage de formations personnalisées et faites sur mesure. Dans ce contexte, il devient important de différencier les besoins en formation continue et les besoins en formation de base selon le type de clientèle. Le premier contact avec le client est l'occasion de bien cerner les besoins sur le terrain et de référer les bonnes ressources et les formations pertinentes. Le maillage entre les organisations professionnelles et les centres d'enseignement en agriculture est un facteur clé et devrait donc être resserré.

Ces constats font ressortir les enjeux de l'adaptation de la formation et du soutien technique agricole, ainsi que du maillage des organisations professionnelles et des centres d'enseignement pour répondre aux besoins des différentes clientèles.

L'Isle-aux-Grues

L'agriculture est l'un des moteurs économiques les plus importants pour l'Isle-aux-Grues, principalement à cause de ses deux (2) fermes laitières et de la fromagerie. La survie de l'Isle habitée dépend de l'agriculture et de son dynamisme territorial. S'il n'y a plus de fermes laitières sur l'Isle, il y a un risque d'avoir des changements sur l'environnement et les liens sociaux.

Toute la vie de l'Isle peut s'effondrer parce que l'agriculture permet la diversité économique et sociale (ex. : la maison familiale devient un gîte ou une pourvoirie). L'agriculture permet le déploiement de liens sociaux et un apport touristique indéniable. Il existe une grande proximité entre les citoyens et les agriculteurs grâce à la fromagerie. La notoriété de la fromagerie rayonne au-delà de l'archipel et attire les touristes de partout. Elle est aussi l'un des plus grands employeurs de l'Isle après le traversier. Bref, à l'évidence, il n'y aurait pas de fromagerie sans producteurs laitiers et il n'y aurait pas de producteurs laitiers sans la fromagerie. Sur l'Isle-aux-Grues, on a tous besoin des autres, car tout est inter-relié.

L'importance du maintien de l'agriculture sur l'Isle permet non seulement de garder les terres en cultures et la fromagerie, mais aussi de préserver les paysages si chers aux insulaires, aux villégiateurs et aux touristes.

On constate l'importance stratégique de l'agriculture pour le maintien d'une vie économique et sociale sur le territoire de l'Isle-aux-Grues. L'enjeu qui ressort de ce constat est simplement de maintenir l'agriculture sur l'Isle-aux-Grues.

Les nouveaux modèles d'affaires

Pourquoi est-il important de penser à de nouveaux modèles d'affaire en agriculture? Parce qu'il y a des changements dans les habitudes de vie et dans les besoins des consommateurs (production biologique, bien-être animal, achat local, etc.). Ceux-ci sont de plus en plus préoccupés par la provenance et les modes de production des aliments qu'ils consomment. Il y a actuellement une concentration des joueurs agroalimentaires, il faut donc repenser nos modèles si l'on veut maintenir une diversité agricole.

On ressent un besoin d'innover pour se démarquer : de nouveaux élevages, de nouvelles cultures qui demandent de nouveaux modèles d'affaires. La relève agricole a une vision différente de ce que doit être l'agriculture. Les nouveaux arrivants (néo-ruraux) sur le territoire ont de nouvelles idées.

Et il y a une urgence d'agir sur le plan environnemental. C'est sur cet aspect que les fiduciaires d'utilité sociale agricole (FUSA) commencent à voir le jour au Québec. Dans la MRC de Montmagny, l'entreprise agricole *Vallée des prairies* fait office de pionnière avec la mise sur pied de la FUSA *Terre sans faim*.

En termes de distribution, il y a un besoin de nouveaux modèles qui permettent d'éviter les intermédiaires pour qu'au final il y ait plus d'argent qui reviennent aux producteurs.

Ces constats sur les nouveaux modèles d'affaire en agriculture dans la MRC de Montmagny font ressortir l'enjeu du soutien à l'innovation pour habiter le territoire et pour faire face aux préoccupations des agriculteurs et des consommateurs.

Les productions conventionnelles

L'agriculture dite conventionnelle, c'est-à-dire l'agriculture de production de masse tel que les productions laitière, porcine ou de grandes cultures, est importante dans la MRC de Montmagny car elle génère la plus grande part des revenus agricoles sur le territoire. Elle permet également une occupation dynamique du territoire et bien sûr, elle est à la base de notre alimentation.

Les entreprises agricoles du territoire sont dynamiques, mais généralement isolées entre elles. Dans la MRC de Montmagny, chacun fait sa petite affaire. On observe une faible implication des agriculteurs dans les instances régionales, mais d'un autre côté, ceux-ci sont très sollicités à s'impliquer au sein de leurs fédérations et dans diverses organisations agricoles. On observe aussi que les producteurs ont, en général, une image négative du MAPAQ et qu'ils n'ont pas une bonne connaissance des services offerts dans la MRC.

Par ailleurs, l'agriculture conventionnelle a évolué au fil du temps. Les entreprises ont beaucoup investi en amélioration foncière (ex. aménagement des sols, drainage, chaulage). Les pratiques agricoles ainsi que les cultures ne sont plus les mêmes qu'il y a quelques décennies. Dans ce contexte, il devient difficile pour les entreprises agricoles de maintenir leur rentabilité en regard à la grande capitalisation nécessaire pour faire ces investissements. Les participants notent aussi l'augmentation de l'âge moyen des agriculteurs et le manque de planification de leur retraite.

On remarque également une évolution dans les modèles d'affaires. La présence des modèles d'intégration (production porcine, Pangea) sur le territoire change la donne. Ce n'est pas toutes les fermes qui veulent prendre de l'expansion ou qui ont de la relève. Les modèles d'intégration peuvent être une réponse à ces problématiques. En plus, ce modèle répond au problème de financement et offre moins de risques pour les producteurs. Par contre, l'intégration peut mener à une déstructuration territoriale car ces entreprises sont moins ancrées sur le territoire. L'argent va à l'extérieur (ex. fournisseurs, main d'œuvre, profits) et ne profite pas à l'économie locale. Les modèles d'intégration affaiblissent donc le lien entre les activités agricoles et le territoire.

Actuellement, la production animale tend à se déplacer vers l'est du Québec. Ce qui est bon pour la MRC, car l'agriculture conventionnelle crée beaucoup d'emplois indirects et contribue à la richesse économique du territoire. Ces entreprises agricoles permettent de garder une offre de services diversifiée sur l'ensemble du territoire, car on retrouve beaucoup de fournisseurs de services qui gravitent autour des fermes (ingénieurs, agronomes, comptables, etc.). Si on perd les fermes, on perd des services en région (dépanneur, bureau de poste, écoles, etc.). Cela dit, le développement de l'agriculture conventionnelle doit

se faire en partenariat avec la relève, tout en maintenant une bonne qualité de vie pour les agriculteurs. D'un autre côté, les demandes sociétales évoluent aussi (ex. agriculture biologique, bien-être animal etc.).

L'agriculture contribue aussi à l'assiette fiscale des municipalités. Le prix des terres donne de bons revenus en taxes municipales. L'agriculture conventionnelle participe aussi à la protection des ressources et de l'environnement par le maintien des paysages humanisés. Actuellement l'article 50.3 du REA ne s'applique pas à la MRC. Il est donc très important de maintenir la qualité de l'eau de surface. Il est essentiel de garder la diversité de l'agriculture dans la MRC de Montmagny.

Malgré les différents apports de l'agriculture locale pour la région, les producteurs sentent que les citoyens ne sont pas fiers de leur agriculture, qu'il y a un manque de connaissances de l'impact économique, social et environnemental de l'agriculture et un manque de valorisation du métier d'agriculteur. Les agriculteurs sont souvent pointés du doigt pour des nuisances de bruit, d'odeur et de poussière. Par contre, bien qu'on remarque que les producteurs soient individuellement fiers de leur travail et de leur entreprise, ils manquent de chauvinisme. En effet, la MRC compte plusieurs des plus belles fermes du Québec, cependant elles sont peu mises de l'avant car les producteurs ne sont pas enclins à être valorisés. Actuellement, il n'y a pas de prix de reconnaissance dédié à l'agriculture dans les galas de l'industrie primaire. Il n'y a pas de reconnaissance des investissements agricoles dans la MRC. Par contre, les producteurs n'ont pas le réflexe de se considérer comme des PME à part entière.

Ces constats sur l'agriculture conventionnelle font ressortir l'enjeu de la valorisation de l'agriculture de la MRC de Montmagny, plus particulièrement la valorisation des agriculteurs et de leurs entreprises, la valorisation des métiers de l'agriculture et la valorisation des impacts positifs de l'agriculture sur le territoire.

La relève agricole

Le transfert d'une entreprise agricole, c'est plus que la passation d'actifs, c'est une passion qui est transmise. Les fermes d'aujourd'hui sont devenues des PME. Pour une relève, il faut avoir des capacités de gestion autant que des compétences techniques. La relève qui reprend une ferme y voit donc un défi professionnel. Créer son métier, construire son entreprise à son image, être son propre patron, avoir un travail diversifié sont les aspirations et les défis qui motivent la relève agricole.

Si la relève reconnaît que le transfert d'une ferme sous gestion de l'offre est généralement plus facile, car l'environnement d'affaire y est plus stable, la réussite d'un transfert de ferme n'est pas garantie. Le transfert d'une ferme dépend d'une multitude de facteurs. Bien planifier le transfert, mais aussi l'échéancier du transfert revêt une importance capitale. Mais, ce qui préoccupe le plus les agriculteurs de la relève, c'est l'ouverture des cédants qui sont, pour la plupart, leurs parents. Une bonne attitude des parents et une vraie communication font toute la différence pour la relève, surtout quand les visions sont différentes. La relève reconnaît également l'importance d'être bien entourée par des professionnels durant le transfert (agroéconomiste, comptable, fiscaliste, notaire, etc.), de détenir une bonne formation de base et de poursuivre une formation continue.

Par ailleurs, plusieurs situations peuvent être problématiques lors d'un transfert de ferme surtout si l'entreprise a connu peu d'évolution, c'est-à-dire qu'elle n'a pas fait l'objet d'une mise à jour technologique ou d'une amélioration de ses équipements et infrastructures. Une entreprise vétuste avec un grand endettement et un mauvais bilan financier rend le transfert à la relève peu intéressant voire peu attirant.

Dans le cas de la relève non apparentée, le manque de capital représente un grand défi. Mais, le plus difficile est la gestion des facteurs humains. Dans les fermes de groupe, c'est le nombre élevé d'intervenants qui peut compliquer la démarche.

Ces constats sur la relève agricole dans la MRC de Montmagny font ressortir l'enjeu de la réussite des transferts de ferme par le soutien à la relève et aux cédants.

La sécurité alimentaire

La population de la MRC de Montmagny est vieillissante, ce qui entraîne certaines problématiques alimentaires. Par exemple, les veufs n'ont pas de culture culinaire et, par conséquent, ils ne sont pas en mesure de préparer leur repas et ainsi d'adopter une saine alimentation. De leur côté, les veuves sont généralement sans voiture et donc sans moyen de se déplacer à l'épicerie.

Aussi, la population de la MRC est généralement défavorisée. La MRC de Montmagny occupe le troisième rang des MRC les plus pauvres dans Chaudière-Appalaches. Le revenu moyen des ménages étant très faible, les gens n'ont pas les moyens de faire une épicerie hebdomadaire convenable. C'est au centre-ville de Montmagny qu'on retrouve la population la plus défavorisée sur le territoire. Dans les petits villages, les gens sont débrouillards et très solidaires car le noyau familial est très fort. Par contre, ceux qui n'ont pas de noyau familial se retrouvent plus isolés et éprouvent plus de difficultés. C'est le milieu communautaire qui s'implique et comble les besoins.

On observe un manque de connaissances culinaires au sein de la population, surtout parmi la population défavorisée. Les gens ne connaissent pas les fruits et légumes ou ne savent pas quoi en faire, d'autres ne possèdent pas de réfrigérateur, de cuisinière ou d'outils de cuisson. Cette situation oblige les organismes de dépannage alimentaire à rechercher des mets préparés. Mais, au-delà des banques d'aide alimentaire et des repas communautaires, l'éducation alimentaire est une nécessité. De plus, trop de gens ne savent pas lire ni écrire (30% sont sans diplôme dans le sud de la MRC). Ceux-là ne sont malheureusement pas en mesure de faire les bons choix économiques à l'épicerie.

Enfin, la population de la MRC est en baisse constante depuis plusieurs décennies. Le déclin démographique représente une menace pour les commerces d'alimentation du territoire. Le risque de fermeture des épiceries locales dans les villages est bien réel. La fermeture d'un tel commerce se traduirait non seulement par une perte matérielle et économique pour le village, mais aussi par une perte sociale.

Si la grande majorité des commerces d'alimentation du territoire présente une offre alimentaire saine et de qualité, on observe depuis longtemps un urgent besoin d'investissement dans les bâtiments des épiceries et des dépanneurs locaux. Les commerçants bénéficient de faibles marges et choisissent d'investir sur la qualité des produits offerts plutôt que sur les améliorations locatives.

Ces constats sur le thème de la sécurité alimentaire dans la MRC de Montmagny font ressortir l'enjeu de l'accès pour toute la population à une alimentation convenablement en termes de quantité et de qualité, mais aussi par l'éducation.

9.4 Forum 2

Le 29 novembre 2018, la MRC de Montmagny tenait un deuxième forum de consultation, sur invitation, avec des agriculteurs, des élus municipaux et des représentants d'organismes de la région. Lors de ce forum, près de 60 participants étaient présents (liste en annexe). Les (8) tables de travail avait le mandat, à l'instar d'une firme de consultant, de faire un exercice d'idéation en fonction du scénario soumis et, par la suite, d'élaborer le projet à l'aide d'un modèle de plan d'affaires.



Photo 12. Participants au forum 2
Crédit : J. Gendron, 2018

L'activité a permis aux participants de discuter de solutions et de projets pouvant répondre aux enjeux qui touchent à la valorisation et la diversification de l'agriculture dans la MRC, la revitalisation de l'agriculture sur le territoire du Parc des Appalaches, la diversification des activités agricoles et agroalimentaires, le recrutement de la main d'œuvre et le soutien aux projets agricoles et agroalimentaires novateurs.

9.5 Forum 3

Le forum 3 est prévu en février 2019. Il servira à valider la pertinence des projets par rapport aux enjeux, au diagnostic et à la vision dans le but de prioriser des projets et des actions.

10. Analyse des forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire

Le diagnostic est élaboré à partir des éléments tirés du portrait, des forums, des ateliers sectoriels et du suivi effectué par le comité directeur et le comité technique.

Selon la définition du MAPAQ, les forces et les faiblesses incluent des éléments de l'environnement interne, c'est-à-dire sur lesquels au moins un acteur de première ligne du PDZA a une influence. Les forces réfèrent à des aspects positifs sur lesquels on peut bâtir le futur alors que les faiblesses, à l'opposé, sont des aspects négatifs pour lesquels existent des marges d'amélioration importantes.

Les opportunités et les contraintes, en revanche, sont des éléments de l'environnement externes, sur lesquels les acteurs de première ligne du PDZA n'ont que peu ou pas d'influence. Les opportunités sont les possibilités extérieures positives dont on peut éventuellement tirer parti, alors que les menaces sont des contraintes, des problèmes ou des limites qui peuvent empêcher ou limiter le développement de l'agriculture dans la MRC.

Tableau 61. Forces, faiblesses, menaces et opportunités du territoire agricole de la MRC de Montmagny

	FORCES	FAIBLESSES
INTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Acériculture : Exploitation d’une forte proportion des entailles potentielles et possibilité de développer des produits de 2^e et 3^e transformation ; - Adoption de la Cible 15/30 par la MRC pour favoriser des mesures visant à renverser la décroissance démographique ; - Agriculture diversifiée et intergénérationnelle ; - Émergence de l’agrotourisme (ex. circuit de la pomme de Cap-Saint-Ignace, renommée de la fromagerie de l’Isle-aux-Grues) ; - Forte concentration d’entreprises agricoles dans le secteur Montmagny-Nord ; - Intérêt des agriculteurs à contribuer à la récupération des plastiques agricoles ; - Interrelation et intégration de la population et des activités agricoles (écosystème socioéconomique de l’Isle-aux-Grues) (IAG) ; - Maintien de la desserte hivernale (IAG) ; - Marché local et régional potentiel pour écouler les produits ; - Position géographique avantageuse, à proximité de marchés potentiels (Lévis, Québec) ; - Possibilités d’expansion et de diversification des entreprises agricoles ; - Potentiel d’exploitation des PFNL ; - Présence d’ARTERRE ; - Présence d’un bon réseau de la santé ; - Présence de belles terres pour la production maraîchère, terre bio protégée disponible ; - Présence de paysages d’intérêt et de bâtiments et sites d’intérêt historique et culturel (ex. : granges octogonales) ; - Présence de professionnels habiletés et services-conseils pour appuyer les producteurs agricoles (CLD, CAE, UPA, Opticonseil, MAPAQ etc.) ; - Présence du Parc régional des Appalaches qui, en plus d’attirer des touristes dans le sud de la MRC, constitue un levier et un outil de concertation pour le développement local et régional ; - Proximité de plusieurs établissements d’enseignement qui offrent divers programmes de formation liés à l’agriculture ou l’alimentation ; - Renommée de l’agriculture et des activités agrotouristiques de l’Isle-aux-Grues (ex. valorisation de la fromagerie) (IAG) ; - Terres disponibles à valoriser et à prix raisonnable (ex. terres en friche) ; - Un milieu de vie adéquat ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de planification de la retraite chez les agriculteurs vs peu d’entreprises ont une relève identifiée ; - Agriculture biologique peu présente sur le territoire ; - Difficulté pour la distribution des produits agroalimentaires locaux et régionaux possiblement en raison de la mentalité des consommateurs par rapport à ceux-ci (produits inabordables, produits de niche) ; - Écoles de village peu ancrée sur la réalité économique locale et les besoins régionaux ; - Fragilité de la production laitière et de la fromagerie (IAG) ; - Importante baisse démographique et plusieurs villages dévitalisés ; - Les producteurs agricoles sont peu présents dans les réseaux d’affaires locaux et régionaux, hors UPA ; - Localisation trop près du marché de Lévis (fuites commerciales) ; - Pas d’argent disponible pour de petits investissements agricoles ; - Peu d’entreprises agricoles offrant des activités d’agrotourisme sur le territoire ; - Peu d’établissements scolaires qui disposent d’une offre alimentaire locale ou régionale pour les élèves et le personnel ; - Peu de formation locale ou faible promotion de la formation locale ; - Peu de mise en valeur de l’agriculture locale, peu de valorisation des entreprises agricoles ; - Peu de transformation agroalimentaire sur le territoire ; - Potentiel agricole des sols moindres dans le secteur du Parc des Appalaches ; - Saison de croissance plus courte dans le secteur du Parc des Appalaches ; - Sécurité alimentaire : Offre limitée d’aliments frais et sains dans certains commerces d’alimentation du territoire ; Grands besoins d’amélioration locative dans plusieurs commerces du territoire ; Situation préoccupante pour les personnes les plus démunies sur le territoire ; - Service limité de transport collectif ; - Taxe d’habitation élevée ; - Terres sous-valorisées ; - Transport hivernal peu adapté aux besoins agricoles (IAG) ; - Un manque de main-d’œuvre, qualifiée ou non ;

	OPPORTUNITÉS	MENACES
EXTERNE	<ul style="list-style-type: none"> - Approvisionnement du CISSS-CA en petits fruits provenant d'un groupe de producteurs de Bellechasse auquel pourraient éventuellement s'ajouter des producteurs magnymontiens (d'ailleurs présence d'un producteur d'argousiers, entre autres, sur le territoire) ; - Augmentation de la scolarisation de la relève agricole, traduisant une volonté de spécialisation des agriculteurs ; - Intérêt à remettre en place le parcours des Arrêts gourmands de Chaudière-Appalaches ; - Intérêt des touristes et des voyageurs à opter pour un territoire possédant un circuit gourmand dans le choix d'une destination pour une expédition gourmande ; - Intérêt du CISSS de Chaudière-Appalaches pour le secteur Montmagny-L'Islet, de composter les matières putrescibles ; - Le territoire de la MRC n'est pas soumis au REA pour l'augmentation des superficies cultivables ; - Programmes de financement accessibles pour les agriculteurs et la relève afin de faciliter le démarrage d'une nouvelle entreprise, d'augmenter la production ou de favoriser l'innovation ; <p>Contexte des changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation probable du potentiel de rendement de certaines cultures avec des saisons de croissance plus longues et plus chaudes ; - Possibilité d'introduction de nouvelles variétés ou de nouvelles cultures en raison de saisons de croissance plus longues et plus chaudes, surtout pour le secteur du Parc des Appalaches ; - Diminution possible du coût et augmentation possible de la disponibilité des aliments en raison des effets des changements climatiques sur les rendements et la qualité des céréales fourragères et des plantes fourragères pérennes (ex. introduction d'une variété plus productive) ; - Amélioration possible de la position concurrentielle des entreprises acéricoles ; - Émergence de nouvelles destinations agrotouristiques pour la MRC de Montmagny ; - Augmentation possible de la productivité primaire des forêts, grâce à l'augmentation des températures et l'allongement de la saison de croissance ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Une réglementation non adaptée à la réalité agricole (normes environnementales sévères) ; - Services internet et de télécommunication déficients dans le secteur du Parc des Appalaches ; - Le caractère insulaire de l'Isle-aux-Grues impacte les déplacements (accès, mode de transport, coût, temps, etc.) ; - Tendance à observer : Augmentation de la proportion de propriétaire de terres agricoles ou d'exploitations acéricoles qui résident hors de la MRC de Montmagny ; - Tendance d'achat et de consommation des citoyens de la MRC (fuites commerciales vs achat local) ; - Cadre législatif provincial qui limite l'établissement de petits producteurs ; - Approvisionnement du CISSS-CA via un regroupement d'achat, perte de contrat de fournisseur pour des entreprises magnymontiennes ; <p>Contexte des changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de l'eau (quantité et qualité de la ressource) : accès limité ou compétition pour la ressource; besoin en irrigation vs perte de rendement; élevages possiblement affecté par la modification de la qualité de l'eau; production laitière possiblement affectée par la diminution de quantité d'eau disponible ; - Risque de contamination de l'eau de surface : pluies et crues plus intense, ruissellement et érosion des sols ; - Diminution de la qualité de la structure des sols (érosion, gel-dégel) ; - Disponibilité des aliments : Perte de rendement de certaines cultures en raison de nouveaux ennemis des cultures, de la hausse des températures et de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements climatiques extrêmes (inondations, pluies intenses, sécheresse, grêles, etc.) ; - Infrastructures de transport possiblement affectées par les événements climatiques extrêmes ; - Augmentation possible de la consommation énergétique (ex. plus de ventilation dans les bâtiments) ;

11. Enjeux

Les activités de consultation tenues au fil des mois ont permis de cerner les principaux enjeux pour notre territoire en lien avec l'agriculture.

Main d'œuvre

La disponibilité et la rétention de la main-d'œuvre est le principal enjeu soulevé lors des consultations. Il peut prendre différentes formes comme l'accès à la main-d'œuvre (locale ou étrangère), la possibilité pour un relève ou un agriculteur à temps partiel d'avoir un salaire lui permettant de vivre de son entreprise. Il s'agit d'une problématique présente partout au Québec, et ce, dans tous les secteurs économiques. La MRC de Montmagny n'y échappe pas, avec un taux de chômage plus faible que le taux de chômage moyen du Québec. Il y a aussi l'enjeu d'attirer de la main-d'œuvre immigrante qui s'installe principalement dans les grands centres urbains plutôt qu'en milieu rural.

Réglementation

La réglementation municipale ou provinciale semble être un irritant majeur pour le développement de l'agriculture. Les producteurs ont aussi une grande appréhension face à la nouvelle réglementation sur les milieux humides.

Dévitilisation

La dévitalisation socio-économique et territoriale est très présente dans le discours des parties prenantes. Cette dévitalisation est principalement causée par une diminution actuelle et future de la population de la MRC. C'est pour contrer cette dévitalisation que la MRC s'est dotée de la cible 15/30. La dévitalisation des municipalités sous-tend plusieurs enjeux socioéconomiques comme la fermeture d'écoles ou de petits commerces locaux (dépanneur). Cette dévitalisation amène aussi des enjeux de diversification et de valorisation de l'agriculture de la MRC, enjeux soulevés à maintes reprises par les parties prenantes.

Infrastructure de télécommunication

Aujourd'hui l'internet haute vitesse et une bonne couverture du réseau cellulaire sont des services essentiels pour le développement économique et pour le développement des entreprises agricoles. La MRC de Montmagny ne fait pas exception à ce besoin. Les parties prenantes ont identifié la mauvaise couverture cellulaire et le réseau internet haute vitesse déficient dans certaines parties du territoire de la MRC (au sud) comme enjeux pour le développement des activités agricoles de la région.

Réseau d'affaires

À plusieurs reprises, les parties prenantes mentionnent l'absence de réseau d'affaires intégré dans l'écosystème d'affaires du territoire de la MRC ou l'importance pour le secteur agricole de développer un tel réseau d'affaires et social dans la MRC. Cela, afin de permettre les échanges de bons coups et des expériences entre entrepreneurs, dans une démarche d'amélioration continu et d'éviter la détresse psychologique et l'isolement des agriculteurs.

Agrotourisme et transformation

La valorisation et le développement de l'agrotourisme et de la transformation agroalimentaire constituent un enjeu pour le territoire et l'agriculture. En effet, l'agrotourisme et de la transformation agroalimentaire sont perçus par les parties prenantes comme des opportunités pour la pérennité de l'agriculture.

Besoins en investissement

Le démarrage, l'expansion ou la diversification d'un projet en agriculture nécessitent souvent beaucoup de capitaux externes avec un faible retour sur l'investissement. Il est donc difficile pour un promoteur agricole d'obtenir les fonds nécessaires à son projet via les institutions financières habituelles. Les parties prenantes ont fait mention de cette difficulté et du désir d'avoir accès à des capitaux d'investissement patients dans la MRC de Montmagny.

Pérenniser la production laitière et la fromagerie (Isle-aux-Grues)

Cet enjeu est spécifique à l'Isle-aux-Grues mais il concerne tous les acteurs du territoire car la fromagerie de l'Isle est ressortie comme le lieu emblème le plus inspirant lors du premier forum de consultation. La fromagerie dépend de la production laitière sur l'Isle qui se trouve actuellement fragilisée avec seulement 2 producteurs laitiers. De plus, la réalité d'entreprise insulaire complique le recrutement de main-d'œuvre et de promoteur, ainsi que le développement de nouveaux projets.

En bref – Enjeux

- ❖ Diversifier et valoriser la production agricole locale
- ❖ Pérenniser l'agriculture de l'Isle-aux-Grues
- ❖ Revitaliser le territoire du Parc des Appalaches et diversifier les activités agricoles et agroalimentaires
- ❖ Valoriser l'agriculture de la MRC et le métier d'agriculteur auprès de la population et des élus
- ❖ Valoriser la relève et la main d'œuvre agricole
- ❖ Valoriser et soutenir les projets agricoles et agroalimentaires novateurs

VISION CONCERTÉE

Les activités de co-construction tenues au fil des mois ont permis de soulever des éléments de vision consensuels. Ci-dessous, les éléments de vision regroupés en un nuage de mots clés :

*Augmentation du nombre d'entreprises atteinte de
la cible 15/30 réglementation adaptée accueil des
immigrants diversité de l'agriculture projets innovants
productions en émergence féminisation de la profession d'agriculteur
perception positive de l'agriculture citoyens engagés,
mobilisés et conscientisés marchés et transformation locale
développés souveraineté alimentaire agriculture
biologique synergie agriculteur-citoyen occupation du territoire
agrotourisme intégration de la relève*

Les éléments essentiels qui se dégagent des consultations pour l'élaboration de la vision concertée se résument ainsi :

Montmagny Terre d'accueil

Diversifier + Valoriser + Revitaliser

En 2030, la MRC de Montmagny est une terre d'accueil pour l'agriculture. Pour ce faire, la MRC met au cœur de son développement le savoir de ses agriculteurs, les potentiels de son territoire et la diversité de ses terroirs.

La création de nouvelles entreprises agricoles, l'arrivée d'immigrants et la mise en place de projets innovants autour des productions émergentes permettent la revitalisation du secteur du Parc des Appalaches et l'atteinte de la cible 15/30.

La diversification des activités et des sources de revenus des entreprises agricoles permet aux agriculteurs de mieux vivre de leur entreprise et de garder plus de richesse économique au sein de la MRC.

Grâce au développement de marchés locaux et des jardins collectifs, de l'agrotourisme et de la transformation locale, les citoyens ont une perception positive de l'agriculture pratiquée sur le territoire de la MRC et ils sont mobilisés autour des enjeux agricoles.

BIBLIOGRAPHIE

AAC. (2002) *Le système canadien de classification des sols – Troisième Édition*. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Direction générale de la recherche, Groupe de travail sur la classification de sols, 196 p.

AAC. (2013) *Glossaire des termes de la science des sols*. [En ligne] <http://sis.agr.gc.ca/siscan/glossary/t/index.html> (Page consultée le 8 février 2018).

Agrométéo Québec. (2018) *Atlas agroclimatique du Québec*. [En ligne] <http://www.agrometeo.org/index.php/atlas> (Page consultée le 31 janvier 2018).

BAPE. (1999) *La problématique de la pollution agricole, ses impacts sur la santé des cours d'eau et sur la santé humaine*. Bureau d'audience publique sur l'environnement, 75 p.

Begon, M., Disez, N. (1995) *Agriculteur, tourisme et statut social. Agritourisme et Développement local*, ENITA-IREST (École Nationale d'Ingénieurs des travaux agricoles, Institut de Recherche et d'Études Supérieures du Tourisme), coll. « Actes », no.3, présenté à l'Amphithéâtre Liard-La Sorbonne, 7 juin 1995, p. 120-125.

Biopterre. (2009) *Inventaire et caractérisation des friches agricoles et vitrine technologique*. Rapport final, 57 p.

Biopterre. (2016) *Biopterre – Centre de développement des bioproduits*. [En ligne] <http://www.biopterre.com/> (Page consultée le 4 avril 2018).

Canards Illimités Canada. (2012) *Cartographie détaillée des milieux humides de la région administrative Chaudière-Appalaches (partie basses-terres du Saint-Laurent)*. Rapport technique, novembre 2012, 39 p.

Caron, A., Martel, R. (2010) *La prise de décision en urbanisme*. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Gouvernement du Québec.

CARTV. (2018) *Répertoire des produits biologiques certifiés au Québec*. Banque de données, Conseil des appellations réservées et des termes valorisants. [En ligne] <http://www.produitsbioquebec.info/produitsbioquebec/DispatcherInterrogationGrandPublicFr.do> (Page consultée le 28 février 2018).

Cégep Beauce-Appalaches. (2018) *Programmes d'études*. [En ligne] <http://www.cegepba.qc.ca/> (Page consultée le 15 mars 2018).

Cégep de Lévis-Lauzon. (2018) *Programmes*. [En ligne] <http://cll.qc.ca/> (Page consultée le 15 mars 2018).

Centre d'études collégiales de Montmagny. (2018) *Programmes d'études*. [En ligne] <http://www.cegeplapocatiere.qc.ca> (Page consultée le 28 février 2018).

Centre de formation agricole de Saint-Anselme. (2018) *Diplômes d'études professionnelles*. [En ligne] <http://www.cfastanselme.com/> (Page consultée le 28 février 2018).

Centre de formation professionnelle de l'Envolée. (2018) *Programmes d'études*. [En ligne] <http://www.cfpenvolee.com/> Page consultée le 27 mars 2018.

CFP Pozer. (2018) *Les programmes offerts au CFP Pozer*. [En ligne] <http://pozer.csbe.qc.ca/> (Page consultée le 15 mars 2018).

CLD de Montmagny. (2018) *Fonds et programmes*. [En ligne] <http://www.cldmontmagny.com/fr/developpement-d-affaires/fonds-et-programmes/> (Page consultée le 4 avril 2018).

Commission scolaire de la Côte-du-Sud. (2008) *Politique relative au développement de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif dans les établissements de la Commission scolaire de la Côte-du-Sud*. Direction générale, 15 p.

COOP Rivière-du-Sud. (n.d.) *La COOP Rivière-du-Sud*. [En ligne] <http://www.cooprds.ca/> (Page consultée le 4 avril 2018).

Couillard, L., Grondin, P. (1992) *La végétation des milieux humides du Québec*. Québec, Les publications du Québec, 400 p.

CPTAQ. (2007) *Rapport annuel 2006-2007 – Résultats rendus par MRC*. Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 4p.

CPTAQ. (2012) *Rapport annuel 2011-2012 – Résultats rendus par MRC*. Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 4p.

CPTAQ. (2017) *Rapport annuel 2016-2017 – Résultats rendus par MRC*. Commission de la protection du territoire agricole du Québec, 4p.

CRÉA. (2018) *Chaudière-Appalaches*. [En ligne] <http://www.lescrea.com/fr/chaudiere-appalaches> (Page consultée le 4 avril 2018).

Cultive ta ville. (2018) *Jardins collectifs*. [En ligne] <https://cultivetaville.com/fr/encyclopedie/jardiner-quebec/jardins-collectifs/> (Page consultée le 11 novembre 2018).

Cultive ta ville. (2018) *Jardins communautaires*. [En ligne] <https://cultivetaville.com/fr/encyclopedie/jardiner-quebec/jardins-communautaires/> (Page consultée le 11 novembre 2018)

Environnement et Changement climatique Canada. (2017) *Inventaire des émissions de polluants atmosphérique – Émissions de particules fines*. [En ligne] <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/emissions-polluants-atmospheriques/particules-fines.html> (Page consultée le 7 mars 2018).

FAO. (1996) *Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale*. [En ligne] <http://www.fao.org/docrep/003/w3613f/w3613f00.htm> (Page consultée le 27 avril 2018).

FAO. (2014) *Que sont les PFNL ?*. [En ligne] <http://www.fao.org/forestry/nwfp/6388/fr/> (Page consultée le 11 novembre 2018).

Fonds d'investissement pour la relève agricole. (2015) *Des solutions d'accès à la propriété pour la relève agricole*. [En ligne] <http://lefira.ca/> (Page consultée le 4 avril 2018).

Groupes conseil agricoles du Québec. (2009) *Les groupes conseils agricole du Québec*. [En ligne] <http://www.gcaq.ca/> (Page consultée le 4 avril 2018).

Loi sur la protection sanitaire des animaux (RLRQ, chapitre P-42)

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, chapitre Q-2)

Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (RLRQ, chapitre B-3.1)

Règlement sur les exploitations agricoles (RRQ, chapitre Q-2, r.26)

INSPQ. (2013) *Accessibilité géographique aux commerces alimentaires au Québec : analyse de situation et perspectives d'interventions*. Institut national de santé publique du Québec, Direction du développement des individus et des communautés, document réalisé par Éric Robitaille et Pascale Bergeron, 47 p.

ITA. (2018) *Campus de La Pocatière*. [En ligne] <http://www.ita.qc.ca/fr/lapocatiere> (Page consultée le 28 février 2018).

ISQ. (2014) *Perspectives démographiques des MRC du Québec : 2011- 2036*. Institut de la Statistique du Québec, Direction des statistiques sociodémographiques, document réalisé par Frédéric F. Payeur et Ana Cristina Azeredo, 15 p.

ISQ. (2018) *Agriculture et Industrie bioalimentaire*. Banque de données, Institut de la Statistique du Québec. [En ligne] http://www.bdso.gouv.qc.ca/pls/ken/ken213_afich_tabl.page_tabl?p_iden_tran=REPERI1DXHZ2934335343257F62Sf&p_lang=1&p_m_o=ISQ&p_id_ss_domn=1053&p_id_raprt=1956 (Page consultée le 21 février 2018).

Journal communautaire de Cap-Saint-Ignace. (mai 2017) *Le Vaillant*. Municipalité de Cap-Saint-Ignace, 24p.

La Financière agricole du Québec. (2018) *Financement*. [En ligne] <https://www.fadq.qc.ca/financement/> (Page consultée le 4 avril 2018).

L'ARTERRE. (2018) *Accompagnement et jumelage*. [En ligne] <https://www.arterre.ca/AccompagnementEtJumelage> (Page consultée le 4 avril 2018).

Marcoux, R. (1966) *Étude pédologique des comtés de Bellechasse et de Montmagny*. Ministère de l'agriculture et de la colonisation du Québec, Division des Sols – Service de la Recherche, 72 p.

MAPAQ. (2003) *Fiche de l'enregistrement des exploitations agricoles de la MRC de Montmagny*. [Format Excel] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ. (2007) *Fiche de l'enregistrement des exploitations agricoles de la MRC de Montmagny*. [Format Excel] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ. (2010a) *Fiche de l'enregistrement des exploitations agricoles de la MRC de Montmagny*. [Format Excel] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ. (2010b) *Portrait agroalimentaire : MRC de Montmagny*. Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 4 p.

MAPAQ. (2011) *Portrait de la relève agricole au Québec – MRC de Montmagny*. [Format Excel] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Direction des Politiques, des Analyses et de la Planification stratégique, Gouvernement du Québec.

MAPAQ. (2014) *Fiche de l'enregistrement des exploitations agricoles de la MRC de Montmagny*. [Format Excel] Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Gouvernement du Québec.

MAPAQ. (2017a) *Agroenvironnement*. [En ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Agroenvironnement/Pages/Agroenvironnement.aspx> (Page consultée le 7 mars 2018).

MAPAQ. (2017b) *Info-Sols*. [En ligne] <http://www.info-sols.ca/carte.php> (Page consultée le 7 février 2018).

MAPAQ. (2018) *Liste des programmes Cultivons l'avenir 2, une initiative fédérale-provinciale-territoriale*. [En ligne] <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Grands-dossiers/pca/cultivonsavenir/Pages/listeprogrammes.aspx> (Page consultée le 1er février 2018).

MDDELCC. (2016) *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2014 et leur évolution depuis 1990*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques, 32 pages. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/changements/ges/2014/Inventaire1990-2014.pdf> (Page consultée le 7 mars 2018).

MDDELCC. (2018a) *Normales climatiques du Québec 1981-2010*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/climat/normales/index.asp> (Page consultée le 31 janvier 2018).

MDDELCC. (2018b) *Portrait régional de l'eau : Chaudière-Appalaches (Région administrative 12)*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/regions/region12/12-chaudiere.htm> (Page consultée le 31 janvier 2018).

MDDELCC. (2018c) *Rapport sur l'état de l'eau et des écosystèmes aquatiques au Québec*. [En ligne] <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/rapportsurleau/Etat-eau-ecosysteme-aquatique-milieuHumides-effets.htm> (Page consultée le 8 février 2018).

MDDELCC. (2018d). *Répertoire des barrages*. [En ligne] <http://www.cehq.gouv.qc.ca/barrages/ListeBarrages.asp> (Page consultée le 31 janvier 2018).

MDDEP. (2012) *Portrait de la qualité des eaux de surface au Québec 1999-2008*. Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Direction du suivi de l'état de l'environnement, 97 p.

MERN. (2014) *Aménagements hydroélectriques selon les régions administratives et les bassins versants*. [En ligne] <https://mern.gouv.qc.ca/energie/hydroelectricite/barrages-repertoire-amenagements.jsp> (Page consultée le 31 janvier 2018).

MFFP. (2003) *Aperçu des produits forestiers non ligneux (PFNL)*. Ministère des Ressources Naturelles, de la Faune et des Parcs, Direction du développement de l'industrie des produits forestiers, 15p.

MFFP. (2016) *Zones de végétations et domaines bioclimatiques du Québec*. [En ligne] <https://www.mffp.gouv.qc.ca/forets/inventaire/inventaire-zones-carte.jsp> (Page consultée le 1er février 2018).

MFFP. (2018) *Les programmes et l'aide financière*. [En ligne] <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/forets-privees/programmes-laide-financiere/> (Page consultée le 1^{er} février 2018).

MRC de Montmagny. (2002) *Règlement de contrôle intérimaire sur l'implantation et les activités des productions animales en zone agricole*.

MRC de Montmagny. (2005) *Règlement sur la protection des rives, du littoral et des plaines inondables*.

MRC de Montmagny. (2007) *Règlement de contrôle intérimaire pour la cohabitation en milieu agricole sur le territoire.*

MRC de Montmagny. (2011) *Règlement de contrôle intérimaire régissant la construction de résidences dans la zone agricole permanente.*

MRC de Montmagny. (2014) *Règlement de contrôle intérimaire relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.*

MRC de Montmagny. (2018a) *Deuxième projet de schéma d'aménagement et de développement révisé.* MRC de Montmagny, 214 p.

MRC de Montmagny. (2018b) *Données sur l'apport de l'agriculture à la richesse foncière, 2017.* MRC de Montmagny, Service de l'évaluation foncière.

MRC de Montmagny. (2018c) *Données sur le nombre de permis émis à des exploitations agricoles (EAE) et leurs investissements (2013-2017).* MRC de Montmagny, Service de l'évaluation foncière.

MRNF. (2010) *Portrait territorial : Chaudière-Appalaches.* Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Gouvernement du Québec, 116 p.

Nature Québec. (2006) *L'agriculture et les changements climatiques au Québec.* Nature Québec / UQCN, 4 p.

OBV de la Côte-du-Sud. (2011) *Carte d'identité no.5 : Bassin versant de la rivière du Sud.* OBV de la Côte-du-Sud. [En ligne] http://www.obvcotedusud.org/carte_pdf/carteident_no5_obv_duSud.pdf (Page consultée le 31 janvier 2018).

Parc régional des Appalaches. (2018) *Le Parc régional des Appalaches.* [En ligne] <http://www.parcappalaches.com> (Page consultée le 31 janvier 2018).

RCGT. (2018) *Résumé – Enquête clientèle : Agrotourisme et tourisme gourmand au Québec.* Raymond Chabot Grant Thornton pour l'Association de l'agrotourisme et du tourisme gourmand au Québec, avril 2018, 5 p.

ROBVQ. (2018) *Liste des OBV classée par région.* [En ligne] <https://robvq.qc.ca/obv/reseau?tri=region> (Page consultée le 31 janvier 2018).

Ruralys. (2013) *Les paysages de la Chaudière-Appalaches : vers la connaissance et la mise en valeur.* Rapport final – Volume 1, 380 p.

Statistique Canada. (1996) *Recensement de 1996*. Gouvernement du Canada. [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/francais/census01/info/census96.cfm> (Page consultée le 20 mars 2018).

Statistique Canada. (2011a) *Données du recensement de l'agriculture au Canada – 2011*. [Document Excel] Gouvernement du Canada.

Statistique Canada. (2011b) *Cartes thématiques - Recensement de l'agriculture au Canada – 2011*. [En ligne] <http://www5.statcan.gc.ca/olc-cel/olc.action?objId=95-634-X&objType=2&lang=fr&limit=0> (Page consultée le 20 février 2018).

Statistique Canada. (2016a) *Recensement de 2016*. Gouvernement du Canada. [En ligne] <http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/census-vis-recensement-fra.cfm> (Page consultée le 20 mars 2018).

Statistique Canada. (2016b) *Données du recensement de l'agriculture au Canada – 2016*. [Document Excel] Gouvernement du Canada.

TACA. (2015) *Mission et mandats*. [En ligne] <http://taca.qc.ca/organisation/mission-mandats/> (Page consultée le 4 avril 2018).

TÉLUQ. (2018) *Programmes*. [En ligne] <https://www.teluq.ca/> (Page consultée le 28 février 2018).

Université Laval. (2018) *Programmes par discipline*. [En ligne] <https://www.ulaval.ca/les-etudes/programmes/repertoire.html> (Page consultée le 28 février 2018).

ANNEXE

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes au forum 1

FORUM 1	Jeudi, le 10 mai 2018, de 11h00 à 16h00 Bureau de la MRC (salle 302), Montmagny
Alain Talbot (maire de Saint-Paul-de-Montminy, agriculteur et président comité directeur du PDZA)	Louis Durand (coordonnateur, TACA)
Bruno Ménard (agriculteur)	Louis Lachance (maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, agriculteur)
Bruno Nicole (agriculteur)	Lucien Lavoie (maire de Sainte-Apolline-de-Patton)
Catherine Plante (aménagiste, MRC)	Mallorie Fournier (agricultrice)
Chantale Dubé (aménagiste, UPA)	Marie Brousseau (agricultrice)
Cyndi Ladouceur (agente, CJE)	Marie-Ève Morin (agente de saines habitudes de vie, CISSS-CA)
Daniel Racine (dg adjoint, MRC)	Mariette Gagnon (agricultrice)
Daniel Samson (chargé de projet MADA, MRC)	Mario Allaire (agriculteur)
Donald Gilbert (maire de Saint-Just-de-Bretenières)	Mario Cantin (conseiller municipal de Berthier-sur-Mer)
Donald Veilleux (conseiller à l'immigration, MRC)	Mario Grégoire (FUSA Terre sans faim)
François Lajoie (dg, OBV Côte-du-Sud)	Martin Turgeon (dg, Berthier-sur-Mer)
Frédéric Jean (maire de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud)	Michel Julien (conseiller municipal de Saint-Just-de-Bretenières et OBV fleuve St-Jean)
Frédéric Poulin (agriculteur, Isle-aux-Grues)	Michelle Talbot (chevaux)
Geneviève Bourgeois (agricultrice, agente touristique MRC)	Miryam Proulx (consultante agroalimentaire)
Geneviève Raby (agricultrice)	Nancy Labrecque (dg, MRC)
Geneviève Roux (agronome, Club Opticonseil)	Noémie Régnier (agricultrice)
Guillaume St-Pierre (agriculteur)	Pierre Lemieux (agriculteur)
Jean Ménard (agriculteur)	Réjean Cliche (conseiller aux entreprises, CLD de la MRC)
Jean-François Guay (aménagiste, MAPAQ)	Réjean St-Pierre (citoyen, Saint-Fabien-de-Panet)
Jean-Louis Proulx (agent rural, MRC)	Robert Beaumont (président de l'UPA de la MRC de Montmagny et agriculteur)
Jean-Roch Boulet (chevaux)	Samuel Comtois (agronome, Rang 3)
Jean-Yves Gosselin (agriculteur)	Sylvie Fortin (agente communautaire, CDC ICI Montmagny-L'Islet)
Jessie Breton (stagiaire, MRC)	Vincent Rioux (officier municipal, MRC)
Jocelyne Caron (maire de Cap-Saint-Ignace, préfet de la MRC)	Yan Gosselin (directeur de comptes, Desjardins et agriculteur)
Joëlle Gendron (urbaniste aménagiste, MRC)	
Keven Gagnon (officier municipal, Ville de Montmagny)	

Total : 50 personnes

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes à la visite terrain

TOURNÉE DES ENTREPRISES AGRICOLES

Mercredi, le 29 août 2018 de 8h30 à 16h30

Alain Talbot (maire de Saint-Paul-de-Montminy, agriculteur et président comité directeur du PDZA)

Brigitte Labrecque (conseillère aux entreprises, CLD de la MRC)

Bruno Nicole (agriculteur)

Catherine Plante (aménagiste, MRC)

Chantal Côté (conseillère municipale, Cap-Saint-Ignace et agricultrice)

Chantale Dubé (aménagiste, UPA)

Claire P. Beaulieu (agente à la vie syndicale, UPA)

Claude Fiset (conseiller municipal, Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud et agriculteur)

Cyndi Ladouceur (agente, CJE)

Daniel Racine (dg adjoint, MRC)

Donald Gilbert (maire de Saint-Just-de-Bretenières)

François Lajoie (dg, OBV Côte-du-Sud)

Geneviève Bourgeois (agricultrice, agente touristique MRC)

Guy Drouin (dg, CDC ICI Montmagny-L'Islet)

Jean-Louis Proulx (agent rural, MRC)

Jennifer Vachon (agente rurale, MRC)

Jocelyne Caron (maire de Cap-Saint-Ignace, préfet de la MRC)

Joëlle Gendron (urbaniste aménagiste, MRC)

Louis Durand (coordonnateur, TACA)

Louis Lachance (maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, agriculteur)

Marie-Claude Montminy (conseillère en communication, CRM)

Mario Cantin (conseiller municipal de Berthier-sur-Mer)

Réjean Cliche (conseiller aux entreprises, CLD de la MRC)

Robert Beaumont (président de l'UPA de la MRC de Montmagny et agriculteur)

Sylvie Fortin (agente communautaire, CDC ICI Montmagny-L'Islet)

Total : 25 personnes

Liste des entreprises visitées

ENTREPRISES VISITÉES

1. **Ferme Berthier-sur-Mer** (production laitière)
2. **Les Élevages Bonneau** (production porcine, boucherie et transformation)
3. **La Vallée des prairies** (production maraîchère)
4. **Ferme Gérard Raby** (production bovine)
5. **Domaine La Charmante** (permaculture, transformation et agrotourisme)
6. **Bistreau d'érable** (production acéricole, transformation et agrotourisme)
7. **Boucherie de la Ferme** (production bovine, boucherie et transformation)
8. **Cidrerie La Pomme du Saint-Laurent** (pomiculture, transformation et agrotourisme)

Guillaume St-Pierre
Marcel Bonneau et Martine Fréchette
Francine Pomerleau
Geneviève Raby
Geneviève Bourgeois
Noémie Régnier et Jérôme Sauvageau
Christian de Ladurantaye
Jean-François Ritt

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes aux ateliers sectoriels

ACERICULTURE ET FORESTERIE	Lundi, le 29 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 Bureau municipal, Saint-Paul-de-Montminy
<p>Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3)</p> <p>Alain Talbot (maire de Saint-Paul-de-Montminy, agriculteur et président comité directeur du PDZA)</p> <p>Chantale Dubé (aménagiste, UPA)</p> <p>Daniel Racine (dg adjoint, MRC)</p> <p>France Bélanger (agronome, MAPAQ)</p> <p>Jean-Pierre Faucher (dg, Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches)</p> <p>Louis Durand (coordonnateur, TACA)</p>	<p>Marie Brousseau (agricultrice)</p> <p>Martin Béland (dg, Coopérative de gestion forestière des Appalaches)</p> <p>Michel Julien (conseiller municipal de Saint-Just-de-Bretenières et OBV fleuve St-Jean)</p> <p>Noémie Régnier (agricultrice)</p> <p>Robert Beaumont (président de l'UPA de la MRC de Montmagny et agriculteur)</p> <p>Total : 11 participants</p>
FORMATION ET SOUTIEN TECHNIQUE	Vendredi, le 7 septembre 2018 de 9h00 à 12h00 Bureau de la MRC (salle 204), Montmagny
<p>Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3)</p> <p>Alain Brebion (Potager-école, Cap-Saint-Ignace)</p> <p>Brigitte Labrecque (conseillère aux entreprises, CLD de la MRC)</p> <p>Caroline Marchand (conseillère en formation, Commission scolaire de la Côte-du-Sud)</p> <p>Daniel Racine (dg adjoint, MRC)</p> <p>France Bélanger (agronome, MAPAQ)</p> <p>Geneviève Roux (agronome, Club Opticonseil)</p> <p>Jean-Louis Proulx (agent rural, MRC)</p>	<p>Jean-Yves Rioux (conseiller en formation continue, ITA)</p> <p>Mario Cantin (conseiller municipal de Berthier-sur-Mer)</p> <p>Michel Julien (conseiller municipal de Saint-Just-de-Bretenières et OBV fleuve St-Jean)</p> <p>Nadine Pelletier (conseillère en développement régional, MAPAQ)</p> <p>Sandy Roy (Collectif régional en formation agricole, UPA)</p> <p>Sylvie Fortin (agente communautaire, CDC ICI Montmagny-L'Islet)</p> <p>Total : 13 participants</p>

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE
MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes aux ateliers sectoriels (suite)

L'ISLE-AUX-GRUES		Lundi, le 10 septembre 2018 de 9h00 à 16h00 Bureau municipal, Isle-aux-Grues
Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3) Chantale Dubé (aménagiste, UPA) Daniel Racine (dg adjoint, MRC) Frédéric Poulin (agriculteur)	Hélène Painchaud (dg, municipalité) Jean-Louis Proulx (agent rural, MRC) Pierre Gariépy (maire) Yvon Roy (conseiller municipal et agriculteur)	Total : 7 participants
NOUVEAUX MODÈLES D'AFFAIRES		Jeudi, le 6 septembre 2018 de 13h00 à 15h30 Bureau municipal, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3) Catherine Avaré (Protec-Terre) Chantale Dubé (aménagiste, UPA) Daniel Racine (dg adjoint, MRC)	France Bélanger (agronome, MAPAQ) Geneviève Bourgeois (agricultrice, agente touristique MRC) Réjean Cliche (conseiller aux entreprises, CLD de la MRC) Yan Gosselin (directeur de comptes, Desjardins et agriculteur)	Total : 7 participants
PRODUCTIONS CONVENTIONNELLES - 1		Vendredi, le 7 septembre 2018 de 13h00 à 15h30 Bureau de la MRC (salle 204), Montmagny
Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3) Aurélié Bousquet (chargé de projet Symbiose industrielle, MRC) Daniel Racine (dg adjoint, MRC) France Bélanger (agronome, MAPAQ) Geneviève Roux (agronome, Club Opticonseil)	Jean-Yves Gosselin (agriculteur) Nadine Pelletier (conseillère en développement régional, MAPAQ) Réjean Cliche (conseiller aux entreprises, CLD de la MRC) Vincent Rioux (officier municipal, MRC)	Total : 8 participants

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes aux ateliers sectoriels (suite)

PRODUCTIONS CONVENTIONNELLES - 2	Mardi, le 30 octobre 2018 de 9h00 à 12h00 Bureau de la MRC (salle 204), Montmagny
Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3) Alain Talbot (maire de Saint-Paul-de-Montminy, agriculteur et président comité directeur du PDZA) Bruno Nicole (agriculteur) Daniel Racine (dg adjoint, MRC) France Bélanger (agronome, MAPAQ) Geneviève Potvin (agente de maillage, L'ARTERRE)	Geneviève Raby (agricultrice) Jean Marois (agriculteur) Jérôme Landry (agriculteur) Maxime Gosselin (agriculteur) Robert Beaumont (président de l'UPA de la MRC de Montmagny et agriculteur) Total : 10 participants
RELÈVE AGRICOLE	Jeudi, le 6 septembre 2018 de 9h00 à 12h00 Bureau municipal, Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3) Benjamin Roy (agriculteur) Chantale Dubé (aménagiste, UPA) Cyndi Ladouceur (agente, CJE) Daniel Racine (dg adjoint, MRC)	Guillaume St-Pierre (agriculteur) Jérôme Blais (agriculteur) Réjean Cliche (conseiller aux entreprises, CLD de la MRC) Yan Gosselin (directeur de comptes, Desjardins et agriculteur) Total : 8 participants

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes aux ateliers sectoriels (suite)

SÉCURITÉ ALIMENTAIRE		Lundi, le 29 octobre 2018 de 13h30 à 15h30 Bureau municipal, Saint-Paul-de-Montminy
Animateurs : Joëlle Gendron (MRC) et Samuel Comtois (Rang 3)	Johanne Cyr (SDEM)	
Alain Talbot (maire de Saint-Paul-de-Montminy, agriculteur et président comité directeur du PDZA)	Louis Durand (coordonnateur, TACA)	
Chantale Dubé (aménagiste, UPA)	Mariane Gingras (agente des saines habitudes de vie, CISSS-CA)	
Claude Doyon (maire de Saint-Fabien-de-Panet, ancien épicier)	Michel Julien (conseiller municipal de Saint-Just-de-Bretenières et OBV fleuve St-Jean)	
Daniel Racine (dg adjoint, MRC)	Pierre Gariépy (maire de l'Isle-aux-Grues)	
France Bélanger (agronome, MAPAQ)	Robert Beaumont (président de l'UPA de la MRC de Montmagny et agriculteur)	
Guy Drouin (dg, CDC ICI Montmagny-L'Islet)	Sylvie Fortin (agente communautaire, CDC ICI Montmagny-L'Islet)	
Isabel Proulx-Heinz (organisatrice communautaire, CISSS-CA)		Total : 14 participants

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE

MRC de Montmagny

Liste des personnes présentes au forum 2

FORUM 2

Jeudi, le 29 novembre 2018, de 12h30 à 16h00
Salle Léandre-Boutin, Cap-Saint-Ignace

Alain Brebion (conseiller à l'immigration, MRC et Potager-école, Cap-Saint-Ignace)

Alain Robert (maire de Lac-Frontière)

Alain Talbot (maire de Saint-Paul-de-Montminy, agriculteur et président comité directeur du PDZA)

Aurélié Bousquet (chargé de projet Symbiose industrielle, MRC)

Brigitte Labrecque (conseillère aux entreprises, CLD de la MRC)

Bruno Fortin (OBV Côte-du-Sud)

Bruno Nicole (agriculteur)

Caroline Marchand (conseillère en formation, Commission scolaire de la Côte-du-Sud)

Cécile Lequen (aménagiste, MRC de L'Islet)

Chantale Dubé (aménagiste, UPA)

Claude Doyon (maire de Saint-Fabien-de-Panet, ancien épicier)

Cyndi Ladouceur (agente, CJE)

Daniel Brisson (agriculteur)

Daniel Racine (dg adjoint, MRC)

Donald Gilbert (maire de Saint-Just-de-Bretonnières)

Fabien Gagnon (agriculteur)

France Bélanger (agronome, MAPAQ)

Francine St-Pierre (agricultrice)

François Lajoie (dg, OBV Côte-du-Sud)

Geneviève Bourgeois (agricultrice, agente touristique MRC)

Geneviève Paré (aménagiste, MRC de L'Islet)

Geneviève Potvin (agente de maillage, L'ARTERRE)

Geneviève Roux (agronome, Club Opticonseil)

Gertey Tremblay (organisatrice communautaire, CISSS-CA)

Patrice Fortin (agriculteur)

Guillaume St-Pierre (agriculteur)

Hélène Blais (conseillère à l'immigration, MRC)

Isabel Proulx-Heinz (organisatrice communautaire, CISSS-CA)

Jean Marois (agriculteur)

Jean-François Guay (aménagiste, MAPAQ)

Jean-Louis Proulx (agent rural, MRC)

Jean-Yves Gosselin (agriculteur)

Jean-Yves Rioux (conseiller en formation continue, ITA)

Jennifer Vachon (agente rurale, MRC)

Jérémie Caron (OBV Côte-du-Sud)

Jocelyn Aubé (agriculteur)

Jocelyne Caron (maire de Cap-Saint-Ignace, préfet de la MRC)

Joëlle Gendron (urbaniste aménagiste, MRC)

Johanne Cyr (SDEM)

Justin Lamare (aménagiste, MRC de Bellechasse)

Keven Gagnon (officier municipal, Ville de Montmagny)

Louis Durand (coordonnateur, TACA)

Louis Lachance (maire de Sainte-Lucie-de-Beauregard, agriculteur)

Lucie Lacasse (technicienne en environnement, MRC)

Mariane Gingras (agente des saines habitudes de vie, CISSS-CA)

Marie Brousseau (agricultrice)

Marie-Josée Bougie (CLE)

Marie-Mylié Lavergne (coordonnatrice, Éco-Réussite)

Mariette Gagnon (agricultrice)

Michel Julien (conseiller municipal de Saint-Just-de-Bretonnières et OBV fleuve St-Jean)

Nancy Labrecque (dg, MRC)

Sandy Roy (Collectif régional en formation agricole, UPA)

FORUM 2

Jeudi, le 29 novembre 2018, de 12h30 à 16h00
Salle Léandre-Boutin, Cap-Saint-Ignace

Pierre Gariépy (maire de l'Isle-aux-Grues)

Réjean Cliche (conseiller aux entreprises, CLD de la MRC)

Robert Beaumont (président de l'UPA de la MRC de Montmagny et agriculteur)

Samuel Comtois (agronome, Rang 3)

Sylvie Fortin (agente communautaire, CDC ICI Montmagny-L'Islet)

Vincent Rioux (officier municipal, MRC)

Yan Gosselin (directeur de comptes, Desjardins et agriculteur)

Total : 59 personnes